



ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2025

Comptes non audités



BNP PARIBAS

La banque
d'un monde
qui change

SOMMAIRE

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	4
COMPTÉ DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2025	4
ÉTAT DU RÉSULTAT NET ET DES VARIATIONS D'ACTIFS ET PASSIFS COMPTABILISÉES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES SUR L'EXERCICE 2025	5
BILAN AU 31 DECEMBRE 2025	6
TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE RELATIFS A L'EXERCICE 2025	7
TABLEAU DE PASSAGE DES CAPITAUX PROPRES	8
NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS	10
1. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES PAR LE GROUPE	10
1.a Normes comptables	10
1.b Principes de consolidation	11
1.c Conversion des opérations en devises	16
1.d Informations financières dans les économies hyperinflationnistes	16
1.e Marge d'intérêts, produits et charges de commissions et des autres activités	17
1.f Actifs et passifs financiers	18
1.g Activités d'assurance	31
1.h Immobilisations	38
1.i Contrats de location	39
1.j Actifs détenus en vue de la vente et activités abandonnées	40
1.k Avantages bénéficiant au personnel	41
1.l Paiements à base d'actions	42
1.m Provisions de passif	43
1.n Impôt courant et différé	43
1.o Tableau des flux de trésorerie	44
1.p Utilisation d'estimations dans la préparation des états financiers	44
2. NOTES RELATIVES AU COMPTÉ DE RESULTAT POUR L'EXERCICE 2025	46
2.a Marge d'intérêts	46
2.b Commissions	47
2.c Gains nets sur instruments financiers en valeur de marché par résultat	47
2.d Gains nets sur instruments financiers en valeur de marché par capitaux propres	48
2.e Produits et charges des autres activités	48
2.f Charges générales d'exploitation	48
2.g Coût du risque	49
2.h Autres charges nettes pour risque sur instruments financiers	59
2.i Gains nets sur autres actifs immobilisés	59
2.j Impôt sur les bénéfices	60
3. INFORMATIONS SECTORIELLES	61
4. NOTES RELATIVES AU BILAN AU 31 DECEMBRE 2025	68
4.a Instruments financiers en valeur de marché par résultat	68
4.b Instruments financiers dérivés à usage de couverture	70
4.c Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres	74
4.d Mesure de la valeur de marché des instruments financiers	75
4.e Actifs financiers au coût amorti	86
4.f Encours dépréciés (strate 3)	88
4.g Dettes au coût amorti envers les établissements de crédit et la clientèle	89
4.h Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées	90
4.i Impôts courants et différés	93
4.j Comptes de régularisation, actifs et passifs divers	94

4.k Participations dans les sociétés mises en équivalence	94
4.l Immobilisations de placement et d'exploitation	96
4.m Ecarts d'acquisition	98
4.n Provisions pour risques et charges	102
4.o Compensation des actifs et passifs financiers	103
5. NOTES RELATIVES AUX ACTIVITES D'ASSURANCE	106
5.a Produits nets des activités d'assurance	106
5.b Réconciliation des charges par nature et des charges par destination	108
5.c Placements, autres actifs, et passifs financiers liés aux activités d'assurance	108
5.d Actifs et passifs relatifs aux contrats d'assurance	111
6. ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE	115
6.a Engagements de financement donnés ou reçus	115
6.b Engagements de garantie donnés par signature	115
6.c Engagements sur titres	116
6.d Autres engagements de garantie	116
7. REMUNERATIONS ET AVANTAGES CONSENTIS AU PERSONNEL	117
7.a Frais de personnel	117
7.b Avantages postérieurs à l'emploi	117
7.c Autres avantages à long terme	125
7.d Indemnités de fin de contrat de travail	126
7.e Paiements à base d'actions	126
8. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	128
8.a Evolution du capital et résultat par action	128
8.b Intérêts minoritaires	131
8.c Procédures judiciaires et d'arbitrage	134
8.d Regroupement d'entreprises et perte de contrôle ou d'influence notable	136
8.e Activités destinées à être cédées	139
8.f Périmètre de consolidation	140

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

établis selon les normes comptables IFRS adoptées par l'Union européenne

Les comptes consolidés du Groupe ont été arrêtés par le Conseil d'administration de BNP Paribas le 4 février 2026.

Les états financiers consolidés sont présentés au titre des exercices 2025 et 2024. Conformément à l'annexe I du Règlement délégué (UE) n° 2019/980, modifié par le Règlement délégué (UE) n° 2020/1273, il est précisé que l'exercice 2023 est consultable dans le Document d'enregistrement universel déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 20 mars 2025 sous le numéro D.25-0121.

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2025

En millions d'euros	Notes	Exercice 2025	Exercice 2024
Intérêts et produits assimilés	2.a	71 532	83 020
Intérêts et charges assimilées	2.a	(50 329)	(63 496)
Commissions (produits)	2.b	17 727	16 196
Commissions (charges)	2.b	(6 022)	(5 495)
Gains nets sur instruments financiers en valeur de marché par résultat	2.c	11 283	11 569
Gains nets sur instruments financiers en valeur de marché par capitaux propres	2.d	261	209
Gains nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti		31	55
Produits nets des activités d'assurance	5.a	2 383	2 396
<i>dont Produits des activités d'assurance</i>		10 270	9 711
<i>Charges afférentes aux contrats d'assurance</i>		(8 101)	(7 502)
<i>Produits nets des placements liés aux activités d'assurance</i>		11 896	11 554
<i>Produits ou charges financiers afférents aux contrats d'assurance</i>		(11 682)	(11 367)
Produits des autres activités	2.e	22 362	21 922
Charges des autres activités	2.e	(18 005)	(17 545)
PRODUIT NET BANCAIRE		51 223	48 831
Charges générales d'exploitation	2.f	(29 003)	(27 803)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	4.l	(2 371)	(2 390)
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		19 849	18 638
Coût du risque	2.g	(3 350)	(2 999)
Autres charges nettes pour risque sur instruments financiers	2.h	(203)	(202)
RESULTAT D'EXPLOITATION		16 296	15 437
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	4.k	777	701
Gains nets sur autres actifs immobilisés	2.i	(56)	(191)
Ecarts d'acquisition	4.m	48	241
RESULTAT AVANT IMPÔT		17 065	16 188
Impôt sur les bénéfices	2.j	(4 207)	(4 001)
RESULTAT NET		12 858	12 187
<i>dont intérêts minoritaires</i>		633	499
RESULTAT NET, PART DU GROUPE		12 225	11 688
Résultat par action	8.a	10,29	9,57
Résultat dilué par action	8.a	10,29	9,57

ÉTAT DU RÉSULTAT NET ET DES VARIATIONS D'ACTIFS ET PASSIFS COMPTABILISÉES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES SUR L'EXERCICE 2025

En millions d'euros	Exercice 2025	Exercice 2024
Résultat net	12 858	12 187
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres	(1 939)	945
Eléments pouvant être rapportés au résultat	(2 131)	1 129
- Variations de valeur des éléments relatifs aux parités monétaires	(2 212)	1 177
- Variations de valeur des actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres		
<i>Variations de valeur portées en capitaux propres</i>	920	(632)
<i>Variations de valeur rapportées au résultat de la période</i>	(59)	(66)
- Variations de valeur des placements des activités d'assurance		
<i>Variations de valeur portées en capitaux propres</i>	(2 800)	(543)
<i>Variations de valeur rapportées au résultat de la période</i>	235	447
- Variations de valeur des contrats d'assurance	2 472	259
- Variations de valeur différées des instruments dérivés de couverture		
<i>Variations de valeur portées en capitaux propres</i>	328	(111)
<i>Variations de valeur rapportées au résultat de la période</i>	(5)	(5)
- Impôt sur les bénéfices	(157)	150
- Variations de valeur des éléments relatifs aux sociétés mises en équivalence, nettes d'impôt	(853)	453
Eléments ne pouvant être rapportés au résultat	192	(184)
- Variations de valeur des actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres sur option	443	(17)
- Réévaluation des dettes imputable au risque émetteur du Groupe BNP Paribas	(274)	(587)
- Effets des réestimations sur les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	(45)	228
- Impôt sur les bénéfices	26	112
- Variations de valeur des éléments relatifs aux sociétés mises en équivalence, nettes d'impôt	42	80
Total	10 919	13 132
- Part du Groupe	10 273	12 431
- Part des minoritaires	646	701

BILAN AU 31 DECEMBRE 2025

En millions d'euros, au	Notes	31 décembre 2025	31 décembre 2024
ACTIF			
Caisse, banques centrales		211 330	182 496
Instruments financiers en valeur de marché par résultat			
Portefeuille de titres	4.a	321 293	267 357
Prêts et opérations de pension	4.a	254 310	225 699
Instruments financiers dérivés	4.a	274 625	322 631
Instruments financiers dérivés de couverture	4.b	20 017	20 851
Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres			
Titres de dette	4.c	77 940	71 430
Instruments de capitaux propres	4.c	1 420	1 610
Actifs financiers au coût amorti			
Prêts et créances sur les établissements de crédit	4.e	26 259	31 147
Prêts et créances sur la clientèle	4.e	897 358	900 141
Titres de dette	4.e	151 687	146 975
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		(2 335)	(758)
Placements et autres actifs liés aux activités d'assurance	5.c	305 471	286 849
Actifs d'impôts courants et différés	4.i	5 746	6 215
Comptes de régularisation et actifs divers	4.j	167 788	174 147
Participations dans les entreprises mises en équivalence	4.k	6 950	7 862
Immobilisations corporelles et immeubles de placement	4.l	53 601	50 314
Immobilisations incorporelles	4.l	4 583	4 392
Ecarts d'acquisition	4.m	7 133	5 550
Actifs destinés à être cédés	8.e	7 805	-
TOTAL ACTIF		2 792 981	2 704 908
DETTE			
Banques centrales		4 401	3 366
Instruments financiers en valeur de marché par résultat			
Portefeuille de titres	4.a	98 487	79 958
Dépôts et opérations de pension	4.a	357 947	304 817
Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées	4.a	129 279	104 934
Instruments financiers dérivés	4.a	252 726	301 953
Instruments financiers dérivés de couverture	4.b	28 493	36 864
Passifs financiers au coût amorti			
Dettes envers les établissements de crédit	4.g	69 938	66 872
Dettes envers la clientèle	4.g	1 075 564	1 034 857
Dettes représentées par un titre	4.h	173 933	198 119
Dettes subordonnées	4.h	34 468	31 799
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		(9 811)	(10 696)
Passifs d'impôts courants et différés	4.i	3 336	3 657
Comptes de régularisation et passifs divers	4.j	143 059	136 955
Passifs relatifs aux contrats d'assurance	5.d	261 223	247 699
Passifs financiers liés aux activités d'assurance	5.c	21 500	19 807
Provisions pour risques et charges	4.n	10 193	9 806
Dettes liées aux actifs destinés à être cédés	8.e	6 072	-
TOTAL DETTES		2 660 808	2 570 767
CAPITAUX PROPRES			
Capital et réserves		117 787	118 957
Résultat de la période, part du Groupe		12 225	11 688
Total capital, réserves consolidées et résultat de la période, part du Groupe		130 012	130 645
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres		(4 499)	(2 508)
Total part du Groupe		125 513	128 137
Intérêts minoritaires	8.b	6 660	6 004
TOTAL CAPITAUX PROPRES		132 173	134 141
TOTAL PASSIF		2 792 981	2 704 908

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE RELATIFS A L'EXERCICE 2025

	Notes	Exercice 2025	Exercice 2024
En millions d'euros			
Résultat avant impôt		17 065	16 188
Eléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôt et autres ajustements hors résultat		11 148	11 094
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles		8 055	7 272
Dotations nettes aux provisions des autres immobilisations et dépréciation des écarts d'acquisition		(11)	21
Dotations nettes aux provisions		4 226	3 023
Variation des actifs/passifs relatifs aux contrats d'assurance		5 305	3 181
Quote-part de résultat lié à aux sociétés mises en équivalence		(777)	(701)
Produits (charges) nets des activités d'investissement		(320)	(277)
Produits (charges) nets des activités de financement		(545)	(604)
Autres mouvements		(4 785)	(821)
Augmentation (diminution) nette liée aux actifs et passifs provenant des activités opérationnelles		18 358	(124 658)
Augmentation (diminution) nette liée aux opérations avec la clientèle et les établissements de crédit		60 793	(8 672)
Diminution nette liée aux opérations affectant les autres actifs ou passifs financiers		(29 381)	(102 669)
Diminution nette liée aux opérations affectant les actifs ou passifs non financiers		(9 233)	(10 184)
Impôts versés		(3 821)	(3 136)
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE LA TRESORERIE GENEREE PAR L'ACTIVITE OPERATIONNELLE		46 571	(97 376)
Diminution (augmentation) nette liée aux actifs financiers et aux participations		(3 183)	1 956
Diminution nette liée aux immobilisations corporelles et incorporelles		(2 875)	(2 136)
DIMINUTION NETTE DE LA TRESORERIE LIEE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		(6 058)	(180)
Diminution de trésorerie liée aux opérations réalisées avec les actionnaires		(13 342)	(8 756)
Augmentation de trésorerie provenant des autres activités de financement		6 523	2 338
DIMINUTION NETTE DE LA TRESORERIE LIEE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT		(6 819)	(6 418)
EFFET DE LA VARIATION DES TAUX DE CHANGE SUR LA TRESORERIE ET ASSIMILEE		(7 073)	(393)
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE LA TRESORERIE		26 621	(104 367)
Solde des comptes de trésorerie et assimilée à l'ouverture de la période		178 212	282 579
Comptes actifs de caisse, banques centrales		182 511	288 279
Comptes passifs de banques centrales		(3 366)	(3 374)
Prêts à vue aux établissements de crédit		9 482	8 352
Emprunts à vue auprès des établissements de crédit	4.g	(10 608)	(10 770)
Déduction des créances et dettes rattachées sur les comptes de trésorerie et assimilée		193	92
Solde des comptes de trésorerie et assimilée à la clôture de la période		204 833	178 212
Comptes actifs de caisse, banques centrales		211 343	182 511
Comptes passifs de banques centrales		(4 401)	(3 366)
Prêts à vue aux établissements de crédit		10 458	9 482
Emprunts à vue auprès des établissements de crédit	4.g	(12 369)	(10 608)
Déduction des créances et dettes rattachées sur les comptes de trésorerie et assimilée		(236)	193
Comptes de trésorerie et assimilée classés au sein des « Actifs destinés à être cédés »		38	-
AUGMENTATION (DIMINUTION) DES SOLDES DES COMPTES DE TRESORERIE ET ASSIMILEE		26 621	(104 367)

TABLEAU DE PASSAGE DES CAPITAUX PROPRES

	Capital et réserves				Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres ne pouvant être reclassées en résultat			
	Actions ordinaires et réserves liées	Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée	Réserves non distribuées	Total	Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres	Risque émetteur des dettes en valeur de marché par résultat	Réestimations sur les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	Total
En millions d'euros								
Situation au 31 décembre 2023	21 202	13 472	92 110	126 784	855	146	431	1 432
Affectation du résultat de l'exercice 2023				(5 198)	(5 198)			
Augmentations de capital et émissions					-			
Réduction ou remboursement de capital	(1 051)	(1 326)	(62)	(2 439)				
Mouvements sur titres propres	(18)	(17)	423	388				
Opérations résultant de plans de paiement en actions			(5)	(5)				
Rémunération des TSSDI			(743)	(743)				
Mouvements de périmètre affectant les intérêts minoritaires (note 8.b)				-				
Opérations d'acquisition de participations complémentaires ou de cession partielle (note 8.b)			4	4				
Variation des engagements de rachat des participations aux actionnaires minoritaires			(4)	(4)				
Autres variations			(39)	(39)				
Gains ou pertes réalisés reclassés en réserves			209	209	(210)	1		(209)
Variations d'actifs et passifs comptabilisés directement en capitaux propres					79	(435)	165	(191)
Résultat net de l'exercice 2024	11 688		11 688					
Situation au 31 décembre 2024	20 133	12 129	98 383	130 645	724	(288)	596	1 032
Affectation du résultat de l'exercice 2024				(5 413)	(5 413)			
Augmentations de capital et émissions					-			
Réductions ou remboursements de capital	(1 124)	(1 534)	63	(2 595)				
Mouvements sur titres propres	(1 181)	19	177	(985)				
Opérations résultant de plans de paiement en actions			(7)	(7)				
Rémunération des TSSDI			(822)	(822)				
Opérations internes affectant les actionnaires minoritaires (note 8.b)			(35)	(35)				
Mouvements de périmètre affectant les intérêts minoritaires (note 8.b)			-	-				
Opérations d'acquisition de participations complémentaires ou de cession partielle (note 8.b)			2	2				
Variation des engagements de rachat des participations aux actionnaires minoritaires			4	4				
Autres variations			(155)	(155)				
Gains ou pertes réalisés reclassés en réserves			39	39	(59)	20		(39)
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres					438	(210)	(41)	187
Résultat net de l'exercice 2025	12 225		12 225					
Acomptes distribués sur le résultat de l'exercice			(2 891)	(2 891)				
Situation au 31 décembre 2025	17 828	10 614	101 570	130 012	1 103	(478)	555	1 180

DU 1^{er} JANVIER 2024 AU 31 DECEMBRE 2025

Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres pouvant être reclassées en résultat					Total part du Groupe	Intérêts minoritaires (note 8.b)	Capitaux propres totaux
Parités monétaires	Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres	Placements et contrats des activités d'assurance	Instruments dérivés de couverture	Total			
(3 429)	(358)	(972)	285	(4 474)	123 742	5 125	128 867
-	-	-	-	-	(5 198)	(364)	(5 562)
-	-	-	-	-	-	5	5
-	-	-	-	-	(2 439)	-	(2 439)
-	-	-	-	-	388	-	388
-	-	-	-	-	(5)	-	(5)
-	-	-	-	-	(743)	(8)	(751)
-	-	-	-	-	-	258	258
-	-	-	-	-	4	192	196
-	-	-	-	-	(4)	93	89
-	-	-	-	-	(39)	2	(37)
-	-	-	-	-	-	-	-
1 218	(494)	365	(155)	934	743	202	945
-	-	-	-	-	11 688	499	12 187
(2 211)	(852)	(607)	130	(3 540)	128 137	6 004	134 141
-	-	-	-	-	(5 413)	(253)	(5 666)
-	-	-	-	-	-	75	75
-	-	-	-	-	(2 595)	-	(2 595)
-	-	-	-	-	(985)	-	(985)
-	-	-	-	-	(7)	-	(7)
-	-	-	-	-	(822)	(7)	(829)
-	-	-	-	-	(35)	35	-
-	-	-	-	-	-	3	3
-	-	-	-	-	2	247	249
-	-	-	-	-	4	(88)	(84)
-	-	-	-	-	(155)	(2)	(157)
-	-	-	-	-	-	-	-
(2 696)	611	(322)	268	(2 139)	(1 952)	13	(1 939)
-	-	-	-	-	12 225	633	12 858
-	-	-	-	-	(2 891)	-	(2 891)
(4 907)	(241)	(929)	398	(5 679)	125 513	6 660	132 173

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS

établis selon les normes comptables IFRS adoptées par l'Union européenne

1. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES PAR LE GROUPE

1.a NORMES COMPTABLES

1.a.1 NORMES COMPTABLES APPLICABLES

Les comptes consolidés du Groupe BNP Paribas sont établis conformément aux normes comptables internationales (International Financial Reporting Standards – IFRS), telles qu'elles ont été adoptées au sein de l'Union européenne¹. A ce titre, certaines dispositions de la norme IAS 39 relatives à la comptabilité de couverture ont été exclues.

Les informations relatives à la nature et à l'étendue des risques afférents aux instruments financiers requises par IFRS 7 « Instruments financiers : informations à fournir » ainsi que les informations sur les fonds propres réglementaires prescrites par IAS 1 « Présentation des états financiers » sont présentées dans le chapitre 5 du Document d'enregistrement universel. Ces informations, qui font partie intégrante des notes annexes aux états financiers consolidés du Groupe BNP Paribas au 31 décembre 2025, sont couvertes par l'opinion des Commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés et sont identifiées par la mention « audité » au sein de ce chapitre. La section 4 du chapitre 5, paragraphe *Expositions, provisions et coût du risque*, présente notamment les informations relatives à IFRS 7 concernant les expositions au risque de crédit et dépréciations correspondantes, détaillées en fonction de leur statut, performant ou non performant, par zone géographique et par secteur.

- Faisant suite aux préconisations du Pilier II de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) portant sur la réforme de la fiscalité internationale, l'Union européenne a adopté en décembre 2022 la Directive 2022/2523 instaurant une imposition minimale des groupes internationaux en matière d'impôt sur le résultat, applicable au 1^{er} janvier 2024. En décembre 2023, la loi de finances 2024 a transposé cette directive en droit français.

Afin de clarifier les impacts éventuels de cette directive, l'IASB a émis le 23 mai 2023 une série d'amendements à la norme IAS 12 « Impôt sur le résultat », qui ont été adoptés par l'Union européenne le 8 novembre 2023. Conformément aux dispositions prévues par ces amendements, le Groupe applique l'exception obligatoire et temporaire de ne pas comptabiliser les impôts différés associés à cette imposition complémentaire.

Par ailleurs, le détail par pays du résultat avant impôt et de l'impôt sur les bénéfices est présenté dans le chapitre 8 du Document d'enregistrement universel 2025 (partie 8.6, section II. *Eléments du compte de résultat et effectifs par pays*).

L'entrée en vigueur des autres normes, amendements et interprétations d'application obligatoire à partir du 1^{er} janvier 2025 n'a pas eu d'effet sur les états financiers du Groupe au 31 décembre 2025.

1.a.2 PRINCIPALES NOUVELLES NORMES PUBLIÉES ET NON ENCORE APPLICABLES

Le Groupe n'a pas anticipé l'application des nouvelles normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union européenne lorsque l'application en 2025 est optionnelle.

¹ Le référentiel intégral des normes adoptées au sein de l'Union européenne peut être consulté sur le site internet de la Commission européenne à l'adresse suivante :

https://finance.ec.europa.eu/capital-markets-union-and-financial-markets/company-reporting-and-auditing/company-reporting_fr

L'évaluation de l'impact des nouvelles normes et amendements non encore applicables par le Groupe est présentée ci-dessous :

Amendements des normes IFRS 9 « Instruments financiers » et IFRS 7 « Instruments financiers : Informations à fournir » relatives à la classification et à la mesure des instruments financiers.

Le 30 mai 2024, l'IASB a publié des amendements aux normes IFRS 9 et IFRS 7. Ces amendements, approuvés par la Commission européenne le 27 mai 2025, seront applicables pour les exercices annuels à compter du 1^{er} janvier 2026. Ces amendements :

- précisent la date de comptabilisation et de décomptabilisation de certains actifs et passifs financiers, avec une nouvelle exception pour certains passifs financiers réglés par le biais d'un système de paiement électronique ;
- clarifient et ajoutent des indications permettant d'évaluer si un actif financier satisfait au critère des flux de trésorerie qui sont seulement des remboursements de principal et des versements d'intérêts sur le principal restant dû (SPPI) ;
- requièrent la communication d'informations dans les notes annexes pour certains instruments dont les termes contractuels pourraient modifier les flux de trésorerie en cas de réalisation ou de non-réalisation d'un événement conditionnel (par exemple pour les instruments financiers avec des caractéristiques liées à la réalisation d'objectifs environnementaux, sociaux et de gouvernance) ; et
- mettent à jour les obligations d'informations relatives aux instruments de capitaux propres désignés à la valeur de marché par capitaux propres.

Sur la base de l'analyse réalisée, le Groupe ne s'attend pas à ce que ces amendements aient un impact significatif sur les états financiers consolidés du Groupe.

Publication de la norme IFRS 18 « Présentation et information à fournir dans les états financiers » en remplacement d'IAS 1 « Présentation des états financiers ».

IFRS 18 sera d'application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2027, avec effet rétrospectif.

La norme IFRS 18 reprend un grand nombre des exigences de la norme IAS 1 sans modification et les complète par de nouvelles exigences relatives :

- à la présentation de catégories spécifiques (exploitation, investissement et financement) et de sous-totaux dans l'état des résultats ;
- aux informations à communiquer dans les notes annexes des états financiers sur les mesures de performance définies par la direction (MPM) ;
- à l'agrégation et à la désagrégation de l'information dans l'état des résultats.

La Banque a poursuivi l'évaluation des implications détaillées de l'application d'IFRS 18 aux états financiers consolidés du Groupe, et ne s'attend pas à des modifications importantes de la présentation de son compte de résultat autres que celles résultant du reclassement en résultat d'exploitation d'éléments classés jusqu'à présent en « Gains nets sur autres actifs immobilisés » et en « Ecarts d'acquisition ».

1.b PRINCIPES DE CONSOLIDATION

1.b.1 PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Les comptes consolidés de BNP Paribas regroupent les entreprises contrôlées, contrôlées conjointement, et sous influence notable hormis celles dont la consolidation présente un caractère négligeable pour l'établissement des comptes consolidés du Groupe. Sont également consolidées les entités portant à leur actif des titres de participation de sociétés consolidées.

Une filiale est consolidée à partir de la date à laquelle le Groupe obtient effectivement son contrôle. Les entités temporairement contrôlées sont également intégrées dans les comptes consolidés jusqu'à la date de leur cession.

1.b.2 MÉTHODES DE CONSOLIDATION

Contrôle exclusif

Les entreprises contrôlées par le Groupe sont consolidées par intégration globale. Le Groupe exerce le contrôle sur une filiale lorsque ses relations avec l'entité l'exposent ou lui donnent droit à des rendements variables et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il exerce sur cette dernière.

Pour les entités régies par des droits de vote, le Groupe contrôle généralement l'entité s'il détient, directement ou indirectement, la majorité des droits de vote (et s'il n'existe pas de dispositions contractuelles venant altérer le pouvoir de ces droits de vote) ou si le pouvoir de diriger les activités pertinentes de l'entité lui est conféré par des accords contractuels.

Les entités structurées sont des entités établies de telle sorte qu'elles ne sont pas régies par des droits de vote, comme lorsque ceux-ci sont limités à des décisions administratives, alors que la gestion des activités pertinentes est régie par des accords contractuels. Elles présentent souvent des caractéristiques telles que des activités circonscrites, un objet précis et bien défini et des capitaux propres insuffisants pour leur permettre de financer leurs activités sans recours à un soutien financier subordonné.

Pour ces entités, l'analyse du contrôle considère les raisons ayant présidé à leur création, les risques auxquels il a été prévu qu'elles seraient exposées et dans quelle mesure le Groupe en absorbe la variabilité. L'évaluation du contrôle tient compte de tous les faits et circonstances permettant d'apprécier la capacité pratique du Groupe à prendre les décisions susceptibles de faire varier significativement les rendements qui lui reviennent même si ces décisions sont contingentes à certaines circonstances ou événements futurs incertains.

Lorsqu'il évalue s'il a le pouvoir, le Groupe tient seulement compte des droits substantiels relatifs à l'entité, à sa main ou détenus par des tiers. Pour être substantiel, un droit doit donner à son détenteur la capacité pratique de l'exercer, au moment où les décisions relatives aux activités essentielles de l'entité doivent être prises.

L'analyse du contrôle est réexaminée dès lors qu'un des critères caractérisant le contrôle est modifié.

Lorsque le Groupe est contractuellement doté du pouvoir de décision, par exemple lorsque le Groupe intervient en qualité de gestionnaire de fonds, il convient de déterminer s'il agit en tant qu'agent ou principal. En effet, associé à un certain niveau d'exposition à la variabilité des rendements, ce pouvoir décisionnel peut indiquer qu'il agit pour son propre compte et qu'il a donc le contrôle sur ces entités.

Les intérêts minoritaires sont présentés séparément dans le résultat consolidé, ainsi que dans le bilan consolidé au sein des capitaux propres. La détermination des intérêts minoritaires tient compte le cas échéant des actions préférentielles cumulatives en circulation émises par les filiales et classées comme des instruments de capitaux propres, dès lors qu'elles sont détenues par des entreprises hors du Groupe.

Pour les fonds consolidés par intégration globale, les parts détenues par des investisseurs tiers sont enregistrées en dettes à la valeur de marché dès lors que les parts émises par ces fonds sont remboursables à la valeur de marché au gré du détenteur.

Lors de transactions aboutissant à une perte de contrôle, la quote-part résiduelle éventuellement conservée est réévaluée à sa valeur de marché par la contrepartie du résultat.

Contrôle conjoint

Lorsque le Groupe poursuit une activité avec un ou plusieurs partenaires et que le contrôle est partagé en vertu d'un accord contractuel qui nécessite que les décisions relatives aux activités pertinentes (celles qui affectent significativement les rendements de l'entité) soient prises à l'unanimité, le Groupe exerce un contrôle conjoint sur l'activité. Lorsque l'activité contrôlée conjointement est menée via une structure juridique distincte sur l'actif net de laquelle les partenaires ont un droit, cette coentreprise est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence. Quand l'activité contrôlée conjointement n'est pas opérée via une structure juridique distincte ou que les partenaires ont des droits sur les actifs et des obligations relatives aux passifs de l'activité contrôlée conjointement, le Groupe comptabilise ses actifs, ses passifs et les produits et charges lui revenant selon les normes IFRS applicables.

Influence notable

Les entreprises sous influence notable, ou entreprises associées, sont mises en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle d'une entité, sans en détenir le contrôle. Elle est présumée si le Groupe détient, directement ou indirectement, 20 % ou plus des droits de vote dans une entité. Les participations inférieures à ce seuil peuvent être incluses dans le périmètre de consolidation si le Groupe

y exerce une influence notable effective. Tel est par exemple le cas des sociétés développées en partenariat avec d'autres associés, dans lesquelles le Groupe BNP Paribas participe aux décisions stratégiques de l'entreprise en étant représenté dans les organes de direction, ou exerce une influence sur la gestion opérationnelle de l'entreprise associée par la mise à disposition de systèmes de gestion ou de personnel dirigeant, ou apporte sa collaboration technique au développement de cette entreprise.

Les variations de capitaux propres des sociétés mises en équivalence sont comptabilisées à l'actif du bilan sous la rubrique « Participations dans les sociétés mises en équivalence » et au passif du bilan sous la rubrique de capitaux propres appropriée. L'écart d'acquisition constaté sur une société consolidée par mise en équivalence figure également sous la rubrique « Participations dans les sociétés mises en équivalence ».

Dès lors qu'il existe un indicateur de perte de valeur, la valeur comptable de la participation mise en équivalence (y compris l'écart d'acquisition) est soumise à un test de dépréciation, en comparant sa valeur recouvrable (égale au montant le plus important entre la valeur d'utilité et la valeur de marché nette des coûts de cession) avec sa valeur comptable. Le cas échéant, une dépréciation est comptabilisée sous la rubrique « Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence » du compte de résultat consolidé et peut être reprise ultérieurement.

Si la quote-part du Groupe dans les pertes d'une entreprise mise en équivalence est égale ou supérieure à ses intérêts dans cette entreprise, le Groupe cesse de prendre en compte sa quote-part dans les pertes à venir. La participation est alors présentée pour une valeur nulle. Les pertes supplémentaires de l'entreprise mise en équivalence sont provisionnées uniquement lorsque le Groupe a contracté une obligation légale ou implicite ou lorsqu'il a effectué des paiements pour le compte de l'entreprise.

Lorsque le Groupe détient une participation dans une entreprise associée, directement ou indirectement via une entité qui est un organisme de capital-risque, un fonds commun de placement, une société d'investissement à capital variable ou une entité semblable telle qu'un fonds d'assurance lié à des placements, il peut choisir d'évaluer cette participation à la valeur de marché par résultat.

Les résultats de cession réalisés sur les titres consolidés sont enregistrés au compte de résultat sous la rubrique « Gains nets sur autres actifs immobilisés ».

Les états financiers consolidés sont établis en utilisant des méthodes comptables uniformes pour des transactions et autres événements semblables dans des circonstances similaires.

Lors de transactions aboutissant à une perte d'influence notable, la quote-part résiduelle éventuellement conservée est comptabilisée conformément aux principes IFRS 9 applicables aux instruments financiers détenus.

1.b.3 REGLES DE CONSOLIDATION

• Elimination des opérations réciproques

Les soldes réciproques résultant d'opérations réalisées entre sociétés consolidées du Groupe ainsi que les opérations elles-mêmes, y compris les produits, les charges et les dividendes, sont éliminés. Les profits et les pertes réalisés du fait de cessions d'actifs à l'intérieur du Groupe sont éliminés, sauf dans l'hypothèse où l'actif cédé est considéré comme durablement déprécié. Les profits et pertes latents compris dans la valeur des actifs en valeur de marché par capitaux propres sont conservés au niveau du Groupe.

Par exception, des amendements aux normes IAS 32 et IFRS 9 autorisent à conserver au bilan des actifs intragroupes s'ils sont détenus en tant qu'éléments sous-jacents de contrats participatifs directs. Ces actifs sont alors évalués en valeur de marché par résultat. Il s'agit :

- des actions propres par amendement à IAS 32 ;
- des passifs financiers émis par l'entité par amendement à IFRS 9.

Ces dispositions sont appliquées par les entités d'assurance du Groupe qui émettent des contrats participatifs directs dont les éléments sous-jacents incluent des titres émis par le Groupe soit directement, soit au travers d'entités d'investissement consolidées.

- **Conversion des comptes en devises étrangères**

Les comptes consolidés de BNP Paribas sont établis en euros.

La conversion des comptes des entités dont la monnaie fonctionnelle est différente de l'euro est effectuée par application de la méthode du cours de clôture. Selon cette méthode, tous les éléments d'actif et de passif, monétaires ou non monétaires, sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Les produits et les charges sont convertis au cours moyen de la période.

Les comptes des filiales du Groupe situées dans des pays dotés d'une économie à caractère hyperinflationniste, préalablement corrigés des effets de l'inflation au moyen d'indices reflétant les variations générales des prix, sont convertis au cours de clôture. Ce cours s'applique aussi bien pour la conversion des éléments d'actif et de passif qu'aux produits et charges.

Les écarts de conversion constatés, tant sur les éléments du bilan que du résultat, sont portés, pour la part revenant au Groupe, dans ses capitaux propres sous la rubrique « Parités monétaires » et pour la part des tiers, sous la rubrique « Intérêts minoritaires ». Par application de l'option offerte par la norme IFRS 1, le Groupe a procédé, par transfert aux réserves consolidées, à la mise à zéro de l'ensemble des écarts de conversion en part du Groupe et en Intérêts minoritaires dans le bilan d'ouverture du 1^{er} janvier 2004.

En cas de liquidation ou de cession de tout ou partie d'une participation détenue dans une entreprise située hors de la zone euro conduisant à changer la nature de l'investissement (perte de contrôle, perte d'influence notable ou perte de contrôle conjoint sans conservation d'une influence notable), l'écart de conversion cumulé à la date de liquidation ou de cession est enregistré en résultat.

En cas de variation de pourcentage d'intérêts ne conduisant pas à changer la nature de l'investissement, l'écart de conversion est réalloué entre la part du Groupe et les intérêts minoritaires si l'entité est intégrée globalement ; dans le cas d'une entreprise mise en équivalence, il est enregistré en résultat pour la fraction afférente à la participation cédée.

1.b.4 REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES ET EVALUATION DES ECARTS D'ACQUISITION

- **Regroupements d'entreprises**

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition.

Selon cette méthode, les actifs identifiables acquis et les passifs repris de l'entité acquise sont comptabilisés à la valeur de marché ou son équivalent, déterminée à la date d'acquisition, à l'exception des actifs non courants classés comme actifs détenus en vue de la vente, qui sont comptabilisés à la valeur de marché nette des coûts de sortie.

Les passifs éventuels de l'entité acquise ne sont comptabilisés au bilan consolidé que dans la mesure où ils sont représentatifs d'une obligation actuelle à la date de prise de contrôle et où leur valeur de marché peut être estimée de façon fiable.

Le coût d'acquisition est égal à la valeur de marché ou son équivalent, à la date d'échange des actifs remis par l'acquéreur, des passifs encourus ou assumés ou des instruments de capitaux propres émis pour obtenir le contrôle de la société acquise. Les compléments de prix éventuels sont intégrés dès la prise de contrôle dans le coût d'acquisition pour leur valeur de marché à la date d'acquisition. Les variations ultérieures de valeur des compléments de prix éventuels qualifiés de passifs financiers sont enregistrées en résultat.

Les coûts directement afférents à l'opération de regroupement constituent une transaction séparée du regroupement et sont enregistrés en résultat. De même, les montants versés au vendeur (ou à des parties liées au vendeur) qui rémunèrent des transactions distinctes du regroupement d'entreprises sont exclus du coût d'acquisition. Il s'agit par exemple des montants payés au titre de contrats commerciaux conclus concomitamment à l'acquisition et ne préexistant pas dans l'entreprise acquise. Ces montants sont comptabilisés séparément selon les normes IFRS qui leur sont applicables.

Le Groupe dispose d'un délai de douze mois après la date d'acquisition pour finaliser la comptabilisation du regroupement d'entreprises considéré.

L'écart d'acquisition correspond à la différence entre le coût d'acquisition et la quote-part d'intérêt de l'acquéreur dans la valeur de marché ou son équivalent des actifs et passifs identifiables à la date d'acquisition. A cette date, cet écart est inscrit à l'actif de l'acquéreur s'il est positif, et est comptabilisé immédiatement en résultat s'il est négatif. Les intérêts minoritaires sont alors évalués pour leur quote-part dans l'actif net réévalué de l'entité acquise. Cependant, le Groupe peut également choisir, pour chaque regroupement d'entreprises, d'évaluer les intérêts minoritaires à leur valeur de marché, une fraction de l'écart d'acquisition ainsi déterminé leur étant alors affectée. Le Groupe n'a, à ce jour, jamais retenu cette option.

Les écarts d'acquisition sont enregistrés dans la monnaie fonctionnelle de la société acquise et sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture.

A la date de prise de contrôle d'une entité, l'éventuelle quote-part antérieurement détenue dans cette dernière est réévaluée à sa valeur de marché en contrepartie du compte de résultat. Lorsqu'un regroupement d'entreprises a été réalisé au moyen de plusieurs transactions d'échange (acquisition par étapes), l'écart d'acquisition est déterminé par référence à la valeur de marché à la date de prise de contrôle.

L'application de la norme IFRS 3 révisée ayant été prospective, les regroupements d'entreprises réalisés avant le 1^{er} janvier 2010 n'ont pas été retraités des effets des révisions de la norme IFRS 3.

En application de l'exception offerte par la norme IFRS 1, les regroupements d'entreprises intervenus avant le 1^{er} janvier 2004 et comptabilisés selon les règles comptables françaises prévalant antérieurement à cette date, n'avaient pas été retraités selon les principes de la norme IFRS 3.

Les spécificités relatives aux contrats d'assurance acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises sont précisées en note 1.g.2, au paragraphe *Comptabilisation et décomptabilisation*.

- **Evaluation des écarts d'acquisition**

Le Groupe BNP Paribas procède régulièrement à des tests de dépréciation des écarts d'acquisition.

- Ensemble homogène de métiers

Le Groupe a réparti l'ensemble de ses activités en « ensembles homogènes de métiers »². Cette répartition, opérée de manière cohérente avec le mode d'organisation et de gestion des métiers du Groupe, tient compte à la fois du caractère indépendant des résultats générés et du mode de gestion et de direction de ces ensembles. Cette répartition est régulièrement revue afin de tenir compte des événements susceptibles d'avoir une conséquence sur la composition des ensembles homogènes de métiers (opérations d'acquisition et de cession, réorganisation majeure, etc.).

- Tests de dépréciation d'un ensemble homogène de métiers

Des tests de dépréciation des écarts d'acquisition affectés à chaque ensemble homogène de métiers sont effectués lorsque apparaît un risque de dépréciation durable, et en tout état de cause une fois par an. La valeur comptable de l'ensemble homogène de métiers est alors comparée à sa valeur recouvrable. Dans le cas où la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, il est procédé à une dépréciation irréversible de l'écart d'acquisition égale à la différence entre la valeur comptable et la valeur recouvrable de l'ensemble homogène considéré.

- Valeur recouvrable d'un ensemble homogène de métiers

La valeur recouvrable d'un ensemble homogène de métiers est définie comme la valeur la plus élevée entre sa valeur de marché nette des coûts de cession et sa valeur d'utilité.

La valeur de marché correspond au montant susceptible d'être obtenu de la cession de l'ensemble homogène de métiers dans les conditions de marché prévalant à la date d'évaluation. Les références au marché sont essentiellement constituées par les prix observés lors de transactions récentes sur des entités comparables ou bien encore établies par rapport à des multiples boursiers de sociétés comparables cotées.

La valeur d'utilité repose sur une estimation des flux futurs dégagés par l'ensemble homogène de métiers tels qu'ils résultent des plans prévisionnels établis chaque année par les responsables des ensembles homogènes et approuvés par la Direction Générale du Groupe, et des analyses d'évolution à long terme du positionnement relatif des activités concernées sur leur marché. Ces flux sont actualisés à un taux reflétant le niveau de rendement attendu par un investisseur sur le type d'activité et dans la zone géographique concernés.

² Le terme retenu par la norme IAS 36 pour les ensembles homogènes de métiers est celui d'« Unité Génératrice de Trésorerie ».

1.c CONVERSION DES OPERATIONS EN DEVISES

Le mode d'enregistrement comptable et d'évaluation du risque de change inhérent aux actifs et aux passifs relatifs aux opérations en devises faites par le Groupe dépend du caractère monétaire ou non monétaire de ces actifs et de ces passifs.

- **Actifs et passifs monétaires³ libellés en devises**

Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis dans la monnaie fonctionnelle de l'entité concernée du Groupe au cours de clôture. Les écarts de change sont comptabilisés en résultat, à l'exception des écarts de change relatifs à des instruments financiers désignés comme instruments de couverture de résultats futurs ou de couverture d'investissement net en devises qui sont, dans ce cas, comptabilisés en capitaux propres.

- **Actifs non monétaires libellés en devises**

Les actifs non monétaires peuvent être comptabilisés au coût historique ou à la valeur de marché. Les actifs non monétaires libellés en devises sont dans le premier cas évalués au cours de change du jour de la transaction, c'est-à-dire la date de comptabilisation initiale de l'actif non monétaire. Dans le second cas, ils sont évalués au cours de change prévalant à la date de clôture.

Les écarts de change relatifs aux actifs non monétaires libellés en devises et comptabilisés à la valeur de marché (instruments de capitaux propres) sont constatés en résultat lorsque l'actif est classé dans la rubrique « Instruments financiers à la valeur de marché par résultat » et en capitaux propres lorsque l'actif est classé dans la rubrique « Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres ».

1.d INFORMATIONS FINANCIERES DANS LES ECONOMIES HYPERINFLATIONNISTES

Le Groupe applique la norme IAS 29 pour la présentation des comptes de ses filiales consolidées situées dans les pays dont l'économie est en hyperinflation.

La norme IAS 29 présente un certain nombre de critères quantitatifs et qualitatifs pour évaluer si une économie est hyperinflationniste, parmi lesquels un taux cumulé d'inflation sur trois ans approchant ou dépassant 100 %.

La norme IAS 29 impose de retraitier à l'aide d'un indice des prix les montants du bilan et du compte de résultat qui ne sont pas exprimés dans l'unité de mesure en vigueur à la clôture.

A cette fin :

- l'ensemble des actifs et passifs non monétaires des filiales des pays en hyperinflation, y compris les capitaux propres, sont réévalués en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation (Consumer Price Index – CPI) entre leur date d'entrée dans le bilan et la date de clôture. Chacune des lignes du compte de résultat est réévaluée en fonction de l'évolution du CPI entre la date de réalisation des transactions et la date de clôture ;
- les actifs et passifs liés par des accords prévoyant des changements de prix, tels que les prêts et les obligations indexés, sont ajustés à la date de clôture conformément à ces accords.

En période d'inflation, une entité qui détient davantage d'actifs monétaires que de passifs monétaires perd du pouvoir d'achat, et une entité dont les passifs monétaires dépassent les actifs monétaires gagne du pouvoir d'achat, dans la mesure où ces actifs et passifs ne sont pas liés à un niveau de prix. La perte ou le profit sur la position monétaire nette, qui traduit cette perte ou ce gain de pouvoir d'achat, réalisée par le groupe au cours de l'exercice, est déterminée par la différence résultant du retraitement des actifs non monétaires, des capitaux propres et du compte de résultat ainsi que de l'ajustement des actifs et passifs indexés. Elle est constatée au sein de la ligne « Gains nets sur autres actifs immobilisés ».

Les comptes de ces filiales ainsi retraités sont ensuite convertis en euros au taux de clôture.

³ Les actifs et passifs monétaires correspondent aux actifs et passifs devant être reçus ou payés pour un montant en numéraire déterminé ou déterminable.

Conformément aux dispositions de la décision de l'IFRIC de mars 2020 sur le classement des effets de l'indexation et de la conversion des comptes des filiales en économie hyperinflationniste, le Groupe a opté pour la présentation de ces effets (y compris celui sur la situation nette en date de première application de la norme IAS 29) en variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres liées aux parités monétaires.

Depuis le 1^{er} janvier 2022, le Groupe applique la norme IAS 29 pour la présentation des comptes de ses filiales consolidées situées en Turquie.

1.e MARGE D'INTERETS, PRODUITS ET CHARGES DE COMMISSIONS ET DES AUTRES ACTIVITES

1.e.1 MARGE D'INTERETS

Les produits et les charges relatifs aux instruments financiers de dette évalués au coût amorti ou en valeur de marché par capitaux propres, aux contrats de location-financement ainsi que l'effet des composantes financement de certains contrats commerciaux, sont comptabilisés au compte de résultat en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le taux d'intérêt effectif est le taux d'actualisation qui assure l'égalité entre la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs sur la durée de vie attendue de l'instrument financier et le montant inscrit au bilan. Le calcul de ce taux tient compte des commissions reçues ou payées faisant par nature partie intégrante du taux effectif du contrat, des coûts de transaction et des primes et décotes.

Les commissions considérées comme un complément d'intérêt font partie intégrante du taux d'intérêt effectif et sont comptabilisées au compte de résultat en « Intérêts et produits / charges assimilés ». Entrent dans cette catégorie notamment les commissions sur engagement de financement lorsqu'il est considéré que la mise en place d'un prêt est plus probable qu'improbable. Les commissions perçues sur engagements de financement sont différées jusqu'au tirage puis sont intégrées dans le calcul du taux d'intérêt effectif et étalées sur la durée de vie du prêt. Entrent également dans cette catégorie les commissions de syndication pour la part de la commission équivalente à la rémunération d'autres participants à la syndication.

1.e.2 PRODUITS ET CHARGES DE COMMISSIONS ET DES AUTRES ACTIVITES

Les commissions perçues ou payées au titre de prestations de services bancaires et assimilés (à l'exception de celles relevant du taux d'intérêt effectif), les revenus de promotion immobilière ainsi que les revenus de prestations de services connexes à des contrats de location entrent dans le champ d'application d'IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats avec les clients ».

Cette norme définit un modèle unique de reconnaissance des revenus s'appuyant sur des principes déclinés en cinq étapes. Ces cinq étapes permettent notamment d'identifier les obligations de prestations distinctes comprises dans les contrats et de leur allouer le prix de la transaction. Les produits relatifs à ces différentes obligations de prestation sont reconnus lorsque celles-ci sont satisfaites, c'est-à-dire lorsque le transfert du contrôle du bien ou du service a été réalisé.

Le prix d'une prestation peut contenir une composante variable. Les montants variables ne peuvent être enregistrés en résultat que s'il est hautement probable que les montants enregistrés ne donneront pas lieu à un ajustement significatif à la baisse.

Commissions

Le Groupe enregistre en résultat les produits et charges de commissions :

- soit progressivement au fur et à mesure que le service est rendu lorsque le client bénéficie d'un service continu. Il s'agit par exemple de certaines commissions sur opérations avec la clientèle lorsque les services sont rendus de manière continue, des commissions sur engagements de financement qui ne sont pas intégrées dans la marge d'intérêts car la probabilité qu'ils donnent lieu au tirage d'un prêt est faible, des commissions sur garantie financière, des commissions de compensation sur instruments financiers, des commissions afférentes aux activités de fiducie et assimilées, des droits de garde sur titres, etc.

S'agissant des commissions perçues au titre des engagements de garantie financière donnés, elles sont réputées représenter la valeur de marché initiale de l'engagement. Le passif en résultant est ultérieurement amorti sur la durée de l'engagement, en produits de commissions ;

- soit lorsque le service est rendu, dans les autres cas. Il s'agit par exemple des commissions de distribution reçues, des commissions de syndication rémunérant la prestation d'arrangement, des commissions de prestations de conseil, etc.

Produits et charges des autres activités

Les marges des opérations de promotion immobilière, les loyers perçus sur les contrats de location simple ainsi que les revenus et charges de prestations de services connexes à des contrats de location simple sont enregistrés dans la rubrique « Produits des autres activités » du compte de résultat.

Les dotations aux amortissements des biens détenus par le Groupe pour son activité de location simple sont comptabilisées sur la ligne « Charges des autres activités ».

S'agissant des produits et charges composant les marges des opérations de promotion immobilière, le Groupe les enregistre en résultat :

- progressivement, lorsque la prestation crée ou valorise un actif dont le client obtient le contrôle au fur et à mesure de sa création ou de sa valorisation (par exemple des travaux en cours contrôlés par le client sur le terrain duquel l'actif se situe, etc.), ou lorsque la prestation de l'entité ne crée pas un actif que l'entité pourrait utiliser autrement et lui donne un droit exécutoire au paiement de la part effectuée jusqu'à la date considérée. Tel est le cas des contrats de type VEFA (Vente en l'état futur d'achèvement) en France ;
- à l'achèvement dans les autres cas.

Des provisions et des dépréciations sont le cas échéant comptabilisées lorsque la marge ci-dessus est négative (provisions pour contrats déficitaires et dépréciation des stocks).

S'agissant des revenus de prestations de services connexes à des contrats de location, le Groupe les enregistre en résultat au fur et à mesure que le service est rendu, c'est-à-dire au prorata des coûts encourus pour les contrats de maintenance. Les charges correspondantes sont comptabilisées lorsque le service est rendu. En parallèle, des provisions sont constituées afin de couvrir principalement les risques liés aux prestations de services « risk retention » et véhicules relais-assistance.

1.f ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Les actifs financiers sont classés au coût amorti, en valeur de marché par capitaux propres ou en valeur de marché par résultat selon le modèle de gestion et les caractéristiques contractuelles des instruments lors de la comptabilisation initiale.

Les passifs financiers sont classés au coût amorti ou en valeur de marché par résultat lors de la comptabilisation initiale.

Les actifs et les passifs financiers sont comptabilisés au bilan lorsque le Groupe devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. Les achats et ventes d'actifs financiers effectués dans un délai défini par la réglementation ou par une convention sur un marché donné sont comptabilisés au bilan en date de règlement.

1.f.1 ACTIFS FINANCIERS AU COUT AMORTI

Les actifs financiers sont classés au coût amorti si les deux critères suivants sont remplis : le modèle de gestion consiste à détenir l'instrument afin d'en collecter les flux de trésorerie contractuels (« collecte ») et les flux de trésorerie sont uniquement constitués de paiements relatifs au principal et intérêts sur le principal.

Sont notamment inclus dans cette catégorie les crédits consentis par le Groupe, ainsi que les prises en pension et les titres de l'activité de gestion actif-passif et de trésorerie détenus en vue de collecter les flux contractuels et respectant le critère des flux de trésorerie.

Critère du modèle de gestion

Les actifs financiers sont gérés en vue de collecter des flux de trésorerie par la perception des paiements contractuels sur la durée de vie de l'instrument.

La réalisation de cessions proches de l'échéance de l'instrument et pour un montant proche des flux de trésorerie contractuels restant dus ou en raison d'une hausse du risque de crédit de la contrepartie est compatible avec un modèle de gestion « collecte ». Les ventes imposées par des contraintes réglementaires ou pour gérer la concentration du risque de crédit (sans augmentation du risque de crédit) sont elles aussi compatibles avec ce modèle de gestion dès lors qu'elles sont peu fréquentes ou peu significatives en valeur.

Critère des flux de trésorerie

Le critère des flux de trésorerie est satisfait si les modalités contractuelles de l'instrument de dette donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui sont seulement des remboursements du principal et des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

Le critère n'est pas satisfait en cas de modalité contractuelle qui expose le porteur à des risques ou à une volatilité des flux de trésorerie contractuels incohérents avec ceux d'un prêt non structuré ou « basique ». Il n'est également pas satisfait en cas d'effet de levier qui augmente la variabilité des flux de trésorerie contractuels.

Les intérêts représentent la rémunération de la valeur temps de l'argent, du risque de crédit, ainsi qu'éventuellement la rémunération d'autres risques (risque de liquidité par exemple), des coûts (frais d'administration par exemple), et d'une marge bénéficiaire cohérente avec celle d'un prêt basique. L'existence d'intérêts négatifs ne remet pas en cause le critère des flux de trésorerie.

La valeur temps de l'argent est la composante de l'intérêt - généralement appelée composante « taux » - qui fournit une contrepartie pour le passage du temps uniquement. La relation entre le taux d'intérêt et le passage du temps ne doit pas être altérée par des caractéristiques spécifiques de nature à remettre en cause le respect du critère des flux de trésorerie.

Ainsi, lorsque le taux d'intérêt variable de l'actif financier est révisé périodiquement selon une fréquence qui ne concorde pas avec la durée pour laquelle le taux d'intérêt est établi, la valeur temps de l'argent peut être considérée comme altérée et, selon l'ampleur de cette déformation, le critère des flux de trésorerie peut ne pas être rempli. Certains actifs financiers du Groupe présentent une non-concordance entre la fréquence de révision du taux et la maturité de celui-ci, ou des taux déterminés selon des moyennes. Le Groupe a développé une démarche homogène permettant d'analyser cette altération de la valeur temps de l'argent.

S'agissant des taux réglementés, ils répondent au critère des flux de trésorerie dès lors qu'ils fournissent une contrepartie qui correspond globalement au passage du temps et n'exposent pas à des risques ou à une volatilité des flux de trésorerie contractuels qui seraient incohérents avec ceux d'un prêt de base (exemple : prêts accordés dans le cadre de la collecte des Livrets A).

Certaines clauses contractuelles peuvent modifier l'échéancier ou le montant des flux de trésorerie. Les options de remboursement anticipé ne remettent pas en cause le critère des flux de trésorerie si le montant du remboursement anticipé représente essentiellement le principal restant dû et les intérêts y afférents, ce qui peut comprendre une pénalité raisonnable pour compenser l'annulation avant terme du contrat. Par exemple, dans le cas des prêts aux particuliers, la pénalité limitée à 6 mois d'intérêts ou 3 % du capital restant dû est considérée comme raisonnable. Les pénalités actuarielles correspondant à la différence actualisée entre les flux de trésorerie contractuels résiduels du prêt et leur remplacement auprès d'une contrepartie similaire ou sur le marché interbancaire pour une maturité équivalente sont également considérées comme raisonnables, y compris lorsque la pénalité peut être positive ou négative (i.e. pénalité dite symétrique). Les clauses de passage d'un taux variable à un taux fixe ne remettent pas en cause le critère des flux de trésorerie si le taux fixe est déterminé à l'origine, ou s'il est représentatif de la valeur temps de l'argent pour la maturité résiduelle du crédit en date d'exercice de la clause. Les clauses d'ajustement de la marge en fonction de l'atteinte d'objectifs environnementaux, sociaux ou de gouvernance (ESG), présentes dans des financements octroyés en vue d'encourager le développement durable des entreprises et communiqués dans le

chapitre 7 du Document d'enregistrement universel, ne remettent pas en cause le critère des flux de trésorerie dès lors que cet ajustement est considéré comme de minimis. Les instruments structurés indexés sur des indices ESG de marché ne remplissent pas le critère des flux de trésorerie.

Dans le cas particulier des actifs financiers contractuellement liés aux paiements reçus sur un portefeuille d'actifs sous-jacents et qui comportent un ordre de priorité de paiement des flux de trésorerie entre les investisseurs (« tranches »), créant ainsi des concentrations de risque de crédit, une analyse spécifique est effectuée. Les caractéristiques contractuelles de la tranche et celles des portefeuilles d'instruments financiers sous-jacents doivent satisfaire au critère des flux de trésorerie et l'exposition au risque de crédit inhérente à la tranche doit être inférieure ou égale à l'exposition au risque de crédit du portefeuille d'instruments financiers sous-jacents.

Certains prêts peuvent présenter un caractère « sans recours », contractuellement ou en substance lorsqu'ils sont accordés à une entité ad-hoc. C'est le cas notamment de nombreux prêts de financement de projets ou de financement d'actifs. Le critère des flux de trésorerie est respecté dans la mesure où ces prêts ne représentent pas une exposition directe sur les actifs donnés en garantie. En pratique, le seul fait que l'actif financier donne lieu à des paiements correspondant au principal et aux intérêts n'est pas suffisant pour conclure que l'instrument sans recours remplit le critère des flux de trésorerie. Dans ce cas, les actifs sous-jacents particuliers sur lesquels porte le recours limité doivent être analysés selon l'approche dite « par transparence ». Si ces actifs ne remplissent pas eux-mêmes les critères de flux de trésorerie, une appréciation du rehaussement de crédit existant est effectuée. Les éléments suivants sont notamment analysés : structuration et dimensionnement de l'opération, niveau de fonds propres de la structure emprunteuse, source de remboursement attendue, volatilité du prix de l'actif sous-jacent.

Comptabilisation

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs financiers sont comptabilisés à leur valeur de marché, y compris les coûts de transaction directement imputables à l'opération ainsi que les commissions liées à la mise en place des crédits.

Ils sont évalués ultérieurement au coût amorti, intérêts courus non échus compris et déduction faite des remboursements en capital et intérêts intervenus au cours de la période écoulée. Ces actifs financiers font également l'objet dès l'origine d'un calcul de dépréciation pour pertes attendues au titre du risque de crédit (cf. note 1.f.5).

Les intérêts sont calculés en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif déterminé à l'origine du contrat.

1.f.2 ACTIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHE PAR CAPITAUX PROPRES

Instruments de dette

Les instruments de dette sont classés en valeur de marché par capitaux propres si les deux critères suivants sont réunis :

- critère du modèle de gestion : les actifs financiers sont détenus dans un modèle de gestion dont l'objectif est atteint à la fois par la perception des flux de trésorerie contractuels et la vente des actifs financiers (« collecte et vente »). Cette dernière n'est pas accessoire mais fait partie intégrante du modèle de gestion ;
- critère des flux de trésorerie : les principes sont identiques à ceux applicables aux actifs financiers au coût amorti.

Sont notamment classés dans cette catégorie les titres de l'ALM Trésorerie qui sont détenus en vue de collecter les flux contractuels ou d'être vendus et respectent les critères des flux de trésorerie.

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs financiers sont comptabilisés à leur valeur de marché, y compris les coûts de transaction directement imputables à l'opération. Ils sont évalués ultérieurement à la valeur de marché et les variations de valeur de marché sont enregistrées dans une rubrique spécifique des capitaux propres intitulée « Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres pouvant être reclassées en résultat ». De même, les pertes attendues, calculées selon les mêmes modalités que celles applicables aux instruments de dette au coût amorti et comptabilisées en coût du risque, ont pour contrepartie cette rubrique spécifique des capitaux propres. Lors de la cession, les montants précédemment comptabilisés en capitaux propres sont reclassés en compte de résultat.

Par ailleurs, les intérêts sont comptabilisés au compte de résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif déterminé à l'origine du contrat.

Instruments de capitaux propres

Les investissements dans des instruments de capitaux propres de type actions sont classés sur option, transaction par transaction, en instruments à la valeur de marché par capitaux propres (sous une rubrique spécifique). Lors de la cession des actions, les variations de valeur précédemment comptabilisées en capitaux propres ne sont pas constatées en résultat. Seuls les dividendes, dès lors qu'ils représentent une rémunération de l'investissement et non pas un remboursement de capital, sont comptabilisés en résultat. Ces instruments ne font pas l'objet de dépréciation.

Les parts de fonds remboursables au gré du porteur ne répondent pas à la définition d'instruments de capitaux propres. Elles ne respectent pas non plus les critères de flux de trésorerie et sont donc comptabilisées en valeur de marché par résultat.

1.f.3 ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE

Les engagements de financement et de garantie financière qui ne sont pas comptabilisés à la valeur de marché par résultat sont présentés respectivement dans les notes 6.a et 6.b. Les engagements émis par la banque font l'objet d'une dépréciation pour pertes attendues au titre du risque de crédit. Ces dépréciations sont présentées sous la rubrique « Provisions pour risques et charges ».

Le Groupe peut émettre des garanties de performance qui lui confèrent le droit de réclamer, à la partie dont la non-performance aurait conduit à l'exercice de la garantie, tout montant versé au bénéficiaire de cette garantie. Ce type d'engagement expose le Groupe au risque de crédit et donne lieu à la constatation de pertes de crédit attendues.

1.f.4 CONTRATS D'EPARGNE ET PRETS REGLEMENTES

Les comptes épargne logement (CEL) et plans d'épargne logement (PEL) sont des produits d'épargne règlementés par les pouvoirs publics, destinés aux particuliers. Ils associent une phase d'épargne et une phase de crédit, indissociablement liées, la phase de crédit étant contingente à la phase d'épargne.

Ces produits comportent deux types d'engagements pour le Groupe qui s'est engagé d'une part à rémunérer l'épargne, pour une durée indéterminée, à un taux d'intérêt fixé à l'ouverture du contrat par les pouvoirs publics pour les PEL ou à un taux refixé chaque semestre en fonction d'une formule d'indexation fixée par la loi pour les CEL, et d'autre part à prêter au client, s'il le demande, pour un montant fonction des droits acquis pendant la phase d'épargne, à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour les PEL ou à un taux fonction de la phase d'épargne pour les contrats de CEL.

Les engagements futurs du Groupe relatifs à chaque génération – les PEL de même taux à l'ouverture formant une génération, et les CEL formant, pour leur ensemble, une génération – sont mesurés par actualisation des résultats potentiels futurs associés aux encours en risque de la génération considérée.

Les encours en risque sont estimés sur la base d'une analyse des historiques des comportements clientèle, et correspondent :

- pour la phase crédit, aux encours statistiquement probables pour les crédits, ainsi qu'aux encours de crédit déjà mis en place ;
- pour la phase épargne, à la différence entre les encours statistiquement probables et les encours minimums attendus; les encours minimums attendus étant assimilables à des dépôts à terme certains.

Les résultats des périodes futures afférents à la phase épargne sont estimés par la différence entre le taux de placement et le taux fixe de rémunération de l'épargne sur l'encours en risque d'épargne de la période considérée. Les résultats des périodes futures afférents à la phase crédit sont estimés par la différence entre le taux de refinancement et le taux fixe de rémunération des crédits sur l'encours en risque de crédit de la période considérée.

Les taux de placement de l'épargne et les taux de refinancement des crédits sont déduits de la courbe de taux de swap et des marges attendues sur des instruments financiers de nature et de maturités comparables. Les marges sont déterminées à partir de celles observées sur les crédits à l'habitat à taux fixe pour la phase crédit, et de celles observées sur les produits offerts à la clientèle particulière pour la phase d'épargne. Pour traduire l'incertitude sur les évolutions potentielles des taux et leurs conséquences sur les comportements futurs modélisés des clients et sur les encours en risque, les engagements sont estimés par application de la méthode Monte-Carlo.

Lorsque la somme algébrique de la mesure des engagements futurs sur la phase d'épargne et sur la phase de crédit d'une même génération de contrats traduit une situation potentiellement défavorable pour le Groupe, une provision est constituée, sans compensation entre les générations, et enregistrée sous la rubrique « Provisions pour risques et charges » du bilan. Les variations de cette provision sont enregistrées au compte de résultat en « Produits et charges d'intérêt et assimilés ».

1.f.5 DEPRECIATION DES ACTIFS FINANCIERS AU COUT AMORTI ET DES INSTRUMENTS DE DETTE EN VALEUR DE MARCHE PAR CAPITAUX PROPRES

Le modèle de dépréciation pour risque de crédit est fondé sur les pertes attendues.

Ce modèle s'applique aux crédits et aux instruments de dette classés au coût amorti ou à la valeur de marché par capitaux propres, aux engagements de prêts et aux contrats de garantie financière donnée qui ne sont pas comptabilisés à la valeur de marché, ainsi qu'aux créances résultant des contrats de location, aux créances commerciales et aux actifs de contrat.

Modèle général

Le Groupe identifie trois « strates » correspondant chacune à une situation spécifique au regard de l'évolution du risque de crédit de la contrepartie depuis la comptabilisation initiale de l'actif.

- Pertes de crédit attendues à 12 mois (« strate 1 ») : si, à la date d'arrêté, le risque de crédit de l'instrument financier n'a pas augmenté de manière significative depuis sa comptabilisation initiale, cet instrument fait l'objet d'une provision pour dépréciation pour un montant égal aux pertes de crédit attendues à 12 mois (résultant de risques de défaut dans les 12 mois à venir).
- Pertes de crédit à maturité pour les actifs non dépréciés (« strate 2 ») : la provision pour dépréciation est évaluée pour un montant égal aux pertes de crédit attendues sur la durée de vie (à maturité) si le risque de crédit de l'instrument financier a augmenté de manière significative depuis la comptabilisation initiale sans que l'actif financier soit considéré comme déprécié ou douteux.
- Pertes de crédit attendues à maturité pour les actifs financiers dépréciés ou douteux (« strate 3 ») : la provision pour dépréciation est également évaluée pour un montant égal aux pertes de crédit attendues à maturité.

Ce modèle général est appliqué à l'ensemble des instruments dans le champ de la dépréciation d'IFRS 9, à l'exception des actifs dépréciés dès leur acquisition ou leur émission et des instruments pour lesquels un modèle simplifié est utilisé (voir ci-après).

L'approche des pertes de crédit attendues sous IFRS 9 est symétrique, c'est-à-dire que si des pertes de crédit attendues à maturité ont été comptabilisées lors d'une précédente période d'arrêté, et s'il s'avère qu'il n'y a plus, pour l'instrument financier et pour la période d'arrêté en cours, d'augmentation significative du risque de crédit depuis sa comptabilisation initiale, la provision est à nouveau calculée sur la base d'une perte de crédit attendue à 12 mois.

S'agissant des produits d'intérêts, pour les encours des « strates 1 et 2 », ils sont calculés sur la valeur brute comptable. Pour les encours de la « strate 3 », les produits d'intérêts sont calculés sur la base du coût amorti des créances (c'est-à-dire la valeur brute comptable nette de la provision pour dépréciation).

Définition du défaut

La définition du défaut est alignée avec celle du défaut bâlois, avec une présomption réfutable que l'entrée en défaut se fait au plus tard au-delà de 90 jours d'impayés. Cette définition tient compte des orientations de l'ABE du 28 septembre 2016, notamment sur les seuils applicables en cas d'impayés et les périodes probatoires.

La définition du défaut est utilisée de manière homogène pour l'évaluation de l'augmentation du risque de crédit et la mesure des pertes de crédit attendues.

Actifs financiers dépréciés ou douteux

Définition

Un actif financier est considéré comme déprécié ou douteux et classé en « strate 3 » lorsqu'un ou plusieurs événements ayant une incidence négative sur les flux de trésorerie futurs de cet actif financier ont eu lieu.

Au niveau individuel, constitue notamment une indication objective de perte de valeur toute donnée observable afférente aux événements suivants : l'existence d'impayés depuis 90 jours au moins ; la connaissance ou l'observation de difficultés financières significatives de la contrepartie telles qu'il est possible de conclure à l'existence d'un risque avéré, qu'un impayé ait été ou non constaté ; les concessions consenties aux termes des crédits, qui ne l'auraient pas été en l'absence de difficultés financières de l'emprunteur (voir section *Restructuration des actifs financiers*).

Cas particulier des actifs dépréciés dès leur acquisition ou leur émission

Dans certains cas, les actifs financiers sont dépréciés dès leur comptabilisation initiale.

Pour ces actifs, il n'est pas constaté de provision à la comptabilisation initiale. Le taux d'intérêt effectif résulte de la prise en compte des pertes de crédit attendues à maturité dans les flux de trésorerie estimés initialement. Toute variation ultérieure, positive ou négative, des pertes de crédit attendues à maturité donne lieu à un ajustement de dépréciation en résultat.

Modèle simplifié

Le modèle simplifié consiste à comptabiliser une provision pour dépréciation sur la base d'une perte de crédit attendue à maturité dès l'origine puis à chaque date d'arrêté.

Le Groupe applique ce modèle aux créances commerciales de maturité inférieure à 12 mois.

Augmentation significative du risque de crédit

L'augmentation significative du risque de crédit peut s'apprécier sur une base individuelle ou sur une base collective (en regroupant les instruments financiers en fonction de caractéristiques de risque de crédit communes) en tenant compte de toutes les informations raisonnables et justifiables et en comparant le risque de défaillance sur l'instrument financier à la date de clôture avec le risque de défaillance sur l'instrument financier à la date de la comptabilisation initiale.

L'appréciation de la détérioration repose sur la comparaison des probabilités de défaut issues des notations en date de comptabilisation initiale des instruments financiers avec celles existant en date de clôture.

Par ailleurs, il existe selon la norme une présomption réfutable d'augmentation significative du risque de crédit associé à un actif financier depuis la comptabilisation initiale lorsque les paiements contractuels subissent un retard de plus de 30 jours.

Dans le métier spécialisé du crédit à la consommation, l'appréciation de la détérioration s'appuie également sur l'existence d'un incident de paiement régularisé mais intervenu au cours des 12 derniers mois. Depuis 2024, cette spécificité ne s'applique plus sur l'essentiel des expositions dans la zone euro.

Les principes appliqués en matière d'appréciation de l'augmentation significative du risque de crédit sont détaillés en note 2.g *Coût du risque*.

Mesure des pertes de crédit attendues

Les pertes de crédit attendues sont définies comme étant une estimation des pertes de crédit (c'est-à-dire la valeur actualisée des déficits de trésorerie) pondérées par la probabilité d'occurrence de ces pertes au cours de la durée de vie attendue des instruments financiers. Elles sont calculées de manière individuelle, pour chaque exposition.

En pratique, pour les expositions classées en strate 1 et en strate 2, les pertes de crédit attendues sont calculées comme le produit de la probabilité de défaut (PD), la perte en cas de défaut (Loss Given Default - « LGD ») et le montant de l'exposition en cas de défaut (Exposure at Default - « EAD ») actualisés au taux d'intérêt effectif (TIE) de l'exposition. Elles résultent du risque de défaut dans les 12 mois à venir (strate 1) ou du risque de défaut sur la durée de vie de la facilité (strate 2). Dans le métier spécialisé du crédit à la consommation, compte tenu des caractéristiques des portefeuilles, la méthode utilisée est fondée d'une part sur les probabilités de transition vers la déchéance du terme, et d'autre part sur des taux de perte actualisés post-déchéance du terme. Les calculs des paramètres sont réalisés statistiquement par population homogène. Depuis 2024, cette spécificité ne s'applique plus sur l'essentiel des expositions dans la zone euro.

Pour les expositions classées en strate 3, les pertes de crédit attendues sont calculées comme la valeur actualisée au taux d'intérêt effectif des déficits de trésorerie sur la durée de vie de l'instrument. Les déficits de trésorerie représentent la différence entre les flux de trésorerie contractuels exigibles et les flux de trésorerie attendus (i.e. qui devraient être reçus). Le cas échéant, l'estimation des flux de trésorerie attendus tient compte d'un scénario de flux de trésorerie provenant de la cession des prêts ou d'ensembles de prêts en défaut. Le produit de la vente est considéré net des coûts de cession.

La méthodologie développée s'appuie sur les concepts et dispositifs existants (notamment sur le dispositif bâlois) pour les expositions pour lesquelles les exigences de fonds propres au titre du risque de crédit sont calculées selon l'approche Internal Ratings-Based Approach (IRBA). Ce dispositif est également appliqué aux portefeuilles pour lesquels les exigences de fonds propres au titre du risque de crédit sont calculées selon l'approche standard. Par ailleurs, le dispositif bâlois a été ajusté pour être conforme aux dispositions d'IFRS 9, notamment la prise en compte des informations de nature prospective.

Maturité

Tous les termes contractuels de l'instrument financier sont pris en compte, y compris les remboursements anticipés, les prorogations et options similaires. Dans les rares cas où la durée de vie attendue de l'instrument financier ne peut pas être estimée de façon fiable, la durée contractuelle résiduelle est utilisée. La norme précise que la période maximale à considérer pour le calcul des pertes de crédit attendues est la période contractuelle maximale. Néanmoins, pour les découverts autorisés et les lignes de crédit, selon l'exception permise par IFRS 9 pour ces produits, la maturité considérée pour le calcul des pertes de crédit attendues est la période sur laquelle l'entité est exposée au risque de crédit, qui peut s'étendre au-delà de la maturité contractuelle (période de préavis). Pour les découverts autorisés et les lignes de crédit accordés à des contreparties autres que la clientèle de détail, la maturité contractuelle peut être retenue, notamment lorsque ceux-ci sont gérés individuellement et que la prochaine revue de crédit a lieu à l'échéance contractuelle.

Probabilités de défaut (PD)

La probabilité de défaut est une estimation de la probabilité de survenance d'un défaut sur un horizon de temps donné.

La détermination des PD s'appuie sur le système de notation interne du Groupe qui est décrit dans le chapitre 5 du Document d'enregistrement universel (partie 5.4 *Risque de crédit – Dispositif de gestion du risque de crédit*). Cette section décrit la prise en compte des risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans les politiques de crédit et de notation, notamment par la mise en place d'un nouvel outil d'évaluation : l'ESG Assessment.

La mesure des pertes de crédit attendues requiert l'estimation à la fois des probabilités de défaut à 1 an et des probabilités de défaut à maturité.

Les PD à 1 an sont dérivées des PD réglementaires, fondées sur des moyennes long terme à travers le cycle, afin de refléter les conditions actuelles et les scénarios macroéconomiques (« Point in Time » ou « PiT »).

Les PD à maturité sont définies en utilisant des matrices de migration reflétant l'évolution attendue de la note interne de l'exposition jusqu'à maturité et des probabilités de défaut associées.

Pertes en cas de défaut (LGD)

La perte en cas de défaut est la différence entre les flux de trésorerie contractuels et les flux de trésorerie attendus, actualisés au taux d'intérêt effectif (ou une approximation de celui-ci) en date de défaut. La LGD est exprimée en pourcentage de l'exposition en cas de défaut (Exposure At Default – « EAD »).

L'estimation des flux de trésorerie attendus tient compte des flux de trésorerie résultant de la vente d'une sûreté détenue ou d'autres rehaussements de crédit si ceux-ci sont inclus dans les conditions contractuelles et ne sont pas comptabilisés séparément par l'entité (par exemple, une garantie hypothécaire associée à un prêt immobilier), nette des coûts d'obtention et de vente de ces sûretés.

Dans le cadre des prêts garantis, la garantie est considérée comme intrinsèque au contrat de prêt si elle est incluse dans les conditions contractuelles de celui-ci ou est accordée de façon concomitante à l'octroi du prêt, et si le montant de remboursement attendu peut bien être rattaché à un prêt en particulier (absence d'effet de mutualisation par un mécanisme de subordination ou de plafond global pour tout un portefeuille). Dans ce cas, elle est prise en compte dans le calcul des pertes de crédit attendues, sinon elle donne lieu à la comptabilisation d'un actif de remboursement séparé.

La LGD utilisée pour les besoins d'IFRS 9 est dérivée des paramètres bâlois de LGD. Elle est retraitée de l'effet « bas de cycle » et des marges de conservatisme, notamment réglementaires, à l'exception des marges pour incertitudes de modèle. Pour les clients entreprise, cette LGD est déterminée en prenant en compte les scénarios macroéconomiques.

Exposition en cas de défaut (EAD)

L'exposition en cas de défaut d'un instrument est le montant résiduel anticipé dû par le débiteur au moment du défaut. Ce montant est défini en fonction du profil de remboursement attendu, et prend en compte, selon les types d'exposition, les amortissements contractuels, les remboursements anticipés attendus et les tirages attendus sur les lignes de crédit.

Prise en compte des informations de nature prospective

Le montant des pertes de crédit attendues est calculé sur la base d'une moyenne pondérée de scénarios probabilisés, tenant compte des événements passés, des circonstances actuelles et des prévisions raisonnables et justifiables de la conjoncture économique. A compter du 31 décembre 2024, l'information prospective tient

spécifiquement compte de risques liés au changement climatique et à la transition notamment au travers de l'utilisation de scénarios à long terme.

Les principes appliqués en matière de prise en compte des scénarios économiques dans le calcul des pertes de crédit attendues sont détaillés en note 2.g *Coût du risque*.

Passages en pertes

Un passage en pertes consiste à réduire la valeur brute comptable d'un actif financier lorsqu'il n'y a plus d'espoir raisonnable de recouvrement de tout ou partie dudit actif financier ou lorsqu'il a fait l'objet d'un abandon total ou partiel. Le passage en perte intervient lorsque toutes les voies de recours offertes à la Banque ont été épuisées, et dépend généralement du contexte propre à chaque juridiction.

Si le montant de la perte lors du passage en perte est supérieur à la provision pour dépréciation cumulée, la différence est enregistrée comme une perte de valeur supplémentaire en « Coût du risque ». Pour toute récupération après la sortie de l'actif financier (ou d'une partie de cet actif) du bilan, le montant reçu est enregistré comme un profit en « Coût du risque ».

Recouvrements via la mise en jeu du collatéral

Lorsqu'un prêt est sécurisé par un actif financier ou non financier reçu en garantie et que la contrepartie est en défaut, le Groupe peut décider d'exercer la garantie et, selon la juridiction, il peut alors devenir propriétaire de l'actif. Dans une telle situation, le prêt est décomptabilisé en contrepartie de l'actif reçu en garantie.

Une fois la propriété de l'actif effective, celui-ci est comptabilisé à sa valeur de marché et classé au bilan selon l'intention de gestion.

Restructuration des actifs financiers en raison de difficultés financières

Une restructuration en raison de difficultés financières de l'emprunteur se définit comme une modification des termes et conditions de la transaction initiale que le Groupe n'envisage que pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur.

Pour les restructurations n'entraînant pas une décomptabilisation de l'actif financier, l'actif restructuré fait l'objet d'un ajustement de valeur ramenant sa valeur comptable au montant actualisé au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif des nouveaux flux futurs attendus. La modification de valeur de l'actif est enregistrée dans le compte de résultat, dans la rubrique « Coût du risque ».

L'existence d'une augmentation significative du risque de crédit pour l'instrument financier est alors évaluée en comparant le risque de défaut postérieurement à la restructuration (selon les conditions contractuelles modifiées) et le risque de défaut à la date de comptabilisation initiale (selon les conditions contractuelles d'origine). Pour démontrer que les critères de comptabilisation des pertes de crédit attendues à maturité ne sont plus réunis, un comportement de paiement de bonne qualité devra être observé sur une certaine durée.

Lorsque la restructuration consiste en un échange partiel ou total contre d'autres actifs substantiellement différents (par exemple, l'échange d'un instrument de dette en instrument de capitaux propres), elle se traduit par l'extinction de la créance et par la comptabilisation des actifs remis en échange, évalués à leur valeur de marché à la date de l'échange. L'écart de valeur constaté lors de cet échange est enregistré dans le compte de résultat, dans la rubrique « Coût du risque ».

Les modifications d'actifs financiers qui ne sont ni réalisées en raison des difficultés financières de l'emprunteur, ni dans le cadre de moratoires (i.e. renégociations commerciales) sont généralement analysées comme le remboursement par anticipation de l'ancien prêt, qui est décomptabilisé, suivi de la mise en place d'un nouveau prêt aux conditions de marché. Dans le cas où il n'existe pas de pénalité de remboursement significative, elles consistent en effet à remettre le taux du prêt aux conditions de marché, le client étant en mesure de changer d'établissement de crédit et ne subissant pas de difficulté financière.

Périodes probatoires

Le Groupe applique des périodes d'observation pour évaluer le retour possible à une strate de meilleure qualité. Ainsi, pour le passage de la strate 3 à la strate 2, une période probatoire de 3 mois est observée, étendue à 12 mois en cas de restructuration en raison de difficultés financières.

Pour le passage de la strate 2 à la strate 1, une période probatoire de 2 ans est observée pour les créances ayant fait l'objet d'une restructuration en raison de difficultés financières.

1.f.6 COUT DU RISQUE

Le coût du risque comprend les éléments de résultat suivants :

- les dépréciations couvrant les pertes de crédit attendues à 12 mois et à maturité (strate 1 et strate 2) relatives aux instruments de dettes comptabilisés au coût amorti ou à la valeur de marché par capitaux propres, aux engagements de prêts et aux contrats de garantie financière qui ne sont pas comptabilisés à la valeur de marché ainsi qu'aux créances résultant des contrats de location, des actifs de contrats et des créances commerciales ;
- les dépréciations des actifs financiers (y compris ceux en valeur de marché par résultat) pour lesquels il existe une indication objective de perte de valeur (strate 3), les pertes sur créances irrécouvrables et les récupérations sur créances amorties ;
- les charges liées aux fraudes externes inhérentes à l'activité de financement.

1.f.7 INSTRUMENTS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHE PAR RESULTAT

Portefeuille de transaction et autres actifs financiers en valeur de marché par résultat

Le portefeuille de transaction comprend les instruments détenus à des fins de transaction, y compris les instruments dérivés.

Les autres actifs financiers en valeur de marché par résultat concernent les instruments de dette non détenus à des fins de transaction qui ne remplissent pas le critère du modèle de gestion « collecte » ou « collecte et vente », ou celui des flux de trésorerie. Entrent également dans cette catégorie les instruments de capitaux propres pour lesquels l'option d'un classement en valeur de marché par capitaux propres n'a pas été retenue. Enfin, les actifs financiers peuvent être désignés en valeur de marché par résultat si cela permet à l'entité d'éliminer ou de réduire significativement une asymétrie dans l'évaluation et la comptabilisation qui existerait en cas de comptabilisation des actifs et passifs financiers concernés dans des catégories différentes.

Ces instruments financiers sont comptabilisés à leur valeur de marché, les frais de transaction initiaux étant directement comptabilisés en compte de résultat. En date d'arrêté, les variations de la valeur de marché sont présentées sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur les instruments financiers à la valeur de marché par résultat » du compte de résultat. Il en est de même des revenus, des dividendes et des plus et moins-values de cession réalisées du portefeuille de transaction.

Passifs financiers évalués en valeur de marché par résultat sur option

Le Groupe utilise cette catégorie dans les deux cas suivants :

- lorsqu'il s'agit d'instruments financiers composés comportant un ou plusieurs dérivés incorporés qui autrement seraient à extraire et à comptabiliser séparément. Un dérivé incorporé est tel que ses caractéristiques économiques et ses risques ne sont pas étroitement liés à ceux du contrat hôte ;
- lorsque l'utilisation de cette option permet d'éliminer ou de réduire significativement une asymétrie dans l'évaluation et la comptabilisation des actifs et passifs, qui autrement résulterait de leur classement dans des catégories comptables distinctes.

Les variations de valeur de marché résultant du risque de crédit propre sont constatées sous une rubrique spécifique des capitaux propres.

1.f.8 PASSIFS FINANCIERS ET INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES

Un instrument financier émis ou ses différentes composantes sont classés en tant que passif financier ou instrument de capitaux propres, conformément à la substance économique du contrat juridique.

Les instruments financiers émis par le Groupe sont qualifiés d'instruments de dette s'il existe une obligation contractuelle pour la société du Groupe émettrice de ces instruments de délivrer de la trésorerie ou un actif financier au détenteur des titres. Il en est de même dans les cas où le Groupe peut être contraint d'échanger des actifs ou des passifs financiers avec une autre entité à des conditions potentiellement défavorables, ou de livrer un nombre variable de ses propres actions.

Les instruments de capitaux propres résultent de contrats mettant en évidence un intérêt résiduel dans les actifs d'une entité après déduction de tous ses passifs.

Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

Les dettes représentées par un titre et les dettes subordonnées sont comptabilisées au coût amorti sauf si elles sont comptabilisées à la valeur de marché par résultat.

Les dettes émises représentées par un titre sont enregistrées à l'origine à leur valeur d'émission comprenant les frais de transaction, puis sont évaluées à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les obligations remboursables ou convertibles en actions propres sont susceptibles de contenir une composante dette et une composante capitaux propres, déterminées lors de la comptabilisation initiale de l'opération. Elles seront dans ce cas qualifiées d'instruments hybrides.

A cet égard, le Groupe a choisi d'enregistrer les obligations convertibles contingentes émises, sans maturité, lorsque convertibles en un nombre variable d'actions propres lors de la survenance d'un événement déclencheur prédéterminé (par exemple le passage du ratio de solvabilité sous un seuil), comme un instrument hybride, dans la mesure où les coupons sur ces obligations sont payés de manière discrétionnaire.

Instruments de capitaux propres

Le terme « actions propres » désigne les actions de la société consolidante BNP Paribas SA et de ses filiales consolidées par intégration globale. Les coûts externes directement attribuables à une émission d'actions nouvelles, sont déduits des capitaux propres nets de tout impôt y afférent.

Les actions propres détenues par le Groupe sont portées en déduction des capitaux propres consolidés quel que soit l'objectif de leur détention et les résultats afférents sont éliminés du compte de résultat consolidé.

Les actions émises par les filiales du Groupe contrôlées de manière exclusive étant assimilées aux actions émises par la société consolidante, lorsque le Groupe rachète les titres émis par ces filiales, la différence entre le prix d'acquisition et la quote-part d'actif net rachetée est enregistrée dans les réserves consolidées, part du Groupe. De même, la valeur de la dette, ainsi que ses variations, représentative d'options de vente consenties, le cas échéant, aux actionnaires minoritaires de ces filiales, est imputée sur les intérêts minoritaires et, à défaut, sur les réserves consolidées, part du Groupe. Tant que ces options ne sont pas exercées, les résultats liés aux intérêts minoritaires sont affectés aux intérêts minoritaires au compte de résultat consolidé. L'incidence d'une baisse du pourcentage d'intérêt du Groupe dans une filiale consolidée par intégration globale est traitée comptablement comme un mouvement des capitaux propres.

Les instruments financiers émis par le Groupe et qualifiés d'instruments de capitaux propres, notamment les Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée, sont présentés au bilan en « Capital et réserves ».

Les distributions d'un instrument financier classé en tant qu'instrument de capitaux propres sont comptabilisées directement en déduction des capitaux propres. De même, les coûts de transaction d'un instrument qualifié de capitaux propres sont comptabilisés en déduction des capitaux propres.

Les dérivés sur actions propres sont considérés, selon leur mode de dénouement :

- soit comme des instruments de capitaux propres si le dénouement se fait par livraison physique d'un nombre fixe d'actions propres contre un montant fixe de trésorerie ou un autre actif financier; ces instruments dérivés ne sont dans ce cas pas réévalués ;
- soit comme des dérivés si le dénouement se fait en numéraire ou au choix par la livraison physique d'actions propres ou la remise de numéraire. Les variations de valeur de ces instruments sont dans ce cas enregistrées en résultat.

En outre, si le contrat contient une obligation, même si celle-ci n'est qu'éventuelle, de rachat par la Banque de ses propres actions, une dette est comptabilisée pour sa valeur présente par la contrepartie des capitaux propres.

1.f.9 COMPTABILITE DE COUVERTURE

Le Groupe a retenu l'option prévue par la norme de maintenir les dispositions de la comptabilité de couverture d'IAS 39 jusqu'à l'entrée en vigueur de la future norme sur la macrocouverture. Par ailleurs, la norme IFRS 9 ne traite pas explicitement de la couverture de valeur du risque de taux d'un portefeuille d'actifs ou passifs financiers. Les dispositions prévues dans IAS 39 pour ces couvertures de portefeuille, telles qu'adoptées par l'Union européenne, continuent de s'appliquer.

Les dérivés conclus dans le cadre de relations de couverture sont désignés en fonction de l'objectif poursuivi.

La couverture de valeur est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux d'intérêt des actifs et passifs à taux fixe, tant pour des instruments financiers identifiés (titres, émissions, prêts, emprunts) que pour des portefeuilles d'instruments financiers (dépôts à vue et crédits à taux fixe notamment).

La couverture de résultats futurs est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux d'intérêt des actifs et passifs à taux révisable, y compris leur renouvellement, et le risque de change des revenus futurs hautement probables en devises.

Lors de la mise en place de la relation de couverture, le Groupe établit une documentation formalisée : désignation de l'instrument ou de la portion d'instrument ou de risque couvert, stratégie et nature du risque couvert, désignation de l'instrument de couverture, modalités d'évaluation de l'efficacité de la relation de couverture.

Conformément à cette documentation, le Groupe évalue, lors de sa mise en place et au minimum trimestriellement, l'efficacité rétrospective et prospective des relations de couverture mises en place. Les tests d'efficacité rétrospectifs ont pour but de s'assurer que le rapport entre les variations effectives de valeur ou de résultat des dérivés de couverture et celles des instruments couverts se situe entre 80 % et 125 %. Les tests prospectifs ont pour but de s'assurer que les variations de valeur ou de résultat des dérivés attendues sur la durée de vie résiduelle de la couverture compensent de manière adéquate celles des instruments couverts. Concernant les transactions hautement probables, leur caractère s'apprécie notamment au travers de l'existence d'historiques sur des transactions similaires.

En application de la norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne (excluant certaines dispositions concernant la comptabilité de couverture d'un portefeuille), des relations de couverture de valeur du risque de taux d'intérêt sur base de portefeuille d'actifs ou de passifs sont utilisées. Dans ce cadre :

- le risque désigné comme étant couvert est le risque de taux d'intérêt associé à la composante de taux interbancaire inclus dans le taux des opérations commerciales de crédits à la clientèle, d'épargne et de dépôts à vue ;
- les instruments réputés couverts correspondent, pour chaque bande de maturité, à une fraction de la position constitutive des impasses associées aux sous-jacents couverts ;
- les instruments de couverture sont uniquement des swaps de taux simples ;
- l'efficacité des couvertures est assurée prospectivement par le fait que tous les dérivés doivent avoir à la date de leur mise en place pour effet de réduire le risque de taux d'intérêt du portefeuille de sous-jacents couverts. Rétrospectivement, ces couvertures doivent être déqualifiées lorsque les sous-jacents qui leur sont spécifiquement associés sur chaque bande de maturité deviennent insuffisants (du fait des remboursements anticipés des prêts ou des retraits des dépôts).

Les principes de comptabilisation des dérivés et des instruments couverts dépendent de la stratégie de couverture.

Dans le cas d'une relation de couverture de valeur, les dérivés sont réévalués au bilan à leur valeur de marché par contrepartie du compte de résultat dans le poste « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat », symétriquement à la réévaluation des instruments couverts pour le risque considéré. Au bilan, la réévaluation de la composante couverte est comptabilisée soit conformément à la classification de l'instrument couvert dans le cas d'une relation de couverture d'actifs ou de passifs identifiés, soit dans le poste « Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux » dans le cas d'une relation de couverture de portefeuille.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou lorsque celle-ci ne satisfait plus aux tests d'efficacité, les dérivés de couverture sont transférés en portefeuille de transaction et comptabilisés selon les principes applicables à cette catégorie. Dans le cas d'instruments de taux d'intérêt identifiés initialement couverts, le montant de réévaluation inscrit au bilan sur ces instruments est amorti au taux d'intérêt effectif sur sa durée de vie résiduelle. Dans le cas de portefeuilles d'instruments de taux d'intérêt initialement couverts en taux, cet ajustement est amorti linéairement sur la période restant à courir par rapport à la durée initiale de la couverture. Si les éléments couverts ne figurent plus au bilan, du fait notamment de remboursements anticipés, ce montant est immédiatement porté au compte de résultat.

Dans le cas d'une relation de couverture de résultats futurs, les dérivés sont réévalués au bilan en valeur de marché en contrepartie d'une ligne spécifique des capitaux propres « Variations de valeur enregistrées directement en capitaux propres ». Les montants inscrits en capitaux propres pendant la durée de vie de la couverture sont transférés en résultat sous la rubrique « Intérêts et produits et charges assimilés » au fur et à mesure que les éléments de résultat de l'instrument couvert affectent le résultat. Les instruments couverts restent comptabilisés conformément aux règles spécifiques à leur catégorie comptable.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou lorsque celle-ci ne satisfait plus aux tests d'efficacité, les montants cumulés inscrits en capitaux propres au titre de la réévaluation du dérivé de couverture sont maintenus en capitaux propres jusqu'à ce que la transaction couverte affecte elle-même le résultat ou lorsqu'il est déterminé qu'elle ne se réalisera pas. Ces montants sont alors transférés en résultat.

En cas de disparition de l'élément couvert, les montants cumulés inscrits en capitaux propres sont immédiatement constatés en résultat.

Quelle que soit la stratégie de couverture retenue, l'inefficacité de la couverture est comptabilisée au compte de résultat en « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat ».

Les couvertures des investissements nets en devises réalisés dans des filiales et succursales sont comptabilisées de la même façon que les couvertures de résultats futurs. Les instruments de couverture peuvent être des dérivés de change ou tout instrument financier non dérivé.

1.f.10 DETERMINATION DE LA VALEUR DE MARCHE

La valeur de marché correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction conclue à des conditions normales entre des participants de marché, sur le marché principal ou sur le marché le plus avantageux, à la date d'évaluation.

Le Groupe détermine la valeur de marché des instruments financiers, soit en utilisant des prix obtenus directement à partir de données externes, soit en utilisant des techniques de valorisation. Ces techniques de valorisation sont principalement des approches par le marché ou par le résultat, regroupant des modèles communément admis (méthode d'actualisation des cash flows futurs, modèle de Black & Scholes, techniques d'interpolation). Elles maximisent l'utilisation de données observables et minimisent celle de données non observables. Ces techniques sont calibrées pour refléter les conditions actuelles du marché. Des ajustements de valorisation sont appliqués si nécessaire, lorsque des facteurs tels que les risques de modèle, de liquidité et de crédit ne sont pas pris en compte dans les techniques de valorisation ou dans les paramètres utilisés, mais sont cependant pris en considération par les participants de marché lors de la détermination de la valeur de marché.

La valeur de marché est déterminée pour chaque actif financier ou passif financier pris individuellement, mais elle peut être évaluée sur la base de portefeuille dès lors que certaines conditions sont remplies. Ainsi, le Groupe applique cette exception lorsqu'un groupe d'actifs financiers et de passifs financiers et d'autres contrats entrant dans le champ d'application de la norme sur les instruments financiers est géré sur la base de son exposition nette à des risques similaires, de marché ou de crédit, qui se compensent, conformément à une stratégie interne de gestion des risques dûment documentée.

Les actifs et passifs évalués ou présentés à la valeur de marché sont répartis selon la hiérarchie suivante :

- Niveau 1 : les valeurs de marché sont déterminées en utilisant directement les prix cotés sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques. Les caractéristiques d'un marché actif incluent l'existence d'un volume et d'une fréquence suffisants de transactions ainsi qu'une disponibilité continue des prix.
- Niveau 2 : les valeurs de marché sont déterminées avec des techniques de valorisation dont les paramètres significatifs sont observables sur les marchés, directement ou indirectement. Ces techniques sont régulièrement calibrées et les paramètres corroborés par des données provenant de marchés actifs.
- Niveau 3 : les valeurs de marché sont déterminées avec des techniques de valorisation dont les paramètres significatifs utilisés sont non observables ou ne peuvent être corroborés par des données de marché, par exemple en raison de l'absence de liquidité de l'instrument ou d'un risque de modèle significatif. Un paramètre non observable est une donnée pour laquelle aucune information de marché n'est disponible. Il provient donc d'hypothèses internes sur les données qui seraient utilisées par les autres participants de marché. L'évaluation de l'absence de liquidité ou l'identification d'un risque de modèle suppose l'exercice du jugement.

Le niveau de hiérarchie de la valeur de marché au sein duquel l'actif ou le passif est classé dans son intégralité correspond au niveau le plus bas des paramètres qui sont significatifs pour la valeur de marché.

Pour les instruments financiers présentés dans le Niveau 3 de la hiérarchie, et plus marginalement pour certains instruments financiers présentés dans le Niveau 2, une différence peut apparaître entre le prix de transaction et la valeur de marché. Cette marge (« Day One Profit ») est différée et étalée en résultat sur la durée d'inobservabilité anticipée des paramètres de valorisation. Lorsque les paramètres non observables à l'origine deviennent ou lorsque la valorisation peut être justifiée par comparaison avec celle de transactions récentes et similaires opérées sur un marché actif, la part de la marge non encore reconnue est alors comptabilisée en résultat.

1.f.11 DECOMPTABILISATION D'ACTIFS OU DE PASSIFS FINANCIERS

Décomptabilisation des actifs financiers

Le Groupe décomptabilise tout ou partie d'un actif financier lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie de l'actif expirent, ou lorsque le Groupe transfère l'actif - soit sur la base d'un transfert des droits contractuels à ses flux de trésorerie, soit en conservant les droits contractuels à recevoir les flux de trésorerie de l'actif tout en assumant l'obligation de payer les flux de trésorerie de l'actif dans le cadre d'un dispositif de rétrocession éligible – de même que la quasi-totalité des risques et des avantages de l'actif.

Dans le cas où le Groupe a transféré les flux de trésorerie d'un actif financier mais n'a ni transféré ni conservé la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété de l'actif financier et n'a pas conservé en pratique le contrôle de l'actif financier, le Groupe décomptabilise l'actif financier et enregistre alors distinctement, si nécessaire, un actif ou un passif représentant les droits et obligations créés ou conservés à l'occasion du transfert de l'actif. Si le Groupe a conservé le contrôle de l'actif financier, il maintient ce dernier à son bilan à hauteur de son implication continue dans cet actif.

Lors de la décomptabilisation d'un actif financier dans son intégralité, un gain ou une perte de cession est enregistré dans le compte de résultat pour un montant égal à la différence entre la valeur comptable de cet actif et la valeur de la contrepartie reçue, corrigée le cas échéant de tout profit ou perte latent qui aurait été antérieurement comptabilisé directement en capitaux propres.

Si l'ensemble de ces conditions n'est pas réuni, le Groupe maintient l'actif à son bilan et enregistre un passif représentant les obligations nées à l'occasion du transfert de l'actif.

Décomptabilisation des passifs financiers

Le Groupe décomptabilise tout ou partie d'un passif financier lorsque tout ou partie de ce passif est éteint, c'est-à-dire lorsque l'obligation précisée au contrat est éteinte, est annulée ou est arrivée à expiration. Un passif financier peut également être décomptabilisé en cas de modification substantielle de ses conditions contractuelles ou d'échange avec le prêteur contre un instrument dont les conditions contractuelles sont实质上 differentes.

Opérations de pension et prêts/emprunts de titres

Les titres cédés temporairement dans le cas d'une mise en pension restent comptabilisés au bilan du Groupe dans leur portefeuille d'origine. Le passif correspondant est comptabilisé au coût amorti sous la rubrique de « Passifs financiers au coût amorti » appropriée, à l'exception des opérations de pension initiées par les activités de négoce du Groupe, pour lesquelles le passif correspondant est comptabilisé en « Instruments financiers à la valeur de marché par résultat ».

Les titres acquis temporairement dans le cas d'une prise en pension ne sont pas comptabilisés au bilan du Groupe. La créance correspondante est comptabilisée au coût amorti sous la rubrique « Actifs financiers au coût amorti » appropriée, à l'exception des opérations de pension initiées par les activités de négoce du Groupe, pour lesquelles la créance correspondante est comptabilisée en « Instruments financiers à la valeur de marché par résultat ».

Les opérations de prêts de titres ne donnent pas lieu à la décomptabilisation des titres prêtés et les opérations d'emprunts de titres ne donnent pas lieu à la comptabilisation au bilan des titres empruntés. Dans le cas où les titres empruntés sont ensuite cédés par le Groupe, l'obligation de livrer les titres à l'échéance de l'emprunt est matérialisée par un passif financier présenté au bilan sous la rubrique « Instruments financiers à la valeur de marché par résultat ».

1.f.12 COMPENSATION DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Un actif financier et un passif financier sont compensés et un solde net est présenté au bilan si et seulement si le Groupe a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il a l'intention soit de régler le montant net soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Les opérations de pension livrées et de dérivés dont les principes de fonctionnement répondent aux deux critères requis par la norme font l'objet d'une compensation au bilan.

1.g ACTIVITES D'ASSURANCE

1.g.1 PLACEMENTS DES ACTIVITES D'ASSURANCE

Les modalités d'application d'IFRS 9 sont identiques à celles des autres entités du Groupe (cf. note 1.f).

Les placements des activités d'assurance incluent les immeubles de placement qui sont évalués en valeur de marché en tant qu'éléments sous-jacents de contrats participatifs directs.

1.g.2 CONTRATS D'ASSURANCE

Le Groupe applique IFRS 17 aux contrats d'assurance émis, aux contrats de réassurance émis et détenus et aux contrats d'investissement à participation discrétionnaire émis (si l'entité émet également des contrats d'assurance).

Les principaux contrats d'assurance émis par le Groupe correspondent :

- à des contrats couvrant des risques liés aux personnes ou aux biens : contrats d'assurance des emprunteurs (ADE), de prévoyance, contrats couvrant les autres risques non vie (automobile, multirisque habitation, etc.). Ces contrats sont évalués selon le modèle général (Building Block Approach BBA) ou la méthode d'affectation des primes (Premium Allocation Approach PAA) pour les contrats éligibles à cette méthode;
- à des contrats de type vie ou épargne : contrats mono et multi-supports (investis en actifs de fonds généraux et en unités de compte) avec ou sans risque d'assurance incluant une composante à participation aux bénéfices discrétionnaire et contrats en unités de compte avec une garantie plancher en cas de décès. Ces contrats sont évalués selon le modèle des honoraires variables (Variable Fee Approach VFA).

Un contrat (ou traité) de réassurance est un contrat d'assurance par lequel un assureur (le cédant) transfère une partie de ses risques auprès d'un réassureur (le cessionnaire). Le Groupe intervient comme réassureur en acceptant des risques liés aux personnes ou aux biens d'assureurs externes et comme cédant en transférant de tels risques à des réassureurs externes. Les contrats peuvent être proportionnels ou non proportionnels selon la nature des risques et l'appétence pour le risque accepté ou conservé. Ils sont évalués soit selon le modèle général, soit selon la méthode d'affectation des primes puisque la norme interdit l'utilisation de la méthode des honoraires variables.

Les contrats d'investissement sans participation aux bénéfices discrétionnaire et sans risque d'assurance adossés à des actifs sous-jacents en unités de compte sont évalués selon la norme IFRS 9 en valeur de marché par résultat.

Les modalités d'évaluation et de comptabilisation de ces différents contrats selon le modèle d'évaluation retenu sont précisées ci-après.

Ces contrats sont détaillés dans la note 5.d *Actifs et passifs relatifs aux contrats d'assurance*.

- Séparation préalable des composants relevant d'autres normes et non étroitement liés

Lorsque les contrats d'assurance ou d'investissement à participation discrétionnaire comportent des composants qui relèveraient du champ d'application d'une autre norme s'il s'agissait de contrats distincts, une analyse doit être menée afin de déterminer si ces composants doivent être comptabilisés séparément. Ainsi :

- un dérivé incorporé est séparé du contrat d'assurance hôte et comptabilisé selon IFRS 9 lorsque ses caractéristiques économiques et ses risques ne sont pas étroitement liés à ceux du contrat hôte ;
- une composante d'investissement correspond au montant que l'assureur est tenu de rembourser à l'assuré dans tous les cas de figure que l'événement assuré se produise ou non. Elle est séparée du contrat d'assurance hôte et comptabilisée selon IFRS 9 lorsqu'elle est distincte de celui-ci et lorsque des contrats équivalents pourraient être vendus séparément dans le même marché ou espace juridique. Elle n'est pas séparée si elle est étroitement liée au contrat hôte. Les variations d'une composante d'investissement non séparée (et notamment les paiements y afférents) ne sont pas constatées en compte de résultat ;
- une promesse de transfert à l'assuré de biens ou de services distincts autres que les services du contrat d'assurance est séparée du contrat d'assurance hôte et comptabilisée selon IFRS 15.

- Contrats d'assurance

Un contrat d'assurance est un contrat selon lequel une partie, l'émetteur, prend en charge un risque d'assurance important pour une autre partie, le titulaire, en convenant d'indemniser le titulaire si un événement futur incertain spécifié, l'événement assuré, porte préjudice au titulaire.

Un risque d'assurance est important si, et seulement si, un événement assuré peut amener l'assureur à payer des sommes supplémentaires importantes dans n'importe quel scénario, à l'exclusion des scénarios qui sont dénués de substance commerciale. Un contrat transfère un risque d'assurance important uniquement s'il existe un scénario ayant une substance commerciale dans lequel il y a une possibilité que l'émetteur subisse une perte sur la base de la valeur actualisée.

Les risques d'assurance couverts par les entités du Groupe sont :

- soit, des risques liés à la personne physique : la mortalité (garanties en cas de décès), la longévité (garanties en cas de vie, par exemple les rentes viagères), la morbidité (garanties en cas d'invalidité), l'incapacité, la santé (couverture médicale), le chômage ;
- soit, des risques de dommage aux biens ou à la responsabilité civile.

Les contrats vie ou épargne émis par les entités du Groupe sont qualifiés de contrats d'assurance si ils incluent un risque en cas de survie (cas de contrats de retraite à sortie en rente obligatoire) ou un risque en cas de décès (cas des contrats en unités de compte comportant une garantie plancher en cas de décès et des contrats d'épargne avec garantie d'un montant additionnel en cas de décès). En l'absence de tels risques, ces contrats sont des contrats d'investissement avec ou sans participation aux bénéfices discrétionnaire.

- Contrats d'investissement avec participation aux bénéfices discrétionnaire

Les contrats d'investissement n'exposent pas l'assureur à un risque d'assurance important. Ils sont dans le champ d'IFRS 17 s'ils sont émis par des entités émettant également des contrats d'assurance.

La participation discrétionnaire est définie comme le droit contractuel de recevoir, en supplément d'un montant qui n'est pas à la discrétion de l'émetteur, des sommes additionnelles qui sont susceptibles de représenter une part importante du total des prestations prévues au contrat. Prestations, dont l'échéancier ou le montant sont contractuellement laissés à la discrétion de l'émetteur et qui sont contractuellement fondées sur les rendements tirés d'un ensemble défini de contrats ou d'un type de contrats ou sur les rendements d'investissement réalisés et/ou latents d'un ensemble défini d'actifs détenus par l'émetteur, ou le résultat de l'entité ou du fonds qui émet le contrat.

Les contrats d'épargne investis sur un fonds en euros et les contrats multi-supports investis sur des actifs en unités de compte et sur un fonds en euros sont considérés comme des contrats d'investissement avec participation aux bénéfices discrétionnaire, évalués selon la méthode des honoraires variables.

Comptabilisation et évaluation

- Regroupement des contrats

La comptabilisation et l'évaluation des contrats d'assurance s'effectuent par groupes de contrats au sein de portefeuilles regroupant les contrats couvrant des risques similaires et gérés ensemble. Les groupes de contrats sont définis en fonction de la profitabilité attendue à l'origine : contrats onéreux, contrats profitables avec un faible risque de devenir onéreux et autres. Un groupe de contrats ne peut contenir que des contrats émis à un an d'intervalle au maximum (correspondant à une « cohorte » annuelle), sauf lorsque l'exemption optionnelle prévue par le règlement européen trouve à s'appliquer, ce qui est le cas pour les contrats d'Assurance Vie épargne, comme décrit ci-dessous.

Pour les contrats d'assurance des emprunteurs (ADE), de prévoyance et ceux couvrant les autres risques non vie, le Groupe retient pour la constitution des portefeuilles de contrats homogènes les critères discriminants suivants : entité juridique, nature des risques et partenaire distributeur. Les contrats de réassurance acceptée suivent les mêmes principes.

Pour les contrats vie et épargne, le Groupe retient pour les portefeuilles de contrats homogènes d'assurance les critères suivants: entité juridique, produit et actifs sous-jacents. Les contrats d'épargne et de retraite ont été classés dans des portefeuilles distincts (y compris sur la période précédant la transition) du fait de l'existence d'un risque de longévité dans les contrats de retraite.

Pour les traités de réassurance détenus, le Groupe retient les critères suivants : entité juridique, produit couvert et contrepartie. Un portefeuille peut parfois correspondre à un unique traité.

- Comptabilisation et décomptabilisation

Un groupe de contrats d'assurance (ou de réassurance émis) est comptabilisé à compter de la première des dates suivantes : le début de la période de couverture du groupe de contrats, celle à laquelle le premier paiement d'un assuré du groupe devient exigible (ou en l'absence d'une telle date, quand le premier paiement est reçu) et, dans le cas d'un groupe de contrats déficitaires, la date à laquelle le groupe devient déficitaire.

Un groupe de contrats de réassurance détenus est comptabilisé à compter du début de la période de couverture du groupe de contrats de réassurance détenus ou, si la réassurance a été souscrite en anticipation de la couverture d'un groupe de contrats d'assurance sous-jacents déficitaire, lors de la première comptabilisation de ce groupe déficitaire.

Lors de la comptabilisation initiale de portefeuilles de contrats d'assurance acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises ou d'un transfert distinct, les groupes de contrats acquis sont traités comme si les contrats avaient été émis à la date de la transaction. La contrepartie reçue ou payée en échange des contrats est traitée comme l'approximation des primes reçues pour les besoins du calcul de la marge sur services contractuels lors de la comptabilisation initiale à partir de ce montant. Dans le cas d'un regroupement d'entreprises dans le champ d'application d'IFRS 3, la contrepartie reçue ou payée est la valeur de marché des contrats à cette date. Pour les regroupements d'entreprises intervenus depuis l'entrée en vigueur d'IFRS 17, cette valeur de marché a été déterminée par la projection de l'évaluation des passifs selon l'approche prudentielle Solvabilité 2 qui constitue une référence de marché. Cette évaluation peut être corrigée par la prise en compte d'hypothèses différentes de celles de Solvabilité 2 en fonction de leur matérialité sur l'évaluation du passif. Pour les contrats déficitaires, l'excédent des flux de trésorerie d'exécution par rapport à la contrepartie payée ou reçue est enregistré dans l'écart d'acquisition (ou le profit résultant d'une acquisition à des conditions avantageuses) s'il s'agit d'un regroupement d'entreprises et sinon, en résultat. Pour les autres contrats, la différence est enregistrée en marge sur services contractuels. En outre, un actif au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition doit être reconnu, pour sa valeur de marché, au titre des coûts d'acquisition liés au renouvellement des contrats d'assurance existants ou des coûts d'acquisition déjà payés par l'entreprise acquise au titre de contrats futurs.

Un contrat d'assurance est décomptabilisé lorsque l'obligation qu'il couvre est éteinte, par paiement ou échéance, ou si les conditions du contrat sont modifiées de telle sorte que la comptabilisation du contrat aurait été substantiellement différente si ces modifications avaient existé à l'origine. La décomptabilisation d'un contrat entraîne l'ajustement des flux de trésorerie d'exécution, de la marge sur services contractuels et des unités de couverture du groupe dans lequel il était inclus.

- Modèle général d'évaluation (Building Block Approach – BBA)

- Caractéristiques

Le modèle général d'évaluation des contrats d'assurance correspond à la meilleure estimation des flux de trésorerie futurs à payer ou à recevoir, nécessaires à l'exécution des obligations contractuelles. Cette estimation doit refléter les différents scénarios possibles et l'effet des options et des garanties incluses dans les contrats, sur l'horizon limite ou « frontière ». La détermination de cette frontière nécessite une analyse des droits et obligations issus du contrat et notamment de la capacité de l'assureur à en modifier le prix pour en refléter les risques. Ceci conduit par exemple à exclure les tacites reconductions si le tarif peut être modifié ou à les inclure dans le cas contraire.

Les flux de trésorerie sont actualisés pour tenir compte de la valeur temps de l'argent. Ils correspondent aux flux rattachables aux contrats d'assurance directement ou par des méthodes d'allocation : primes, frais d'acquisition et de gestion des contrats, sinistres et prestations, frais indirects, taxes et amortissements des actifs corporels et incorporels.

L'estimation des flux de trésorerie est complétée par un ajustement pour risque explicite pour couvrir l'incertitude sur les flux de trésorerie au titre du risque non financier. Ces deux éléments constituent les flux d'exécution des contrats, auxquels s'ajoute une marge sur services contractuels représentant le résultat attendu sur les services futurs liés à un groupe de contrats.

Si la marge sur services contractuels est positive, elle est présentée au bilan dans l'évaluation des contrats et amortie au fur et à mesure des services rendus ; si elle est négative, elle est constatée immédiatement au compte de résultat. La perte à l'origine (ou « élément de perte ») est suivie extra-comptablement afin de permettre la reconnaissance ultérieure du produit des activités d'assurance.

Les frais d'acquisition sont déduits de la marge sur services contractuels du groupe de contrats auquel ils se rapportent et amortis sur la durée de couverture des contrats.

A chaque clôture, la valeur comptable d'un groupe de contrats d'assurance correspond à la somme du passif pour la couverture restante qui comprend les flux de trésorerie d'exécution liés aux services futurs (estimation des flux de trésorerie et ajustement pour risque) et la marge sur services contractuels restante à cette date, et du passif pour les sinistres survenus qui comprend l'estimation des flux de trésorerie futurs et l'ajustement pour risque et n'intègre pas de marge sur services contractuels. Les hypothèses utilisées pour estimer les flux de trésorerie futurs et l'ajustement pour risque non financier, ainsi que le taux d'actualisation, sont mis à jour afin de refléter la situation à la clôture.

La marge sur services contractuels est ajustée des changements d'estimation des hypothèses non financières relatifs aux services futurs, capitalisée au taux d'actualisation à l'origine puis amortie au compte de résultat au titre des services rendus sur la période en produits des activités d'assurance. Dans le cas de contrats qui deviennent onéreux, après consommation de la marge sur services contractuels, la perte est constatée sur la période. Dans le cas des contrats onéreux qui redeviennent profitables du fait de changements favorables d'hypothèses, la marge sur services contractuels n'est reconstituée qu'après compensation de l'élément de perte.

Le relâchement des flux d'exécution des contrats (estimation des flux de trésorerie et ajustement pour risque) attendus au titre de la période, à l'exception du montant affecté à l'élément de perte, est enregistré en produits des activités d'assurance. La variation des estimations au titre des services passés (estimation des flux de trésorerie et ajustement pour risque) est enregistrée en « Charges des activités d'assurance ».

Le Groupe inclut la variation de l'ajustement du risque non financier au titre des services courants et passés en totalité dans le « Résultat des activités d'assurance ».

Le Groupe enregistre en capitaux propres l'effet de la variation du taux d'actualisation des flux de trésorerie. La charge de désactualisation est enregistrée en « Produits ou charges financiers d'assurance » sur la base du taux à l'origine (taux à la souscription pour le passif au titre de la couverture restante et taux à la date de survenance pour le passif au titre des sinistres survenus). La différence entre la valeur des passifs actualisés à un taux figé à l'origine et la valeur de ces mêmes passifs estimée en utilisant les taux d'actualisation courants est ainsi reconnue en capitaux propres. L'effet sur les passifs des variations des variables financières, notamment l'indexation des prestations prévues au contrat, est également comptabilisé en capitaux propres.

Le taux d'actualisation est constitué à partir du taux sans risque ajusté pour tenir compte de l'illiquidité des passifs. En protection, la prime de liquidité est actuellement évaluée à zéro en raison de la durée de règlement courte des sinistres sur les principaux risques couverts et de la non transférabilité aux assurés de l'illiquidité des passifs.

L'ajustement pour risque est déterminé selon la méthode des quantiles.

L'unité de couverture retenue pour l'amortissement de la marge sur services contractuels est dérivée de la prime de risque acquise à la période.

- Contrats concernés

Les contrats couvrant des risques liés aux personnes ou aux biens (contrats d'assurance des emprunteurs (ADE), de prévoyance, et ceux couvrant les autres risques non vie) sont évalués selon le modèle général lorsque la frontière des contrats, les variations attendues des flux de trésorerie et l'effet de la valeur temps sur la durée de la couverture ne les rendent pas éligibles à l'approche simplifiée, ou par choix opérationnel (un modèle d'évaluation unique pour les contrats courts et longs).

• Modèle d'évaluation des contrats participatifs directs (Variable Fee Approach – VFA)

- Caractéristiques

Les contrats participatifs directs sont des contrats d'assurance ou d'investissement pour lesquels :

- les modalités contractuelles précisent que le titulaire a droit à une part d'un portefeuille d'éléments sous-jacents clairement défini ;
- l'assureur s'attend à verser au titulaire une somme correspondant à une part substantielle du rendement obtenu sur la valeur de marché des éléments sous-jacents ;
- l'assureur s'attend à ce que toute variation des sommes à verser au titulaire soit, dans une proportion substantielle, attribuable à la variation de la valeur de marché des éléments sous-jacents.

Le contrôle du respect de ces conditions est effectué à la date de souscription et n'est pas revu ultérieurement.

Pour ces contrats, pour lesquels l'assureur doit payer à l'assuré une somme correspondant à la valeur de marché d'éléments sous-jacents clairement identifiés, diminuée d'une rémunération variable, un modèle spécifique (appelé « méthode des honoraires variables ») a été développé en adaptant le modèle général.

A chaque clôture, le passif de ces contrats est ajusté du rendement réalisé et des variations de la valeur de marché des éléments sous-jacents : la part revenant aux assurés est enregistrée dans les flux d'exécution des contrats par contrepartie des produits ou charges financiers d'assurance et la part revenant à l'assureur, correspondant aux honoraires variables, vient alimenter la marge sur services contractuels.

La marge sur services contractuels est également ajustée de l'effet des variations des flux de trésorerie d'exécution qui ne varient pas en fonction des rendements d'éléments sous-jacents et qui se rapportent aux services futurs : estimation des flux de trésorerie, ajustement pour risque, variations de l'effet de la valeur temps de l'argent et des risques financiers qui ne résultent pas des éléments sous-jacents (par exemple, l'effet des garanties financières).

Les variations des flux de trésorerie d'exécution qui ne varient pas en fonction des rendements d'éléments sous-jacents et qui se rapportent aux services passés sont enregistrées en résultat. C'est le cas des commissions de gestion et des frais rattachables.

Les frais d'acquisition sont déduits de la marge sur services contractuels du groupe de contrats auquel ils se rapportent et amortis sur la durée de couverture des contrats, comme dans le modèle général.

En raison du mécanisme de répartition entre les assurés et l'assureur de la variation de valeur des éléments sous-jacents, le résultat de ces contrats est en principe essentiellement représenté par le relâchement des flux d'exécution et par l'amortissement de la marge sur services contractuels. En effet, lorsque les éléments sous-jacents adosser parfaitement les passifs et sont évalués en valeur de marché ou de modèle par résultat, le résultat financier au titre de ces contrats devrait être nul. Le Groupe a choisi l'option consistant à reclasser en capitaux propres la variation du passif liée aux actifs sous-jacents qui ne sont pas évalués en valeur de marché ou de modèle par résultat.

Les contrats vie répondant à la définition de contrats participatifs directs indiquée ci-dessus sont évalués selon la méthode des honoraires variables. Lorsque ces contrats incluent une valeur de rachat, celle-ci répond à la définition d'une composante d'investissement non distincte et les variations de cette composante d'investissement (notamment les paiements y afférents) ne sont donc pas constatées en compte de résultat.

Le Groupe a choisi d'appliquer l'option introduite par le règlement européen de ne pas diviser par cohorte annuelle les portefeuilles de contrats participatifs qui reposent sur une mutualisation intergénérationnelle. Du fait de ce choix, l'appréciation du caractère onéreux s'effectue sur la base du portefeuille et non pas sur la base des cohortes annuelles.

La frontière des contrats inclut les versements futurs dès lors que la tarification applicable n'est pas modifiable (par exemple, les chargements d'acquisition ou de gestion), ainsi que la phase de rente en service lorsque les contrats prévoient une sortie en rente obligatoire ou optionnelle (dans ce cas, l'option est probabilisée).

Le taux d'actualisation est constitué à partir du taux sans risque, extrapolé sur la durée excédant la période pour laquelle des données observables sont disponibles et corrigé d'une prime de liquidité déterminée sur la base des actifs sous-jacents pour tenir compte de l'illiquidité des passifs.

L'ajustement pour risque est déterminé en combinant selon la méthode du coût du capital, sans prise en compte du risque de rachat massif, en incluant les versements libres, et en considérant uniquement les frais rattachables, et la méthode des quantiles pour la composante des versements libres.

L'unité de couverture retenue pour l'amortissement de la marge sur services contractuels correspond à la variation de l'épargne revenant aux assurés (déterminée en valeur actualisée), ajustée pour tenir compte de l'impact du rendement réel des placements financiers ou immobiliers sous-jacents par rapport à la projection actuarielle en risque neutre.

- Contrats concernés

Les contrats d'assurance et les contrats d'investissement à participation discrétionnaire adossés à des ensembles d'actifs désignés communément comme « fonds généraux » ou « cantons » qui correspondent à des actifs isolés analytiquement, contractuellement ou réglementairement, ainsi que les contrats en unités de compte comportant une garantie plancher et les contrats multi-supports incluant un support de type « fond général » sont évalués selon le modèle des honoraires variables.

L'option prévue par le règlement européen d'exemption des cohortes annuelles est appliquée aux contrats d'assurance et aux contrats d'investissement à participation discrétionnaire pour lesquels la participation aux bénéfices des assurés est mutualisée entre les différentes générations de souscripteurs : il s'agit des contrats mono-supports euros ou multi-supports incluant un fonds en euros, en France, en Italie et au Luxembourg.

Dans le cas du passif au titre des sinistres survenus, il est évalué selon le modèle des honoraires variables s'il est sensible à la variation de valeur des éléments sous-jacents et selon le modèle général dans le cas contraire.

- **Modèle d'évaluation simplifié (Premium Allocation Approach – PAA)**

- Caractéristiques

Les contrats de courte durée (moins d'un an) peuvent être évalués et comptabilisés selon une approche simplifiée appelée méthode d'affectation des primes, également applicable aux contrats de plus longue durée si elle conduit à des résultats similaires à ceux du modèle général pour le passif au titre de la couverture restante.

Les contrats dont la frontière est longue, pour lesquels des variations importantes des flux de trésorerie sont attendues sur la durée de la couverture ou pour lesquels l'effet de la valeur temps sur la durée de la couverture est matériel, ne sont pas éligibles à l'approche simplifiée.

Pour les contrats profitables, le passif relatif à la couverture restante correspond au report des primes encaissées selon un profil représentant la couverture restante à la date d'arrêté. Pour les contrats onéreux, les primes reportées sont complétées d'une estimation de la perte attendue sur la durée de la couverture. Le passif pour les sinistres survenus est évalué selon le modèle général. Dans ce cas, la méthode retenue pour déterminer l'ajustement pour risque est la même que pour le modèle général.

Le Groupe a choisi l'option de reporter les frais d'acquisition sur la durée de la couverture et par conséquent de les présenter en déduction des primes reportées, sauf lorsque la couverture des contrats coïncide avec l'année civile ou que les frais reportables ne sont pas matériels.

Les passifs pour les sinistres survenus sont actualisés si le règlement attendu des sinistres a lieu au-delà d'un an à compter de la connaissance de la survenance. La charge de désactualisation est enregistrée en produits ou charges financiers d'assurance comme dans le modèle général. Dans ce cas, l'option de classement en capitaux propres de l'effet des variations de taux d'actualisation est également applicable. Le Groupe a retenu cette option pour les passifs au titre des sinistres survenus.

A chaque clôture, l'ajustement des passifs au titre de la couverture restante et des sinistres survenus est enregistré en résultat.

- Contrats concernés

Les contrats d'assurance des emprunteurs (ADE), de prévoyance et ceux couvrant les autres risques non vie sont évalués selon l'approche simplifiée si les conditions sont remplies (sauf s'il est fait le choix du modèle général pour des raisons opérationnelles).

- **Traitement de la réassurance**

- **Contrats de réassurance émis (réassurance acceptée)**

La réassurance acceptée est traitée comme les contrats d'assurance émis, soit en modèle général, soit en modèle simplifié, en fonction de la durée de couverture des contrats de réassurance.

Le Groupe accepte surtout des risques correspondant à ceux qu'il garantit en tant qu'assureur direct, dans le cadre de traités proportionnels ou non proportionnels.

- **Contrats de réassurance détenus (réassurance cédée)**

La réassurance cédée est également traitée selon le modèle général ou en modèle simplifié mais l'équivalent de la marge sur services contractuels représente le gain ou la perte attendu au titre de la réassurance et peut être positif ou négatif. Dans le cas où un traité de réassurance vient compenser les pertes d'un groupe de contrats onéreux sous-jacent, le gain de réassurance est constaté immédiatement en résultat. Cette composante de recouvrement de perte sert à comptabiliser les montants qui sont présentés ultérieurement en résultat net.

Par ailleurs, les flux d'exécution des contrats incluent le risque de non-performance du réassureur.

Le Groupe cède en réassurance les risques dont il souhaite se prémunir (par exemple, traités non proportionnels couvrant le risque de pointe, le risque d'accumulation ou excédant la rétention souhaitée) ou dans le cadre de partage des risques dans les traités proportionnels pour des raisons techniques ou commerciales.

Les traités de réassurance cédés sont évalués par le Groupe selon l'approche simplifiée ou le modèle général.

Présentation au bilan et au compte de résultat

Le Groupe a choisi de présenter les placements des activités d'assurance et leur résultat distinctement des actifs et passifs financiers de l'activité bancaire.

Les produits financiers ou charges financières des contrats d'assurance émis sont présentés séparément entre le compte de résultat et les capitaux propres pour les portefeuilles pour lesquels cette décomposition a été jugée pertinente. Pour les contrats Protection évalués en modèle général et pour les passifs pour des sinistres survenus sur des contrats en modèle simplifié, le choix des portefeuilles concernés a été fait en tenant compte à la fois des effets en résultat de la désactualisation des passifs et des modalités de comptabilisation des actifs les adossant. Dans le cas des contrats évalués selon la méthode des honoraires variables, ce choix a été fait pour neutraliser les non-concordances comptables pouvant exister dans le compte de résultat entre l'effet des variations de valeur de marché des passifs d'assurance ou d'investissement et celui des actifs sous-jacents lorsque ces derniers ne sont pas comptabilisés en valeur de marché par résultat.

Des contrats d'assurance peuvent être distribués et gérés par des entités non assurance du Groupe qui sont rémunérées à ce titre par des commissions payées par les entités d'assurance. Le modèle d'évaluation des contrats d'assurance nécessite de projeter dans les flux d'exécution des contrats les frais d'acquisition et de gestion qui seront versés dans le futur et de présenter dans le compte de résultat d'une part, la libération des frais estimés au titre de la période et, d'autre part, les frais réels. Dans le cas de commissions entre des sociétés du Groupe, le Groupe procède au retraitement de la marge interne au bilan et au compte de résultat (dans la décomposition des passifs d'assurance et des résultats liés entre flux d'exécution et marge sur services contractuels) en présentant en charges afférentes aux contrats d'assurance la part des frais généraux (hors marges internes) des entités bancaires rattachables à l'activité d'assurance. Les marges des distributeurs internes sont déterminées à partir de données de gestion normalisées de chacun des réseaux concernés.

Effet des estimations comptables établies dans les états financiers intermédiaires

Le Groupe a fait le choix prévu par IFRS 17 de comptabiliser dans ses états financiers annuels les effets des changements d'estimations comptables relatives aux contrats d'assurance émis ou détenus, sans tenir compte des estimations précédemment effectuées dans ses états financiers intermédiaires.

1.h IMMOBILISATIONS

Les immobilisations inscrites au bilan du Groupe comprennent les immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation ainsi que les immeubles de placement. Les droits d'utilisation relatifs aux actifs pris en location (cf. note 1.i.2) sont présentés dans les postes d'immobilisations correspondant aux actifs similaires détenus.

Les immobilisations d'exploitation sont utilisées à des fins de production de services ou administratives. Elles incluent les biens autres qu'immobiliers, donnés en location simple.

Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers et valoriser le capital investi.

Les immeubles de placement sont comptabilisés au coût, à l'exception de ceux détenus en tant qu'éléments sous-jacents de contrats participatifs directs (par amendement à IAS 40), qui sont valorisés à la valeur de marché par résultat et présentés au bilan dans la rubrique « Placements des activités d'assurance » (cf. note 1.g.1).

Les immobilisations d'exploitation sont enregistrées à leur coût d'acquisition augmenté des frais directement attribuables, et des coûts d'emprunt encourus lorsque la mise en service des immobilisations est précédée d'une longue période de construction ou d'adaptation. Par exception, les immeubles occupés par l'entité propriétaire qui constituent des éléments sous-jacents de contrats participatifs directs sont évalués en valeur de marché (par amendement à IAS 16).

Les logiciels développés en interne, lorsqu'ils remplissent les critères d'immobilisation, sont immobilisés pour leur coût direct de développement qui inclut les dépenses externes et les frais de personnel directement affectables au projet.

Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes éventuelles de valeur.

Le montant amortissable d'une immobilisation est déterminé après déduction de sa valeur résiduelle. Seuls les biens donnés en location simple sont réputés avoir une valeur résiduelle, la durée d'utilité des immobilisations d'exploitation étant généralement égale à la durée de vie économique attendue du bien.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire sur la durée d'utilité attendue du bien pour l'entreprise. Les dotations aux amortissements sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.

Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments pouvant faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers, ayant des utilisations différentes ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément et chacun des composants est amorti selon un plan d'amortissement qui lui est propre. L'approche par composants a été retenue pour les immeubles d'exploitation et de placement.

Les durées d'amortissement retenues pour les immeubles de bureaux sont de 80 et 60 ans pour le gros œuvre des immeubles de prestige et les autres immeubles respectivement, 30 ans pour les façades, 20 ans pour les installations générales et techniques, et respectivement 10 ans et 12 ans pour les agencements des immeubles d'exploitation et les agencements des immeubles de placement.

Les logiciels sont amortis, selon leur nature, sur des durées n'excédant pas 8 ans pour les développements d'infrastructure et 3 ans ou 5 ans pour les développements essentiellement liés à la production de services rendus à la clientèle.

Les coûts de maintenance des logiciels sont enregistrés en charges au compte de résultat lorsqu'ils sont encourus. En revanche, les dépenses qui participent à l'amélioration des fonctionnalités du logiciel ou contribuent à en allonger la durée de vie sont portées en augmentation du coût d'acquisition ou de confection initial.

Les immobilisations amortissables font l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'à la date de clôture, d'éventuels indices de perte de valeur sont identifiés. Les immobilisations non amortissables font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par an sur le modèle de celui effectué pour les écarts d'acquisition affectés aux ensembles homogènes de métiers.

S'il existe un tel indice de dépréciation, la nouvelle valeur recouvrable de l'actif, égale au montant le plus élevé entre la valeur d'utilité et la valeur de marché nette des coûts de cession, est comparée à la valeur nette comptable de l'immobilisation. En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en compte de résultat. La dépréciation est reprise en cas de modification de l'estimation de la valeur recouvrable ou de disparition des indices de dépréciation. Les dépréciations sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.

Les plus ou moins-values de cession des immobilisations d'exploitation sont enregistrées au compte de résultat sous la rubrique « Gains nets sur autres actifs immobilisés ».

Les plus ou moins-values de cession des immeubles de placement sont enregistrées au compte de résultat sous la rubrique « Produits des autres activités » ou « Charges des autres activités ».

1.i CONTRATS DE LOCATION

Les différentes sociétés du Groupe peuvent être le preneur ou le bailleur de contrats de location.

1.i.1 SOCIETE DU GROUPE BAILLEUR DU CONTRAT DE LOCATION

Les contrats de location consentis par le Groupe sont analysés en contrats de location-financement (crédit-bail et autres) ou en contrats de location simple.

- **Contrats de location-financement**

Dans un contrat de location-financement, le bailleur transfère au preneur l'essentiel des risques et avantages de l'actif. Il s'analyse comme un financement accordé au preneur pour l'achat d'un bien.

La valeur actualisée des paiements dus au titre du contrat, augmentée le cas échéant de la valeur résiduelle, est enregistrée comme une créance. Le revenu net de l'opération pour le bailleur ou le loueur correspond au montant des intérêts du prêt et est enregistré au compte de résultat sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés ». Les loyers perçus sont répartis sur la durée du contrat de location-financement en les imputant en amortissement du capital et en intérêts de façon à ce que le revenu net représente un taux de rentabilité constant sur l'encours résiduel. Le taux d'intérêt utilisé est le taux d'intérêt implicite du contrat.

Les provisions constatées sur ces créances suivent les mêmes règles que celles décrites pour les actifs financiers comptabilisés au coût amorti.

- **Contrats de location simple**

Est un contrat de location simple un contrat par lequel l'essentiel des risques et avantages de l'actif mis en location n'est pas transféré au preneur.

Lors de sa mise en location, le bien est comptabilisé à l'actif du bailleur en immobilisations pour son coût d'acquisition diminué de sa valeur résiduelle et est ensuite amorti linéairement sur sa durée d'utilité. Les dotations aux amortissements du bien ainsi que les loyers sont comptabilisés en résultat sur la durée du contrat de location, respectivement sur les lignes « Charges des autres activités » et « Produits des autres activités ».

Les véhicules mis en location par le Groupe et classés en contrat de location simple sont des actifs dont la durée moyenne de location s'établit entre un et cinq ans.

Le coût d'acquisition de ces actifs comprend leur prix d'acquisition, ainsi que tous les coûts directement attribuables nécessaires à la mise à disposition du véhicule auprès des clients locataires. La valeur résiduelle est une estimation selon un modèle statistique de la valeur de revente de l'actif et fait l'objet de réestimations mensuelles en tenant compte notamment des données historiques de vente des véhicules sur le marché de l'occasion et du contexte propre à chaque zone géographique. En cas d'évolution du montant de la valeur résiduelle de l'actif par rapport à sa valeur d'estimation, un ajustement prospectif du plan d'amortissement est effectué véhicule par véhicule.

1.i.2 SOCIETE DU GROUPE PRENEUR DU CONTRAT DE LOCATION

Les contrats de location conclus par le Groupe à l'exception des contrats d'une durée inférieure ou égale à 12 mois et des contrats de faible valeur sont comptabilisés au bilan à l'actif en tant que droits d'utilisation et au passif en dettes financières au titre des loyers et autres paiements liés pendant la durée de la location. Le droit d'utilisation est amorti linéairement et la dette financière est amortie actuariellement sur la durée du contrat de location. Les coûts de démantèlement correspondant à des agencements spécifiques et significatifs sont intégrés au droit d'utilisation initial par contrepartie des provisions de passif.

Les principales hypothèses utilisées dans l'évaluation des droits d'utilisation et dettes de location sont les suivantes :

- les durées de location correspondent à la période non résiliable des contrats, complétée le cas échéant des options de renouvellement dont l'exercice est jugé raisonnablement certain. En France par exemple, le contrat type en immobilier est le contrat de bail commercial dit bail « trois, six, neuf », pour lequel la période exécutoire de base est au maximum de neuf ans, avec une première période de trois ans non résiliable suivie de deux périodes optionnelles de renouvellement de trois ans ; ainsi, suivant les analyses, les durées retenues peuvent être de trois, six ou neuf ans, suivant la durée économique raisonnablement prévisible des contrats. Lorsque des investissements de type agencements, aménagements et installations sont effectués dans le cadre du contrat, la durée du contrat de location est alignée sur la durée d'amortissement de ceux-ci. Pour les contrats renouvelables tacitement (avec ou sans période exécutoire), des droits d'utilisation et des passifs de location sont comptabilisés sur la base d'une estimation de la durée économique raisonnablement prévisible des contrats, période minimale d'occupation incluse ;
- les taux d'actualisation utilisés pour calculer le droit d'utilisation et la dette de location sont déterminés pour chaque actif comme le taux implicite du contrat s'il est disponible, ou plus généralement en fonction du taux marginal d'endettement des preneurs à la date de signature. Le taux marginal d'endettement est déterminé en tenant compte de la durée moyenne (duration) du contrat ;
- en cas de modification du contrat, il est procédé à une nouvelle appréciation de l'obligation locative en tenant compte de la nouvelle durée résiduelle du contrat et donc à une nouvelle évaluation du droit d'utilisation et du passif de location.

1.j ACTIFS DETENUS EN VUE DE LA VENTE ET ACTIVITES ABANDONNEES

Lorsque le Groupe décide de vendre des actifs ou un groupe d'actifs et de passifs, et lorsqu'il est hautement probable que cette vente interviendra dans les douze mois, ces actifs sont présentés séparément au bilan dans le poste « Actifs destinés à être cédés ». Les passifs qui leur sont éventuellement liés sont présentés séparément dans le poste « Dettes liées aux actifs destinés à être cédés ». Lorsque le Groupe est engagé dans un plan de vente impliquant la perte de contrôle d'une filiale hautement probable dans le délai d'un an, il classe tous les actifs et les passifs de cette filiale comme détenus en vue de la vente.

Dès lors qu'ils sont classés dans cette catégorie, les actifs ou le groupe d'actifs et de passifs sont évalués au plus bas de leur valeur comptable et de leur valeur de marché nette des coûts de sortie.

Les actifs concernés cessent d'être amortis. En cas de perte de valeur constatée sur un actif ou un groupe d'actifs et de passifs, une dépréciation est constatée en résultat. Les pertes de valeur comptabilisées à ce titre sont réversibles.

En outre, lorsqu'un groupe d'actifs et de passifs destiné à la vente constitue un ensemble homogène de métiers, il est qualifié d'activité abandonnée. Les activités abandonnées incluent à la fois les activités destinées à être cédées, les activités arrêtées, ainsi que les filiales acquises exclusivement dans une perspective de revente.

Dans ce cas, les pertes et profits relatifs à ces opérations sont présentés séparément au compte de résultat, sur la ligne « Résultat net des activités destinées à être cédées ». Ce poste inclut les résultats nets après impôt des activités abandonnées, le résultat net après impôt lié à l'évaluation à la valeur de marché (nette des coûts de vente), et le résultat net après impôt de la cession.

1.k AVANTAGES BENEFICIAINT AU PERSONNEL

Les avantages consentis au personnel du Groupe sont classés en quatre catégories :

- les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, l'intéressement, la participation, l'abondement ;
- les avantages à long terme qui comprennent les congés rémunérés et les primes liées à l'ancienneté, certaines rémunérations différées versées en numéraire ;
- les indemnités de fin de contrat de travail ;
- les avantages postérieurs à l'emploi constitués notamment en France par les compléments de retraite bancaire, et les primes de fin de carrière, et à l'étranger par des régimes de retraite portés pour certains d'entre eux par des fonds de pension.

• Avantages à court terme

L'entreprise comptabilise une charge lorsqu'elle a utilisé les services rendus par les membres du personnel en contrepartie des avantages qui leur ont été consentis.

• Avantages à long terme

Les avantages à long terme désignent les avantages, autres que les avantages à court terme, les avantages postérieurs à l'emploi et les indemnités de fin de contrat de travail. Sont notamment concernées les rémunérations différées de plus de douze mois, versées en numéraire et non indexées sur le cours de l'action BNP Paribas, qui sont provisionnées dans les comptes de l'exercice auquel ces rémunérations se rapportent.

La méthode d'évaluation actuarielle est similaire à celle qui s'applique aux avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies, mais les éléments de réévaluation sont comptabilisés en résultat et non pas en capitaux propres.

• Indemnités de fin de contrat de travail

Les indemnités de fin de contrat de travail sont les avantages accordés à un membre du personnel en contrepartie de la cessation de son emploi résultant soit de la résiliation par le Groupe du contrat de travail avant l'âge légal du départ en retraite soit de la décision du membre du personnel de partir volontairement en échange d'une indemnité. Les indemnités de fin de contrat de travail exigibles plus de douze mois après la date de clôture font l'objet d'une actualisation.

• Avantages postérieurs à l'emploi

Conformément aux principes généralement admis, le Groupe distingue les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies.

Les régimes qualifiés de « régimes à cotisations définies » ne sont pas représentatifs d'un engagement pour l'entreprise et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations appelées pendant l'exercice est constaté en charges.

Seuls les régimes qualifiés de « régimes à prestations définies » sont représentatifs d'un engagement à la charge de l'entreprise qui donne lieu à évaluation et provisionnement.

Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories s'appuie sur la substance économique du régime pour déterminer si le Groupe est tenu ou pas, par les clauses d'une convention ou par une obligation implicite, d'assurer les prestations promises aux membres du personnel.

Les avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies font l'objet d'évaluations actuarielles tenant compte d'hypothèses démographiques et financières.

Le passif net comptabilisé au titre des régimes postérieurs à l'emploi est la différence entre la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies et la valeur de marché des actifs du régime (s'ils existent).

La valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies est déterminée en utilisant les hypothèses actuarielles retenues par l'entreprise et en appliquant la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode d'évaluation tient compte d'un certain nombre de paramètres propres à chaque pays ou entité du Groupe tels que des hypothèses démographiques, de départs anticipés, d'augmentations des salaires et de taux d'actualisation et d'inflation.

Lorsque le montant des actifs de couverture excède la valeur de l'engagement, un actif est comptabilisé s'il est représentatif d'un avantage économique futur pour le Groupe prenant la forme d'une économie de cotisations futures ou d'un remboursement attendu d'une partie des montants versés au régime.

La charge annuelle comptabilisée en frais de personnel au titre des régimes à prestations définies est représentative des droits acquis pendant la période par chaque salarié correspondant au coût des services rendus, des intérêts nets liés à l'actualisation du passif (de l'actif) net au titre des prestations définies, des coûts des services passés résultant des éventuelles modifications ou réductions de régimes, ainsi que des conséquences des liquidations éventuelles de régimes.

Les éléments de réévaluation du passif (de l'actif) net au titre des prestations définies sont comptabilisés directement en capitaux propres sans jamais affecter le résultat. Ils comprennent les écarts actuariels, le rendement des actifs du régime et la variation de l'effet du plafonnement éventuel de l'actif (à l'exclusion des montants pris en compte dans le calcul des intérêts nets sur le passif ou l'actif net au titre des prestations définies).

1.I PAIEMENTS A BASE D'ACTIONS

Les paiements à base d'actions sont constitués par les paiements fondés sur des actions émises par le Groupe, qu'ils soient dénoués par la remise d'actions ou par un versement de numéraire dont le montant dépend de l'évolution de la valeur des actions.

- **Plans d'attribution d'options de souscription d'actions (stock-options) et d'actions gratuites**

La charge afférente aux plans attribués est étalée sur la période d'acquisition des droits, dans la mesure où l'obtention de l'avantage est soumise à une condition de présence.

Cette charge, inscrite dans les frais de personnel, dont la contrepartie figure en capitaux propres, est calculée sur la base de la valeur globale du plan, déterminée à la date d'attribution par le Conseil d'administration.

En l'absence de marché pour ces instruments, des modèles financiers de valorisation prenant en compte le cas échéant les conditions de performance relative de l'action BNP Paribas sont utilisés. La charge totale du plan est déterminée en multipliant la valeur unitaire de l'option ou de l'action gratuite attribuée par le nombre estimé d'options ou d'actions gratuites acquises en fin de période d'acquisition des droits compte tenu des conditions de présence des bénéficiaires.

Seules les hypothèses relatives au départ des bénéficiaires et aux conditions de performance qui ne sont pas liées à la valeur du titre BNP Paribas font l'objet d'une réestimation au cours de la période d'acquisition des droits et donnent lieu à un réajustement de la charge.

- **Rémunérations variables différées versées en espèces indexées sur le cours de l'action**

Ces rémunérations sont comptabilisées dans les charges des exercices au cours desquels le salarié rend les services correspondants.

Lorsque le paiement à base d'actions des rémunérations variables différées est explicitement soumis à une condition exécutoire d'acquisition liée à la présence, les services sont présumés reçus sur la période d'acquisition et la charge de rémunération correspondante est inscrite, prorata temporis sur cette période, en frais de personnel en contrepartie d'une dette. La charge est révisée pour tenir compte de la non-réalisation des conditions de présence ou de performance, et de la variation de valeur du titre BNP Paribas.

En l'absence de condition de présence exécutoire, la charge est constatée, sans également, par contrepartie d'une dette qui est ensuite rééstimée à chaque clôture en fonction des éventuelles conditions de performance et de la variation de valeur du titre BNP Paribas, et ce jusqu'à son règlement.

1.m PROVISIONS DE PASSIF

Les provisions enregistrées au passif du bilan du Groupe, autres que celles relatives aux instruments financiers, aux engagements sociaux et aux contrats d'assurance, concernent principalement les provisions pour restructuration, litiges, amendes et pénalités.

Une provision est constituée lorsqu'il est plus probable qu'improbable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation actuelle née d'un événement passé et lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Le montant de cette obligation est actualisé pour déterminer le montant de la provision, dès lors que cette actualisation présente un caractère significatif.

1.n IMPOT COURANT ET DIFFERÉ

La charge d'impôt sur le bénéfice exigible est déterminée sur la base des règles et taux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du Groupe sur la période à laquelle se rapportent les résultats.

Des impôts différés sont comptabilisés lorsqu'existent des différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et passifs du bilan et leurs valeurs fiscales.

Des passifs d'impôts différés sont reconnus pour toutes les différences temporelles taxables à l'exception :

- des différences temporelles taxables générées par la comptabilisation initiale d'un écart d'acquisition ;
- des différences temporelles taxables relatives aux investissements dans des entreprises sous contrôle exclusif et contrôle conjoint, dans la mesure où le Groupe est capable de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera et qu'il est probable que cette différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Des actifs d'impôts différés sont constatés pour toutes les différences temporelles déductibles et les pertes fiscales reportables dans la mesure où il est probable que l'entité concernée disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces différences temporelles et ces pertes fiscales pourront être imputées.

Les impôts différés actifs et passifs sont évalués selon la méthode du report variable au taux d'impôt dont l'application est présumée sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt et réglementations fiscales qui ont été adoptés ou le seront avant la date de clôture de la période. Ils ne font pas l'objet d'une actualisation.

Les impôts différés actifs ou passifs sont compensés quand ils trouvent leur origine au sein d'un même groupe fiscal relèvent de la même autorité fiscale, et lorsqu'existe un droit légal de compensation.

S'agissant de l'évaluation des positions fiscales incertaines, le Groupe adopte la démarche suivante :

- la probabilité qu'un traitement fiscal incertain soit agréé par les autorités fiscales est appréciée ;
- l'incertitude éventuelle est reflétée lors de la détermination du résultat fiscal en retenant soit le montant le plus probable (probabilité d'occurrence la plus élevée), soit l'espérance mathématique (somme des résultats possibles pondérés par leur probabilité d'occurrence).

Les impôts exigibles et différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge d'impôt dans le compte de résultat, à l'exception de ceux relatifs à une transaction ou un événement directement comptabilisé en capitaux propres, qui sont également imputés sur les capitaux propres. Ceci concerne en particulier l'effet d'impôt relatif aux coupons versés sur les instruments financiers émis par le Groupe et qualifiés d'instruments de capitaux propres comme les Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôt sur les bénéfices » du compte de résultat.

Conformément aux dispositions prévues par la norme IAS 12, le Groupe applique l'exception obligatoire et temporaire de ne pas comptabiliser les impôts différés associés à l'imposition complémentaire résultant de l'imposition minimale des groupes internationaux en matière d'impôt sur le résultat.

1.o TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

Le solde des comptes de trésorerie et assimilés est constitué des soldes nets des comptes de caisse, banques centrales, ainsi que des soldes nets des prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédit.

Les variations de la trésorerie générée par l'activité opérationnelle enregistrent les flux de trésorerie générés par les activités du Groupe, y compris ceux relatifs aux placements des activités d'assurance et aux titres de créances négociables.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations d'investissement résultent des flux de trésorerie liés aux acquisitions et aux cessions de filiales, entreprises associées ou coentreprises consolidées ainsi que ceux liés aux acquisitions et aux cessions d'immobilisations, hors immeubles de placement et immeubles donnés en location simple.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations de financement comprennent les encaissements et décaissements provenant des opérations avec les actionnaires et les flux liés aux dettes subordonnées et obligataires, et dettes représentées par un titre (hors titres de créances négociables).

1.p UTILISATION D'ESTIMATIONS DANS LA PREPARATION DES ETATS FINANCIERS

La préparation des états financiers du Groupe exige des responsables des métiers et des fonctions la formulation d'hypothèses et la réalisation d'estimations qui se traduisent dans la détermination des produits et des charges du compte de résultat comme dans l'évaluation des actifs et passifs du bilan et dans la confection des notes annexes qui leur sont relatives. Cet exercice suppose que les gestionnaires fassent appel à l'exercice de leur jugement et utilisent les informations disponibles à la date d'élaboration des états financiers pour procéder aux estimations nécessaires. Les résultats futurs définitifs des opérations pour lesquelles les gestionnaires ont recouru à des estimations peuvent à l'évidence s'avérer sensiblement différents de celles-ci notamment en fonction de conditions de marché différentes et avoir un effet significatif sur les états financiers.

Ainsi est-ce en particulier le cas :

- de l'analyse du critère des flux de trésorerie de certains actifs financiers ;
- du calcul des pertes de crédit attendues. Ceci concerne plus particulièrement l'évaluation du critère d'augmentation significative du risque de crédit, les modèles et hypothèses utilisés pour la mesure des pertes de crédit attendues, y compris celles relatives aux risques climatiques, la détermination des différents scénarios économiques et de leur pondération ;
- de l'analyse des crédits renégociés afin de déterminer leur maintien au bilan ou leur décomptabilisation ;
- de l'analyse du caractère actif ou non d'un marché et de l'usage de modèles internes pour le calcul de la valeur de marché des instruments financiers non cotés sur un marché actif classés en « Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres » ou en « Instruments financiers en valeur de marché par résultat » à l'actif ou au passif, et plus généralement du calcul des valeurs de marché des instruments financiers pour lesquels une information est donnée dans les notes annexes aux états financiers ;
- des hypothèses retenues pour apprécier la sensibilité de la valeur de marché des instruments financiers à chaque type de risque de marché, ainsi que la sensibilité de ces valorisations aux principaux paramètres non observables telles que présentées dans les notes annexes aux états financiers ;
- de la pertinence de la qualification de certaines couvertures de résultat par des instruments financiers dérivés et de la mesure de l'efficacité des stratégies de couverture ;
- de la valorisation des actifs incorporels reconnus dans le cadre des regroupements d'entreprise ;
- de la valorisation des actifs reconnus dans le cadre de partenariats et contrats commerciaux ;
- des tests de dépréciation effectués sur les actifs incorporels, notamment les écarts d'acquisition ;
- de l'estimation des valeurs résiduelles d'immobilisations faisant l'objet de contrats de location simple et servant de base à la détermination de leur amortissement ainsi que leur dépréciation éventuelle notamment en lien avec l'effet des considérations environnementales sur l'évaluation des prix futurs des véhicules d'occasion ;
- des actifs d'impôt différé ;

- de l'évaluation des passifs et actifs d'assurance et des contrats d'investissement à participation discrétionnaire, par groupes de contrats, sur la base des flux de trésorerie futurs d'exécution actualisés et probabilisés, reposant sur des hypothèses qui peuvent être dérivées de données de marché ou spécifiques à l'entité, et de la reconnaissance du résultat de ces contrats sur la base des services rendus sur la période de couverture ;
- de la détermination de l'incertitude sur les traitements fiscaux et des autres provisions destinées à couvrir les risques de pertes et charges. En particulier, l'issue et l'impact potentiel des enquêtes et litiges en cours sont difficiles à prédire avant leur terme. L'estimation des provisions est réalisée en prenant en compte toutes les informations disponibles à la date d'établissement des comptes notamment la nature du litige, les faits sous-jacents, les procédures en cours et les décisions de justice, y compris celles relatives à des cas similaires. Le Groupe peut également avoir recours à des avis d'experts et de conseillers indépendants afin d'exercer son jugement.

2. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT POUR L'EXERCICE 2025

2.a MARGE D'INTERETS

Le Groupe BNP Paribas présente sous les rubriques « Intérêts et produits assimilés » et « Intérêts et charges assimilées » la rémunération déterminée selon la méthode du taux d'intérêt effectif (intérêts, commissions et frais) des instruments financiers évalués au coût amorti et des instruments financiers en valeur de marché par capitaux propres.

Ces rubriques incluent également la rémunération des instruments financiers non détenus à des fins de transaction dont les caractéristiques ne permettent pas une comptabilisation au coût amorti ou en valeur de marché par capitaux propres, ainsi que celle des instruments financiers que le Groupe a désignés comme évaluables en valeur de marché par résultat. La variation de valeur calculée hors intérêts courus sur ces instruments financiers en valeur de marché par résultat est comptabilisée sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers en valeur de marché par résultat ».

Les produits et charges d'intérêts sur les dérivés de couverture de valeur de marché sont présentés avec les revenus des éléments dont ils contribuent à la couverture des risques. De même, les produits et charges d'intérêts sur les dérivés de couverture économique des opérations désignées en valeur de marché par résultat sont rattachés aux rubriques qui enregistrent les intérêts de ces opérations.

Dans le cas d'intérêts négatifs associés à des prêts et créances ou à des dettes envers la clientèle et les établissements de crédit, ceux-ci sont comptabilisés respectivement en charges d'intérêts ou en produits d'intérêts.

En millions d'euros	Exercice 2025			Exercice 2024		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Instruments financiers au coût amorti	62 327	(42 834)	19 493	69 819	(52 364)	17 455
Comptes et prêts / emprunts	52 874	(32 224)	20 650	59 598	(39 095)	20 503
Opérations de pension	645	(1 246)	(601)	815	(1 248)	(433)
Opérations de location-financement	3 257	(126)	3 131	3 134	(118)	3 016
Titres de dette	5 551		5 551	6 272		6 272
Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées		(9 238)	(9 238)		(11 903)	(11 903)
Instruments financiers en valeur de marché par capitaux propres	3 280	-	3 280	2 892	-	2 892
Instruments financiers en valeur de marché par résultat (hors portefeuille de transaction)	102	(1 241)	(1 139)	305	(1 595)	(1 290)
Instruments de couverture de résultats futurs	3 429	(1 404)	2 025	3 916	(1 961)	1 955
Instruments de couverture des portefeuilles couverts en taux	2 394	(4 769)	(2 375)	6 088	(7 497)	(1 409)
Passif de location	-	(81)	(81)	-	(79)	(79)
Total des produits et charges d'intérêts ou assimilés	71 532	(50 329)	21 203	83 020	(63 496)	19 524

Sur l'exercice 2024, une charge de 36 millions d'euros a été comptabilisée au titre de l'ajustement des couvertures économiques à la suite des changements de modalités sur le TLTRO (*Targeted Longer-Term Refinancing Operations*).

La marge d'intérêts intègre des charges de financement relatives au métier Global Markets, dont les revenus sont essentiellement comptabilisés au sein des « Gains nets sur instruments financiers en valeur de marché par résultat » (cf. note 2.c), ainsi qu'au métier Arval dont les produits de location simple sont présentés en note 2.e. L'évolution de la marge d'intérêts s'apprécie donc conjointement avec celles observées sur ces postes.

Le total des produits d'intérêts sur les créances ayant fait l'objet d'une dépréciation individuelle s'élève à 372 millions d'euros pour l'exercice 2025, contre 338 millions d'euros pour l'exercice 2024.

2.b COMMISSIONS

En millions d'euros	Exercice 2025			Exercice 2024		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Opérations avec la clientèle	5 580	(1 468)	4 112	5 466	(1 488)	3 978
Opérations sur titres et dérivés	2 775	(2 249)	526	2 619	(2 004)	615
Engagements de financement et de garantie	1 263	(159)	1 104	1 267	(92)	1 175
Prestations de service et gestion d'actifs	6 737	(565)	6 172	5 549	(431)	5 118
Autres	1 372	(1 581)	(209)	1 295	(1 480)	(185)
Produits et charges de commissions	17 727	(6 022)	11 705	16 196	(5 495)	10 701
- dont détention ou placement d'actifs pour le compte de la clientèle, de fiducies, d'institutions de retraite ou de prévoyance et d'autres institutions	4 420	(597)	3 823	3 243	(410)	2 833
- dont instruments financiers non évalués à la valeur de marché par résultat	3 519	(351)	3 168	3 421	(311)	3 110

2.c GAINS NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHE PAR RESULTAT

Les gains nets sur instruments financiers évalués en valeur de marché par résultat recouvrent les éléments de résultat afférents aux instruments financiers gérés au sein d'un portefeuille de transaction, aux instruments financiers que le Groupe a désignés comme évaluables en valeur de marché par résultat, aux titres de capitaux propres non détenus à des fins de transaction pour lesquels l'option de comptabilisation en valeur de marché par capitaux propres n'a pas été retenue, ainsi qu'aux instruments de dette dont les flux de trésorerie ne sont pas uniquement constitués de paiements relatifs au principal et d'intérêts sur le principal ou dont le modèle de gestion n'est pas de collecter les flux de trésorerie ni de collecter les flux de trésorerie et de vendre les actifs.

Ces éléments de résultat comprennent les dividendes sur ces instruments et excluent les revenus et charges d'intérêts des instruments financiers évalués en valeur de marché sur option et des instruments dont les flux de trésorerie ne sont pas uniquement des paiements relatifs au principal et aux intérêts sur le principal ou dont le modèle de gestion n'est pas de collecter les flux de trésorerie ni de collecter les flux de trésorerie et de vendre les actifs, qui sont présentés dans la « Marge d'intérêts » (cf. note 2.a).

En millions d'euros	Exercice 2025		Exercice 2024	
	Instruments financiers du portefeuille de transaction	12 721	Autres instruments financiers comptabilisés en valeur de marché par résultat	995
Instruments financiers de taux et de crédit	1 279		(1 406)	
Instruments financiers de capital	11 998		12 794	
Instruments financiers de change	3 325		6 269	
Opérations de pension	(4 978)		(6 048)	
Autres instruments financiers	1 097		24	
Instruments évalués en valeur de marché sur option	(2 474)		(964)	
Autres instruments financiers comptabilisés en valeur de marché par résultat	995		797	
Incidence de la comptabilité de couverture	41		103	
Instruments dérivés de couverture de valeur	5 901		1 677	
Composantes couvertes des instruments financiers ayant fait l'objet d'une couverture de valeur	(5 860)		(1 574)	
Gains nets sur instruments financiers en valeur de marché par résultat	11 283		11 569	

Les montants de gains et pertes des instruments financiers évalués en valeur de marché sur option sont relatifs principalement à des instruments dont les variations de valeur sont susceptibles d'être compensées par celles d'instruments financiers dérivés du portefeuille de transaction qui les couvrent économiquement.

Les gains nets du portefeuille de transaction comprennent, pour un montant négligeable au titre des exercices 2025 et 2024, l'inefficacité liée aux couvertures de résultats futurs.

Les facteurs potentiels d'inefficacité sont les différences entre les instruments de couverture et les instruments couverts, notamment du fait de divergences dans les caractéristiques des instruments, telles que la fréquence et la date de révision des index de taux, la fréquence des paiements et les courbes d'actualisation utilisées, ou lorsque les instruments dérivés ont une valeur de marché non nulle à la date de documentation de la relation de couverture. Les ajustements de valeur pour risque de contrepartie s'appliquent aux instruments de couverture sont également sources d'inefficacité.

Les variations de valeur cumulées en capitaux propres relatives à des couvertures de flux futurs interrompues qui ont été reclassées en résultat pour les exercices 2025 et 2024 sont non significatives, que l'instrument couvert existe ou n'existe plus.

2.d GAINS NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHE PAR CAPITAUX PROPRES

En millions d'euros	Exercice 2025		Exercice 2024	
Plus ou moins-values sur instruments de dette		195		145
Produits de dividendes sur instruments de capitaux propres		66		64
Gains nets sur instruments financiers en valeur de marché par capitaux propres	261		209	

Les produits d'intérêts relatifs aux titres de dette sont compris dans la note 2.a *Marge d'intérêts* et la charge de dépréciation liée à l'insolvabilité éventuelle des émetteurs est présentée au sein de la note 2.g *Coût du risque*.

2.e PRODUITS ET CHARGES DES AUTRES ACTIVITES

En millions d'euros	Exercice 2025			Exercice 2024		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Produits nets des immeubles de placement	53	(23)	30	53	(24)	29
Produits nets des immobilisations en location simple	20 425	(16 703)	3 722	19 556	(15 729)	3 827
Produits nets de l'activité de promotion immobilière	384	(347)	37	308	(277)	31
Autres produits nets	1 500	(932)	568	2 005	(1 515)	490
Total net des produits et charges des autres activités	22 362	(18 005)	4 357	21 922	(17 545)	4 377

2.f CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION

En millions d'euros	Exercice 2025		Exercice 2024	
Frais de personnel des activités bancaires			(19 137)	(18 143)
Autres charges générales d'exploitation des activités bancaires			(10 154)	(9 913)
<i>dont services extérieurs et autres charges générales d'exploitation</i>			(8 905)	(8 737)
<i>dont taxes et contributions</i>			(1 249)	(1 176)
Frais de gestion non rattachables des activités d'assurance (note 5.b)			(877)	(832)
Reclassement des frais supportés par les distributeurs internes rattachables aux contrats d'assurance			1 165	1 085
Charges générales d'exploitation			(29 003)	(27 803)

Les taxes et contributions, y compris celles relatives aux activités d'assurance, s'élèvent à 1 369 millions d'euros pour l'exercice 2025 (contre 1 273 millions d'euros pour l'exercice 2024).

Les frais directement rattachables à des contrats d'assurance sont présentés au sein des « Produits nets des activités d'assurance ». Ces frais sont constitués principalement des commissions de distribution payées pour l'acquisition des contrats ainsi que des autres coûts nécessaires à la gestion des contrats. Ils sont inclus dans les charges d'exécution des contrats au sein du « Résultat des activités d'assurance » (cf. note 5.a).

Ces frais rattachables à des contrats d'assurance incluent les frais de gestion engagés par les réseaux bancaires du Groupe pour distribuer des contrats d'assurance. L'évaluation de ces coûts est effectuée sur la base des commissions payées par les entités d'assurance aux distributeurs internes déduction faite de leur marge. Ces coûts sont exclus des « Charges générales d'exploitation » pour être intégrés dans les flux d'exécution des contrats par le biais du « Reclassage des frais supportés par les distributeurs internes rattachables aux contrats d'assurance ».

Les frais de gestion non directement rattachables à des contrats d'assurance sont présentés au sein des « Charges générales d'exploitation ».

La réconciliation par nature et par destination des charges générales d'exploitation des activités d'assurance est présentée dans la note 5.b.

2.g COUT DU RISQUE

Le modèle général d'évaluation des dépréciations décrit dans la note 1.f.5 et utilisé par le Groupe s'articule autour des deux étapes suivantes :

- évaluer s'il y a une augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale ; et
- mesurer la provision pour dépréciation sur la base d'une perte attendue sur 12 mois ou sur la base d'une perte attendue sur la durée de vie (i.e. perte attendue à maturité).

Ces deux étapes s'appuient sur des informations prospectives.

Augmentation significative du risque de crédit

Le risque de crédit est présumé avoir augmenté significativement, et l'actif classé en strate 2, si la probabilité de défaut à maturité de l'instrument a été multipliée au moins par 3 depuis l'origination. Ce critère en variation relative est complété par un critère en variation absolue de la probabilité de défaut de 400 points de base. Ces critères sont en ligne avec les recommandations émises par l'Autorité bancaire européenne et la Banque centrale européenne.

De plus, pour l'ensemble des portefeuilles (à l'exception du métier spécialisé du crédit à la consommation en dehors de la zone euro) :

- la facilité est présumée être en strate 1 lorsque sa probabilité de défaut « Point in Time » (PD PiT) à 1 an, intégrant l'information prospective, est inférieure à 0,3 % en date de clôture, car les changements de probabilité de défaut liés à des dégradations de notation dans cette zone sont faibles, et donc considérés comme non « significatifs » ;
- quand la PD PiT à 1 an est supérieure à 20 % en date de clôture, compte tenu des pratiques du Groupe en matière d'émission de crédits, la détérioration est considérée comme significative et la facilité classée en strate 2 (dans la mesure où la facilité n'est pas dépréciée).

Dans le métier spécialisé du crédit à la consommation, l'existence d'un incident de paiement intervenu au cours des 12 derniers mois, éventuellement régularisé, est considérée comme une indication d'augmentation significative du risque de crédit et la facilité est alors classée en strate 2. Depuis 2024, cette spécificité ne s'applique plus sur l'essentiel des expositions dans la zone euro.

Le risque de crédit est présumé avoir augmenté significativement depuis la comptabilisation initiale et l'actif classé en strate 2, en cas de retard de paiement de plus de 30 jours, de restructuration en raison de difficultés financières (dans la mesure où la facilité n'est pas dépréciée) ou, pour la clientèle entreprise, lorsque la contrepartie est classée sous surveillance.

En 2022, les notes internes des contreparties russes (y compris la note souveraine) ont fait l'objet d'une dégradation systématique pour prendre en considération la situation géopolitique du pays entraînant ainsi le transfert de leurs encours en strate 2. Compte tenu du niveau d'exposition limité du Groupe sur ce pays, cette dégradation n'a toutefois pas eu d'effet significatif sur le coût du risque.

Informations prospectives

Le Groupe prend en compte des informations prospectives à la fois dans l'estimation de l'augmentation significative du risque de crédit et dans la mesure des pertes de crédit attendues (Expected Credit Loss – « ECL »).

S'agissant de la mesure des pertes de crédit attendues, le Groupe a fait le choix de retenir 4 scénarios macroéconomiques par zone géographique, couvrant un large panel de conditions économiques futures potentielles :

- un scénario central, en ligne avec le scénario utilisé dans le cadre du processus budgétaire et de réestimés ;
- un scénario favorable, prenant en compte des situations où les performances économiques sont meilleures que prévues ;
- un scénario adverse, correspondant au scénario utilisé trimestriellement dans le cadre des exercices de test de résistance réalisés par le Groupe ;
- un scénario sévère qui correspond à un choc d'amplitude plus importante que celle du scénario adverse.

Le lien entre les scénarios macroéconomiques et la mesure de l'ECL est principalement établi au travers de la modélisation des probabilités de défaut et par la déformation des matrices de migration de note interne (ou paramètre de risque). Les probabilités de défaut ainsi déterminées par les scénarios macroéconomiques permettent de mesurer les pertes attendues pour chaque scénario.

Le dispositif du Groupe est décliné par secteur afin de prendre en compte l'hétérogénéité des dynamiques sectorielles dans l'évaluation de la probabilité de défaut pour les entreprises.

La prise en compte de l'information prospective est également intégrée à la détermination de la détérioration significative du risque de crédit. En effet, les probabilités de défaut servant de base à cette évaluation intègrent l'information prospective multi-scénario de la même manière que pour le calcul des pertes attendues.

Le poids à attribuer aux pertes de crédit attendues calculées dans chacun des scénarios est déterminé ainsi :

- le poids du scénario central s'établit autour de 50 % ;
- le poids des trois scénarios alternatifs est défini selon la position dans le cycle économique. Dans l'approche retenue, les scénarios adverse et sévère ont un poids plus important dans les situations en haut de cycle que dans les situations en bas de cycle, en anticipation d'un retournement potentiel défavorable de l'économie.

Lorsque cela s'avère pertinent, la mesure des dépréciations peut prendre en compte des scénarios de vente des actifs.

Scénarios macroéconomiques

Les quatre scénarios macroéconomiques sont définis avec un horizon de projection à 3 ans. Ils correspondent à :

- un scénario central, qui décrit la situation économique la plus probable sur l'horizon de projection. Ce scénario est mis à jour à une fréquence trimestrielle. Il est élaboré par la cellule de Recherche Economique du Groupe, en collaboration avec divers experts du Groupe. Les projections sont déclinées pour les principaux marchés du Groupe (France, Italie, Belgique, Etats-Unis et zone euro), au travers des principales variables macroéconomiques (le Produit Intérieur Brut - PIB - et ses composantes, le taux de chômage, l'indice des prix à la consommation, les taux d'intérêt, les taux de change, le prix du pétrole, les prix du marché immobilier, etc.) qui sont déterminantes dans la modélisation des paramètres de risque utilisés dans le cadre du processus de test de résistance ;
- un scénario adverse, qui reflète l'impact de la matérialisation de risques pesant sur le scénario central, et dont il résulte une situation économique beaucoup plus défavorable. Le choc sur le PIB est appliqué avec une ampleur variable, mais de manière simultanée, aux différentes économies considérées. Les hypothèses retenues sont généralement cohérentes avec celles proposées par les régulateurs. Les autres variables (taux de chômage, inflation, taux d'intérêt, etc.) sont définies sur la base de relations économétriques établies, et de jugement d'expert ;
- un scénario sévère, qui est une version aggravée du scénario adverse ;
- un scénario favorable, qui reflète l'impact de la matérialisation de risques ayant un effet positif sur l'économie, et dont il résulte une situation économique plus favorable. Le choc favorable sur le PIB est déduit du choc adverse sur le PIB de telle sorte que les probabilités des deux chocs sont égales en moyenne sur le cycle. Les autres variables (taux de chômage, inflation, taux d'intérêt, etc.) sont définies de la même manière que dans le scénario adverse.

Le lien entre les scénarios macroéconomiques et la mesure de l'ECL est complété par une approche permettant de prendre en compte des aspects d'anticipation non capturés par les modèles dans l'approche générique. Cela est en particulier le cas lorsque des événements sans précédent dans la chronique historique prise en compte pour construire les modèles se réalisent ou sont anticipés, ou lorsque la nature ou l'amplitude de variation d'un paramètre macroéconomique vient remettre en cause les corrélations passées. Ainsi, la situation d'inflation élevée et le niveau des taux d'intérêt constatés antérieurement n'étaient pas observés dans l'historique de référence. Dans ce contexte, le Groupe a mis en place en 2022 une approche consistant à projeter les conséquences de la hausse des taux sur les ratios financiers des clients en tenant compte notamment de leur niveau d'endettement. Depuis fin 2024 et le retour à des niveaux de taux d'intérêt plus bas, ce dispositif est inactif. Cette démarche a également été utilisée de 2022 à fin 2025 pour anticiper les conséquences de la baisse des prix de l'immobilier commercial. A partir de 2024, cette approche a été déclinée afin de compléter l'évaluation prospective des conséquences potentielles du changement climatique (risques de transition et physiques) sur le risque de crédit des contreparties entreprises et des prêts immobiliers.

Scénario central

En 2025, l'expansion de l'activité mondiale s'est poursuivie à un rythme modéré. Le redressement économique de la zone euro a continué, avec une accélération de la croissance du Produit Intérieur Brut (PIB) entre 2024 (+0,8 %) et 2025 (+1,4 %). Cette amélioration reflète notamment le raffermissement de la demande intérieure, favorisé par une politique monétaire plus accommodante. Aux États-Unis, en revanche, la croissance a ralenti entre 2024 (+2,8 %) et 2025 (+2 %), en raison notamment des chocs liés aux droits de douane et à l'incertitude domestique.

Les anticipations n'indiquent pas de changement de rythme significatif pour l'activité mondiale dans les prochains trimestres et années. D'une part, les politiques monétaires seront en moyenne un peu plus accommodantes ; d'autre part, le contexte international restera marqué par les incertitudes commerciales et géopolitiques. Dans la zone euro, la croissance devrait se maintenir autour du rythme observé en 2025 lors des trois prochaines années, soutenue par des conditions monétaires et fiscales relativement favorables. Aux États-Unis, le ralentissement en cours devrait conduire à une croissance annuelle inférieure à 2 % en 2026 et les années suivantes.

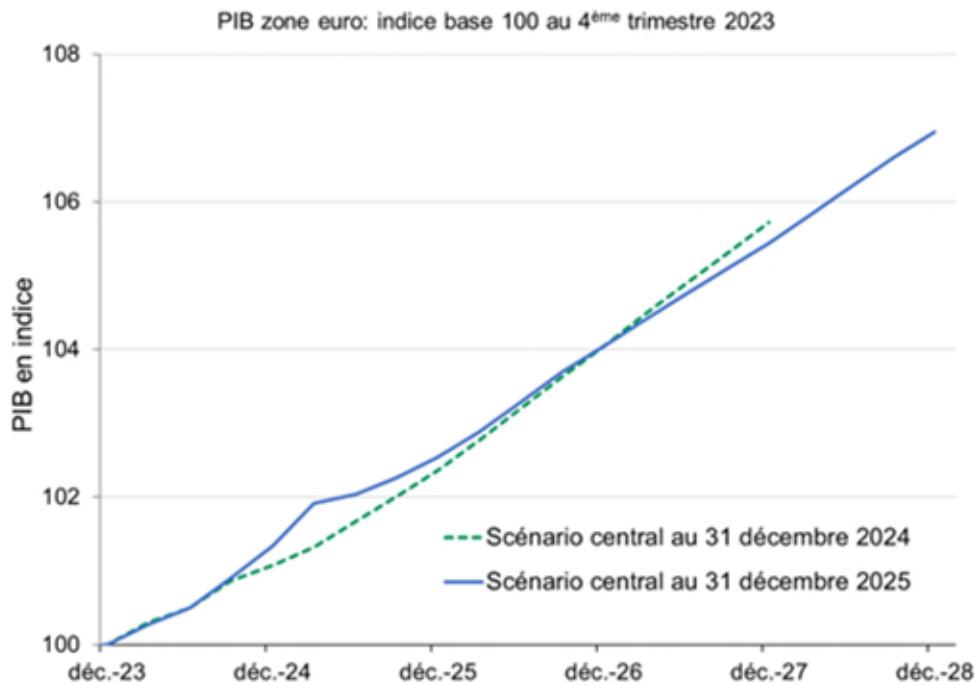
Après un repli généralisé en 2024, la dynamique des prix s'est montrée plus contrastée au niveau mondial en 2025. Dans un certain nombre d'économies avancées, notamment en zone euro, l'inflation a continué à se rapprocher de la cible des banques centrales, autour de 2 %. Elle est en revanche demeurée plus élevée dans d'autres régions telles que les Etats-Unis et le Japon, tandis que la Chine est restée confrontée au risque de déflation. Bien que l'on puisse s'attendre à ce que l'inflation reste proche de 2% dans la zone euro dans un avenir prévisible, elle continuera de dépasser sensiblement ce niveau dans les prochains trimestres aux États-Unis, en raison notamment des mesures commerciales mises en place, avant de se modérer par la suite.

Par conséquent, les principales banques centrales ne sont pas au même stade de leur cycle de politique monétaire. La BCE semble avoir achevé l'essentiel de son cycle d'assouplissement, même si elle pourrait ajuster sa politique selon l'évolution de l'inflation et de la croissance. De son côté, la Réserve Fédérale américaine a recommencé son assouplissement monétaire au troisième trimestre 2025 pour soutenir l'activité face aux signes de ralentissement du marché du travail, malgré un contexte inflationniste toujours présent, et devrait le poursuivre dans les trimestres à venir.

Les taux d'intérêt à long terme ont atteint ces dernières années des niveaux qui n'avaient plus été observés depuis plus d'une décennie. Ils devraient rester élevés au cours des prochaines années, reflétant notamment les contraintes budgétaires persistantes dans plusieurs économies avancées. Les taux des obligations souveraines se stabiliseraient ainsi à 2,55% pour le 10 ans allemand et à 4% pour le 10 ans américain.

L'incertitude entourant ce scénario reste significative, notamment en lien avec les tensions commerciales et géopolitiques, ainsi que les risques pesant sur l'environnement macroéconomique et financier.

Le graphique ci-après présente une comparaison des projections du PIB de la zone euro retenues dans le scénario central pour le calcul des ECL au 31 décembre 2025 et au 31 décembre 2024.



- **Variables macroéconomiques, scénario central au 31 décembre 2025**

(moyennes annuelles)	2025	2026	2027	2028
Taux de croissance du PIB				
Zone euro	1,4 %	1,3 %	1,4 %	1,4 %
France	0,8%	1,1 %	1,3 %	1,3 %
Italie	0,5 %	0,9 %	1,2 %	1,2 %
Belgique	1,1 %	1,2 %	1,4 %	1,4 %
États-Unis	2,0 %	1,7 %	1,7 %	1,8 %
Taux de chômage				
Zone euro	6,4 %	6,4 %	6,2 %	5,9 %
France	7,6 %	7,8 %	7,7 %	7,5 %
Italie	6,2 %	6,3 %	6,1 %	5,8 %
Belgique	6,0 %	5,8 %	5,4 %	4,9 %
États-Unis	4,3 %	4,8 %	4,7 %	4,6 %
Taux d'inflation				
Zone euro	2,1 %	1,7 %	1,9 %	2,0 %
France	0,9 %	1,4 %	1,8 %	1,9 %
Italie	1,7 %	1,2 %	1,9 %	2,0 %
Belgique	3,0 %	2,1 %	1,9 %	2,0 %
États-Unis	2,8 %	2,9 %	2,4 %	2,4 %
Taux des obligations souveraines à 10 ans				
Allemagne	2,61 %	2,55 %	2,55 %	2,55 %
France	3,37 %	3,40 %	3,40 %	3,40 %
Italie	3,56 %	3,35 %	3,35 %	3,35 %
Belgique	3,17 %	3,10 %	3,10 %	3,10 %
États-Unis	4,29 %	4,00 %	4,00 %	4,00 %

Scénarios adverse et sévère

Les scénarios adverse et sévère supposent la matérialisation de certains risques baissiers, entraînant des trajectoires économiques beaucoup moins favorables que dans le scénario central.

Les risques principaux suivants sont identifiés :

- **Commerce et fragmentation géoéconomique.** Les tensions commerciales se sont fortement accrues ces dernières années, en particulier depuis les hausses de droits de douanes américains en 2025. Ces tensions pourraient encore s'intensifier et s'installer dans la durée, avec des augmentations supplémentaires des barrières tarifaires et non tarifaires au commerce, amplifiant la fragmentation mondiale et perturbant les flux commerciaux. Les mesures protectionnistes alimenteraient les pressions inflationnistes dans les pays qui les mettent en œuvre, pèseraient sur la demande mondiale et affaibliraient la confiance des entreprises et des ménages.
- **Géopolitique.** Les tensions géopolitiques peuvent affecter l'économie mondiale par différents canaux. Elles peuvent notamment générer des chocs sur les prix des matières premières, perturber l'activité directement ou par le biais des chaînes d'approvisionnement, ou peser sur les marchés financiers et la confiance des agents économiques. Elles sont ainsi susceptibles d'entraîner simultanément une augmentation de l'inflation et une baisse de l'activité, ce qui complique l'action des banques centrales.
- **Finances publiques.** Un certain nombre de gouvernements font face à une combinaison de niveaux de dette importants, de coûts d'emprunt élevés et de croissance modérée. Cet environnement restreint la marge de manœuvre budgétaire à un moment où les pressions structurelles sur les dépenses publiques s'intensifient (transition climatique, capacités de défense, dépenses liées à l'âge). Ces conditions pourraient alimenter les tensions sur les marchés dans certains pays (élargissement des spreads des obligations souveraines) et peser sur l'activité par plusieurs canaux (hausse des impôts, réduction des dépenses publiques).
- **Fragilités financières.** Les risques financiers sont alimentés par plusieurs développements, notamment le niveau élevé de certaines valorisations de marché et du rôle plus important joué dans le système financier par les institutions financières non bancaires, ce qui rend plus difficile la mesure des fragilités effectives du système. Dans ces conditions, une correction significative des marchés pourrait survenir en cas de développements défavorables.
- **Événements et politiques climatiques.** Les développements liés au changement climatique et à la dégradation de la nature peuvent générer des chocs défavorables par divers canaux. Les événements météorologiques extrêmes peuvent perturber la production et la demande localement, et déclencher des difficultés dans les chaînes d'approvisionnement dans d'autres régions, exerçant ainsi des pressions à la hausse sur les prix. Les politiques de transition, en augmentant les coûts, peuvent affecter négativement l'activité des entreprises et la demande intérieure, étant particulièrement nuisibles pour les secteurs à forte émission.

Les scénarios adverse et sévère supposent la matérialisation de ces risques à partir du premier trimestre 2026. Bien que les risques identifiés soient présents dans ces deux scénarios, leurs répercussions sont supposées être nettement plus prononcées dans le scénario sévère, en raison de chocs directs plus significatifs et du développement d'une spirale négative entre les principaux facteurs (activité, dette publique, taux obligataires, marchés boursiers). La détérioration de l'activité porte les taux de chômage à des niveaux significativement plus dégradés. L'inflation est plus élevée que dans le scénario central sur la première partie de l'horizon de projection, reflétant notamment les pressions des prix des matières premières, des tarifs commerciaux, et des perturbations des chaînes d'approvisionnement. Dans une seconde phase, l'inflation diminue dans la plupart des pays, reflétant les impacts de la récession. Compte tenu du déclin marqué de l'activité, les banques centrales adoptent une politique monétaire plus accommodante. Reflétant ces assouplissements et la fuite vers la qualité, les rendements obligataires allemands et américains sont plus bas que dans le scénario central, tandis que les spreads souverains s'écartent. Les indices boursiers chutent fortement sur les quatre premiers trimestres de l'horizon de la projection.

Parmi les pays considérés, les niveaux du PIB dans le scénario adverse se situent entre 7 % et 12 % plus bas que dans le scénario central à la fin de la période de choc. En particulier, cet écart atteint 7,4 % dans la zone euro et 7,7 % aux États-Unis. Dans le scénario sévère, les niveaux du PIB sont inférieurs de 10,3 % à 17,5 % à ceux du scénario central à la fin de la période de choc. Cet écart atteint 11 % en zone euro et 11,4 % aux États-Unis.

Pondération des scénarios et sensibilité du coût du risque

Au 31 décembre 2025, la pondération du scénario favorable retenue par le Groupe est de 26 %, de 21 % pour le scénario adverse et de 2 % pour le scénario sévère. Au 31 décembre 2024, la pondération du scénario favorable était de 28 %, de 17% pour le scénario adverse et de 5 % pour le scénario sévère.

La sensibilité du montant des pertes attendues (ECL) sur l'ensemble des actifs financiers au coût amorti ou à la valeur de marché par capitaux propres et aux engagements de crédit est appréciée en comparant l'estimation des pertes attendues issue de la pondération des scénarios ci-dessus à celle issue de chacun des deux scénarios principaux :

- une hausse des ECL de 20 %, soit 780 millions d'euros selon le scénario adverse (21 % au 31 décembre 2024) ;
- une baisse des ECL de 15 %, soit 560 millions d'euros selon le scénario favorable (14 % au 31 décembre 2024).

Ajustements post-modèles

Les ajustements post-modèles sont réalisés lorsque des limitations du dispositif sont identifiées dans un contexte particulier, par exemple, dans le cas de données statistiques insuffisantes ne permettant pas de refléter la situation spécifique dans les modèles. Des ajustements post-modèles peuvent être également considérés pour prendre en compte le cas échéant les conséquences d'incidents climatiques sur les pertes attendues.

Notamment, des ajustements complémentaires ont été constitués en 2022 afin de tenir compte des effets de l'inflation et de la hausse des taux lorsque cet effet n'est pas directement estimé par les modèles. Par exemple, au sein du métier spécialisé du crédit à la consommation, des ajustements ont été considérés pour les catégories de clientèle les plus sensibles à la baisse progressive de leur reste-à-vivre. Compte tenu de l'évolution du contexte macroéconomique entre 2023 et 2025, ces ajustements ont fait l'objet d'une réévaluation et ont été progressivement repris ou utilisés.

L'ensemble des ajustements représente 2,1 % du montant total des pertes de crédit attendues au 31 décembre 2025, contre 3,7 % au 31 décembre 2024.

- **Coût du risque de la période**

En millions d'euros	Exercice 2025	Exercice 2024
Dotations nettes aux dépréciations	(3 209)	(2 689)
Récupérations sur créances amorties	216	250
Pertes sur créances irrécouvrables	(357)	(560)
Total du coût du risque de la période	(3 350)	(2 999)

- **Coût du risque de la période par catégorie comptable et nature d'actifs**

En millions d'euros	Exercice 2025	Exercice 2024
Banques centrales	1	4
Instruments financiers en valeur de marché par résultat	(1)	(98)
Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres	(2)	(1)
Actifs au coût amorti	(3 215)	(3 013)
<i>dont prêts et créances</i>	(3 164)	(2 907)
<i>dont titres de dette</i>	(51)	(106)
Autres actifs	3	1
Engagements de financement, de garantie et divers	(136)	108
Total du coût du risque de la période	(3 350)	(2 999)
Coût du risque sur encours sains	188	765
<i>dont strate 1</i>	85	212
<i>dont strate 2</i>	103	553
Coût du risque sur encours dépréciés - strate 3	(3 538)	(3 764)

- Dépréciations constituées au titre du risque de crédit**

Variations au cours de la période des dépréciations constituées par catégorie comptable et nature d'actifs

En millions d'euros, au	31 décembre 2024	Dotations nettes aux dépréciations	Utilisation de dépréciations	Variation de périmètre, de parités monétaires et divers	Reclassement des actifs destinés à être cédés ⁽¹⁾	31 décembre 2025
Dépréciations des actifs						
Banques centrales	15	(1)		(2)		12
Instruments financiers en valeur de marché par résultat	90	1	(11)	(5)		75
Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres	123	2		(101)		24
Actifs financiers au coût amorti	17 181	3 097	(3 210)	(150)	(626)	16 292
<i>dont prêts et créances</i>	16 993	3 046	(3 210)	(134)	(625)	16 070
<i>dont titres de dette</i>	188	51		(16)	(1)	222
Autres actifs	50	(3)	(1)	(2)		44
Total des dépréciations d'actifs financiers	17 459	3 096	(3 222)	(260)	(626)	16 447
<i>dont strate 1</i>	1 813	(91)	(4)	(15)	(28)	1 675
<i>dont strate 2</i>	1 951	(113)	(2)	(76)	(42)	1 718
<i>dont strate 3</i>	13 695	3 300	(3 216)	(169)	(556)	13 054
Provisions inscrites au passif						
Provisions pour engagements de financement et de garantie	706	89		(35)	(36)	724
Autres dépréciations	349	24	(53)	(1)		319
Total des provisions constituées au titre des engagements de crédit	1 055	113	(53)	(36)	(36)	1 043
<i>dont strate 1</i>	182	24		(1)	(8)	197
<i>dont strate 2</i>	206	11		(19)	(11)	187
<i>dont strate 3</i>	667	78	(53)	(16)	(17)	659
Total des dépréciations et provisions constituées	18 514	3 209	(3 275)	(296)	(662)	17 490

⁽¹⁾ Cette variation est liée à l'application de la norme IFRS 5 sur l'entité Banque Marocaine pour le Commerce et l'Industrie et ses filiales (cf. note 8.e).

Variation au cours de la période précédente des dépréciations constituées par catégorie comptable et nature d'actifs

En millions d'euros, au	31 décembre 2023	Dotations nettes aux dépréciations	Utilisation de dépréciations	Variation de périmètre, de parités monétaires et divers	31 décembre 2024
Dépréciation des actifs					
Banques centrales	20	(4)		(1)	15
Instruments financiers en valeur de marché par résultat	108	61	(87)	8	90
Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres	121	2		-	123
Actifs financiers au coût amorti	17 715	2 769	(3 647)	344	17 181
dont prêts et créances	17 611	2 665	(3 619)	336	16 993
dont titres de dette	104	104	(28)	8	188
Autres actifs	30	6	(1)	15	50
Total des dépréciations d'actifs financiers	17 994	2 834	(3 735)	366	17 459
dont strate 1	1 966	(122)	(3)	(28)	1 813
dont strate 2	2 429	(458)	(23)	3	1 951
dont strate 3	13 599	3 414	(3 709)	391	13 695
Provisions inscrites au passif					
Provisions pour engagements de financement et de garantie	883	(148)	(1)	(28)	706
Autres dépréciations	387	3	(38)	(3)	349
Total des provisions constituées au titre des engagements de crédit	1 270	(145)	(39)	(31)	1 055
dont strate 1	269	(91)		4	182
dont strate 2	301	(98)		3	206
dont strate 3	700	44	(39)	(38)	667
Total des dépréciations et provisions constituées	19 264	2 689	(3 774)	335	18 514

Variations des dépréciations sur actifs financiers au coût amorti sur la période

En millions d'euros	Dépréciations sur encours avec pertes attendues à 12 mois (Strate 1)	Dépréciations sur encours avec pertes attendues à maturité (Strate 2)	Dépréciations sur encours dépréciés (Strate 3)	Total
Au 31 décembre 2024	1 785	1 939	13 457	17 181
Dotations nettes aux dépréciations	(92)	(114)	3 303	3 097
Actifs financiers acquis ou émis pendant la période	533	181		714
Actifs financiers décomptabilisés pendant la période ⁽¹⁾	(281)	(226)	(767)	(1 274)
Transfert vers strate 2	(281)	1 848	(215)	1 352
Transfert vers strate 3	(36)	(822)	2 308	1 450
Transfert vers strate 1	223	(922)	(38)	(737)
Autres dotations / reprises sans changement de strate ⁽²⁾	(250)	(173)	2 015	1 592
Utilisation de dépréciations	(4)	(2)	(3 204)	(3 210)
Variation des parités monétaires	(14)	(35)	(296)	(345)
Variation de périmètre et divers	1	(39)	233	195
Reclassement des actifs destinés à être cédés⁽³⁾	(28)	(42)	(556)	(626)
Au 31 décembre 2025	1 648	1 707	12 937	16 292

⁽¹⁾ Y compris cessions

⁽²⁾ Y compris amortissements

⁽³⁾ Cette variation est liée à l'application de la norme IFRS 5 sur l'entité Banque Marocaine pour le Commerce et l'Industrie et ses filiales (cf. note 8.e).

Variations des dépréciations sur actifs financiers au coût amorti sur la période précédente

En millions d'euros	Dépréciations sur encours avec pertes attendues à 12 mois (Strate 1)	Dépréciations sur encours avec pertes attendues à maturité (Strate 2)	Dépréciations sur encours dépréciés (Strate 3)	Total
Au 31 décembre 2023	1 938	2 416	13 361	17 715
Dotations nettes aux dépréciations	(123)	(458)	3 350	2 769
Actifs financiers acquis ou émis pendant la période	686	188	3	877
Actifs financiers décomptabilisés pendant la période ⁽¹⁾	(367)	(500)	(724)	(1 591)
Transfert vers strate 2	(263)	2 005	(320)	1 422
Transfert vers strate 3	(72)	(908)	2 280	1 300
Transfert vers strate 1	206	(914)	(47)	(755)
Autres dotations / reprises sans changement de strate ⁽²⁾	(313)	(329)	2 158	1 516
Utilisation de dépréciations	(3)	(23)	(3 621)	(3 647)
Variation des parités monétaires	(1)	4	173	176
Variation de périmètre et divers	(26)		194	168
Au 31 décembre 2024	1 785	1 939	13 457	17 181

⁽¹⁾ Y compris cessions

⁽²⁾ Y compris amortissements

2.h AUTRES CHARGES NETTES POUR RISQUE SUR INSTRUMENTS FINANCIERS

Les pertes de flux de trésorerie attendues et réalisées sur instruments financiers octroyés non liées au défaut de la contrepartie, mais à des risques juridiques remettant en cause la validité ou la force exécutoire de ces contrats, sont présentées en « Autres charges nettes pour risque sur instruments financiers ».

L'effet sur les flux de trésorerie attendus du fait de ces risques est considéré comme une modification des flux de trésorerie du contrat, suivant IFRS 9 B5.4.6, et est enregistré en diminution de la valeur brute de l'actif. Les pertes attendues relatives à des instruments financiers décomptabilisés, comme c'est le cas lorsque les prêts ont été remboursés, sont comptabilisées selon IAS 37 en « Provisions pour risques et charges » (cf. note 4.n).

Au cours de l'exercice 2025, les charges ainsi constatées portent principalement sur :

- les prêts hypothécaires libellés en francs suisses ou indexés sur cette devise, octroyés en Pologne, pour un montant de 118 millions d'euros, contre 186 millions d'euros au cours de l'exercice 2024 ;
- les crédits renouvelables accordés en Espagne, en raison des décisions rendues par la Cour Suprême relatives aux exigences de transparence en matière d'information, pour un montant de 100 millions d'euros.

2.i GAINS NETS SUR AUTRES ACTIFS IMMOBILISES

En millions d'euros	Exercice 2025	Exercice 2024
Gains ou pertes sur participations consolidées (cf. note 8.d)	264	133
Gains ou pertes sur immobilisations corporelles et incorporelles	9	(30)
Résultat sur position monétaire nette	(329)	(294)
Gains nets sur autres actifs immobilisés	(56)	(191)

En application d'IAS 29 en lien avec la situation d'hyperinflation de l'économie en Turquie, la ligne « Résultat sur position monétaire nette » correspond à l'effet de la réévaluation de l'actif monétaire net de l'évolution de l'indice des prix en Turquie sur la valorisation des actifs et passifs non monétaires (-487 millions d'euros) ainsi que sur les revenus du portefeuille d'obligations d'Etat turc indexées sur l'inflation détenu par Turk Ekonomi Bankasi AS (+158 millions d'euros, reclassés depuis la marge d'intérêts) pour l'exercice 2025 (contre respectivement -549 millions d'euros et +255 millions d'euros pour l'exercice 2024).

2.j IMPOT SUR LES BENEFICES

Rationalisation de la charge d'impôt par rapport au taux d'impôt sur les sociétés en France	Exercice 2025		Exercice 2024	
	en millions d'euros	taux d'impôt	en millions d'euros	taux d'impôt
Charge d'impôt théorique sur le résultat net avant impôt⁽¹⁾	(4 195)	25,8%	(3 938)	25,8%
Effet du différentiel de taux d'imposition des entités étrangères	(132)	0,8%	(160)	1,0%
Effet lié aux changements de taux d'imposition	32	-0,2%		
Effet du taux réduit sur les dividendes et les cessions	244	-1,5%	188	-1,2%
Effet lié à la non déductibilité des taxes et des contributions bancaires	(114)	0,7%	(132)	0,9%
Effet lié à l'hyperinflation en Turquie	(118)	0,7%	(98)	0,6%
Autres effets	76	-0,4%	139	-0,9%
Charge d'impôt sur les bénéfices	(4 207)	25,9%	(4 001)	26,2%
<i>Charge d'impôt courant⁽²⁾</i>	<i>(3 890)</i>		<i>(3 013)</i>	
<i>Charge d'impôt différé (note 4.i)</i>	<i>(317)</i>		<i>(988)</i>	

⁽¹⁾ Retraité des quotes-parts de résultat des sociétés mises en équivalence et des écarts d'acquisition.

⁽²⁾ La charge d'impôt relative aux règles Pilier 2 de l'OCDE sur l'imposition minimale des groupes internationaux en matière d'impôt sur le résultat, applicable à compter du 1^{er} janvier 2024, s'élève à 15 millions d'euros pour l'exercice 2025, contre 8 millions d'euros pour l'exercice 2024.

3. INFORMATIONS SECTORIELLES

Le Groupe est organisé en trois pôles opérationnels :

- **Corporate & Institutional Banking (CIB)** : ce pôle regroupe les activités de Global Banking, Global Markets et Securities Services ;
- **Commercial, Personal Banking & Services (CPBS)** : ce pôle réunit les banques commerciales de la zone euro, avec la Banque Commerciale en France (BCEF), la Banque Commerciale en Italie (BNL bc), la Banque Commerciale en Belgique (BCEB) et la Banque Commerciale au Luxembourg (BCEL), et les banques commerciales hors zone euro, qui s'organisent autour d'Europe Méditerranée, pour couvrir l'Europe Centrale, l'Europe de l'Est et la Turquie. Enfin, le pôle regroupe aussi les métiers spécialisés (Arval, BNP Paribas Leasing Solutions, BNP Paribas Personal Finance, BNP Paribas Personal Investors et les Nouveaux Métiers Digitaux tels que Nickel, Floa, Lyf) ;
- **Investment & Protection Services (IPS)** : ce pôle regroupe l'Assurance (BNP Paribas Cardif), la Gestion Institutionnelle et Privée (BNP Paribas Asset Management, BNP Paribas Wealth Management et BNP Paribas Real Estate et nouvellement AXA IM depuis cette année) et la gestion du portefeuille de participations industrielles et commerciales non cotées et cotées du Groupe BNP Paribas (BNP Paribas IPS Investments).

Les Autres Activités comprennent essentiellement les activités liées à la fonction de centrale financière du Groupe, certains coûts relatifs aux projets transversaux, l'activité de crédit immobilier de Personal Finance (dont une partie significative est gérée en extinction) et certaines participations.

Elles regroupent également les éléments ne relevant pas de l'activité courante qui résultent de l'application des règles propres aux regroupements d'entreprises. Afin de préserver la pertinence économique des éléments de résultat présentés pour chacun des domaines d'activité opérationnels, les effets d'amortissement des ajustements de valeur constatés dans la situation nette des entités acquises ainsi que les coûts de restructuration constatés au titre de l'intégration des entités ont été affectés au segment Autres Activités. Il en est de même des coûts de transformation, d'adaptation et de renforcement IT liés aux programmes transverses du Groupe.

En outre, les Autres Activités portent l'impact, lié à l'application de la norme IFRS 17, du reclassement en déduction du produit net bancaire des frais de gestion dits « rattachables aux contrats d'assurance » des métiers du Groupe, hors métier Assurance, distribuant des contrats d'assurance (dits distributeurs internes), afin de ne pas perturber la lecture de leur performance financière. C'est également le cas de l'impact de la volatilité sur le résultat financier généré par la comptabilisation en valeur de marché par résultat des actifs adossant les fonds propres ou les contrats non participatifs des entités d'assurance. En cas de cession en lien avec ce portefeuille, les gains ou pertes réalisés sont alloués en résultat au métier Assurance.

Les transactions entre les différents métiers du Groupe sont conclues à des conditions commerciales de marché. Les informations sectorielles sont présentées en prenant en compte les prix de transfert négociés entre les différents secteurs en relation au sein du Groupe.

Les fonds propres sont alloués par métier en fonction des risques encourus, sur la base d'un ensemble de conventions principalement fondées sur la consommation en fonds propres résultant des calculs d'actifs pondérés fixés par la réglementation relative à la solvabilité des établissements de crédit et entreprises d'investissement. Les résultats par métier à fonds propres normalisés sont déterminés en affectant à chacun des métiers le produit des fonds propres qui lui sont ainsi alloués. L'allocation de capital dans les différents métiers s'effectue au minimum sur la base de 12 % des actifs pondérés. La ventilation du bilan par pôle d'activité suit les mêmes règles que celles utilisées pour la ventilation du résultat par pôle d'activité.

Afin de fournir une référence homogène avec la présentation des comptes et des résultats, appliquée à partir du 1^{er} janvier 2025, l'exercice 2024 de cette note a été retraité des effets suivants :

- dans le cadre de l'entrée en vigueur de la finalisation de Bâle 3 au 1^{er} janvier 2025, et en alignement avec son objectif de CET1 de 12%, le Groupe a décidé de faire évoluer les fonds propres normalisés alloués à ses métiers, hors Assurance, en les portant à 12% des actifs pondérés, contre 11% précédemment, à compter du 1^{er} janvier 2025 ;
- l'impact de cette transposition (finalisation de Bâle 3)⁴ sur le niveau d'actifs pondérés ;

⁴ Transposition en droit de l'Union européenne de la finalisation de Bâle 3 par le règlement (EU) 2024/1623 du Parlement Européen et du Conseil du 31 mai 2024 amendant le règlement (EU) 575/2013, publié au Journal Officiel de l'Union Européenne le 19 juin 2024.

- la consolidation par intégration globale dans le périmètre prudentiel des entités sous contrôle exclusif du métier Arval comme si elle était intervenue au 1^{er} janvier 2024 (au lieu du 1^{er} juillet 2024) ;
- le recentrage géographique (cession et la mise *en run-off* des activités dans 10 pays) opéré par Personal Finance : il conduit à reclasser les encours et les données de résultat et d'activité du périmètre non stratégique ou *non core* (équivalent aux activités mises *en run-off*) dans Autres Activités ; le bilan et le compte de résultat du métier Personal Finance correspondent donc au périmètre stratégique ou périmètre *core* restant.
- un changement de méthodologie d'allocation de revenus entre Wealth Management et Autres Activités.

• Résultats par pôle d'activité

En millions d'euros	Exercice 2025							
	Produit net bancaire	dont Revenus d'intérêts ⁽¹⁾	Frais de gestion	Coût du risque ⁽²⁾	Résultat d'exploitation	Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	Autres éléments hors exploitation	Résultat avant impôt
Corporate & Institutional Banking	18 997		(11 061)	(452)	7 484	20	3	7 506
Global Banking	6 244	4 029	(2 919)	(229)	3 096	6	1	3 102
Global Markets	9 568		(5 952)	(223)	3 393	5	2	3 399
Securities Services	3 185	1 645	(2 190)		995	9		1 005
Commercial, Personal Banking & Services	26 717		(16 053)	(3 059)	7 604	423	(222)	7 805
Banques Commerciales dans la zone euro	13 555	8 255	(8 997)	(750)	3 809	22	77	3 907
Banque Commerciale en France ⁽³⁾	6 464	3 358	(4 442)	(468)	1 554		2	1 555
BNL banca commerciale ⁽³⁾	2 699	1 634	(1 658)	(214)	827		62	889
Banque Commerciale en Belgique ⁽³⁾	3 732	2 690	(2 584)	(47)	1 101	23	1	1 125
Banque Commerciale au Luxembourg ⁽³⁾	661	572	(313)	(21)	327	(1)	11	338
Europe Méditerranée⁽³⁾	3 693	3 053	(2 179)	(376)	1 138	375	(188)	1 325
Métiers spécialisés	9 468		(4 878)	(1 933)	2 657	26	(112)	2 572
Personal Finance (core)	5 154	4 438	(2 568)	(1 642)	943	27	(3)	968
Arval & Leasing Solutions	3 254		(1 626)	(194)	1 434	4	(108)	1 330
Nouveaux Métiers Digitaux & Personal Investors ⁽³⁾	1 060	508	(683)	(97)	280	(5)	(1)	274
Investment & Protection Services	6 929		(4 158)	(10)	2 761	186	142	3 089
Assurance	2 424		(830)		1 594	220	143	1 956
Wealth Management	1 799		(1 224)	(5)	570			570
Asset Management ⁽⁴⁾	1 924		(1 557)	(5)	362	(41)		321
AXA IM	782		(548)		234	7		242
Autres Activités - hors retraitements relatifs à l'activité d'assurance	(214)		(1 267)	(32)	(1 512)	149	69	(1 294)
Autres Activités - retraitements relatifs à l'activité d'assurance	(1 206)		1 165		(41)			(41)
dont volatilité	(41)				(41)			(41)
dont frais rattachables des distributeurs internes	(1 165)		1 165					
Total	51 223		(31 374)	(3 553)	16 296	777	(8)	17 065

⁽¹⁾ Correspondant principalement à la marge nette d'intérêts et autres revenus sur des actifs détenus dans le cadre d'activités bancaires, tels que suivis pour le pilotage des métiers

⁽²⁾ Incluant les « Autres charges nettes pour risque sur instruments financiers »

⁽³⁾ Banque Commerciale en France, BNL banca commerciale, Banque Commerciale en Belgique et Banque Commerciale au Luxembourg, Europe Méditerranée et Personal Investors après réaffectation chez Gestion Institutionnelle et Privée d'un tiers de l'activité Wealth Management France, Italie, Belgique, Luxembourg, Allemagne, Turquie et Pologne

⁽⁴⁾ Incluant Real Estate et IPS Investments

	Exercice 2024							
	Produit net bancaire	dont Revenus d'intérêts ⁽¹⁾	Frais de gestion	Coût du risque ⁽²⁾	Résultat d'exploitation	Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	Autres éléments hors exploitation	Résultat avant impôt
En millions d'euros								
Corporate & Institutional Banking	17 993		(10 731)	143	7 405	17	(4)	7 418
Global Banking	6 276	4 317	(2 921)	171	3 526	6		3 532
Global Markets	8 770		(5 649)	(28)	3 093	2	(1)	3 095
Securities Services	2 946	1 496	(2 161)		785	9	(3)	791
Commercial, Personal Banking & Services	26 050		(15 912)	(3 201)	6 937	409	(298)	7 047
<i>Banques Commerciales dans la zone euro</i>	<i>13 202</i>	<i>8 008</i>	<i>(9 046)</i>	<i>(1 033)</i>	<i>3 124</i>	<i>80</i>		<i>3 205</i>
Banque Commerciale en France ⁽³⁾	6 258	3 252	(4 420)	(670)	1 169		(2)	1 167
BNL banca commerciale ⁽³⁾	2 774	1 697	(1 745)	(338)	690	(2)	(2)	686
Banque Commerciale en Belgique ⁽³⁾	3 559	2 536	(2 585)	(21)	953	82	5	1 040
Banque Commerciale au Luxembourg ⁽³⁾	611	523	(296)	(4)	312			311
<i>Europe Méditerranée⁽³⁾</i>	<i>3 181</i>	<i>2 574</i>	<i>(2 016)</i>	<i>(365)</i>	<i>800</i>	<i>302</i>	<i>(249)</i>	<i>853</i>
Métiers spécialisés	9 666		(4 851)	(1 803)	3 012	27	(50)	2 989
Personal Finance (core)	4 950	4 182	(2 572)	(1 499)	879	36		914
Arval & Leasing Solutions	3 656		(1 556)	(202)	1 898		(62)	1 836
Nouveaux Métiers Digitaux & Personal Investors ⁽³⁾	1 060	496	(724)	(102)	235	(9)	13	239
Investment & Protection Services	5 793		(3 570)	(15)	2 208	120	(4)	2 324
Assurance	2 241		(840)		1 401	176	(4)	1 572
Wealth Management	1 651		(1 199)		452			452
Asset Management ⁽⁴⁾	1 900		(1 530)	(15)	355	(55)		300
AXA IM								
Autres Activités - hors retraitements relatifs à l'activité d'assurance	86		(1 065)	(129)	(1 108)	155	356	(597)
Autres Activités - retraitements relatifs à l'activité d'assurance	(1 090)		1 085			(5)		(5)
dont volatilité	(5)				(5)			(5)
dont frais rattachables des distributeurs internes	(1 085)		1 085					
Total	48 831		(30 193)	(3 201)	15 437	701	50	16 188

⁽¹⁾ Correspondant principalement à la marge nette d'intérêts et autres revenus sur des actifs détenus dans le cadre d'activités bancaires, tels que suivis pour le pilotage des métiers

⁽²⁾ Incluant les « Autres charges nettes pour risque sur instruments financiers »

⁽³⁾ Banque Commerciale en France, BNL banca commerciale, Banque Commerciale en Belgique et Banque Commerciale au Luxembourg, Europe Méditerranée et Personal Investors après réaffectation chez Gestion Institutionnelle et Privée d'un tiers de l'activité Wealth Management France, Italie, Belgique, Luxembourg, Allemagne, Turquie et Pologne

⁽⁴⁾ Incluant Real Estate et IPS Investments

- Commissions nettes par pôle d'activité**

En millions d'euros	Exercice 2025	Exercice 2024
Corporate & Institutional Banking	2 710	2 490
Global Banking	2 214	1 959
Global Markets	(1 044)	(919)
Securities Services	1 541	1 450
Commercial, Personal Banking & Services	7 282	7 189
Banques Commerciales dans la zone euro	5 301	5 195
Banque Commerciale en France ⁽¹⁾	3 106	3 006
BNL banca commerciale ⁽¹⁾	1 065	1 077
Banque Commerciale en Belgique ⁽¹⁾	1 041	1 023
Banque Commerciale au Luxembourg ⁽¹⁾	89	88
Europe Méditerranée⁽¹⁾	640	607
Métiers spécialisés	1 342	1 388
Personal Finance (core)	716	768
Arval & Leasing Solutions	73	56
Nouveaux Métiers Digitaux & Personal Investors ⁽¹⁾	552	564
Investment & Protection Services	2 941	2 018
Assurance	(284)	(361)
Wealth Management	946	896
Asset Management ⁽²⁾	1 545	1 483
AXA IM	734	
Autres Activités - hors retraitements relatifs aux activités d'assurance	(63)	89
Autres Activités - retraitements relatifs aux activités d'assurance	(1 165)	(1 085)
Total Groupe	11 705	10 701

⁽¹⁾ Banque Commerciale en France, BNL banca commerciale, Banque Commerciale en Belgique et Banque Commerciale au Luxembourg, Europe Méditerranée et Personal Investors après réaffectation chez Gestion Institutionnelle et Privée d'un tiers de l'activité Wealth Management France, Italie, Belgique, Luxembourg, Allemagne, Turquie et Pologne

⁽²⁾ Incluant Real Estate et IPS Investments

• Bilan par pôle d'activité

En millions d'euros, au	31 décembre 2025		31 décembre 2024	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Corporate & Institutional Banking	1 280 405	1 427 146	1 257 271	1 375 940
Global Banking	190 744	254 479	195 330	258 037
Global Markets	1 035 342	1 004 893	1 016 601	960 504
Securities Services	54 319	167 774	45 340	157 400
Commercial, Personal Banking & Services	821 207	719 647	801 331	700 527
Banques Commerciales dans la zone euro	559 838	562 944	547 798	551 464
Banque Commerciale en France ⁽¹⁾	236 289	239 968	236 792	242 000
BNL banca commerciale ⁽¹⁾	89 522	78 469	89 722	78 660
Banque Commerciale en Belgique ⁽¹⁾	202 914	208 698	192 644	197 679
Banque Commerciale au Luxembourg ⁽¹⁾	31 114	35 808	28 640	33 126
Europe Méditerranée⁽¹⁾	72 278	70 349	71 050	68 419
Métiers spécialisés	189 090	86 354	182 484	80 643
Personal Finance (core)	111 693	29 969	108 278	26 945
Arval & Leasing Solutions	73 257	18 630	70 283	20 785
Nouveaux Métiers Digitaux & Personal Investors ⁽¹⁾	4 140	37 755	3 923	32 913
Investment & Protection Services	345 077	378 951	322 771	355 810
Assurance	305 475	291 364	286 849	274 655
Wealth Management	28 018	78 535	27 373	76 611
Asset Management ⁽²⁾	9 597	5 911	8 549	4 544
AXA IM	1 987	3 140		
Autres Activités	346 292	267 237	323 535	272 630
Total Groupe	2 792 981	2 792 981	2 704 908	2 704 908

⁽¹⁾ Banque Commerciale en France, BNL banca commerciale, Banque Commerciale en Belgique et Banque Commerciale au Luxembourg, Europe Méditerranée et Personal Investors après réaffectation chez Gestion Institutionnelle et Privée d'un tiers de l'activité Wealth Management France, Italie, Belgique, Luxembourg, Allemagne, Turquie et Pologne

⁽²⁾ Incluant Real Estate et IPS Investments

L'information par pôle d'activité relative aux écarts d'acquisition est présentée dans la note 4.m *Écarts d'acquisition*.

- **Informations par secteur géographique**

L'analyse géographique des actifs et des résultats sectoriels repose sur le lieu d'enregistrement comptable des activités ajusté afin de se rapprocher de l'origine managériale de l'activité. Il ne reflète pas nécessairement la nationalité de la contrepartie ou la localisation des activités opérationnelles.

- Produit net bancaire par secteur géographique

En millions d'euros	Exercice 2025	Exercice 2024
EMEA	41 381	39 649
Amériques (Nord et Sud)	5 513	4 938
APAC	4 329	4 243
Total Groupe	51 223	48 831

- Bilan en contribution aux comptes consolidés, par secteur géographique

En millions d'euros, au	31 décembre 2025	31 décembre 2024
EMEA	2 259 839	2 196 747
Amériques (Nord et Sud)	361 325	316 411
APAC	171 818	191 750
Total Groupe	2 792 981	2 704 908

4. NOTES RELATIVES AU BILAN AU 31 DECEMBRE 2025

4.a INSTRUMENTS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHE PAR RESULTAT

ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHE PAR RESULTAT

Les actifs et passifs financiers enregistrés en valeur de marché ou de modèle par résultat sont constitués des opérations négociées à des fins de transaction – y compris les instruments financiers dérivés –, de certains actifs et passifs que le Groupe a choisi de valoriser sur option en valeur de marché ou de modèle par résultat dès la date de leur émission, ainsi que d'instruments non détenus à des fins de transaction dont les caractéristiques ne permettent pas la comptabilisation au coût amorti ou en valeur de marché par capitaux propres.

	31 décembre 2025				31 décembre 2024			
	Portefeuille de transaction	Instruments financiers évalués en valeur de marché sur option	Autres actifs financiers évalués à la valeur de marché par résultat	Total	Portefeuille de transaction	Instruments financiers évalués en valeur de marché sur option	Autres actifs financiers évalués à la valeur de marché par résultat	Total
En millions d'euros, au								
Portefeuille de titres	308 994	12 299	321 293	256 779	15	10 563	267 357	
Prêts et opérations de pension	251 979	2 331	254 310	221 622		4 077	225 699	
ACTIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RÉSULTAT	560 973	-	14 630	575 603	478 401	15	14 640	493 056
Portefeuille de titres	98 487			98 487	79 958			79 958
Dépôts et opérations de pension	354 672	3 275		357 947	302 488	2 329		304 817
Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées (note 4.h)		129 279		129 279		104 934		104 934
PASSIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RÉSULTAT	453 159	132 554		585 713	382 446	107 263		489 709

Le détail de ces rubriques est présenté dans la note 4.d.

- **Passifs financiers évalués en valeur de marché sur option**

Les passifs financiers valorisés en valeur de marché sur option ou de modèle par résultat enregistrent principalement les émissions originées et structurées pour le compte de la clientèle dont les risques et la couverture sont gérés dans un même ensemble. Ces émissions recèlent des dérivés incorporés significatifs dont les variations de valeur sont susceptibles d'être compensées par celles des instruments dérivés qui les couvrent économiquement.

La valeur de remboursement des dettes émises évaluées en valeur de marché sur option ou de modèle par résultat s'établit à 134 398 millions d'euros au 31 décembre 2025, contre 110 823 millions d'euros au 31 décembre 2024.

- Autres actifs financiers évalués à la valeur de marché par résultat**

Les autres actifs financiers en valeur de marché par résultat sont des actifs financiers non détenus à des fins de transaction :

- instruments de dette qui ne remplissent pas les critères prévus par la norme IFRS 9 pour être classés dans les catégories d'instruments en « valeur de marché par capitaux propres » ou au « coût amorti » :
 - leur modèle de gestion n'est pas « de collecter les flux de trésorerie contractuels » ni « de collecter les flux de trésorerie contractuels et de vendre les instruments », et/ou
 - leurs flux de trésorerie ne représentent pas seulement le remboursement du principal et des intérêts sur le principal ;
- instruments de capitaux propres que le Groupe n'a pas choisi de classer en « valeur de marché par capitaux propres ».

INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES

Les instruments financiers dérivés du portefeuille de transaction relèvent majoritairement d'opérations initiées par les activités de négoce d'instruments financiers. Ils peuvent être contractés dans le cadre d'activités de mainteneur de marché ou d'arbitrage. BNP Paribas est un négociant actif d'instruments financiers dérivés, soit sous forme de transactions portant sur des instruments "élémentaires" (tels que les "credit default swaps") soit en structurant des profils de risque complexe adaptés aux besoins de sa clientèle. Dans tous les cas, la position nette est encadrée par des limites.

D'autres instruments financiers dérivés du portefeuille de transaction relèvent d'opérations négociées à des fins de couverture d'instruments d'actif ou de passif que le Groupe n'a pas documentées comme telles ou que la règlementation comptable ne permet pas de qualifier de couverture.

En millions d'euros, au	31 décembre 2025		31 décembre 2024	
	Valeur de marché positive	Valeur de marché négative	Valeur de marché positive	Valeur de marché négative
Instruments dérivés de taux	124 177	93 816	121 491	95 045
Instruments dérivés de change	98 749	92 760	158 085	152 269
Instruments dérivés de crédit	14 373	14 157	10 767	11 085
Instruments dérivés sur actions	32 683	47 026	28 065	40 185
Autres instruments dérivés	4 643	4 967	4 223	3 369
Instruments financiers dérivés	274 625	252 726	322 631	301 953

Le tableau ci-après présente les montants notionnels des instruments financiers dérivés classés en portefeuille de transaction. Le montant notionnel des instruments financiers dérivés ne constitue qu'une indication de volume de l'activité du Groupe sur les marchés d'instruments financiers et ne reflète pas les risques de marché attachés à ces instruments.

En millions d'euros, au	31 décembre 2025				31 décembre 2024			
	Négociés sur un marché organisé	Gré à gré, admis en chambre de compensation	Gré à gré	Total	Négociés sur un marché organisé	Gré à gré admis en chambre de compensation	Gré à gré	Total
Instruments dérivés de taux	907 328	15 254 043	7 992 014	24 153 385	983 378	15 690 701	7 277 395	23 951 474
Instruments dérivés de change	80 381	271 460	10 093 925	10 445 766	74 516	194 540	10 769 644	11 038 700
Instruments dérivés de crédit		531 312	591 596	1 122 908		436 041	463 565	899 606
Instruments dérivés sur actions	1 493 313		988 686	2 481 999	1 356 158		798 676	2 154 834
Autres instruments dérivés	194 078		76 688	270 766	184 941		93 181	278 122
Instruments financiers dérivés	2 675 100	16 056 815	19 742 909	38 474 824	2 598 993	16 321 282	19 402 461	38 322 736

Dans le cadre de son activité de *Client Clearing*, le Groupe garantit le risque de défaut de ses clients aux chambres de compensation. Le notionnel des engagements concernés s'élève à 1 405 milliards d'euros au 31 décembre 2025 (contre 1 271 milliards d'euros au 31 décembre 2024).

4.b INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES A USAGE DE COUVERTURE

Le tableau suivant présente les montants notionnels et les valeurs de marché des instruments financiers dérivés utilisés à des fins de couverture.

En millions d'euros, au	31 décembre 2025			31 décembre 2024		
	Montants notionnels	Valeur de marché positive	Valeur de marché négative	Montants notionnels	Valeur de marché positive	Valeur de marché négative
Couverture de valeur	1 135 352	18 586	26 059	1 215 184	19 489	32 610
Instruments dérivés de taux	1 131 813	18 525	25 952	1 210 173	19 305	32 391
Instruments dérivés de change	3 539	61	107	5 011	184	219
Couverture de résultats futurs	247 644	1 340	2 375	267 840	1 297	4 196
Instruments dérivés de taux	51 426	526	846	75 830	654	1 583
Instruments dérivés de change	195 315	617	1 505	191 237	590	2 532
Autres instruments dérivés	903	197	24	773	53	81
Couverture des investissements nets en devises	2 969	91	59	2 885	65	58
Instruments dérivés de change	2 969	91	59	2 885	65	58
Dérivés utilisés en couverture	1 385 965	20 017	28 493	1 485 909	20 851	36 864

La description des modalités de gestion des risques de taux et de change est incluse dans le chapitre 5 Pilier 3 du Document d'enregistrement universel (partie 5.7 – *Risque de marché – Risque de marché relatif aux activités bancaires*). Les données quantitatives relatives aux couvertures des investissements nets en devises par des emprunts de devises sont également présentées dans ce chapitre.

Le tableau suivant présente le détail des relations de couverture de valeur d'instruments identifiés et de portefeuilles d'instruments financiers dont la couverture se poursuit au 31 décembre 2025 :

En millions d'euros, au 31 décembre 2025	Instruments de couverture				Instruments couverts			
	Montants notionnels	Valeur de marché positive	Valeur de marché négative	Variations de valeurs cumulées utilisées pour le calcul de l'inefficacité	Valeur nette comptable - actif	Variations de valeur cumulées - actif	Valeur nette comptable - passif	Variations de valeur cumulées - passif
Couverture de valeur d'instruments identifiés	463 030	11 118	10 796	3 429	170 280	(6 431)	153 802	(3 069)
Instruments dérivés de taux en couverture du risque de taux lié aux	460 058	11 057	10 696	3 431	168 579	(6 434)	152 587	(3 069)
Prêts et créances	12 941	155	253	(73)	10 292	74		
Titres de dette	238 687	10 539	5 973	6 581	158 287	(6 508)		
Dépôts	28 464	127	145	(22)			23 918	(23)
Dettes émises	179 966	236	4 325	(3 055)			128 669	(3 046)
Instruments dérivés de change en couverture des risques de taux et change liés aux	2 972	61	100	(2)	1 701	3	1 215	-
Prêts et créances	716	53	30	(5)	667	5		
Titres de dette	1 040	6	3	2	1 034	(2)		
Dépôts	84						84	
Dettes émises	1 132	2	67	1			1 131	
Couverture des portefeuilles couverts en taux	672 322	7 468	15 263	(6 600)	171 576	(3 167)	159 798	(9 735)
Instruments dérivés de taux en couverture du risque de taux lié aux ⁽¹⁾	671 755	7 468	15 256	(6 596)	171 009	(3 169)	159 798	(9 735)
Prêts et créances	289 435	4 977	2 033	3 154	171 009	(3 169)		
Dépôts	382 320	2 491	13 223	(9 750)			159 798	(9 735)
Instruments dérivés de change en couverture des risques de taux et change liés aux	567	-	7	(4)	567	2	-	-
Prêts et créances	567		7	(4)	567	2		
Total couverture de valeur	1 135 352	18 586	26 059	(3 171)	341 856	(9 598)	313 600	(12 804)

⁽¹⁾ Sont inclus dans cette rubrique les notionnels de couverture et les swaps de retournement de la position de taux réduisant la relation de couverture lorsque le sous-jacent existe toujours, pour respectivement 127 283 millions d'euros pour les couvertures de prêts et créances et 215 351 millions d'euros pour les couvertures de dépôts.

Le tableau suivant présente le détail des relations de couverture de valeur d'instruments identifiés et de portefeuilles d'instruments financiers dont la couverture se poursuit au 31 décembre 2024 :

En millions d'euros, au 31 décembre 2024	Instruments de couverture				Instruments couverts			
	Montants notionnels	Valeur de marché positive	Valeur de marché négative	Variations de valeurs cumulées utilisées pour le calcul de l'inefficacité	Valeur nette comptable - actif	Variations de valeur cumulées - actif	Valeur nette comptable - passif	Variations de valeur cumulées - passif
Couverture de valeur d'instruments identifiés	467 277	10 935	14 372	(408)	171 514	(4 723)	149 961	(5 075)
Instruments dérivés de taux en couverture du risque de taux lié aux	462 854	10 786	14 154	(396)	169 146	(4 721)	148 362	(5 061)
Prêts et créances	21 678	459	504	(35)	17 111	34		
Titres de dette	220 047	9 896	6 286	4 680	152 035	(4 755)		
Dépôts	21 350	134	137	(9)			16 851	(11)
Dettes émises	199 779	297	7 227	(5 032)			131 511	(5 050)
Instruments dérivés de change en couverture des risques de taux et change liés aux	4 423	149	218	(12)	2 368	(2)	1 599	(14)
Prêts et créances	1 403	137	47	3	1 007	(3)		
Titres de dette	1 435	8	5		1 361	1		
Dépôts	36		2	2			41	2
Dettes émises	1 549	4	164	(17)			1 558	(16)
Couverture des portefeuilles couverts en taux	747 907	8 554	18 238	(8 868)	200 215	(1 745)	151 658	(10 592)
Instruments dérivés de taux en couverture du risque de taux lié aux ⁽¹⁾	747 319	8 519	18 237	(8 865)	199 658	(1 747)	151 658	(10 592)
Prêts et créances	319 703	5 461	2 721	1 848	199 658	(1 747)		
Dépôts	427 616	3 058	15 516	(10 713)			151 658	(10 592)
Instruments dérivés de change en couverture des risques de taux et change liés aux	588	35	1	(3)	557	2		
Prêts et créances	588	35	1	(3)	557	2		
Total couverture de valeur	1 215 184	19 489	32 610	(9 276)	371 729	(6 468)	301 619	(15 667)

⁽¹⁾ Sont inclus dans cette rubrique les notionnels de couverture et les swaps de retournement de la position de taux réduisant la relation de couverture lorsque le sous-jacent existe toujours, pour respectivement 129 507 millions d'euros pour les couvertures de prêts et créances et 263 952 millions d'euros pour les couvertures de dépôts.

Un actif, un passif ou des ensembles d'actifs et de passifs peuvent faire l'objet d'une couverture par périodes avec différents instruments financiers dérivés. De même, certaines couvertures sont réalisées par la combinaison de deux instruments dérivés. Dans ces cas, les montants notionnels se cumulent et leur montant total est supérieur au montant couvert. La première situation s'observe plus particulièrement pour les couvertures de portefeuilles et la seconde pour les couvertures de dettes émises.

En ce qui concerne les couvertures de valeur interrompues par rupture du contrat de dérivé, le montant cumulé de réévaluation restant à amortir sur la durée de vie résiduelle des instruments couverts au 31 décembre 2025 s'élève à 831 millions d'euros à l'actif et -77 millions d'euros au passif pour les couvertures de portefeuilles d'instruments. Au 31 décembre 2024, ces montants s'élevaient à 986 millions d'euros à l'actif et -104 millions d'euros au passif.

Concernant les couvertures d'instruments identifiés, le montant cumulé de réévaluation restant à amortir sur la durée de vie résiduelle des instruments couverts s'élève à 93 millions d'euros à l'actif au 31 décembre 2025. Au 31 décembre 2024, ce montant s'élevait à 99 millions d'euros.

Le montant notionnel de dérivés en couverture de résultats futurs s'élève à 247 644 millions d'euros au 31 décembre 2025. Les variations de valeur cumulées comptabilisées directement en capitaux propres s'élèvent à 372 millions d'euros. Au 31 décembre 2024, le montant notionnel de dérivés de couverture de résultats futurs s'élevait à 267 840 millions d'euros et le montant des variations de valeur cumulées comptabilisées directement en capitaux propres s'élevait à 48 millions d'euros.

Les tableaux suivants présentent la ventilation des montants notionnels des instruments dérivés à usage de couverture par date d'échéance au 31 décembre 2025 et au 31 décembre 2024 :

En millions d'euros, au 31 décembre 2025	Date d'échéance			
	Inférieure à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Couverture de valeur	300 017	491 093	344 242	1 135 352
Instruments dérivés de taux	298 329	489 343	344 141	1 131 813
Instruments dérivés de change	1 688	1 750	101	3 539
Couverture de résultats futurs	181 738	51 736	14 170	247 644
Instruments dérivés de taux	17 789	22 425	11 212	51 426
Instruments dérivés de change	163 541	28 819	2 955	195 315
Autres instruments dérivés	408	492	3	903
Couverture des investissements nets en devises	2 457	348	164	2 969
Instruments dérivés de change	2 457	348	164	2 969

En millions d'euros, au 31 décembre 2024	Date d'échéance			
	Inférieure à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Couverture de valeur	454 601	456 223	304 360	1 215 184
Instruments dérivés de taux	452 137	454 004	304 032	1 210 173
Instruments dérivés de change	2 464	2 219	328	5 011
Couverture de résultats futurs	198 515	55 256	14 069	267 840
Instruments dérivés de taux	41 299	25 253	9 278	75 830
Instruments dérivés de change	156 886	29 563	4 788	191 237
Autres instruments dérivés	330	440	3	773
Couverture des investissements nets en devises	2 432	453	-	2 885
Instruments dérivés de change	2 432	453		2 885

4.c ACTIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHE PAR CAPITAUX PROPRES

En millions d'euros, au	31 décembre 2025		31 décembre 2024	
	Valeur de marché	dont variation de valeur comptabilisée directement en capitaux propres	Valeur de marché	dont variation de valeur comptabilisée directement en capitaux propres
Titres de dette	77 940	(327)	71 430	(1 285)
États	43 638	(155)	36 128	(545)
Autres administrations publiques	21 220	(104)	20 721	(432)
Etablissements de crédit	10 661	(63)	11 148	(306)
Autres	2 421	(5)	3 433	(2)
Titres de capitaux propres	1 420	374	1 610	489
Total des actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres	79 360	47	73 040	(796)

Les titres de dette classés en actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres incluent 6 millions d'euros de titres classés en strate 3 au 31 décembre 2025 (contre 106 millions d'euros au 31 décembre 2024) pour lesquels les dépréciations au titre du risque de crédit portées en compte de résultat ont été imputées sur les variations de valeur négatives enregistrées en capitaux propres à hauteur de 3 millions d'euros au 31 décembre 2025 (contre 102 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2024).

L'option de comptabilisation en valeur de marché par capitaux propres a été retenue pour des titres de capitaux propres détenus notamment dans le cadre de partenariats stratégiques et des titres nécessaires à l'exercice de certaines activités.

Au cours de l'exercice 2025, le Groupe a cédé plusieurs investissements. En conséquence, une plus-value nette d'impôt de 36 millions d'euros a été transférée vers les réserves (contre une plus-value nette d'impôt de 207 millions d'euros au cours de l'exercice 2024).

4.d MESURE DE LA VALEUR DE MARCHE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

DISPOSITIF DE VALORISATION

BNP Paribas a retenu pour principe de disposer d'une filière unique et intégrée de production et de contrôle de la valorisation des instruments financiers utilisée à des fins de gestion quotidienne du risque et d'information financière. Ce dispositif se fonde sur une valorisation économique unique, sur laquelle s'appuient les décisions de BNP Paribas et ses stratégies de gestion du risque.

La valeur économique se compose de la valorisation milieu de marché et d'ajustements additionnels de valorisation.

La valorisation milieu de marché est obtenue à partir de données externes ou de techniques de valorisation qui maximisent l'utilisation de paramètres de marché observables. La valorisation milieu de marché est une valeur théorique additive, indépendante du sens de la transaction ou de son impact sur les risques existants au sein du portefeuille et de la nature des contreparties. Elle ne dépend pas non plus de l'aversion d'un intervenant de marché aux risques spécifiques de l'instrument, du marché sur lequel il est négocié, ou de la stratégie de gestion du risque.

Les ajustements de valorisation tiennent compte des incertitudes de valorisation, ainsi que des primes de risques de marché et de crédit afin de refléter les coûts que pourrait induire une opération de sortie sur le marché principal.

En règle générale, la valeur de marché est égale à la valeur économique, sous réserve d'ajustements supplémentaires limités, tels que les ajustements pour risque de crédit propre, spécifiquement requis par les normes IFRS.

Les principaux ajustements de valorisation sont présentés ci-après.

AJUSTEMENTS DE VALORISATION

Les ajustements additionnels de valorisation retenus par BNP Paribas pour déterminer les valeurs de marché sont les suivants :

Ajustement de bid/offer : l'écart entre le cours acheteur et le cours vendeur reflète le coût de sortie marginal d'un « price taker » (client potentiel). Symétriquement, il représente la rémunération exigée par un opérateur au titre du risque à détenir une position ou à devoir la céder à un prix proposé par un autre opérateur.

BNP Paribas considère que la meilleure estimation d'un prix de sortie est le cours acheteur ou le cours vendeur, à moins que plusieurs éléments ne montrent qu'un autre point de cette fourchette est plus représentatif du prix de sortie.

Ajustement lié à l'incertitude sur les paramètres : lorsque l'observation des prix ou des paramètres utilisés par les techniques de valorisation est difficile ou irrégulière, le prix de sortie de l'instrument est incertain. Le degré d'incertitude sur le prix de sortie est mesuré de différentes manières, dont l'analyse de la dispersion des indications de prix disponibles ou l'estimation d'intervalles de valeurs raisonnables de paramètres.

Ajustement lié à l'incertitude de modèle : une incertitude peut survenir lors de l'utilisation de certaines techniques de valorisation, bien que des données observables soient disponibles. C'est le cas lorsque les risques inhérents aux instruments diffèrent de ceux portés par les paramètres observables. Dès lors la technique de valorisation s'appuie sur des hypothèses qui ne peuvent être aisément corroborées.

Ajustement de valeur lié aux coûts futurs de couverture (Future Hedging Costs adjustments – FHC) : cet ajustement s'applique aux positions qui nécessitent une couverture dynamique tout au long de leur durée de vie donnant lieu à des coûts de bid/offer supplémentaires encourus sur les instruments de couverture. La méthodologie de calcul de l'ajustement vise à évaluer ces coûts, notamment en fonction de la fréquence optimale anticipée des adaptations de la couverture.

Ajustement de valeur pour risque de contrepartie (Credit Valuation Adjustment – CVA) : cet ajustement s'applique aux valorisations et cotations de marché qui ne tiennent pas compte de la qualité de crédit de la contrepartie. Il vise à prendre en compte le fait que la contrepartie puisse faire défaut et que BNP Paribas ne puisse pas recouvrer la totalité de la valeur de marché des transactions.

Lors de la détermination du coût de sortie ou de transfert d'une exposition portant du risque de contrepartie, le marché pertinent à considérer est celui des intermédiaires financiers. Toutefois, la détermination de cet ajustement suppose l'exercice du jugement pour prendre en considération i) la possible absence ou indisponibilité d'information sur les prix sur le marché des intermédiaires financiers, ii) l'influence du cadre réglementaire en matière de risque de contrepartie sur la politique de tarification des intervenants du marché, et iii) l'absence de modèle économique dominant pour la gestion du risque de contrepartie.

Le modèle de valorisation utilisé pour établir l'ajustement de valeur pour risque de contrepartie est fondé sur les mêmes expositions que celles utilisées pour les besoins des calculs règlementaires. Ce modèle s'efforce d'estimer le coût d'une stratégie optimale de gestion du risque en tenant compte des incitations et contraintes implicites aux réglementations en vigueur et à leurs évolutions, de la perception par le marché des probabilités de défaut, ainsi que des paramètres liés au défaut utilisés pour les besoins règlementaires.

Ajustement de valeur pour financement (Funding Valuation Adjustment – FVA) : lorsque des techniques de valorisation sont utilisées pour calculer la valeur de marché, les hypothèses de coût de financement des flux futurs de trésorerie attendus contribuent à la valorisation milieu de marché, notamment à travers l'utilisation de taux d'actualisation appropriés. Ces hypothèses reflètent l'anticipation de la Banque de ce qu'un acteur de marché retiendrait comme conditions effectives de refinancement de l'instrument. Elles tiennent compte, le cas échéant, des termes des contrats de collatéral. En particulier, pour les dérivés non collatéralisés, ou imparfaitement collatéralisés, elles contiennent un ajustement explicite par rapport au taux d'intérêt interbancaire.

Ajustement de valeur pour risque de crédit propre pour les dettes (Own Credit Adjustment – OCA) et pour les dérivés (Debit Valuation Adjustment – DVA) : ces ajustements reflètent l'effet de la qualité de crédit de BNP Paribas sur la valorisation des émissions évaluées en valeur de marché sur option et des instruments financiers dérivés. Ces deux ajustements se fondent sur le profil des expositions passives attendues. Le risque de crédit propre est évalué à partir de l'observation des conditions des émissions de titres de dette appropriées réalisées par le Groupe sur le marché. L'ajustement de DVA est établi après prise en compte de l'ajustement du coût de financement (FVA).

A ce titre, la valeur comptable des titres de dette en valeur de marché sur option est augmentée de 641 millions d'euros au 31 décembre 2025, à comparer à une augmentation de valeur de 388 millions d'euros au 31 décembre 2024, soit une variation de +253 millions d'euros constatée directement en capitaux propres ne pouvant être reclassés en résultat.

CLASSES D'INSTRUMENTS ET CLASSIFICATION AU SEIN DE LA HIERARCHIE POUR LES ACTIFS ET PASSIFS EVALUÉS A LA VALEUR DE MARCHÉ

Comme énoncé dans le résumé des principes comptables (cf. note 1.f.10), les instruments financiers évalués à la valeur de marché sont répartis selon une hiérarchie qui comprend trois niveaux.

En millions d'euros, au	31 décembre 2025												
	Portefeuille de transaction				Instruments financiers en valeur de marché par résultat non détenus à des fins de transaction				Actifs financiers évalués en valeur de marché par capitaux propres				
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	
Portefeuille de titres	264 725	42 613	1 656	308 994	490	2 193	9 616	12 299	71 728	6 005	1 627	79 360	
États	87 517	18 234	100	105 851					40 076	3 097	465	43 638	
Autres titres de dette	20 592	23 337	1 207	45 136	46	317	396	759	30 824	2 908	570	34 302	
Actions et autres titres de capitaux propres	156 616	1 042	349	158 007	444	1 876	9 220	11 540	828	-	592	1 420	
Prêts et opérations de pension	191	250 715	1 073	251 979	-	1 792	539	2 331	-	-	-	-	
Prêts	191	10 720	1 073	11 984		1 792	539	2 331					
Opérations de pension		239 995		239 995									
ACTIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ	264 916	293 328	2 729	560 973	490	3 985	10 155	14 630	71 728	6 005	1 627	79 360	
Portefeuille de titres	95 813	2 214	460	98 487	-	-	-	-	-	-	-	-	
États	54 791	440	21	55 252					-				
Autres titres de dette	9 624	1 490	227	11 341					-				
Actions et autres titres de capitaux propres	31 398	284	212	31 894					-				
Dépôts et opérations de pension	-	353 810	862	354 672	-	3 110	165	3 275					
Emprunts		7 589		7 589		3 110	165	3 275					
Opérations de pension	346 221	862		347 083					-				
Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées (note 4.h)	-	-	-	-	802	83 197	45 280	129 279					
Dettes représentées par un titre					-	83 178	45 280	128 458					
Dettes subordonnées					-	802	19	821					
PASSIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ	95 813	356 024	1 322	453 159	802	86 307	45 445	132 554					
En millions d'euros, au	31 décembre 2024												
	Portefeuille de transaction				Instruments financiers en valeur de marché par résultat non détenus à des fins de transaction				Actifs financiers évalués en valeur de marché par capitaux propres				
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	
Portefeuille de titres	215 211	40 417	1 151	256 779	640	1 397	8 541	10 578	62 844	9 427	769	73 040	
États	76 246	18 301	171	94 718					-	32 137	3 919	72	36 128
Autres titres de dette	18 922	21 937	781	41 640	24	411	378	813	29 740	5 295	267	35 302	
Actions et autres titres de capitaux propres	120 043	179	199	120 421	616	986	8 163	9 765	967	213	430	1 610	
Prêts et opérations de pension	-	221 607	15	221 622	-	2 874	1 203	4 077	-	-	-	-	
Prêts		9 324		9 324		2 874	1 203	4 077					
Opérations de pension	212 283	15		212 298									
ACTIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ	215 211	262 024	1 166	478 401	640	4 271	9 744	14 655	62 844	9 427	769	73 040	
Portefeuille de titres	77 891	1 971	96	79 958	-	-	-	-	-	-	-	-	
États	54 020	373		54 393									
Autres titres de dette	8 648	1 576	96	10 320									
Actions et autres titres de capitaux propres	15 223	22		15 245									
Dépôts et opérations de pension	-	301 036	1 452	302 488	-	2 126	203	2 329					
Emprunts		6 113		6 113		2 126	203	2 329					
Opérations de pension	294 923	1 452		296 375									
Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées (note 4.h)	-	-	-	-	-	66 580	38 354	104 934					
Dettes représentées par un titre						65 764	38 354	104 118					
Dettes subordonnées						816	-	816					
PASSIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ	77 891	303 007	1 548	382 446	-	68 706	38 557	107 263					

Les valeurs de marché des instruments dérivés sont ventilées selon le facteur de risque dominant, à savoir le risque de taux d'intérêt, le risque de change, le risque de crédit et le risque action. Les instruments dérivés de couverture sont principalement des instruments dérivés de taux d'intérêt.

En millions d'euros, au	31 décembre 2025							
	Valeur de marché positive				Valeur de marché négative			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Instruments dérivés de taux	437	122 248	1 492	124 177	584	92 435	797	93 816
Instruments dérivés de change	180	98 238	331	98 749	81	92 358	321	92 760
Instruments dérivés de crédit		13 308	1 065	14 373		12 339	1 818	14 157
Instruments dérivés sur actions		29 566	3 117	32 683	35	38 324	8 667	47 026
Autres instruments dérivés	1 335	3 253	55	4 643	937	4 006	24	4 967
Instruments financiers dérivés (hors dérivés de couverture)	1 952	266 613	6 060	274 625	1 637	239 462	11 627	252 726
Instruments financiers dérivés de couverture	-	20 017	-	20 017	-	28 493	-	28 493

En millions d'euros, au	31 décembre 2024							
	Valeur de marché positive				Valeur de marché négative			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Instruments dérivés de taux	479	119 383	1 629	121 491	505	92 636	1 904	95 045
Instruments dérivés de change	57	157 499	529	158 085	53	151 964	252	152 269
Instruments dérivés de crédit		10 161	606	10 767		10 362	723	11 085
Instruments dérivés sur actions	9	24 977	3 079	28 065	4	34 165	6 016	40 185
Autres instruments dérivés	693	3 400	130	4 223	851	2 466	52	3 369
Instruments financiers dérivés (hors dérivés de couverture)	1 238	315 420	5 973	322 631	1 413	291 593	8 947	301 953
Instruments financiers dérivés de couverture	-	20 851	-	20 851	-	36 864	-	36 864

Les transferts entre les niveaux de la hiérarchie peuvent intervenir lorsque les instruments répondent aux critères de classification dans le nouveau niveau, ces critères étant dépendants des conditions de marché et des produits. Les changements d'observabilité, le passage du temps et les événements affectant la vie de l'instrument sont les principaux facteurs qui déclenchent les transferts. Les transferts sont réputés avoir été réalisés en début de période.

Au cours de l'exercice 2025, les transferts entre le Niveau 1 et le Niveau 2 n'ont pas été significatifs.

DESCRIPTION DES PRINCIPAUX INSTRUMENTS AU SEIN DE CHAQUE NIVEAU DE LA HIERARCHIE

Cette partie présente les critères d'affectation à chacun des niveaux de la hiérarchie, et les principaux instruments qui s'y rapportent. Sont décrits plus particulièrement les instruments classés en Niveau 3 et les méthodologies de valorisation correspondantes.

Des informations quantitatives sont également fournies sur les paramètres utilisés pour déterminer la valeur de marché des principaux instruments comptabilisés en portefeuille de transaction et les instruments financiers dérivés classés en Niveau 3.

Niveau 1

Ce niveau regroupe l'ensemble des instruments dérivés et des valeurs mobilières qui sont cotés en continu sur des marchés actifs.

Le Niveau 1 comprend notamment les actions, les prêts et les obligations liquides, les ventes à découvert sur ces mêmes instruments, les instruments dérivés traités sur les marchés organisés (futures, options, etc.). Il comprend les parts de fonds et OPCVM dont la valeur liquidative est calculée quotidiennement.

Niveau 2

Les titres classés en Niveau 2 comprennent les titres moins liquides que ceux de Niveau 1. Il s'agit principalement d'obligations d'entreprises, d'obligations d'État, de titres adossés à des prêts hypothécaires (Mortgage Backed Securities – MBS), de parts de fonds et de titres à court terme tels que des certificats de dépôt. Ils sont classés au Niveau 2 notamment lorsque les prix externes proposés par un nombre raisonnable de teneurs de marché actifs sont régulièrement observables, sans qu'ils soient pour autant directement exécutables. Ces prix sont issus notamment des services de publication de consensus de marché auxquels contribuent les teneurs de marché actifs ainsi que des cours indicatifs produits par des courtiers ou des négociateurs actifs. D'autres sources peuvent être également utilisées, telles que le marché primaire.

Les prêts classés en Niveau 2 sont ceux traités sur le marché secondaire ou sur le marché de prêt-emprunt, et dont la liquidité, estimée sur la base d'indicateurs externes, est moins élevée que celle des prêts classés en Niveau 1.

Les opérations de pension sont classées principalement au Niveau 2. La classification s'appuie essentiellement sur l'observabilité et la liquidité du marché des pensions en fonction du collatéral sous-jacent et de la maturité de l'opération de pension.

Les dettes émises évaluées en valeur de marché sur option sont classées selon le même niveau que celui de leur instrument dérivé incorporé pris isolément. Le spread d'émission est considéré comme observable.

Les instruments dérivés de Niveau 2 comprennent principalement les instruments suivants :

- les instruments dérivés simples, tels que les swaps de taux d'intérêt, les caps, les floors, les swaptions, les dérivés de crédit, les contrats à terme et les options sur actions, sur cours de change, sur matières premières ;
- les instruments dérivés structurés, dont l'incertitude de modèle est non significative, tels que les options de change exotiques, les dérivés sur actions ou sur fonds à sous-jacents uniques ou multiples, les instruments dérivés de taux d'intérêt exotiques sur courbe unique et les instruments dérivés sur taux d'intérêt structuré.

Les instruments dérivés cités ci-dessus sont classés au Niveau 2 lorsque l'un des éléments suivants peut être démontré et documenté :

- la valeur de marché est déterminée principalement à partir du prix ou de la cotation d'autres instruments de Niveau 1 et de Niveau 2, au moyen de techniques usuelles d'interpolation ou de démembrement dont les résultats sont régulièrement corroborés par des transactions réelles ;
- la valeur de marché est déterminée à partir d'autres techniques usuelles telles que la réplication ou l'actualisation des flux de trésorerie calibrées par rapport aux prix observables, comportant un risque de modèle limité, et permettant de neutraliser efficacement les risques de l'instrument par la négociation d'instruments de Niveau 1 ou de Niveau 2 ;
- la valeur de marché est déterminée à partir d'une technique de valorisation plus sophistiquée ou interne mais directement vérifiée par la comparaison régulière avec les paramètres de marché externes.

Déterminer si un instrument dérivé de gré à gré est éligible au Niveau 2 relève de l'exercice du jugement. Dans cette appréciation sont considérés l'origine, le degré de transparence et de fiabilité des données externes utilisées, ainsi que le degré d'incertitude associé à l'utilisation de modèles. Les critères de classification du Niveau 2 impliquent donc de multiples axes d'analyse au sein d'une « zone observable » dont les limites sont établies en fonction d'une liste prédefinie de catégories de produits et d'un ensemble de sous-jacents et de bandes de maturité. Ces critères sont régulièrement revus et actualisés, de même que les ajustements de valorisation associés, afin que la politique d'ajustements de valorisation et le classement par niveau restent cohérents.

Niveau 3

Les titres de Niveau 3 comprennent principalement les parts de fonds et les actions non cotées mesurées en valeur de marché par résultat ou par capitaux propres.

Les titres non cotés sont systématiquement classés en Niveau 3, à l'exception des OPCVM à valeur liquidative quotidienne qui sont classés en Niveau 1 dans la hiérarchie des valorisations.

Les actions et autres titres à revenu variable non cotés de Niveau 3 sont évalués en utilisant l'une des méthodes suivantes : quote-part d'actif net réévalué, multiples de sociétés équivalentes, actualisation des flux futurs générés par l'activité de la société, approche multicritères.

Les prêts et titres à revenu fixe en Niveau 3 sont ceux dont la liquidité est la moins élevée, au regard d'indicateurs externes.

Opérations de pension principalement à long terme ou structurées, sur les obligations d'entreprises et les ABS : l'évaluation de ces transactions nécessite de recourir à des méthodologies internes compte tenu de leurs spécificités, du manque d'activité et de l'indisponibilité de l'information sur le prix de marché des pensions à long terme. Les courbes utilisées dans la valorisation sont corroborées par les prix de transactions récentes et les indications de prix obtenues. Les ajustements de valorisation apportés à ces expositions sont fonction du degré d'incertitude inhérent aux choix de modélisation et au volume de données disponibles.

Les dettes émises évaluées en valeur de marché sur option sont classées selon le même niveau que celui de leur instrument dérivé incorporé pris isolément. Le spread d'émission est considéré comme observable.

Instruments dérivés

Les instruments dérivés simples sont classés au Niveau 3 lorsque l'exposition est au-delà de la zone observable des courbes de taux ou des surfaces de volatilité, ou lorsqu'elle porte sur des instruments ou des marchés moins liquides tels que ceux des taux d'intérêt des marchés émergents ou ceux des tranches sur les anciennes séries d'indices de crédit. Les principaux instruments sont :

- **Instruments dérivés de taux d'intérêt** : les expositions sont constituées principalement de swaps dans des devises peu liquides. La classification résulte également du niveau de liquidité plus faible sur certaines maturités, bien que certaines observations soient disponibles à travers le consensus de marché. La technique de valorisation est courante et emploie des paramètres de marché externes et des techniques d'extrapolation.
- **Instruments dérivés de crédit (CDS)** : il s'agit principalement de CDS dont la maturité est au-delà de l'échéance maximale observable et, dans une moindre mesure, de CDS sur des émetteurs non liquides ou en difficulté et sur indices de prêts. La classification résulte du manque de liquidité, bien que certaines observations soient disponibles à travers le consensus de marché. Les expositions de Niveau 3 comprennent également les CDS et les Total Return Swaps sur actifs titrisés. Elles sont valorisées à partir des mêmes techniques de modélisation que les obligations sous-jacentes, en prenant en considération la base cash contre synthétique et la prime de risque spécifique.
- **Instruments dérivés sur actions** : l'essentiel de l'exposition est constitué de contrats à terme et de produits indexés sur la volatilité, de maturité longue, et de produits sur des marchés optionnels peu profonds. La détermination des courbes à terme et des surfaces de volatilité dont la maturité est au-delà de l'échéance maximale observable est effectuée à l'aide de techniques d'extrapolation. Toutefois, en l'absence de données de marché pour alimenter le modèle, la détermination de la volatilité ou des cours à terme se fonde généralement sur des valeurs de substitution ou sur l'analyse historique. De même, les transactions longues sur paniers d'actions sont également classées en Niveau 3 du fait de l'absence d'observabilité de la corrélation action sur les maturités longues.

Ces dérivés simples font l'objet d'ajustements de valorisation au titre de l'incertitude sur la liquidité, selon la nature des sous-jacents et les bandes de maturité concernées.

Les instruments dérivés structurés classés au Niveau 3 sont principalement constitués de produits hybrides (hybrides taux-change et hybrides actions), de produits de corrélation de crédit, de produits sensibles aux remboursements anticipés, de certaines options sur panier d'actions, et d'options sur taux d'intérêt. Les principales expositions, techniques de valorisation liées et sources d'incertitude associées sont les suivantes :

- **les options de taux structurés** sont classées en Niveau 3 lorsqu'elles impliquent des devises pour lesquelles les observations disponibles sont insuffisantes ou lorsqu'elles comprennent une option quanto dont le calcul du pay-off est déterminé avec un taux de change à maturité fixe (à l'exception des principales devises). Les instruments dérivés structurés long terme sont également classés en Niveau 3 ;
- **les instruments dérivés hybrides taux-change** sont constitués essentiellement d'une famille spécifique de produits appelée Power Reverse Dual Currency (PRDC) lorsque l'incertitude de valorisation est matérielle. La valorisation de certains PRDCs nécessite une modélisation complexe du double comportement des cours de change et des taux d'intérêt, qui sont classés en Niveau 3. Elle est particulièrement sensible aux corrélations non observables entre taux et change, et corroborée par des transactions récentes et les prix des consensus de marché ;
- **les swaps de titrisation** sont composés principalement de swaps à taux fixe, de swaps de devises ou de basis swaps dont le notionnel est indexé sur le comportement en termes de remboursements anticipés de certains portefeuilles sous-jacents. L'estimation du profil d'amortissement des swaps de titrisation est corroborée par des estimations statistiques fondées sur des données historiques externes ;
- **les options sur volatilité à terme** sont des produits dont le pay-off est indexé sur la variabilité future d'indices de taux tels que les swaps de volatilité. Ces produits comportent un risque de modèle important dans la mesure où il est difficile de déduire les paramètres de volatilité à terme à partir d'instruments négociés sur le marché. Les ajustements de valorisation sont calibrés pour tenir compte de l'incertitude inhérente au produit, et de la fourchette d'incertitude des données du consensus externe ;
- **les instruments dérivés sur l'inflation** classés au Niveau 3 correspondent principalement aux swaps sur les indices inflation qui ne sont pas associés à un marché liquide d'obligations indexées, à des options sur indices sur l'inflation et d'autres formes d'indices sur l'inflation comprenant une optionalité. Les techniques de valorisation utilisées pour les instruments dérivés sur l'inflation sont principalement des modèles de marché courants. Des techniques fondées sur des valeurs de substitution sont utilisées pour quelques expositions limitées. Bien que la valorisation soit corroborée chaque mois au travers de consensus de marché, les produits sont classés au Niveau 3 en raison de leur manque de liquidité et d'incertitudes inhérentes au calibrage ;
- la valorisation des **CDO de tranches « sur mesure » (bespoke CDO)** nécessite des paramètres de corrélation sur les événements de défaut lorsque l'incertitude de valorisation est matérielle. Ces informations sont déduites de données issues de marchés actifs de tranches d'indices à l'aide d'un modèle interne de projection qui met en œuvre des techniques internes d'extrapolation et d'interpolation. Les CDO multi-géographies nécessitent une hypothèse de corrélation supplémentaire. Enfin, le modèle de bespoke CDO implique également des hypothèses et des paramètres internes liés à la dynamique du facteur de recouvrement. La modélisation des CDO est calibrée sur le marché observable des tranches sur indices, et fait régulièrement l'objet d'une comparaison avec les consensus de marché sur les paniers standards de sous-jacents. Les incertitudes sont liées aux techniques de projection, d'évaluation de la corrélation entre géographies, de modélisation des recouvrements et des paramètres associés ;
- **les paniers « N to Default »** représentent un autre type de produit de corrélation de crédit, modélisés à travers la méthode usuelle des copules. Les principaux paramètres nécessaires sont les corrélations par paires entre les composantes du panier qui peuvent être observées dans les données du consensus et les données transactionnelles. Les paniers linéaires sont toutefois considérés comme observables ;
- **les produits de corrélation actions et hybrides actions** sont des instruments dont le pay-off dépend du comportement relatif d'actions ou indices d'un panier de sorte que la valorisation est sensible à la corrélation entre les composantes du panier. Des versions hybrides de ces instruments portent sur des paniers qui contiennent à la fois des actions et d'autres instruments sous-jacents tels que des indices de matières premières ou bien un taux de change. La plupart des corrélations entre instruments ne sont pas actives, seul un sous-ensemble de la matrice de corrélation actions-indice est régulièrement observable et négocié. Par conséquent, la classification en Niveau 3 dépend de la composition du panier, de sa maturité, et de la nature hybride du produit. Les paramètres de corrélation sont déterminés à partir d'un modèle interne fondé sur des estimations historiques et d'autres facteurs d'ajustement, corroborés par référence à des opérations récentes ou à des données externes. Pour l'essentiel, la matrice de corrélation est fournie par les services de consensus, et lorsqu'une corrélation entre deux sous-jacents n'est pas disponible, elle peut être obtenue par des techniques d'extrapolation ou des techniques fondées sur des valeurs de substitution.

Ces instruments dérivés structurés font l'objet d'ajustements de valorisation pour couvrir les incertitudes relatives à la liquidité, aux paramètres et au risque de modèle.

Ajustements de valorisation (CVA, DVA et FVA)

Les ajustements de valorisation pour risque de contrepartie (CVA) et pour risque de crédit propre (DVA) et l'ajustement explicite du coût de financement (FVA) sont considérés comme composantes non observables du dispositif de valorisation et par conséquent classés en Niveau 3. Ceci n'interfère pas, dans le cas général, dans la classification des transactions individuelles au sein de la hiérarchie. Toutefois, un dispositif spécifique permet d'identifier les transactions individuelles pour lesquelles la contribution marginale de ces ajustements, et l'incertitude associée, est significative et justifie de classer ces transactions en Niveau 3.

Le tableau ci-après fournit un intervalle de valeurs des principales données non observables utilisées pour la valorisation des instruments financiers de Niveau 3. Ces fourchettes correspondent à une série de sous-jacents différents et n'ont de sens que dans le contexte de la technique de valorisation mise en œuvre par BNP Paribas. Les moyennes pondérées, le cas échéant, sont fondées sur les valeurs de marché, les valeurs nominales ou les sensibilités.

Les principaux paramètres non observables utilisés pour valoriser les dettes émises de Niveau 3 sont équivalents à ceux de leur dérivé de couverture économique. Les informations sur ces dérivés, présentées dans ce tableau, s'appliquent également à ces dettes.

Classes d'instruments	Évaluation au bilan (en millions d'euros)		Principaux types de produits composant le Niveau 3 au sein de la classe de risque	Technique de valorisation utilisée pour les types de produits considérés	Principales données non observables pour les types de produits considérés	Intervalle de données non observables au sein des produits de Niveau 3 considérés	Moyenne pondérée
	Actif	Passif					
Opérations de pension	-	862	Opérations de pension à long terme	Techniques utilisant des valeurs de substitution, fondées en particulier sur la base de financement d'un pool d'obligations de référence négocié activement et représentatif des pensions livrées sous-jacentes.	Spread des opérations de pension à long terme sur les obligations privées (haut rendement, investment grade) et sur les ABS	0 pb à 194 pb	39 pb (a)
Instruments dérivés de taux	1 492	797	Instruments dérivés hybrides change / taux Instruments dérivés mêlant taux d'inflation et taux d'intérêt Floors et caps sur le taux d'inflation ou sur l'inflation cumulée (ex. : plannchers de remboursement), essentiellement sur l'inflation européenne et française Produits de volatilité à terme tels que les swaps de volatilité, principalement en euro Swaps de titrisation (balance guaranteed) comprenant swaps à taux fixe, basis swaps ou swaps de devises dont le notional est indexé sur le comportement de remboursement anticipé d'actifs sous-jacents principalement européens	Modèle de valorisation des options hybrides taux de change / taux d'intérêt Modèle de valorisation des options hybrides inflation / taux d'intérêt Modèle de valorisation des produits d'inflation Modèle de valorisation des options sur taux d'intérêt	Corrélation entre taux de change et taux d'intérêt. Parités principales : EUR/JPY, USD/JPY, AUD/JPY Corrélation entre taux d'intérêt et taux d'inflation principalement en Europe Volatilité de l'inflation cumulée Volatilité du taux d'inflation en glissement annuel	3 % à 55 % 13 % à 51 % 1,1 % à 11,5 % 0,3 % à 2,2 %	36 % (a) 33% (b) (b)
Instruments dérivés de crédit	1 065	1 818	CDO et tranches d'indices sur des indices inactifs Paniers N to Default Instruments dérivés de crédit sur un émetteur de référence peu liquide (autre que CDS sur actifs de titrisation interpolation et CDS sur indices de prêts)	Technique de projection de la corrélation et de modélisation du recouvrement Modèle de défailance sur crédit Démembrement, extrapolation et interpolation	Courbe de corrélation spécifique du portefeuille sous-jacent du CDO Variance du taux de recouvrement des sous-jacents d'un émetteur unique Spreads CDS au-delà de la limite d'observation (10 ans) Courbes CDS non liquides (sur les principales échéances)	23 % à 92 % 0 % à 25 % 9 pb à 885 pb 7 pb à 9 816 pb (1)	(b) (b) 80 pb 80 pb (c)
Instruments dérivés sur actions	3 117	8 667	Instruments dérivés simples et complexes sur les paniers multi-sous-jacents d'actions	Différents modèles d'options sur volatilité	Volatilité non observable des actions Corrélation non observable des actions	0 % à 423 % (2) 9 % à 99 %	28 % (d) 58 % (c)

(1) Le haut de la fourchette est lié à des émetteurs des secteurs de la construction, de la distribution, de la consommation, et des services qui représentent une part négligeable du bilan (CDS avec des sous-jacents non liquides).

(2) Les sous-jacents avec une volatilité implicite supérieure à 50% représentent une part négligeable de l'exposition totale.

(a) Pondérations fondées sur l'axe de risque pertinent au niveau du portefeuille.

(b) Pas de pondération dans la mesure où aucune sensibilité explicite n'a été attribuée à ces données.

(c) La pondération n'est pas fondée sur le risque, mais sur une méthodologie alternative en rapport avec les instruments de Niveau 3 (valeur actualisée ou notional).

(d) Calcul de moyenne simple.

TABLEAU DE VARIATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS DE NIVEAU 3

Pour les instruments financiers de Niveau 3, les mouvements suivants sont intervenus au cours de l'exercice 2025 :

	Actifs financiers				Passifs financiers		
	Instruments financiers en valeur de marché par résultat détenus à des fins de transaction	Instruments financiers en valeur de marché par résultat non détenus à des fins de transaction	Instruments financiers évalués en valeur de marché par capitaux propres	TOTAL	Instruments financiers en valeur de marché par résultat détenus à des fins de transaction	Instruments financiers en valeur de marché par résultat sur option	TOTAL
En millions d'euros							
Situation au 31 décembre 2024	7 139	9 744	769	17 652	(10 495)	(38 557)	(49 052)
Achats	2 442	1 556	1 052	5 050			-
Emissions				-		(23 813)	(23 813)
Ventes	(1 542)	(1 600)	(92)	(3 234)	231		231
Règlements ⁽¹⁾	484	(23)	(21)	440	(2 502)	18 339	15 837
Transferts vers le Niveau 3	1 593	139	274	2 006	(784)	(1 832)	(2 616)
Transferts hors du Niveau 3	(1 650)		(307)	(1 957)	1 331	1 505	2 836
Gains (ou pertes) comptabilisés en compte de résultat au titre des opérations échues ou rompues au cours de l'exercice	297	467	6	770	(120)	(173)	(293)
Gains (ou pertes) comptabilisés en compte de résultat pour les instruments en vie en fin de période	76			76	(636)	(1 043)	(1 679)
Éléments relatifs aux variations de parités monétaires	(50)	(128)	(25)	(203)	26	129	155
Variations d'actifs et passifs comptabilisées en capitaux propres			(29)	(29)			-
Situation au 31 décembre 2025	8 789	10 155	1 627	20 571	(12 949)	(45 445)	(58 394)

⁽¹⁾ Comprend, pour les actifs, les remboursements de principal, les règlements des intérêts et les flux de paiements et d'encaissements sur dérivés lorsque leur valorisation est positive et, pour les passifs, les remboursements d'emprunts, les intérêts versés sur emprunts et les flux de paiements et d'encaissements sur dérivés lorsque leur valorisation est négative.

Les transferts hors du Niveau 3 des dérivés incluent essentiellement l'actualisation de l'horizon d'observabilité de certaines courbes de taux d'intérêt et de paramètres de marché sur les opérations de pension et de crédit mais également l'effet de dérivés devenant uniquement ou essentiellement sensibles à des paramètres observables du fait de la réduction de leur durée de vie.

Les transferts vers le Niveau 3 des instruments en valeur de marché reflètent l'effet de l'actualisation régulière des zones d'observabilité.

Les transferts sont réputés avoir été réalisés en début de période.

Les instruments financiers de Niveau 3 sont susceptibles d'être couverts par d'autres instruments de Niveau 1 et de Niveau 2 dont les gains et pertes ne relèvent pas de ce tableau. Aussi, les montants de gains et pertes apparaissant dans ce tableau ne sont pas représentatifs des résultats liés à la gestion du risque net de l'ensemble de ces instruments.

SENSIBILITE DE LA VALEUR DE MARCHE DES INSTRUMENTS FINANCIERS DE NIVEAU 3 AUX CHANGEMENTS D'HYPOTHESES RAISONNABLEMENT POSSIBLES

Les tableaux ci-après fournissent une présentation synthétique des actifs et passifs financiers classés au Niveau 3 pour lesquels des changements d'hypothèses concernant une ou plusieurs données non observables entraîneraient une variation significative de la valeur de marché.

Ces montants visent à illustrer l'intervalle d'incertitude inhérente au recours au jugement mis en œuvre dans l'estimation des paramètres de Niveau 3, ou dans le choix des techniques de valorisation. Ils reflètent les incertitudes de valorisation qui prévalent à la date d'évaluation, et bien que celles-ci résultent pour l'essentiel des sensibilités du portefeuille en date d'évaluation, elles ne permettent pas de prévoir ou de déduire les variations futures de la valeur de marché, pas plus qu'elles ne représentent l'effet de conditions de marché extrêmes sur la valeur du portefeuille.

Pour estimer les sensibilités, BNP Paribas a soit valorisé les instruments financiers en utilisant des paramètres raisonnablement possibles, soit appliqué des hypothèses fondées sur sa politique d'ajustements de valorisation.

Par simplification, la sensibilité de la valeur des titres (hors positions de titrisation) est mesurée par une variation uniforme de 1 % du cours. Des variations plus spécifiques ont été calibrées pour chacune des classes d'expositions titrisées de Niveau 3, en fonction des intervalles de paramètres non observables envisagés.

En millions d'euros, au	31 décembre 2025		31 décembre 2024	
	Effet potentiel en compte de résultat	Effet potentiel en capitaux propres	Effet potentiel en compte de résultat	Effet potentiel en capitaux propres
Titres de dette	+/-21	+/-10	+/-10	+/-4
Actions et autres titres de capitaux propres	+/-93	+/-6	+/-84	+/-4
Prêts et pensions	+/-25		+/-26	
Sensibilité des instruments financiers de Niveau 3	+/-139	+/-16	+/-120	+/-8

Pour l'exposition aux instruments dérivés, la sensibilité est mesurée à travers l'ajustement de valorisation pour risque de contrepartie (CVA), l'ajustement explicite du coût de financement (FVA) et la part des ajustements de valorisation liés aux incertitudes sur les paramètres et les modèles relative aux instruments de Niveau 3.

Dans le cas de l'ajustement de valorisation pour risque de contrepartie (CVA) et de l'ajustement explicite du coût de financement (FVA), l'incertitude a été calibrée selon les modalités d'établissement des ajustements prudents de valorisation décrits dans le standard technique « Prudent Valuation » de l'Autorité bancaire européenne. Pour les autres ajustements de valorisation, deux scénarios ont été envisagés : un scénario favorable dans lequel tout ou partie de l'ajustement de valorisation ne serait pas pris en compte par les intervenants de marché, et un scénario défavorable dans lequel les intervenants de marché exigeraient le double des ajustements envisagés par BNP Paribas pour effectuer une transaction.

En millions d'euros, au	31 décembre 2025	31 décembre 2024
	Effet potentiel en compte de résultat	Effet potentiel en compte de résultat
Instruments dérivés de taux et de change	+/-211	+/-194
Instruments dérivés de crédit	+/-95	+/-79
Instruments dérivés sur actions	+/-301	+/-308
Autres instruments dérivés	+/-4	+/-3
Sensibilité des instruments financiers dérivés de Niveau 3	+/-611	+/-584

MARGE DIFFEREE SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS VALORISES AVEC DES TECHNIQUES DEVELOPPEES PAR L'ENTREPRISE ET FONDEES SUR DES PARAMETRES POUR PARTIE NON OBSERVABLES SUR LES MARCHES ACTIFS

La marge différée (« *Day One Profit* ») concerne principalement le périmètre des instruments financiers de Niveau 3, et plus marginalement certains instruments financiers de Niveau 2 dont les ajustements de valorisation liés à l'incertitude sur les paramètres ou les modèles sont non négligeables au regard de la marge initiale.

La marge différée est déterminée après constitution des ajustements de valorisation pour incertitude tels que décrits précédemment, et reprise en résultat sur la durée anticipée d'inobservabilité des paramètres. Le montant non encore amorti est inscrit au bilan dans la rubrique « Instruments financiers en valeur de marché par résultat », en déduction de la valeur de marché des opérations concernées.

En millions d'euros	Marge différée au 31 décembre 2024	Marge différée sur les transactions de la période	Marge comptabilisée en résultat de la période	Marge différée au 31 décembre 2025
Instruments dérivés de taux et de change	167	82	(66)	183
Instruments dérivés de crédit	229	148	(123)	254
Instruments dérivés sur actions	373	470	(430)	413
Autres instruments	12	30	(30)	12
Instruments financiers	781	730	(649)	862

4.e ACTIFS FINANCIERS AU COUT AMORTI

- Détail des prêts et créances par type de produit

En millions d'euros, au	31 décembre 2025			31 décembre 2024		
	Valeur brute avant dépréciation	Dépréciation (note 2.g)	Valeur nette comptable	Valeur brute avant dépréciation	Dépréciation (note 2.g)	Valeur nette comptable
Prêts et créances sur les établissements de crédit	26 437	(178)	26 259	31 232	(85)	31 147
Comptes à vue	9 246	(11)	9 235	8 384	(4)	8 380
Prêts ⁽¹⁾	8 507	(167)	8 340	14 447	(81)	14 366
Opérations de pension	8 684		8 684	8 401		8 401
Prêts et créances envers la clientèle	913 251	(15 892)	897 359	917 049	(16 908)	900 141
Comptes ordinaires débiteurs	59 305	(2 136)	57 169	59 558	(2 720)	56 838
Prêts consentis à la clientèle ⁽²⁾	799 902	(12 596)	787 306	804 734	(12 941)	791 793
Opérations de location-financement	52 822	(1 160)	51 662	52 268	(1 247)	51 021
Opérations de pension	1 222		1 222	489		489
Total prêts et créances au coût amorti	939 688	(16 070)	923 618	948 281	(16 993)	931 288

⁽¹⁾ Les prêts consentis aux établissements de crédit incluent les dépôts à terme auprès des banques centrales.

⁽²⁾ Dont 230 millions d'euros de décote au titre des prêts hypothécaires en franc suisse ou indexés sur le franc suisse en Pologne au 31 décembre 2025, contre 352 millions d'euros au 31 décembre 2024, ainsi que 33 millions d'euros de décote au titre des prêts en devises émis par BNP Paribas Personal Finance au 31 décembre 2025, contre 47 millions d'euros au 31 décembre 2024.

- Echéancier des opérations de location-financement :

En millions d'euros, au	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Investissement brut	57 755	57 602
A recevoir dans moins d'1 an	18 124	17 772
A recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans	35 693	34 434
A recevoir au-delà de 5 ans	3 938	5 396
Produits financiers non acquis	(4 933)	(5 334)
Investissement net avant dépréciation	52 822	52 268
A recevoir dans moins d'1 an	16 301	15 858
A recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans	33 014	31 481
A recevoir au-delà de 5 ans	3 507	4 929
Dépréciations	(1 160)	(1 247)
Investissement net après dépréciation	51 662	51 021

- Détail des titres de dette par catégorie d'émetteur**

En millions d'euros, au	31 décembre 2025			31 décembre 2024		
	Valeur brute avant dépréciation	Dépréciation (note 2.g)	Valeur nette comptable	Valeur brute avant dépréciation	Dépréciation (note 2.g)	Valeur nette comptable
États	70 821	(33)	70 788	69 172	(31)	69 141
Autres administrations publiques	27 106	(1)	27 105	25 709	(2)	25 707
Etablissements de crédit	14 455	(7)	14 448	14 743	(2)	14 741
Autres	39 527	(181)	39 346	37 539	(153)	37 386
Total titres de dette au coût amorti	151 909	(222)	151 687	147 163	(188)	146 975

- Détail des actifs financiers au coût amorti par strate**

En millions d'euros, au	31 décembre 2025			31 décembre 2024		
	Valeur brute avant dépréciation	Dépréciation (note 2.g)	Valeur nette comptable	Valeur brute avant dépréciation	Dépréciation (note 2.g)	Valeur nette comptable
Prêts et créances sur les établissements de crédit	26 437	(178)	26 259	31 232	(85)	31 147
Strate 1	25 879	(7)	25 872	30 998	(8)	30 990
Strate 2	395	(10)	385	157	(6)	151
Strate 3	163	(161)	2	77	(71)	6
Prêts et créances envers la clientèle	913 251	(15 892)	897 359	917 049	(16 908)	900 141
Strate 1	823 717	(1 624)	822 093	821 576	(1 762)	819 814
Strate 2	63 281	(1 665)	61 616	69 649	(1 904)	67 745
Strate 3	26 253	(12 603)	13 650	25 824	(13 242)	12 582
Titres de dette	151 909	(222)	151 687	147 163	(188)	146 975
Strate 1	150 151	(18)	150 133	144 987	(15)	144 972
Strate 2	1 477	(31)	1 446	1 911	(28)	1 883
Strate 3	281	(173)	108	265	(145)	120
Total actifs financiers au coût amorti	1 091 597	(16 292)	1 075 305	1 095 444	(17 181)	1 078 263

4.f ENCOURS DEPRÉCIÉS (STRATE 3)

Les tableaux suivants présentent la valeur nette comptable des encours dépréciés d'actifs financiers au coût amorti et d'engagements de financement et de garantie, ainsi que les garanties reçues en couverture de ces encours.

Le montant déclaré au titre des garanties reçues est la valeur de la garantie, plafonnée par le montant des encours couverts.

En millions d'euros, au	31 décembre 2025			Garanties reçues	
	Encours dépréciés (Strate 3)		Net		
	Brut	Dépréciation			
Prêts et créances sur les établissements de crédit (note 4.e)	163	(161)	2		
Prêts et créances envers la clientèle (note 4.e)	26 253	(12 603)	13 650	8 377	
Titres de dette au coût amorti (note 4.e)	281	(173)	108		
Total des encours au coût amorti dépréciés (strate 3)	26 697	(12 937)	13 760	8 377	
Engagements de financement donnés	997	(74)	923	329	
Engagements de garantie donnés	1 158	(266)	892	299	
Total des engagements dépréciés hors-bilan (strate 3)	2 155	(340)	1 815	628	

En millions d'euros, au	31 décembre 2024			Garanties reçues	
	Encours dépréciés (Strate 3)		Net		
	Brut	Dépréciation			
Prêts et créances sur les établissements de crédit (note 4.e)	77	(71)	6		
Prêts et créances envers la clientèle (note 4.e)	25 824	(13 242)	12 582	8 044	
Titres de dette au coût amorti (note 4.e)	265	(145)	120		
Total des encours au coût amorti dépréciés (strate 3)	26 166	(13 458)	12 708	8 044	
Engagements de financement donnés	1 384	(95)	1 289	554	
Engagements de garantie donnés	1 054	(223)	831	195	
Total des engagements dépréciés hors-bilan (strate 3)	2 438	(318)	2 120	749	

Le tableau ci-après fournit les données relatives aux variations d'encours bruts de la strate 3 (EU CR2) :

Valeur brute En millions d'euros	Exercice 2025	Exercice 2024
Encours dépréciés (Strate 3) en début de période	26 166	25 570
Passage en strate 3	8 863	9 163
Retour en strate 1 ou strate 2	(1 758)	(2 041)
Passage en pertes	(3 536)	(4 101)
Autres variations ⁽¹⁾	(3 038)	(2 425)
Encours dépréciés (Strate 3) en fin de période	26 697	26 166

⁽¹⁾ Au titre de l'exercice 2025, ce montant inclut un reclassement de -811 millions d'euros vers l'agrégat « Actifs destinés à être cédés », lié à l'application de la norme IFRS 5 sur l'entité Banque Marocaine pour le Commerce et l'Industrie et ses filiales (cf. note 8.e).

4.g DETTES AU COUT AMORTI ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET LA CLIENTELE

En millions d'euros, au	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Dettes envers les établissements de crédit	69 938	66 872
Comptes à vue	12 369	10 608
Emprunts interbancaires ⁽¹⁾	47 073	33 753
Opérations de pension	10 496	22 511
Dettes envers la clientèle	1 075 564	1 034 857
Comptes ordinaires créditeurs	588 359	562 520
Comptes d'épargne	170 145	162 064
Comptes à terme et assimilés	277 820	307 335
Opérations de pension	39 240	2 938

⁽¹⁾ Les emprunts interbancaires incluent les emprunts à terme auprès des banques centrales.

4.h DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE ET DETTES SUBORDONNÉES

La présente note regroupe les dettes représentées par un titre et les dettes subordonnées comptabilisées au coût amorti et en valeur de marché par résultat sur option.

- Dettes comptabilisées en valeur de marché par résultat (note 4.a)**

Emetteur / Date d'émission	Devise	Montant en devise à l'origine (en millions)	Date d'option de remboursement ou de majoration d'intérêt	Taux	Réinitialisation du taux d'intérêt	Conditions suspensives de versement des coupons ⁽¹⁾	31 décembre 2025	31 décembre 2024
En millions d'euros, au								
DETTE REPRÉSENTÉE PAR UN TITRE ET DETTES SUBORDONNÉES							129 279	104 934
Dettes représentées par un titre							128 458	104 118
Dettes subordonnées							821	816
- Dettes subordonnées remboursables				(2)			19	18
- Dettes subordonnées perpétuelles							802	798
BNP Paribas Fortis déc-07 ⁽³⁾	EUR	3 000	déc.-14	Euribor 3 mois +200 pb	A		802	798

⁽¹⁾ Conditions suspensives de versement des coupons :

A Le paiement des coupons est interrompu en cas d'insuffisance de fonds propres de l'émetteur ou d'insolvabilité des garants ou lorsque le dividende déclaré sur les actions Ageas est inférieur à un certain seuil.

⁽²⁾ Après accord de l'autorité de surveillance bancaire et à l'initiative de l'émetteur, les dettes subordonnées remboursables peuvent faire l'objet d'une clause de remboursement anticipé par rachat en Bourse, offre publique d'achat ou d'échange, ou de gré à gré lorsqu'il s'agit d'émissions privées. Les emprunts ayant fait l'objet d'un placement international, émis par BNP Paribas SA ou par les filiales étrangères du Groupe, peuvent faire l'objet d'un remboursement anticipé du principal et d'un règlement avant l'échéance des intérêts payables in fine, à l'initiative de l'émetteur, à partir d'une date fixée dans la notice d'émission (call option), ou dans l'hypothèse où des modifications aux règles fiscales en vigueur imposeraient à l'émetteur au sein du Groupe l'obligation de compenser les porteurs des conséquences de ces modifications. Ce remboursement peut intervenir moyennant un préavis, de 15 à 60 jours selon les cas, et en toute hypothèse sous réserve de l'accord des autorités de surveillance bancaire.

⁽³⁾ Emission par BNP Paribas Fortis (anciennement Fortis Banque) en décembre 2007 de Convertible And Subordinated Hybrid Equity-linked Securities (CASHES).

Les CASHES ont une durée indéterminée mais peuvent être échangés en actions Ageas (anciennement Fortis SA/NV) au prix unitaire de 239,40 euros à la seule discrétion du détenteur. Néanmoins, à compter du 19 décembre 2014, les CASHES seront automatiquement échangés en actions Ageas si leur prix est égal ou supérieur à 359,10 euros pendant vingt séances de bourse consécutives. Le principal de ces titres ne sera jamais remboursé en espèces. Le seul recours dont disposent les titulaires des CASHES est limité aux actions Ageas détenues par BNP Paribas Fortis et nanties au profit de ces titulaires.

Ageas et BNP Paribas Fortis ont conclu un contrat de Relative Performance Note (RPN) dont la valeur varie contractuellement de telle sorte qu'elle neutralise l'impact sur BNP Paribas Fortis des différences relatives des variations de valeur des CASHES et des variations de valeur des actions Ageas.

Depuis le 1^{er} janvier 2022, la dette n'est plus admise dans les fonds propres prudentiels.

- Dettes comptabilisées au coût amorti**

Emetteur / Date d'émission	Devise	Montant en devise à l'origine (en millions)	Date d'option de remboursement ou de majoration d'intérêt	Taux	Réinitialisation du taux d'intérêt	Conditions suspensives de versement des coupons ⁽¹⁾	31 décembre 2025	31 décembre 2024
En millions d'euros, au								
Dettes représentées par un titre							173 933	198 119
- Dettes représentées par un titre dont l'échéance à l'émission est inférieure à un an							54 639	82 327
Titres de créances négociables et bons de caisse							54 639	82 327
- Dettes représentées par un titre dont l'échéance à l'émission est supérieure ou égale à un an							119 311	115 792
Titres de créances négociables et bons de caisse							32 590	31 109
Emissions obligataires							86 705	84 683
Dettes subordonnées							34 468	31 799
- Dettes subordonnées remboursables ⁽²⁾							26 585	26 073
- Titres subordonnés perpétuels							7 662	5 460
Obligations convertibles contingentes reconnues en fonds propres de catégorie Tier 1							6 169	3 851
BNP Paribas SA août-23 ⁽⁴⁾	USD	1 500	août-28	8,500 %	CMT +4,354 %	D	1 278	1 449
BNP Paribas SA fév-24 ⁽⁴⁾	USD	1 500	août-31	8,000 %	CMT +3,727 %	D	1 278	1 449
BNP Paribas SA sept-24 ⁽⁴⁾	USD	1 000	sept-34	7,375 %	CMT +3,535 %	D	852	953
BNP Paribas SA juin-25 ⁽⁴⁾	USD	1 500	juin-35	7,450 %	CMT +3,134 %	D	1 275	-
BNP Paribas SA déc-25 ⁽⁴⁾	AUD	750	juin-31	7,000 %	3,036 %	D	426	-
BNP Paribas SA déc-25 ⁽⁴⁾	USD	1 250	déc-33	6,875 %	2,853 %	D	1 060	-
Autres titres subordonnés perpétuels							1 493	1 609
BNP SA oct-85 ⁽³⁾	EUR	305	-	TMO - 0,25 %	-	B	254	254
BNP Paribas Cardif nov-14	EUR	1 000	nov-25	4,032 %	Euribor 3 mois +393 pb	C	-	1 000
BMCI fév-23 ⁽⁷⁾	MAD	750	fév-28	3,900 %	2,5%-2,6 %	E	-	71
TEB sept-24	USD	300	sept-29	9,375 %	CMT +5,758 %	F	251	284
BNP Paribas Cardif nov-25	EUR	1 000	nov-35	6,000 %	3,370 %	G	988	-
- Titres participatifs perpétuels							225	225
BNP Paribas SA juil-84 ⁽³⁾⁽⁵⁾	EUR	337	-	(6)	-		219	219
Autres							6	6
- Frais et commissions, dettes rattachées							-4	41

⁽¹⁾ Conditions suspensives de versement des coupons :

B Le paiement des intérêts est obligatoire, sauf si le Conseil d'administration décide de différer cette rémunération lorsque l'Assemblée Générale des actionnaires a constaté qu'il n'existe pas de bénéfice distribuable, et ceci dans les douze mois précédant l'échéance de paiement des intérêts. Les intérêts sont cumulatifs et deviennent intégralement payables dès la reprise d'une distribution de dividende.

- C Le paiement des intérêts est obligatoire, sauf en cas d'événements d'insuffisance réglementaire, en accord avec le régulateur, ou en cas de cessation de paiement. Les intérêts sont cumulatifs et deviennent intégralement payables dès la reprise des versements de coupons, ou si ces événements se produisent en premier, au remboursement de l'émission ou à la liquidation de l'émetteur.
- D Le paiement des intérêts est effectué de manière discrétionnaire et peut être entièrement ou partiellement annulé sur notification du régulateur sur la base de son évaluation de la situation financière et de solvabilité de l'émetteur. Les montants des intérêts sur les obligations ne seront pas cumulatifs à la reprise des versements de coupons.
- E Le paiement des intérêts est effectué de manière discrétionnaire et peut être entièrement ou partiellement annulé après accord préalable de Bank Al-Maghrib pour une période indéterminée et sur une base non cumulative et ce, en vue de faire face à ses obligations. Les montants des intérêts sur les obligations ne seront pas cumulatifs à la reprise des versements de coupons.
- F Le paiement des intérêts est effectué de manière discrétionnaire et peut être entièrement ou partiellement annulé à tout moment quelle que soit la raison pour une période indéterminée. Les montants des intérêts sur les obligations ne seront pas cumulatifs à la reprise des versements de coupons.
- G Le paiement des intérêts est effectué de manière discrétionnaire et peut être entièrement ou partiellement annulé. L'annulation du paiement de tout ou partie des intérêts devient obligatoire en cas d'événements d'insuffisance réglementaire, à la demande des autorités de surveillance compétentes conformément à la réglementation applicable, en cas d'insuffisance des éléments distribuables de l'émetteur, ou en cas de cessation de paiement. Tous les paiements d'intérêts annulés sont non cumulatifs.

⁽²⁾ Cf. renvoi relatif aux « Dettes comptabilisées en valeur de marché par résultat ».

⁽³⁾ Ces titres ne sont plus reconnus en fonds propres prudentiels depuis le 31 décembre 2023.

⁽⁴⁾ Les instruments émis par BNP Paribas SA en 2023, 2024 et 2025 sont des titres convertibles contingents enregistrés comptablement en dettes mais sont reconnus en fonds propres additionnels de catégorie 1 (cf 1.f.8). La rémunération de ces instruments est comptabilisée directement en déduction des capitaux propres.

⁽⁵⁾ Les titres participatifs émis par BNP Paribas SA peuvent faire l'objet de rachats dans les conditions prévues par la loi du 3 janvier 1983. Le nombre de titres en circulation est de 1 469 554.

⁽⁶⁾ En fonction du résultat net encadré par un minimum de 85 % du TMO et un maximum de 130 % du TMO.

⁽⁷⁾ BNP Paribas est entré en discussion exclusive avec le groupe Holmarcom pour la cession de 67 % du capital de BMCI. En application des dispositions de la norme IFRS 5 relative aux groupes d'actifs et passifs destinés à la vente, ce titre est reclassé sur une ligne distincte "Dettes liées aux actifs destinés à être cédés".

4.i IMPOTS COURANTS ET DIFFERES

En millions d'euros, au	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Impôts courants	2 496	2 836
Impôts différés	3 250	3 379
Actifs d'impôts courants et différés	5 746	6 215
Impôts courants	1 793	2 346
Impôts différés	1 543	1 311
Passifs d'impôts courants et différés	3 336	3 657

Variation des impôts différés par nature au cours de la période :

En millions d'euros, au	31 décembre 2024	Variations comptabilisées en résultat	Variations comptabilisées en capitaux propres pouvant être reclassées en résultat	Variations comptabilisées en capitaux propres ne pouvant être reclassées en résultat	Variations de périmètre, des parités monétaires et divers	31 décembre 2025
Instruments financiers	(2 523)	(289)	(157)	23	66	(2 880)
Provisions pour engagements sociaux	1 120	(31)		3	(1)	1 091
Réserve latente de location-financement	(606)	(70)			1	(675)
Provisions pour risque de crédit	2 019	97			(59)	2 057
Déficits fiscaux reportables	1 086	(90)			112	1 108
Autres éléments	972	66			(32)	1 006
Total impôts différés nets	2 068	(317)	(157)	26	87	1 707
Impôts différés actifs	3 379					3 250
Impôts différés passifs	(1 311)					(1 543)

Afin de déterminer le montant des déficits fiscaux reportables activés, le Groupe procède chaque année à une étude spécifique pour chaque entité concernée, tenant compte du régime fiscal applicable – et notamment des éventuelles règles de préemption – ainsi que d'une projection réaliste des revenus et des charges conforme au plan de développement de leur activité.

Les déficits fiscaux activés sont en grande majorité reportables sans limitation de durée. La période prévisionnelle de recouvrabilité des impôts différés afférents est de 5 ans.

Les impôts différés actifs non reconnus s'élèvent à 663 millions d'euros au 31 décembre 2025 (dont 590 millions d'euros de déficits fiscaux reportables), contre 658 millions d'euros au 31 décembre 2024 (dont 585 millions d'euros de déficits fiscaux reportables).

4.j COMPTES DE REGULARISATION, ACTIFS ET PASSIFS DIVERS

En millions d'euros, au	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Dépôts de garantie versés et cautionnements constitués	115 087	125 090
Comptes d'encaissement	542	460
Produits à recevoir et charges comptabilisées d'avance	7 527	5 686
Autres débiteurs et actifs divers	44 632	42 911
Total des comptes de régularisation et actifs divers	167 788	174 147
Dépôts de garantie reçus	91 315	86 113
Comptes d'encaissement	3 113	2 959
Charges à payer et produits constatés d'avance	8 645	8 498
Passifs de location	2 871	2 848
Autres crébiteurs et passifs divers	37 115	36 537
Total des comptes de régularisation et passifs divers	143 059	136 955

4.k PARTICIPATIONS DANS LES SOCIETES MISES EN EQUIVALENCE

Les informations financières cumulées relatives aux coentreprises et entreprises associées sont détaillées dans le tableau ci-dessous :

En millions d'euros	Exercice 2025		31 décembre 2025	Exercice 2024		31 décembre 2024
	Quote-part du résultat net	Quote-part des variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres	Quote-part du résultat net et des variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres	Participations dans les sociétés mises en équivalence	Quote-part du résultat net	Quote-part des variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres
Coentreprises	34	(411)	(377)	823	(10)	225
Entreprises associées ⁽¹⁾	743	(400)	343	6 127	711	308
Total sociétés mises en équivalence	777	(811)	(34)	6 950	701	533
						1 234
						7 862

⁽¹⁾Y compris les entités contrôlées faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de leur caractère non significatif.

Les engagements de garantie et de financement donnés par le Groupe aux coentreprises sont détaillés dans la note 8.i *Relations avec les autres parties liées*.

La valeur au bilan de la quote-part de mise en équivalence des principales coentreprises et entreprises associées du Groupe BNP Paribas est présentée ci-dessous :

En millions d'euros, au	Pays d'immatriculation	Activité	% d'intérêt	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Coentreprises					
Union de Creditos Inmobiliarios	Espagne	Prêts hypothécaires	50%	223	233
BoB Cardif Life Insurance	Chine	Assurance Vie	50%	105	454
Genius Auto Finance Co Ltd ⁽¹⁾	Chine	Crédits spécialisés	25%		331
Pinnacle Pet Holding Ltd ⁽²⁾	Royaume-Uni	Assurance			407
Entreprises associées					
BON BNPP Consumer Finance Co Ltd	Chine	Crédits spécialisés	32%	284	256
AG Insurance ⁽³⁾	Belgique	Assurance	25%		593
Genius Auto Finance Co Ltd ⁽¹⁾	Chine	Crédits spécialisés	25%	309	
Banque de Nankin	Chine	Banque de détail	18%	4 058	3 661
Allfunds Group Plc	Royaume-Uni	Services financiers	13%	261	283

⁽¹⁾ Au 31 décembre 2025, le Groupe BNP Paribas a perdu le contrôle conjoint sur Genius Auto Finance mais conserve une influence notable sur cette entité.

⁽²⁾ Sur l'exercice 2025, le Groupe BNP Paribas a perdu l'influence notable sur l'ensemble Pinnacle Pet Holding Ltd (cf. note 8.d).

⁽³⁾ Au 31 décembre 2025, le Groupe BNP Paribas a classé AG Insurance en activités destinées à être cédées selon la norme IFRS 5 (cf. note 8.e).

4.I IMMOBILISATIONS DE PLACEMENT ET D'EXPLOITATION

En millions d'euros, au	31 décembre 2025			31 décembre 2024		
	Valeur brute comptable	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette comptable	Valeur brute comptable	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette comptable
Immeubles de placement	617	(236)	381	855	(331)	524
Terrains et constructions	11 253	(4 663)	6 590	11 049	(4 758)	6 291
Equipement, Mobilier, Installations	6 912	(5 339)	1 573	7 067	(5 468)	1 599
Biens mobiliers donnés en location	55 928	(12 322)	43 606	51 333	(11 021)	40 312
Autres immobilisations corporelles	2 781	(1 330)	1 451	2 924	(1 336)	1 588
Immobilisations corporelles	76 874	(23 654)	53 220	72 373	(22 583)	49 790
Dont droits d'utilisation	5 663	(3 255)	2 408	5 786	(3 387)	2 399
Logiciels informatiques acquis	4 093	(3 371)	722	4 135	(3 407)	728
Logiciels informatiques produits par l'entreprise	7 218	(5 590)	1 628	6 752	(5 137)	1 615
Autres immobilisations incorporelles	2 971	(738)	2 233	2 696	(647)	2 049
Immobilisations incorporelles	14 282	(9 699)	4 583	13 583	(9 191)	4 392
IMMOBILISATIONS DE PLACEMENT ET D'EXPLOITATION	91 773	(33 589)	58 184	86 811	(32 105)	54 706

En millions d'euros, au	31 décembre 2024	Augmentations	Diminutions	Dotations nettes et amortissements	Autres mouvements	31 décembre 2025
Immeubles de placement	524	21	(56)	(1)	(107)	381
Immobilisations corporelles	49 790	19 625	(10 117)	(5 550)	(528)	53 220
Dont Biens mobiliers donnés en location	40 312	17 229	(8 179)	(5 450)	(306)	43 606
Immobilisations incorporelles	4 392	1 728	(994)	(635)	92	4 583
IMMOBILISATIONS DE PLACEMENT ET D'EXPLOITATION	54 706	21 374	(11 167)	(6 186)	(543)	58 184

- Immeubles de placement**

Les terrains et immeubles donnés en location simple sont regroupés sous la rubrique « Immeubles de placement ». La valeur de marché estimée des immeubles de placement comptabilisés au coût amorti s'établit à 565 millions d'euros au 31 décembre 2025, contre 718 millions d'euros au 31 décembre 2024.

- **Location simple**

Les opérations réalisées sur les immobilisations données en location simple font l'objet, pour certaines d'entre elles, de contrats prévoyant les paiements futurs minimaux suivants :

En millions d'euros, au	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Paiements futurs minimaux à recevoir au titre des contrats non résiliables	12 858	12 142
<i>Paiements à recevoir dans moins d'1 an</i>	5 434	5 131
<i>Paiements à recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans</i>	7 388	6 987
<i>Paiements à recevoir au-delà de 5 ans</i>	36	24

Les paiements futurs minimaux à recevoir au titre des contrats non résiliables correspondent aux paiements que le preneur est tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les engagements d'achats de véhicules et d'équipements, destinés à une mise en location simple, s'élèvent à 4,8 milliards d'euros au 31 décembre 2025, contre 5,2 milliards d'euros au 31 décembre 2024.

- **Immobilisations incorporelles**

Les autres immobilisations incorporelles comprennent les droits au bail, les fonds de commerce ainsi que les marques acquises par le Groupe.

- **Amortissements et provisions**

Le montant net des dotations et reprises d'amortissement effectuées au cours de l'exercice 2025 s'établit à 2 367 millions d'euros, contre 2 356 millions d'euros au titre de l'exercice 2024.

Le montant des dotations nettes aux dépréciations sur immobilisations corporelles et incorporelles porté en résultat s'élève à 4 millions d'euros au cours de l'exercice 2025, contre 34 millions d'euros au cours de l'exercice 2024.

4.m ÉCARTS D'ACQUISITION

En millions d'euros, au	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Valeur nette comptable en début de période	5 550	5 549
Acquisitions	1 697	130
Cessions	-	(157)
Dépréciations comptabilisées pendant la période	-	-
Reclassement en actifs destinés à être cédés (cf. note 8e)	(30)	-
Effets des variations de parités monétaires	(84)	28
Valeur nette comptable en fin de période	7 133	5 550
Valeur brute comptable	10 208	8 636
Cumul des dépréciations enregistrées en fin de période	(3 075)	(3 086)

Les écarts d'acquisition se répartissent par ensemble homogène de métiers de la manière suivante :

En millions d'euros	Valeur nette comptable		Dépréciation comptabilisée		Acquisitions	
	31 décembre 2025	31 décembre 2024	Exercice 2025	Exercice 2024	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Corporate & Institutional Banking	1 220	1 275	-	-	-	-
Global Banking	275	280				
Global Markets	501	534				
Securities Services	444	461				
Commercial, Personal Banking & Services	2 911	2 954	-	-	3	30
Arval	630	641				
Leasing Solutions	147	147				
Personal Finance	1 359	1 360			3	30
Personal Investors	488	488				
Nouveaux Métiers Digitaux	253	253				
Banque Commerciale en Belgique	34	34				
Autres		31				
Investment & Protection Services	2 999	1 318	-	-	1 694	100
Asset Management ⁽¹⁾	1 901	202			1 565	
Assurance	404	397			7	100
Real Estate ⁽¹⁾	259	407				
Wealth Management ⁽²⁾	435	312			122	
Autres Activités	3	3	-	-	-	-
Total des écarts d'acquisition	7 133	5 550	-	-	1 697	130
Ecart d'acquisition négatif			48	241		
Variation des écarts d'acquisition portée en résultat			48	241		

⁽¹⁾ Au cours de l'exercice 2025, l'écart d'acquisition des entités Axa Investment Managers a été alloué à l'ensemble homogène de métiers Asset Management (cf. note 8.d). L'écart d'acquisition relatif à BNP Paribas Real Estate Investment Management de 144 millions d'euros a été reclassé de l'ensemble homogène Real Estate vers celui d'Asset Management.

⁽²⁾ La hausse de la valeur nette comptable de l'écart d'acquisition affecté à l'ensemble homogène Wealth Management résulte de l'acquisition d'activités de banque privée en Allemagne.

Le Groupe a effectué une analyse détaillée des écarts d'acquisition pour identifier si des dépréciations s'avéraient nécessaires en lien avec la situation économique actuelle.

Cette analyse s'appuie notamment sur les hypothèses de scénarios économiques (cf. note 2.g).

Les ensembles homogènes de métiers auxquels sont alloués les écarts d'acquisition sont les suivants :

Global Banking : Global Banking regroupe l'offre de solutions de financement aux entreprises, l'ensemble des produits de transaction banking, les opérations de conseil en fusions-acquisitions de Corporate Finance et des activités primaires sur les marchés actions.

Global Markets : Global Markets propose aux entreprises et aux clients institutionnels – ainsi qu'aux réseaux de banque de détail et de banque privée – des services en matière d'investissement, de couverture, de financements et de recherche dans les différentes catégories d'actifs. Le modèle économique durable de Global Markets permet aux clients d'avoir accès aux marchés de capitaux dans la zone EMEA (Europe, Moyen-Orient et Afrique), en Asie-Pacifique et dans la zone Amériques, en proposant des solutions innovantes et des plateformes digitales. Global Markets rassemble les activités Global Macro (Foreign Exchange, Global Rates, Local Markets, Commodity Derivatives), Global Credit (DCM Bonds, Credit, titrisation) et Global Equities (Equities, Cash Equities et Prime Services).

Securities Services : Securities Services propose des solutions intégrées à tous les acteurs du cycle d'investissement, sell-side, buy-side et émetteurs.

Arval : spécialiste de la location longue durée de véhicules et de la mobilité, Arval offre aux entreprises (allant des grandes multinationales aux petites et moyennes entreprises), à leurs collaborateurs et aux particuliers des solutions sur mesure pour optimiser leur mobilité.

Leasing Solutions : BNP Paribas Leasing Solutions propose aux entreprises et aux professionnels, via plusieurs canaux – partenariats, prescriptions, ventes directes et réseaux bancaires – une gamme de solutions locatives allant du financement d'équipements à l'externalisation de parcs.

Personal Finance : BNP Paribas Personal Finance est le spécialiste des financements aux particuliers à travers ses activités de crédit à la consommation. Au travers de ses marques et partenariats comme Cetelem, Cofinoga, Findomestic, AlphaCredit ou Stellantis Bank, Personal Finance commercialise une gamme complète de crédits aux particuliers, disponibles en magasins, en concessions automobiles ou via ses centres de relations clients, sites internet et applications mobiles. Le métier, dans certains pays en dehors des marchés domestiques, est intégré au sein de la banque de détail du Groupe BNP Paribas.

Personal Investors : BNP Paribas Personal Investors est un spécialiste digital des services bancaires et d'investissement. Présent en Allemagne, il propose à ses clients particuliers un large éventail de services bancaires, d'épargne et d'investissement à court et à long terme via internet, et aussi par téléphone ou en face-à-face. En complément de ses activités à destination des particuliers, Personal Investors propose ses services et sa plateforme informatique à une clientèle de conseillers financiers indépendants, de gestionnaires d'actifs et de Fintechs.

Nouveaux Métiers Digitaux : ils intègrent le service de tenue de compte Nickel, 50 % de Floa depuis janvier 2022 et 50 % de Kantox depuis juillet 2023. Nickel est ouvert à tous, sans conditions de revenus, de dépôts ou de patrimoine, et sans possibilité de découvert ni de crédit. Ce service qui fonctionne en temps réel avec les technologies les plus modernes, est disponible en France, en Espagne, en Belgique, au Portugal et en Allemagne. Floa propose aux consommateurs des paiements fractionnés, des mini crédits et des cartes bancaires. L'entreprise est partenaire de grands e-commerçants, d'acteurs clés du voyage et de FinTechs, pour lesquels elle développe des services sur mesure. Déjà leader en France des facilités de paiement, Floa est présent à l'international notamment en Europe du sud (Italie, Espagne, Portugal). Kantox offre un logiciel d'automatisation pour la gestion des devises, permettant aux entreprises de gérer efficacement l'ensemble du flux de gestion des devises et de générer des opportunités de croissance.

Asset Management : La Gestion d'Actifs, portée par BNP Paribas Asset Management et AXA Investment Managers (AXA IM) offre des solutions d'investissement aux épargnants individuels, entreprises et investisseurs institutionnels, et leur propose des expertises spécifiques : stratégies actives à forte conviction, solutions de liquidité, marchés émergents, investissements multi-actifs, investissements systématiques, quantitatifs & indicatifs et actifs alternatifs (participations immobilières, dette privée, crédit alternatif, infrastructures, private equity et solutions axées sur les marchés privés).

Le 1^{er} juillet 2025, BNP Paribas a finalisé l'acquisition d'AXA IM. Cette acquisition vise à créer au sein d'IPS une plateforme de gestion d'actifs européenne de premier plan, en combinant les expertises d'AXA IM, de BNP Paribas Asset Management (BNP Paribas AM), et BNP Paribas Real Estate Investment Management (BNP Paribas REIM). Le rapprochement de ces activités constituera une plateforme de gestion d'actifs de plus de 1 600 milliards d'euros d'actifs sous gestion, dont 850 milliards d'euros d'actifs sous gestion dans l'épargne de long terme.

Le nouvel ensemble sera en mesure d'offrir une gamme très large de solutions d'investissement, de consolider un engagement déjà fort en faveur de la durabilité et de renforcer sa capacité d'innovation. La réorganisation des entités légales a été initiée au 31 décembre 2025, et devrait permettre une mise en place progressive du modèle opérationnel cible à partir de mi-2026.

Assurance : BNP Paribas Cardif, acteur mondial en assurance de personnes, conçoit, développe et commercialise des produits et des services en épargne et protection pour assurer les personnes, leurs projets et leurs biens. BNP Paribas Cardif propose également des offres en matière d'assurance dommages, d'assurance santé, de protection du budget, des revenus et des moyens de paiement, de protection contre les aléas de la vie (chômage, accident, décès, vol ou casse) ou encore de protection des données numériques privées pour répondre à l'évolution des besoins des consommateurs.

Real Estate : BNP Paribas Real Estate propose une large gamme de services qui répond à toutes les étapes du cycle de vie d'un bien immobilier, depuis la conception d'un projet de construction jusqu'à sa gestion quotidienne, et aux besoins de ses clients qui sont aussi bien des investisseurs institutionnels que des entreprises utilisatrices, des entités publiques ou des particuliers. Le Groupe est actif en promotion, en administration de biens ainsi qu'en transaction, conseil et expertise.

Wealth Management : Wealth Management regroupe les activités de banque privée au sein de BNP Paribas. Wealth Management a pour mission de répondre aux attentes d'une clientèle individuelle, des familles actionnaires ou d'entrepreneurs, avec un certain niveau de richesse, souhaitant un accompagnement et une prise en charge de l'ensemble de leurs besoins patrimoniaux et financiers.

Banque Commerciale En Belgique : Les activités de Banque Commerciale En Belgique sont constituées d'une offre de services bancaires pour une clientèle variée incluant les particuliers, les indépendants et les professions libérales, les petites et moyennes entreprises, les entreprises locales, les grandes entreprises et les associations sans but lucratif.

Les tests de valorisation des écarts d'acquisition reposent sur trois méthodes de valorisation distinctes, l'une fondée sur l'observation de transactions sur des entités aux activités comparables, la deuxième consistant à rechercher les paramètres de marché induits des cotations d'entités aux activités comparables, enfin la troisième résultant de la rentabilité future escomptée (*Discounted cash flow method – DCF*).

Lorsque l'une des deux méthodes fondées sur des comparables suggère la nécessité d'une dépréciation, la méthode DCF est utilisée pour en valider le bien fondé et le cas échéant en déterminer le montant.

La méthode DCF repose sur un certain nombre d'hypothèses relatives aux projections de flux de revenus, de dépenses et de coût du risque (flux de trésorerie) fondées sur des plans à moyen terme sur une période de 5 ans. Les flux de trésorerie sont projetés au-delà de 5 ans sur la base d'un taux de croissance à l'infini et peuvent être normalisés lorsque l'environnement court terme ne reflète pas les conditions normales du cycle économique.

Les paramètres majeurs sensibles aux hypothèses sont le coût du capital, le coefficient d'exploitation, le coût du risque et le taux de croissance à l'infini.

Le coût du capital est déterminé sur la base d'un taux sans risque, d'une prime de risque de marché observée, pondérée par un facteur de risque déterminé par rapport à des comparables propres à chaque ensemble homogène de métiers. Les valeurs retenues pour ces paramètres sont déterminées en utilisant des sources d'information externes.

Le niveau de fonds propres alloués est déterminé pour chaque ensemble homogène de métiers en fonction des exigences de « Common Equity Tier One » requises par la réglementation de l'entité juridique à laquelle l'ensemble homogène est rattaché, avec un minimum de 7 %.

Le taux de croissance à l'infini utilisé est de 2 %. Il est calculé à partir de taux diffusés par des entreprises privées spécialisées dans la recherche et l'analyse macroéconomique.

Les tests réalisés au 31 décembre 2025 ont conduit à ne constater aucune dépréciation des écarts d'acquisition.

Des tests de sensibilité ont été menés afin de mesurer l'impact de la variation du coût du capital, du coût du risque, du coefficient d'exploitation et du taux de croissance à l'infini sur la valorisation de la totalité des ensembles homogènes.

- Une sensibilité de +50 points de base appliquée au coût du capital de chaque ensemble homogène montre qu'il n'y a pas lieu de déprécier l'écart d'acquisition. L'impact sur la valorisation de la totalité des ensembles homogènes s'élève à -7 %.
- Une sensibilité de +10 % appliquée au coût du risque de chaque ensemble homogène montre qu'il n'y a pas lieu de déprécier l'écart d'acquisition. L'impact sur la valorisation de la totalité des ensembles homogènes s'élève à -2 %.
- Une sensibilité de +100 points de base appliquée au coefficient d'exploitation de chaque ensemble homogène montre qu'il n'y a pas lieu de déprécier l'écart d'acquisition. L'impact sur la valorisation de la totalité des ensembles homogènes s'élève à -2 %.
- Une sensibilité de -50 points de base appliquée au taux de croissance à l'infini de chaque ensemble homogène montre qu'il n'y a pas lieu de déprécier l'écart d'acquisition. L'impact sur la valorisation de la totalité des ensembles homogènes s'élève à -4 %.

Plus spécifiquement, pour les ensembles homogènes Personal Finance et Asset Management, pour lesquels les valeurs nettes comptables de l'écart d'acquisition sont les plus importantes, les sensibilités de leur valeur d'utilité se présentent comme suit :

	Personal Finance	Asset Management
Coût du capital utilisé dans le test de dépréciation	9,2 %	10,2%
Sensibilité à une hausse du coût du capital de +50 points de base	-7 %	-6 %
Sensibilité à une hausse du coût du risque de +10 %	-8 %	-
Sensibilité à une hausse du coefficient d'exploitation de +100 points de base	-3 %	-2 %
Sensibilité à une baisse du taux de croissance à l'infini de -50 points de base	-2 %	-4 %

Par ailleurs, l'application combinée de ces variations les plus défavorables montre qu'il n'y a pas lieu de déprécier l'écart d'acquisition.

4.n PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

- Provisions pour risques et charges par nature**

En millions d'euros, au	31 décembre 2024	Dotations nettes aux provisions	Utilisation des provisions	Réévaluations comptabilisées directement en capitaux propres	Variation des parités monétaires et divers	31 décembre 2025
Provisions sur engagements sociaux	6 543	1 980	(1 481)	50	(80)	7 012
dont avantages postérieurs à l'emploi (note 7.b)	2 997	194	(242)	54	(63)	2 940
dont aide médicale postérieure à l'emploi (note 7.b)	75	4	(3)	(4)	(1)	71
dont provisions au titre des autres avantages à long terme (note 7.c)	1 709	613	(408)		87	2 001
dont provisions au titre des plans de départ volontaire, préretraite, et plans d'adaptation des effectifs (note 7.d)	328	59	(209)		(4)	174
dont provisions sur paiements à base d'actions (note 7.e)	1 434	1 110	(619)		(99)	1 826
Provisions au titre des comptes et plans d'épargne-logement	35	8	-		-	43
Provisions au titre des engagements de crédit (note 2.g)	1 055	113	(53)		(72)	1 043
Provisions pour litiges	905	266	(168)		7	1 010
Autres provisions pour risques et charges	1 268	111	(314)		20	1 085
Total des provisions pour risques et charges	9 806	2 478	(2 016)	50	(125)	10 193

Les provisions pour litiges comprennent notamment :

- 399 millions d'euros de provisions au titre des prêts hypothécaires en franc suisse ou indexés sur le franc suisse en Pologne au 31 décembre 2025, contre 366 millions d'euros au 31 décembre 2024 ;
- 94 millions d'euros de provisions au titre des crédits renouvelables accordés en Espagne sur la question de la transparence contractuelle, constituées au cours de l'exercice ;
- 22 millions d'euros de provisions au titre des prêts en devises émis par BNP Paribas Personal Finance au 31 décembre 2025, contre 38 millions d'euros au 31 décembre 2024.

- Provisions et assimilées au titre des comptes et plans d'épargne-logement**

En millions d'euros, au	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement	11 091	12 636
dont au titre des plans d'épargne-logement	9 086	10 504
<i>ayant une ancienneté supérieure à 10 ans</i>	7 257	7 131
<i>ayant une ancienneté comprise entre 4 ans et 10 ans</i>	1 121	2 610
<i>ayant une ancienneté inférieure à 4 ans</i>	708	763
Crédits en vie octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement	22	18
dont au titre des plans d'épargne-logement	18	14
Provisions et assimilées constituées au titre des comptes et plans d'épargne-logement	44	35
provisions constituées au titre des plans d'épargne-logement	29	24
provisions constituées au titre des comptes d'épargne-logement	14	11
décote constituée au titre des comptes et plans d'épargne-logement	1	-

4.o COMPENSATION DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Les tableaux ci-dessous présentent les montants des actifs financiers et passifs financiers avant et après compensation. Ces informations, requises par la norme IFRS 7, ont pour but de permettre la comparabilité avec le traitement applicable selon les principes comptables généralement admis aux États-Unis (US GAAP), moins restrictifs que la norme IAS 32 en matière de compensation.

Les « montants compensés au bilan » ont été établis selon les critères de la norme IAS 32. Ainsi, un actif financier et un passif financier sont compensés et un solde net est présenté au bilan si et seulement si le Groupe a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés, et s'il a l'intention, soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. L'essentiel des montants compensés provient des opérations de pension livrées et de dérivés traités avec des chambres de compensation.

Les « impacts des conventions-cadre de compensation et accords similaires » correspondent aux encours d'opérations au sein de contrats exécutoires mais qui ne satisfont pas les critères de compensation établis par la norme IAS 32. C'est le cas notamment des opérations pour lesquelles le droit à compenser ne peut être exercé qu'en cas de défaillance, d'insolvabilité ou de faillite de l'une ou l'autre des parties au contrat.

Les « instruments financiers donnés ou reçus en garantie » regroupent les dépôts de garantie et les collatéraux échangés sous forme de titres à leur valeur de marché. L'exercice de ces garanties est conditionné à l'insolvabilité, à la défaillance ou à la faillite de l'une des parties au contrat.

Pour les opérations avec conventions-cadre, les dépôts de garantie reçus ou donnés en contrepartie des valeurs de marché positives ou négatives des instruments financiers sont comptabilisés au bilan dans les comptes de régularisation et actifs ou passifs divers.

	Montants bruts des actifs financiers	Montants compensés au bilan	Montants nets présentés dans le bilan	Impacts des conventions- cadre de compensation et accords similaires	Instruments financiers reçus en garantie	Montants nets
En millions d'euros, au 31 décembre 2025						
Actif						
Instruments financiers en valeur de marché par résultat						
Portefeuille de titres	321 293		321 293			321 293
Prêts et opérations de pension	492 943	(238 633)	254 310	(26 370)	(208 955)	18 985
Instruments financiers dérivés (incluant les dérivés de couverture)	957 880	(663 238)	294 642	(195 033)	(61 365)	38 244
Actifs financiers au coût amorti	1 076 429	(1 125)	1 075 304	(1 089)	(8 624)	1 065 591
<i>Dont opérations de pension</i>	11 031	(1 125)	9 906	(1 089)	(8 624)	193
Comptes de régularisation et actifs divers	167 788		167 788		(35 776)	132 012
<i>Dont dépôts de garantie donnés</i>	115 087		115 087		(35 776)	79 311
Autres actifs non soumis à compensation	679 644		679 644			679 644
TOTAL ACTIF	3 695 977	(902 996)	2 792 981	(222 492)	(314 720)	2 255 769

	Montants bruts des passifs financiers	Montants compensés au bilan	Montants nets présentés dans le bilan	Impacts des conventions- cadre de compensation et accords similaires	Instruments financiers donnés en garantie	Montants nets
En millions d'euros, au 31 décembre 2025						
Dettes						
Instruments financiers en valeur de marché par résultat						
Portefeuille de titres de transaction	98 487		98 487			98 487
Dépôts et opérations de pension	596 580	(238 633)	357 947	(24 017)	(317 044)	16 886
Dettes représentées par un titre	129 279		129 279			129 279
Instruments financiers dérivés (incluant les dérivés de couverture)	944 457	(663 238)	281 219	(195 033)	(38 719)	47 467
Passifs financiers au coût amorti	1 146 627	(1 125)	1 145 502	(3 442)	(45 431)	1 096 629
<i>Dont opérations de pension</i>	50 861	(1 125)	49 736	(3 442)	(45 431)	863
Comptes de régularisation et passifs divers	143 059		143 059		(51 717)	91 342
<i>Dont dépôts de garantie reçus</i>	91 315		91 315		(51 717)	39 598
Autres dettes non soumises à compensation	505 315		505 315			505 315
TOTAL DETTES	3 563 804	(902 996)	2 660 808	(222 492)	(452 911)	1 985 405

En millions d'euros, au 31 décembre 2024	Montants bruts des actifs financiers	Montants compensés au bilan	Montants nets présentés dans le bilan	Impacts des conventions- cadre de compensation et accords similaires	Instruments financiers reçus en garantie	Montants nets
---	--	-----------------------------------	---	---	--	---------------

Actif

Instruments financiers en valeur de marché par résultat

Portefeuille de titres	267 357		267 357			267 357
Prêts et opérations de pension	429 312	(203 613)	225 699	(28 506)	(178 752)	18 441
Instruments financiers dérivés (incluant les dérivés de couverture)	986 171	(642 689)	343 482	(245 188)	(52 223)	46 071
Actifs financiers au coût amorti	1 078 804	(541)	1 078 263	(1 194)	(7 485)	1 069 584
<i>Dont opérations de pension</i>	9 431	(541)	8 890	(1 194)	(7 485)	211
Comptes de régularisation et actifs divers	174 147		174 147		(43 944)	130 203
<i>Dont dépôts de garantie donnés</i>	125 090		125 090		(43 944)	81 146
Autres actifs non soumis à compensation	615 960		615 960			615 960
TOTAL ACTIF	3 551 751	(846 843)	2 704 908	(274 888)	(282 404)	2 147 616

 En millions d'euros,
au 31 décembre 2024

En millions d'euros, au 31 décembre 2024	Montants bruts des passifs financiers	Montants compensés au bilan	Montants nets présentés dans le bilan	Impacts des conventions- cadre de compensation et accords similaires	Instruments financiers donnés en garantie	Montants nets
---	---	-----------------------------------	---	---	--	---------------

Dettes

Instruments financiers en valeur de marché par résultat

Portefeuille de titres de transaction	79 958		79 958			79 958
Dépôts et opérations de pension	508 430	(203 613)	304 817	(27 351)	(262 872)	14 594
Dettes représentées par un titre	104 934		104 934			104 934
Instruments financiers dérivés (incluant les dérivés de couverture)	981 506	(642 689)	338 817	(245 188)	(46 548)	47 081
Passifs financiers au coût amorti	1 102 270	(541)	1 101 729	(2 349)	(22 573)	1 076 807
<i>Dont opérations de pension</i>	25 990	(541)	25 449	(2 349)	(22 573)	527
Comptes de régularisation et passifs divers	136 955		136 955		(44 223)	92 732
<i>Dont dépôts de garantie reçus</i>	86 113		86 113		(44 223)	41 890
Autres dettes non soumises à compensation	503 557		503 557			503 557
TOTAL DETTES	3 417 610	(846 843)	2 570 767	(274 888)	(376 216)	1 919 663

5. NOTES RELATIVES AUX ACTIVITES D'ASSURANCE

5.a PRODUITS NETS DES ACTIVITES D'ASSURANCE

Les différents produits et charges des contrats d'assurance sont regroupés dans les « Produits nets des activités d'assurance » :

- les « Produits des activités d'assurance » sont constitués des revenus des activités d'assurance liés aux groupes de contrats d'assurance émis. Ils reflètent la prestation des services se rapportant à un groupe de contrats pour un montant qui correspond à la contrepartie à laquelle l'assureur s'attend à avoir droit en échange de ceux-ci ;
- les « Charges afférentes aux contrats d'assurance » correspondent aux charges rattachables aux contrats d'assurance engagées sur la période, aux variations liées aux services passés et courants, à l'amortissement des frais d'acquisition et à l'élément de perte pour les contrats onéreux ;
- les « Produits nets des placements liés aux activités d'assurance » ;
- les « Produits ou charges financiers afférents aux contrats d'assurance » incluent la variation de la valeur comptable des contrats d'assurance résultant de l'effet de désactualisation et du risque financier y compris les changements d'hypothèses financières.

En millions d'euros	Exercice 2025	Exercice 2024
Produits des activités d'assurance	10 270	9 711
Charges afférentes aux contrats d'assurance ⁽¹⁾	(8 101)	(7 502)
Produits nets des placements liés aux activités d'assurance	11 896	11 554
Produits ou charges financiers afférents aux contrats d'assurance	(11 682)	(11 367)
Produits nets des activités d'assurance	2 383	2 396

⁽¹⁾ Ces charges incluent les charges rattachables aux contrats pour un montant de -4 482 millions d'euros pour l'exercice 2025, contre un montant de -4 125 millions d'euros pour l'exercice 2024 (cf. note 5.b).

- **Résultat des activités d'assurance**

Le « Résultat des activités d'assurance » regroupe :

- les « Produits des activités d'assurance », qui correspondent pour les contrats évalués selon la méthode générale et la méthode des honoraires variables au relâchement des flux d'exécution des contrats pour la période (à l'exclusion de la composante d'investissement et du montant affecté à l'élément de perte), la variation de l'ajustement au titre des risques non financiers, l'amortissement de la marge sur services contractuels au titre des services rendus pour la période, le montant alloué à l'amortissement des frais d'acquisition et, pour le modèle général spécifiquement, les écarts d'expérience sur primes.

Dans le cas des contrats évalués selon la méthode des honoraires variables, l'amortissement de la marge sur services contractuels est déterminé après ajustement de l'écart entre le rendement financier réel attendu et la projection en risque neutre. Les principales hypothèses financières sous-jacentes à la détermination du rendement financier réel attendu sont celles retenues par le Groupe à l'horizon du plan stratégique. Au-delà de cet horizon, les hypothèses de taux et de rendements retenues sont déterminées en cohérence avec celles sous-jacentes à la projection en risque neutre.

Le produit de récupération des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition correspond à la part des primes affectée au recouvrement de ces flux et une charge équivalente est comptabilisée sur la ligne « Amortissement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition ».

Pour les contrats évalués selon la méthode d'affectation des primes, les produits correspondent au montant des flux de trésorerie d'exécution attendus durant la période.

- les « Charges afférentes aux contrats d'assurance », qui comprennent les charges de sinistres courants et passés de la période (à l'exclusion des remboursements des composantes d'investissement) et les autres charges afférentes aux activités d'assurance qui ont été engagées telles que l'amortissement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition et les variations liées aux services passés, et aux services futurs pour les contrats onéreux. Ce poste inclut également la part des charges générales d'exploitation et des dotations et amortissements rattachables aux contrats d'assurance.

- les « Charges nettes afférentes aux contrats de réassurance détenus » correspondent aux charges des services de réassurance déduction faite des sommes recouvrées auprès des réassureurs.

En millions d'euros	Exercice 2025	Exercice 2024
Contrats non évalués selon la méthode d'affectation des primes	5 995	5 551
Variations du passif au titre de la couverture restante	2 730	2 349
Variation de l'ajustement pour risques	150	133
Marge sur services contractuels	2 006	1 908
Récupération des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	1 109	1 161
Contrats évalués selon la méthode d'affectation des primes	4 275	4 160
Produits des activités d'assurance	10 270	9 711
Sinistres et charges survenus	(4 641)	(4 077)
Amortissement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	(2 840)	(2 876)
Variations liées aux services passés	(55)	(42)
Elément de perte comptabilisé en résultat net	(71)	(54)
Charges nettes afférentes aux contrats de réassurance détenus	(494)	(453)
Charges afférentes aux contrats d'assurance	(8 101)	(7 502)
RESULTAT DES ACTIVITES D'ASSURANCE	2 169	2 209

- **Résultat financier**

Le « Résultat financier » regroupe les « Produits nets des placements liés aux activités d'assurance » ainsi que les « Produits ou charges financiers afférents aux contrats d'assurance ».

Les « Produits nets des placements liés aux activités d'assurance » sont constitués des produits nets des instruments financiers et des immeubles de placement.

Les « Variations de valeur des contrats d'assurance à participation directe » reflètent les variations de valeur des placements sous-jacents, pour la part qui n'a pas été portée directement en capitaux propres, et à l'exclusion de la partie de ces variations ajustant la marge sur services contractuels.

Les « Autres charges financières d'assurance » évaluées selon le modèle général et selon le modèle d'affectation des primes correspondent à la variation des passifs techniques résultant des risques financiers (effet des variations des taux d'actualisation, des taux de change, de la valeur temps et des variables financières prévues aux contrats) pour la part qui n'a pas été portée en capitaux propres.

En millions d'euros	Exercice 2025	Exercice 2024
Produits nets d'intérêts	3 215	2 579
Gains nets sur instruments financiers en valeur de marché par capitaux propres	(85)	(329)
<i>Plus ou moins-values sur instruments de dette</i>	(226)	(413)
<i>Produits de dividendes sur instruments de capitaux propres</i>	141	84
Gains nets sur instruments financiers en valeur de marché par résultat	8 637	9 000
Coût du risque	9	3
Résultat net sur immeubles de placement	234	374
Quote-part de résultat des entités sous influence notable représentant des placements	2	1
Autres charges liées aux placements	(116)	(74)
Produits nets des placements liés aux activités d'assurance	11 896	11 554
Variations de valeur des contrats d'assurance à participation directe	(11 508)	(11 197)
Autres charges financières d'assurance	(174)	(170)
Produits ou charges financiers afférents aux contrats d'assurance	(11 682)	(11 367)
RESULTAT FINANCIER	214	187

5.b RECONCILIATION DES CHARGES PAR NATURE ET DES CHARGES PAR DESTINATION

En millions d'euros	Exercice 2025	Exercice 2024
Commissions et autres frais	(3 364)	(2 949)
Frais supportés par les distributeurs internes (cf. note 2.f)	(1 165)	(1 085)
Frais de personnel (cf. note 7.a)	(899)	(839)
Taxes et contributions	(120)	(97)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	(132)	(173)
Total des charges par nature	(5 680)	(5 143)
Frais d'acquisition de la période	3 161	3 062
Frais d'acquisition amortis sur la période	(2 840)	(2 876)
Total des charges par nature ajusté de l'effet de l'étalement des frais d'acquisition	(5 359)	(4 957)
-Charges rattachables aux contrats d'assurance (cf. note 5.a)	(4 482)	(4 125)
-Frais de gestion non rattachables des activités d'assurance (cf. note 2.f)	(877)	(832)

Les frais d'acquisition de la période sont déduits du total des charges et amortis sur la durée de couverture des contrats.

5.c PLACEMENTS, AUTRES ACTIFS, ET PASSIFS FINANCIERS LIES AUX ACTIVITES D'ASSURANCE

- Placements et autres actifs liés aux activités d'assurance

En millions d'euros, au	31 décembre 2025			31 décembre 2024		
	Hors placements en unités de compte	Placements en unités de compte	Total	Hors placements en unités de compte	Placements en unités de compte	Total
Instruments financiers dérivés	1 202		1 202	1 731		1 731
Instruments dérivés de couverture	190		190	74		74
Actifs financiers en valeur de marché par résultat	65 566	123 053	188 619	61 465	111 954	173 419
Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres	106 485		106 485	102 222		102 222
Actifs financiers au coût amorti	1 368		1 368	1 379		1 379
Immeubles de placement	3 830	3 012	6 842	3 868	3 178	7 046
Placements consolidés par mise en équivalence	91		91	82		82
Actifs relatifs aux contrats d'assurance (cf note 5.d)	674		674	896		896
Placements et autres actifs liés aux activités d'assurance	179 406	126 065	305 471	171 717	115 132	286 849

- Passifs financiers liés aux activités d'assurance**

Les « Passifs financiers liés aux activités d'assurance » comprennent les contrats d'investissement sans participation aux bénéfices discrétionnaire adossés à des sous-jacents en unités de compte. Ces contrats sont évalués selon la norme IFRS 9 en valeur de marché par résultat.

En millions d'euros, au	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Instruments financiers dérivés	1 011	982
Instruments dérivés de couverture	237	238
Dépôts en valeur de marché par résultat	930	960
Dettes représentatives de parts de fonds consolidées détenues par des tiers	11 371	7 317
Contrats d'investissement sans participation discrétionnaire - Unités de Compte	7 145	8 388
Autres dettes	806	1 922
Passifs financiers liés aux activités d'assurance	21 500	19 807

- Mesure de la valeur de marché des instruments financiers**

Les critères d'affectation à chacun des niveaux de la hiérarchie, les méthodologies de valorisation ainsi que les principes relatifs aux transferts entre les niveaux de la hiérarchie sont ceux présentés en note 4.d pour l'ensemble des instruments financiers du Groupe.

En millions d'euros, au	31 décembre 2025				31 décembre 2024			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers en valeur de marché par résultat	115 234	55 736	17 649	188 619	110 018	47 346	16 055	173 419
Titres de capitaux propres	109 732	37 721	17 326	164 779	102 824	31 996	15 772	150 592
Titres de dette	5 502	17 639	233	23 374	7 194	14 827	218	22 239
Prêts	376	90	466		523	65	588	
Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres	94 292	12 193	-	106 485	89 003	13 214	5	102 222
Titres de capitaux propres	2 659			2 659	1 729			1 729
Titres de dette	91 633	12 193	-	103 826	87 274	13 214	5	100 493
Instruments financiers dérivés	-	1 288	104	1 392	-	1 772	33	1 805
ACTIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHE	209 526	69 217	17 753	296 496	199 021	62 332	16 093	277 446
 Passifs financiers en valeur de marché par résultat	 8 380	10 273	793	19 446	4 666	10 866	1 133	16 665
Dépôts en valeur de marché par résultat		930		930		960		960
Dettes représentatives de parts de fonds consolidées détenues par des tiers	8 380	2 730	261	11 371	4 666	2 352	299	7 317
Contrats d'investissement sans participation discrétionnaire - Unités de Compte	6 613	532	7 145		7 554	834	8 388	
Instruments financiers dérivés	-	1 206	42	1 248	-	1 198	22	1 220
PASSIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHE	8 380	11 479	835	20 694	4 666	12 064	1 155	17 885

Niveau 1 : ce niveau regroupe les actions et les obligations liquides, les instruments dérivés traités sur les marchés organisés (futures, options, etc.), les parts de fonds et OPCVM dont la valeur liquidative est calculée quotidiennement.

Niveau 2 : ce niveau regroupe les actions, certaines obligations d'États ou d'entreprises, les autres parts de fonds et OPCVM, et les dérivés négociés de gré à gré.

Niveau 3 : ce niveau regroupe principalement les parts de fonds et les actions non cotées qui sont constituées pour l'essentiel de parts dans des sociétés et fonds de capital-risque.

- **Tableau de variation des instruments financiers de Niveau 3**

Pour les instruments financiers de Niveau 3, les mouvements suivants sont intervenus au cours de l'exercice :

	Actifs financiers			Passifs financiers	
	Actifs financiers en valeur de marché par résultat	Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres	Total	Passifs financiers en valeur de marché par résultat	Total
En millions d'euros					
Situation au 31 décembre 2024	16 088	5	16 093	(1 155)	(1 155)
Achats	3 068	23	3 091	(2)	(2)
Ventes	(2 730)		(2 730)		
Règlements	13	(26)	(13)	(20)	(20)
Transferts vers le Niveau 3	1 292		1 292	(2)	(2)
Transferts hors du Niveau 3	(274)		(274)		
Gains comptabilisés en compte de résultat	(147)		(147)	340	340
Eléments relatifs aux variations de parités monétaires et variation de périmètre	443		443	4	4
Variations d'actifs comptabilisées en capitaux propres		(2)	(2)		
Situation au 31 décembre 2025	17 753		17 753	(835)	(835)

- **Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres**

	31 décembre 2025		31 décembre 2024	
	Valeur de marché	dont variation de valeur comptabilisée directement en capitaux propres	Valeur de marché	dont variation de valeur comptabilisée directement en capitaux propres
En millions d'euros, au				
Titres de dette	103 826	(7 688)	100 493	(5 341)
Titres de capitaux propres	2 659	613	1 729	107
Total des actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres	106 485	(7 075)	102 222	(5 234)

L'option de comptabilisation en valeur de marché par capitaux propres a été retenue pour des titres de capitaux propres détenus notamment dans le cadre de partenariats stratégiques et des titres nécessaires à l'exercice de certaines activités.

Au cours de l'exercice 2025, le Groupe a cédé plusieurs de ces investissements. En conséquence, une plus-value nette d'impôt de + 27 millions d'euros a été transférée vers les réserves (contre + 3 millions d'euros au cours de l'exercice 2024).

- **Valorisation des immeubles**

La valeur de marché des immeubles de placement s'élève à 6,8 milliards d'euros au 31 décembre 2025, contre 7,0 milliards d'euros au 31 décembre 2024. La valeur des immeubles de placement classés en niveau 3 s'élève à 0,5 milliard d'euros au 31 décembre 2025 (stable par rapport au 31 décembre 2024). Ce classement par niveau dépend de la méthode de valorisation retenue qui s'appuie sur la nature des biens et leur zone géographique de localisation.

L'ensemble du portefeuille immobilier non coté est expertisé par un tiers ou plusieurs tiers indépendants. Les experts ont des règles professionnelles pour réaliser ces valorisations.

Pour les immeubles détenus en direct, les experts utilisent 3 méthodes principales de valorisation :

- la méthode par comparaison des transactions analogues ;
- la méthode par le taux de rendement (taux appliqué à une base locative) ;
- la méthode par l'actualisation des cash flows.

La valeur finale retenue par l'expert peut être un compromis entre ces 3 méthodes.

5.d ACTIFS ET PASSIFS RELATIFS AUX CONTRATS D'ASSURANCE

Les principaux contrats émis par le Groupe correspondent (cf. note 1.g.2) :

- à des contrats d'assurance couvrant des risques liés aux personnes ou aux biens évalués selon le modèle général (Building Block Approach - BBA) ou la méthode d'affectation des primes (Premium Allocation Approach - PAA) pour les contrats éligibles à cette méthode ;
- à des contrats vie ou épargne évalués selon le modèle des honoraires variables (Variable Fee Approach - VFA) ;
- à des contrats de réassurance émis évalués selon le modèle général ou la méthode d'affectation des primes.

Les contrats de réassurance détenus sont également évalués selon le modèle général ou la méthode d'affectation des primes.

Les contrats d'assurance et de réassurance émis et les contrats de réassurance détenus sont présentés au bilan à l'actif ou au passif selon la position globale des portefeuilles auxquels ils appartiennent. Ils sont présentés distinctement selon leur modèle d'évaluation : méthode d'affectation des primes ou autres modèles (modèle général et modèle des honoraires variables). Les contrats de réassurance détenus sont isolés.

En millions d'euros, au	31 décembre 2025			31 décembre 2024		
	Actifs	Passifs	(Actifs) ou Passifs nets	Actifs	Passifs	(Actifs) ou Passifs nets
Contrats d'assurance non évalués selon la méthode d'affectation des primes	20	258 353	258 333	34	244 978	244 944
Contrats d'assurance évalués selon la méthode d'affectation des primes	82	2 856	2 774	153	2 709	2 556
Contrats de réassurance détenus	572	14	(558)	709	12	(697)
Actifs et passifs relatifs aux contrats d'assurance	674	261 223	260 549	896	247 699	246 803

Les tableaux suivants présentent les variations des valeurs comptables des contrats d'assurance hors contrats de réassurance détenus.

- Variations des valeurs comptables des contrats d'assurance - couverture restante et sinistres survenus**

Contrats d'assurance émis, hors contrats de réassurance En millions d'euros	Couverture restante		Sinistres survenus ⁽³⁾	Total des passifs nets
	hors élément de perte	élément de perte		
(ACTIFS) OU PASSIFS NETS AU 31 DECEMBRE 2023	213 024	170	4 743	217 937
Résultat des activités d'assurance : (produits) ou charges	(7 116)	17	4 437	(2 662)
dont produits des activités d'assurance	(9 711)			(9 711)
dont charges afférentes aux activités d'assurance	2 595	17	4 437	7 049
(Produits) ou charges financiers afférents aux contrats d'assurance ⁽²⁾	10 952	3	164	11 119
Total des variations comptabilisées en résultat net et dans les capitaux propres	3 836	20	4 601	8 457
Composante d'investissement	(19 641)		19 641	-
Primes perçues au titre des contrats d'assurance émis	32 795			32 795
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	(2 781)			(2 781)
Sinistres et autres charges payés			(24 166)	(24 166)
Total des flux de trésorerie	30 014		(24 166)	5 848
Variation de périmètre et divers	15 061	6	191	15 258
(ACTIFS) OU PASSIFS NETS AU 31 DECEMBRE 2024⁽¹⁾	242 294	196	5 010	247 500
Résultat des activités d'assurance : (produits) ou charges	(7 693)	33	4 997	(2 663)
dont produits des activités d'assurance	(10 270)			(10 270)
dont charges afférentes aux activités d'assurance	2 577	33	4 997	7 607
(Produits) ou charges financiers afférents aux contrats d'assurance ⁽²⁾	9 162	3	53	9 218
Total des variations comptabilisées en résultat net et dans les capitaux propres	1 469	36	5 050	6 555
Composante d'investissement	(20 594)	-	20 594	-
Primes perçues au titre des contrats d'assurance émis	36 136			36 136
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	(2 898)			(2 898)
Sinistres et autres charges payés			(25 329)	(25 329)
Total des flux de trésorerie	33 238	-	(25 329)	7 909
Variation de périmètre et divers	(977)	2	118	(857)
(ACTIFS) OU PASSIFS NETS AU 31 DECEMBRE 2025⁽¹⁾	255 430	234	5 443	261 107

⁽¹⁾ Y compris les créances et les dettes rattachables aux contrats d'assurance pour un actif net de 1 247 millions d'euros au 31 décembre 2025, contre un actif net de 961 millions d'euros au 31 décembre 2024

⁽²⁾ Y compris les charges et produits financiers qui ont été enregistrés directement en capitaux propres

⁽³⁾ Y compris les sinistres survenus au titre des contrats évalués selon la méthode d'affectation des primes (PAA) pour un passif net de 2 086 millions d'euros au 31 décembre 2025, dont 1 945 millions d'euros au titre de la valeur actualisée des flux de trésorerie et de 141 millions d'euros au titre de l'ajustement pour risques non financiers

- Variations des valeurs comptables des contrats d'assurance émis non évalués selon la méthode d'affectation des primes – analyse par composante d'évaluation**

Contrats d'assurance émis non évalués selon la méthode d'affectation des primes, hors contrats de réassurance En millions d'euros	Valeur actualisée des flux de trésorerie	Ajustement au titre du risque non financier	Marge sur services contractuels	Total
(ACTIFS) OU PASSIFS NETS AU 31 DECEMBRE 2023	197 789	1 603	16 275	215 667
Résultat des activités d'assurance : (produits) ou charges	(2 919)	154	721	(2 044)
dont variations liées aux services futurs - nouveaux contrats	(1 529)	123	1 435	29
dont variations liées aux services futurs - changement d'estimation	(1 337)	170	1 194	27
dont variations liées aux services rendus au cours de la période ⁽²⁾	(8)	(118)	(1 908)	(2 034)
dont variations liées aux services passés	(45)	(21)		(66)
(Produits) ou charges financiers afférents aux contrats d'assurance ⁽³⁾	10 867	18	60	10 945
Total des variations comptabilisées en résultat net et dans les capitaux propres	7 948	172	781	8 901
Primes reçues au titre des contrats d'assurance émis	28 552			28 552
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	(978)			(978)
Sinistres et autres charges payés	(22 363)			(22 363)
Total des flux de trésorerie	5 211	-	-	5 211
Variation de périmètre et divers	14 613	98	454	15 165
(ACTIFS) OU PASSIFS NETS AU 31 DECEMBRE 2024⁽¹⁾	225 561	1 873	17 510	244 944
Résultat des activités d'assurance : (produits) ou charges	(3 648)	95	1 512	(2 041)
dont variations liées aux services futurs - nouveaux contrats	(1 766)	135	1 661	30
dont variations liées aux services futurs - changement d'estimation	(1 923)	109	1 857	43
dont variations liées aux services rendus au cours de la période ⁽²⁾	55	(134)	(2 006)	(2 085)
dont variations liées aux services passés	(14)	(15)		(29)
(Produits) ou charges financiers afférents aux contrats d'assurance ⁽³⁾	9 064	(3)	58	9 119
Total des variations comptabilisées en résultat net et dans les capitaux propres	5 416	92	1 570	7 078
Primes reçues au titre des contrats d'assurance émis	31 775			31 775
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	(1 127)			(1 127)
Sinistres et autres charges payés	(23 490)			(23 490)
Total des flux de trésorerie	7 158	-	-	7 158
Variation de périmètre et divers	(761)	(10)	(76)	(847)
(ACTIFS) OU PASSIFS NETS AU 31 DECEMBRE 2025⁽¹⁾	237 374	1 955	19 004	258 333

⁽¹⁾ Y compris les créances et les dettes rattachables aux contrats d'assurance pour un actif net de 1 145 millions d'euros au 31 décembre 2025, contre un actif net de 765 millions d'euros au 31 décembre 2024

⁽²⁾ Y compris un écart d'expérience qui s'élève à +51 millions d'euros pour l'exercice 2025 et -9 millions d'euros pour l'exercice 2024

⁽³⁾ Y compris les charges et produits financiers qui ont été enregistrés directement en capitaux propres

- Echéancier prévisionnel de l'amortissement de la marge sur services contractuels**

L'échéancier reflète l'amortissement de la marge sur services contractuels restant à reconnaître en résultat pour les contrats de protection évalués selon le modèle général ainsi que pour les contrats d'épargne évalués selon le modèle des honoraires variables. Pour ces derniers, il est tenu compte de la surperformance des actifs financiers par rapport à une évaluation en risque neutre.

En millions d'euros, au	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Moins de 5 ans	8 475	7 938
5 à 10 ans	6 682	5 347
Plus de 10 ans	3 847	4 225
TOTAL	19 004	17 510

- Taux d'actualisation et ajustement au titre des risques non financiers**

Le tableau suivant présente les taux d'actualisation moyens utilisés pour l'évaluation des contrats d'épargne et de prévoyance pour les principaux horizons de la courbe euro.

	31 décembre 2025		31 décembre 2024	
	Epargne	Prévoyance	Epargne	Prévoyance
1 an	2,85%	2,08%	3,17%	2,24%
5 ans	3,25%	2,48%	3,07%	2,14%
10 ans	3,63%	2,86%	3,20%	2,27%
15 ans	3,88%	3,11%	3,26%	2,33%
20 ans	3,98%	3,21%	3,19%	2,26%
40 ans	4,02%		3,09%	

Taux d'actualisation

Pour la construction de la courbe des taux, une approche partant du taux sans risque a été retenue, avec les paramètres suivants :

- une courbe des taux sans risque, par devise, fondée sur une approche similaire à celle proposée par l'EIOPA (European Insurance and Occupational Pensions Authority) dans le cadre prudentiel, avec deux composantes :
 - o la composante marché observable et liquide : les taux sont déterminés par référence à des instruments financiers de marché qui respectent des critères de liquidité, de cohérence avec les passifs et ajustés pour limiter l'impact d'un risque de crédit ;
 - o la composante de transition vers un taux long terme : elle permet d'extrapoler la courbe des taux pour les maturités au-delà de la partie liquide observable sur le marché ;
- une prime de liquidité spécifique à certains types de contrats, déterminée sur la base des actifs en portefeuille.

Pour les contrats épargne évalués selon la méthode des honoraires variables, dont les flux de trésorerie d'exécution tiennent compte du rendement d'actifs financiers sous-jacents, la courbe des taux sans risque est complétée d'une prime de liquidité calculée à partir des données du portefeuille d'actifs en représentation des contrats épargne et retraite. Par hypothèse, les actifs financiers obligataires (souverains et privés) et diversifiés bénéficient d'une prime de liquidité (ou illiquidité). La prime de liquidité moyenne, tous portefeuilles confondus en épargne (en France, en Italie et au Luxembourg), est de 0,77 % au 31 décembre 2025 contre 0,91 % au 31 décembre 2024.

Pour les contrats de prévoyance évalués selon le modèle général et les passifs au titre des sinistres survenus en approche simplifiée, le taux d'actualisation est constitué à partir du taux sans risque ajusté pour tenir compte de l'illiquidité des passifs. En protection, la prime de liquidité est actuellement évaluée à zéro du fait de la durée de règlement courte des sinistres sur les principaux risques couverts.

Ajustement au titre des risques non financiers

Pour les contrats épargne, l'ajustement pour risque est déterminé selon la méthode du coût du capital, sans prise en compte du risque de rachat massif, en incluant les versements libres, et en considérant uniquement les frais rattachables. Il est évalué à l'intérieur d'un intervalle de confiance compris entre 60 % et 70%. Celui-ci s'établit à 66 % au 31 décembre 2025 contre 65 % au 31 décembre 2024.

Pour les contrats de prévoyance, le niveau de confiance utilisé pour la détermination de l'ajustement au titre des risques non financiers des principaux pays est de 70 % (selon la méthode des quantiles).

6. ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE

6.a ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT DONNES OU REÇUS

En millions d'euros, au	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Engagements de financement donnés		
- aux établissements de crédit	6 039	5 345
- à la clientèle	389 814	385 321
Ouverture de crédits	354 034	345 840
Autres engagements de financement donnés	35 780	39 481
Total des engagements de financement donnés	395 853	390 666
dont strate 1	377 151	375 012
dont strate 2	13 513	14 175
dont strate 3	997	1 384
dont activités d'assurance	1 381	95
dont engagements de financement donnés liés aux actifs destinés à être cédées	2 811	
Engagements de financement reçus		
- des établissements de crédit	79 404	77 655
- de la clientèle	10 348	2 731
Total des engagements de financement reçus	89 752	80 386
dont engagements de financement reçus liés aux actifs destinés à être cédées	198	

6.b ENGAGEMENTS DE GARANTIE DONNES PAR SIGNATURE

En millions d'euros, au	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Engagements de garantie donnés		
- d'ordre des établissements de crédit	90 322	82 872
- d'ordre de la clientèle	132 869	125 447
Garanties financières	73 033	70 266
Autres garanties	59 836	55 181
Total des engagements de garantie donnés	223 191	208 319
dont strate 1	211 949	197 003
dont strate 2	7 708	9 562
dont strate 3	1 158	1 054
dont activités d'assurance	701	700
dont engagements de garantie donnés liés aux actifs destinés à être cédées	1 675	

La contribution annuelle du Groupe au Fonds de Résolution Unique de l'Union européenne (FRU) peut se faire, pour partie, sous forme d'un engagement de paiement irrévocable (EPI) garanti par un dépôt en espèces de même montant.

Dans le cas d'une mise en jeu du Fonds dans le cadre d'une mesure de résolution, le Conseil de résolution unique (CRU) peut faire appel de tout ou partie des EPI reçus.

Par ailleurs, dans son arrêt du 13 novembre 2025 relatif à l'affaire BNP Paribas Public Sector, la Cour de Justice de l'Union européenne a jugé qu'un établissement de crédit a l'obligation de verser au FRU un montant équivalent à son engagement de paiement irrévocable, lorsque son engagement est annulé suite au retrait de sa licence bancaire et à sa sortie du Mécanisme de Résolution Unique (MRU) de l'Union européenne ; ce montant ainsi versé est

définitivement acquis par le FRU. Cette décision est sans impact en résultat, dans la mesure où les comptes des entités contributrices sont arrêtés dans une perspective de continuité d'exploitation et où ces entités n'envisagent pas de retrait d'agrément.

Sur la base des analyses réalisées par le Groupe, il n'est pas attendu que des événements susceptibles de déclencher l'appel des fonds par le CRU (par le biais d'une résolution bancaire ou d'un retrait de licence) interviennent en zone euro.

Les EPI au titre du FRU s'élèvent à 1 263 millions d'euros au 31 décembre 2025 (stable par rapport au 31 décembre 2024).

Les espèces versées en garantie pour un montant équivalent font l'objet d'une rémunération à des conditions normales de marché et sont comptabilisées comme un actif financier au coût amorti au sein de la ligne « Autres débiteurs et actifs divers » (cf. note 4.j).

6.c ENGAGEMENTS SUR TITRES

En lien avec la comptabilisation des opérations sur titres en date de règlement, les engagements représentant les titres à livrer ou à recevoir sont les suivants :

En millions d'euros, au	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Titres à livrer	26 692	20 929
Titres à recevoir	26 414	20 915

6.d AUTRES ENGAGEMENTS DE GARANTIE

- Instruments financiers donnés en garantie**

En millions d'euros, au	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Instruments financiers (titres négociables et créances privées) déposés auprès des banques centrales et mobilisables à tout instant en garantie d'opérations éventuelles de refinancement après décote	91 441	77 314
- Mobilisés en garantie auprès des banques centrales	15 806	1 436
- Disponibles pour des opérations de refinancement	75 635	75 878
Titres donnés en pension	630 267	514 733
Actifs financiers et assimilés donnés en garantie d'opérations auprès d'établissements de crédit, de la clientèle financière, ou des souscripteurs d'obligations collatéralisées émises par le Groupe ⁽¹⁾	414 754	363 995

⁽¹⁾ Incluent notamment des financements de la Société de Financement de l'Économie Française.

La valeur de marché de la part des instruments financiers donnés par le Groupe en garantie ou en pension et que le bénéficiaire est autorisé à vendre ou à redonner en garantie s'élève à 882 087 millions d'euros au 31 décembre 2025 (contre 747 190 millions d'euros au 31 décembre 2024).

- Instruments financiers reçus en garantie**

En millions d'euros, au	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Instruments financiers reçus en garantie (hors pensions)	475 356	401 812
<i>dont instruments que le Groupe est habilité à vendre ou à redonner en garantie</i>	228 152	217 745
Titres reçus en pension	503 111	438 010

La valeur de marché des instruments financiers reçus en garantie ou en pension que le Groupe a effectivement vendus ou redonnés en garantie s'élève à 444 350 millions d'euros au 31 décembre 2025 (contre 370 728 millions d'euros au 31 décembre 2024).

7. REMUNERATIONS ET AVANTAGES CONSENTIS AU PERSONNEL

7.a FRAIS DE PERSONNEL

En millions d'euros	Exercice 2025	Exercice 2024
Salaires et traitements fixes et variables, intérressement et participation	14 823	14 066
Charges au titre des avantages sociaux	3 851	3 697
Impôts, taxes et versements assimilés sur les rémunérations	464	380
Total des frais de personnel des activités bancaires (cf. note 2.f)	19 138	18 143
Frais de personnel des activités d'assurance (cf. note 5.b)	899	839
Total des frais de personnel	20 037	18 982

7.b AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI

La norme IAS 19 distingue deux catégories de dispositifs, chacun traité différemment selon le risque supporté par l'entreprise. Lorsque l'engagement de l'entreprise consiste uniquement à verser un montant défini (exprimé en pourcentage du salaire annuel du bénéficiaire par exemple) à un organisme externe, qui assure le paiement des prestations en fonction des avoirs disponibles pour chaque participant au régime, il est qualifié de régime à cotisations définies. En revanche, lorsque l'engagement consiste pour l'entreprise à gérer les actifs financiers financés par la collecte de cotisations auprès des employés et à assumer elle-même la charge des prestations – ou à en garantir le montant final soumis à des aléas futurs – il est qualifié de régime à prestations définies. Il en est de même si l'entreprise confie sous mandat la gestion de la collecte des cotisations et du paiement des prestations à un organisme externe, mais conserve le risque lié à la gestion des actifs et/ou à l'évolution future des prestations.

- Principaux régimes de retraite à cotisations définies du Groupe**

Le Groupe BNP Paribas a mis en œuvre depuis plusieurs années une politique volontariste de transformation des régimes à prestations définies en régimes à cotisations définies.

Ainsi, en France, le Groupe BNP Paribas cotise à différents organismes nationaux et interprofessionnels de retraite de base et complémentaires. BNP Paribas SA et certaines filiales ont mis en place, par accord d'entreprise, une retraite complémentaire par capitalisation. A ce titre, les salariés bénéficieront au moment de leur départ en retraite d'une rente ou d'un capital venant s'ajouter aux pensions servies par les régimes nationaux.

Par ailleurs, à l'étranger, les plans à prestations définies ayant été fermés dans la plupart des pays aux nouveaux collaborateurs, ceux-ci se voient offrir le bénéfice de plans de pension à cotisations définies.

En Italie, le régime mis en place par BNL est financé par des cotisations employeurs (4,5 % des salaires) et des cotisations employés (2 % du salaire). Les employés peuvent également effectuer des versements volontaires additionnels.

Au Royaume-Uni, pour la plupart des salariés, l'employeur verse des cotisations à hauteur de 12 % du salaire, les salariés pouvant effectuer des versements complémentaires volontaires.

Les montants versés au titre des régimes de retraite à cotisations définies s'établissent à 839 millions d'euros pour l'exercice 2025, contre 828 millions d'euros pour l'exercice 2024.

La ventilation par principaux contributeurs est la suivante :

Montant des cotisations en millions d'euros	Exercice 2025	Exercice 2024
France	371	383
Italie	111	110
Royaume-Uni	78	74
Turquie	53	50
Luxembourg	32	31
États-Unis	29	29
Hong Kong	28	30
Autres	137	121
TOTAL	839	828

- **Principaux régimes de retraite à prestations définies du Groupe et indemnités de départ ou de fin de carrière**
 - Régimes de retraite à prestations définies

En Belgique, BNP Paribas Fortis finance un plan à prestations définies pour ses employés et cadres entrés en service avant la date d'harmonisation des régimes de pension de la banque au 1^{er} janvier 2002, fondé sur le dernier salaire et le nombre d'années de service. Les engagements actuariels relatifs à ce régime sont partiellement préfinancés à hauteur de 92 % à fin 2025, comparé à 95 % en 2024, auprès de compagnies d'assurance.

Les cadres supérieurs de BNP Paribas Fortis entrés en service avant le 1^{er} janvier 2015 bénéficient d'un régime de retraite complémentaire offrant un capital en fonction des années de service et du salaire final. Ce régime est préfinancé à hauteur de 101 % à fin 2025 (contre 100 % à fin 2024) auprès de compagnies d'assurance.

En Belgique, les collaborateurs bénéficient de régimes à cotisations définies présentant une obligation légale pour l'employeur de garantir un rendement minimum sur les actifs financiers investis. Aussi une provision a été constituée sur ces régimes, cette garantie de rendement n'étant pas entièrement couverte par l'assureur.

En Suisse, les engagements correspondent à des régimes complémentaires de retraite basés sur le principe de régimes à cotisations définies avec rendement garanti, offrant le versement d'une rente viagère selon des conditions prédéfinies. La gestion de ces régimes est assurée par une fondation. Au 31 décembre 2025, les engagements sont couverts à 109 % par des actifs financiers, contre 105 % au 31 décembre 2024.

Au Royaume-Uni subsistent des plans de retraite à prestations définies (fonds de pension), fermés aux nouveaux entrants, qui reposent généralement sur l'acquisition d'une pension définie en fonction du dernier salaire et du nombre d'années de service. La gestion des régimes de pension est assurée par des organismes de gestion indépendants (Trustee). Au 31 décembre 2025, pour toutes les entités au Royaume-Uni, les engagements sont couverts par des actifs financiers à hauteur de 125 %, contre 124 % au 31 décembre 2024.

En France, BNP Paribas verse un complément de pension bancaire au titre des droits acquis jusqu'au 31 décembre 1993 par les retraités et les salariés de BNP en activité à cette date. Au 31 décembre 2025, les engagements résiduels supportés par le Groupe pour ces collaborateurs sont intégralement portés au bilan.

Les régimes de retraite à prestations définies dont bénéficiaient certains cadres supérieurs du Groupe ont tous été fermés aux nouveaux entrants et transformés en régimes de type additif. Les montants qui seront attribués aux

bénéficiaires, sous réserve de leur présence dans le Groupe au moment de leur départ à la retraite, ont été définitivement déterminés lors de la fermeture des régimes. Ces régimes de retraite ont été externalisés auprès de compagnies d'assurance et présentent un financement de 565 % au 31 décembre 2025, contre 442 % au 31 décembre 2024.

En Turquie, le principal régime de retraite, qui se substitue au système de pension national, propose des garanties au-delà du minimum légal. Les engagements au titre de ce régime sont couverts par des actifs financiers détenus par une fondation externe au Groupe. A fin 2025, ces actifs financiers sont excédentaires par rapport à la valeur comptable des engagements et l'excédent comptable n'est pas reconnu comme un actif du Groupe, le régime devant à terme être transféré à l'Etat turc avec l'ensemble des engagements et des actifs financiers.

Aux États-Unis, les principaux plans de retraite à prestations définies reposent sur l'acquisition annuelle d'un capital constitutif d'une pension, exprimé en pourcentage du salaire annuel gelé et rémunéré à un taux prédéfini. Ces plans sont fermés aux nouveaux entrants et n'offrent plus d'acquisition de nouveaux droits. Au 31 décembre 2025, l'engagement est couvert à 83 % par des actifs financiers, contre 85 % au 31 décembre 2024.

En Allemagne, les engagements correspondent principalement à des plans de retraite à prestations définies, fermés aux nouveaux entrants, qui reposent généralement sur l'acquisition d'une pension définie en fonction du dernier salaire et du nombre d'années de service. Ces régimes offrent le versement d'une rente viagère selon des conditions prédéfinies. Au 31 décembre 2025, les engagements sont couverts par des actifs financiers à hauteur de 72 % (72 % au 31 décembre 2024).

A la suite de l'intégration d'AXA IM dans le Groupe au 1^{er} juillet 2025, les régimes à prestations définies des entités concernées ont été intégrés dans le processus comptable du Groupe. Les engagements se situent principalement en Suisse, Royaume-Uni, France, Belgique et Allemagne et sont couverts à 96% par des actifs financiers au 31 décembre 2025.

- Indemnités de départ ou de fin de carrière

Le personnel de différentes sociétés du Groupe bénéficie de diverses prestations telles que les indemnités de départ ou de fin de carrière, définies selon les minima légaux (Code du travail, conventions collectives) ou des accords d'entreprise spécifiques.

En France, la couverture de ces indemnités fait l'objet d'un contrat externalisé auprès d'une compagnie d'assurance. Au 31 décembre 2025, cet engagement est couvert à 131 % par des actifs financiers, contre 129 % au 31 décembre 2024.

À l'étranger, les engagements au titre des indemnités de départ ou de fin de carrière sont principalement concentrés en Italie où les droits ont été gelés au 31 décembre 2006.

- **Engagements relatifs aux régimes de retraite à prestations définies et indemnités de départ ou de fin de carrière**

- Actifs et passifs comptabilisés au bilan

En millions d'euros, au 31 décembre 2025	Valeur actualisée brute des obligations pour tout ou partie financées par des actifs	Valeur actualisée des obligations non financées	Valeur actualisée des obligations	Valeur de marché des actifs de régime	Valeur de marché des actifs distincts ⁽¹⁾	Limitation d'actifs	Obligation nette	dont actif comptabilisé au bilan pour les régimes à prestations définies	dont actifs nets des régimes à prestations définies	dont valeur de marché des actifs distincts	dont obligation comptabilisée au bilan pour les régimes à prestations définies
Belgique	2 707		2 707	(217)	(2 411)		79	(2 413)	(2)	(2 411)	2 492
Royaume-Uni	1 033		1 033	(1 292)		16	(243)	(243)	(243)		
Suisse	1 280		1 280	(1 392)		130	18				18
France	784	39	823	(1 102)	(27)		(306)	(396)	(369)	(27)	90
États-Unis	130	1	131	(109)			22				22
Turquie	341	31	372	(344)		3	31				31
Italie		111	111				111				111
Allemagne	119	57	176	(126)			50	(15)	(15)		65
Autres	302	41	343	(245)	(1)	3	100	(15)	(14)	(1)	115
Total	6 696	280	6 976	(4 827)	(2 439)	152	(138)	(3 082)	(643)	(2 439)	2 944
Total hors activités destinées à être cédées	6 696	276	6 972	(4 827)	(2 439)	152	(142)	(3 082)	(643)	(2 439)	2 940
Total activités destinées à être cédées	-	4	4	-	-	-	4	-	-	-	4

⁽¹⁾ Les actifs distincts sont principalement cantonnés dans le bilan des filiales et participations d'assurance du Groupe – notamment AG Insurance au titre des plans à prestations définies de BNP Paribas Fortis – en couverture des engagements d'autres entités du Groupe qui leur ont été transférés pour couvrir les avantages postérieurs à l'emploi de certaines catégories de salariés.

En millions d'euros, au 31 décembre 2024	Valeur actualisée brute des obligations pour tout ou partie financées par des actifs	Valeur actualisée des obligations non financées	Valeur actualisée des obligations	Valeur de marché des actifs de régime	Valeur de marché des actifs distincts ⁽¹⁾	Limitation d'actifs	Obligation nette	dont actif comptabilisé au bilan pour les régimes à prestations définies	dont actifs nets des régimes à prestations définies	dont valeur de marché des actifs distincts	dont obligation comptabilisée au bilan pour les régimes à prestations définies
Belgique	2 691	15	2 706	(183)	(2 456)		67	(2 457)	(1)	(2 456)	2 524
Royaume-Uni	1 082		1 082	(1 337)			(255)	(255)	(255)		
Suisse	1 212		1 212	(1 276)			(64)	(68)	(68)		4
France	811	47	858	(1 114)			(256)	(355)	(355)		99
États-Unis	145	1	146	(124)			22				22
Turquie	346	32	378	(347)		1	32				32
Italie		139	139				139				139
Allemagne	130	47	177	(127)			50	(6)	(6)		56
Autres	314	49	363	(254)	(1)	2	110	(11)	(10)	(1)	121
Total	6 731	330	7 061	(4 762)	(2 457)	3	(155)	(3 152)	(695)	(2 457)	2 997

⁽¹⁾ Les actifs distincts sont principalement cantonnés dans le bilan des filiales et participations d'assurance du Groupe – notamment AG Insurance au titre des plans à prestations définies de BNP Paribas Fortis – en couverture des engagements d'autres entités du Groupe qui leur ont été transférés pour couvrir les avantages postérieurs à l'emploi de certaines catégories de salariés.

- Variation de la valeur actualisée des obligations y compris activités destinées à être cédées

En millions d'euros	Exercice 2025	Exercice 2024
Valeur actualisée des obligations en début de période	7 061	7 167
Coût des services rendus au cours de l'exercice	190	193
Charge liée à l'actualisation des engagements	232	226
Coût des services passés	(14)	(18)
Effets des liquidations de régime	(7)	(7)
Pertes ou (gains) actuariels liés au changement d'hypothèses démographiques	6	(1)
Pertes ou (gains) actuariels liés au changement d'hypothèses financières	(166)	(142)
Pertes ou (gains) actuariels liés aux écarts d'expérience	128	194
Cotisations des membres des régimes	25	25
Prestations versées aux bénéficiaires directement payées par l'employeur	(69)	(103)
Prestations versées aux bénéficiaires de prestations financées	(382)	(483)
Effet des variations de change	(187)	10
Effet des variations de périmètre	159	-
Valeur actualisée des obligations en fin de période	6 976	7 061

- Variation de la valeur de marché des actifs de régime et des actifs distincts y compris activités destinées à être cédées

En millions d'euros	Actifs de régime		Actifs distincts	
	Exercice 2025	Exercice 2024	Exercice 2025	Exercice 2024
Valeur de marché des actifs en début de période	4 762	4 674	2 457	2 503
Produit d'intérêt des actifs	157	148	77	77
Effets des liquidations de régime	(7)	(8)		
(Pertes) gains actuariels de la période	116	88	(73)	21
Cotisations des membres des régimes	14	14	11	11
Cotisations versées par BNP Paribas	53	54	98	98
Prestations versées aux bénéficiaires de prestations financées	(224)	(226)	(158)	(257)
Effet des variations de change	(182)	22		
Effet des variations de périmètre	138	(4)	27	4
Valeur de marché des actifs en fin de période	4 827	4 762	2 439	2 457

- Composantes de la charge relative aux plans à prestations définies

En millions d'euros	Exercice 2025	Exercice 2024
Coût des services	176	176
Coût des services rendus au cours de l'exercice	190	193
Coût des services passés	(14)	(18)
Effets des liquidations de régime	-	1
Charge financière nette	(1)	7
Charge liée à l'actualisation des engagements	232	226
Charge d'intérêt liée à l'actualisation des limitations d'actifs	1	6
Produit d'intérêt des actifs de régime	(157)	(148)
Produit d'intérêt des actifs distincts	(77)	(77)
Total porté dans les « Frais de personnel »	175	183

- Autres éléments comptabilisés directement en capitaux propres

En millions d'euros	Exercice 2025	Exercice 2024
(Pertes)/gains actuariels sur les actifs de régime et actifs distincts	43	109
(Pertes)/gains actuariels d'hypothèses démographiques sur la valeur actualisée des obligations	(6)	1
(Pertes)/gains actuariels d'hypothèses financières sur la valeur actualisée des obligations	166	142
(Pertes)/gains actuariels dits d'expérience sur la valeur actualisée des obligations	(128)	(194)
Variation de l'effet de plafonnement des actifs	(136)	165
Total des autres éléments comptabilisés directement en capitaux propres	(61)	223

- Principales hypothèses actuarielles utilisées pour le calcul des engagements

Pour les zones monétaires Euro, Royaume-Uni et Etats-Unis, le Groupe détermine les hypothèses d'actualisation sur la base des obligations privées de haute qualité, dont la maturité correspond à la durée des engagements évalués.

Les intervalles de taux retenus sont les suivants :

En pourcentage	31 décembre 2025		31 décembre 2024	
	Taux d'actualisation	Taux d'augmentation future des salaires ⁽¹⁾	Taux d'actualisation	Taux d'augmentation future des salaires ⁽¹⁾
Belgique	2,50% / 4,20%	2,80% / 4,30%	2,60% / 3,60%	3,10% / 3,80%
Royaume-Uni	4,10% / 5,60%	2,00% / 3,75%	4,80% / 5,50%	2,00% / 3,60%
France	2,80% / 4,00%	1,90 % / 4,10%	2,80% / 3,40%	2,00 % / 4,10%
Suisse	1,10% / 1,30%	1,25% / 1,80%	0,90% / 1,00%	1,75% / 1,80%
États-Unis	4,90% / 5,00%	NA	4,90% / 5,20%	NA
Italie	3,10% / 3,40%	2,40% / 3,10%	2,90% / 3,20%	2,60% / 3,50%
Allemagne	2,40% / 4,40%	1,80% / 2,80%	3,00% / 3,60%	2,00% / 2,70%
Turquie	29,80%	26,00%	30,50%	26,25%

⁽¹⁾ Y compris dérive des prix (inflation)

Les taux d'actualisation moyens pondérés par la valeur des engagements sont les suivants :

- sur la zone euro : 3,45 % au 31 décembre 2025 pour une durée moyenne pondérée de 8,6 ans, contre 3,21 % au 31 décembre 2024 pour une durée moyenne pondérée de 9,2 ans ;
- au Royaume-Uni : 5,57 % au 31 décembre 2025 pour une durée moyenne pondérée de 12,3 ans, contre 5,44 % au 31 décembre 2024 pour une durée moyenne pondérée de 13,6 ans ;
- en Suisse : 1,30 % au 31 décembre 2025 pour une durée moyenne pondérée de 12,7 ans, contre 1 % au 31 décembre 2024 pour une durée moyenne pondérée de 12,9 ans.

L'effet d'une variation des taux d'actualisation de 100 pb sur la valeur actualisée des engagements relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi est le suivant :

Evolution de la valeur actualisée des obligations En millions d'euros, au	31 décembre 2025		31 décembre 2024	
	Taux d'actualisation -100pb	Taux d'actualisation +100pb	Taux d'actualisation -100pb	Taux d'actualisation +100pb
Belgique	212	(150)	243	(181)
Royaume-Uni	133	(109)	156	(126)
France	88	(75)	94	(80)
Suisse	179	(142)	175	(139)
États-Unis	14	(11)	16	(13)
Italie	7	(7)	9	(8)
Allemagne	25	(21)	28	(22)
Turquie	15	(13)	15	(12)

Les hypothèses d'inflation utilisées pour le calcul des engagements du Groupe sont déterminées localement selon la zone monétaire, à l'exception de la zone euro pour laquelle l'hypothèse est déterminée centralement.

Les taux d'inflation moyens pondérés par la valeur des engagements sont les suivants :

- sur la zone euro : 1,97 % au 31 décembre 2025, contre 2,06 % au 31 décembre 2024 ;
- au Royaume-Uni : 2,52 % au 31 décembre 2025, contre 3,08 % au 31 décembre 2024 ;
- en Suisse : 0,90 % au 31 décembre 2025, contre 1,10 % au 31 décembre 2024.

L'effet d'une hausse des taux d'inflation de +100 pb sur la valeur des engagements relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi est le suivant :

Evolution de la valeur actualisée des obligations En millions d'euros, au	31 décembre 2025	31 décembre 2024
	Taux d'inflation +100pb	Taux d'inflation +100pb
Belgique	109	121
Royaume-Uni	72	94
France	100	106
Suisse	10	10
Italie	5	6
Allemagne	17	18
Turquie	16	15

Les effets des variations des taux d'inflation et des taux d'actualisation présentés ci-dessus ne sont pas cumulatifs.

- Rendement effectif des actifs de régime et actifs distincts au cours de la période

En pourcentage	Exercice 2025		Exercice 2024	
	Intervalle de taux (représentatif de l'existence de plusieurs plans au sein d'un même pays)	Taux moyens pondérés	Intervalle de taux (représentatif de l'existence de plusieurs plans au sein d'un même pays)	Taux moyens pondérés
Belgique	0% / 10,95%	2,00%	-9,80% / 18,60%	3,40%
Royaume-Uni	-6,15% / 3,20%	2,30%	-6,40% / 8,90%	-3,40%
France	-1,45% / 3,15%	3,00%	2,80%	2,80%
Suisse	1,50% / 6,30%	3,95%	2,10% / 9,30%	6,55%
États-Unis	6,05%	6,05%	2,45%	2,45%
Allemagne	-5,50% / 5,40%	3,40%	1,85% / 15,90%	11,15%
Turquie	34,60%	34,60%	35,95%	35,95%

- Ventilation des actifs de couverture

En pourcentage	31 décembre 2025						31 décembre 2024					
	Actions	Obliga-tions gouverne-mentales	Obliga-tions non gouverne-mentales	Immobilier	Comptes de dépôt	Autres	Actions	Obliga-tions gouverne-mentales	Obliga-tions non gouverne-mentales	Immobilier	Comptes de dépôt	Autres
Belgique	8%	47%	15%	1%	3%	26%	8%	46%	20%	1%	0%	25%
Royaume-Uni	7%	56%	28%	0%	1%	8%	7%	58%	27%	0%	1%	7%
France ⁽¹⁾	11%	54%	20%	11%	3%	1%	12%	64%	13%	9%	2%	0%
Suisse	29%	0%	25%	22%	4%	20%	30%	0%	26%	20%	3%	21%
États-Unis	18%	13%	64%	1%	3%	1%	20%	26%	49%	0%	5%	0%
Allemagne	21%	53%	0%	0%	1%	25%	18%	54%	0%	0%	1%	27%
Turquie	0%	81%	0%	18%	1%	0%	0%	73%	0%	18%	8%	1%
Autres	12%	19%	17%	2%	1%	49%	11%	24%	13%	2%	2%	48%
Groupe	12%	41%	20%	7%	3%	17%	12%	43%	20%	6%	2%	17%

⁽¹⁾ En France, la ventilation des actifs de couverture inclut la ventilation du fonds général de la compagnie d'assurance dans lequel est investie une partie des encours.

Le Groupe a mis en place une gouvernance de gestion des actifs en représentation des engagements de retraite à prestations définies dont les principaux objectifs sont l'encadrement et le contrôle des risques en matière d'investissement.

Elle détaille notamment les principes d'investissement, en particulier la définition d'une stratégie d'investissement des actifs de couverture reposant sur des objectifs financiers et l'encadrement des risques, en vue de préciser la façon dont les actifs de couverture doivent être gérés, au travers de mandats de délégation de gestion financière.

La stratégie d'investissement prévoit qu'une étude d'adossement des actifs et des passifs doit être réalisée à minima tous les trois ans pour les plans dont la valeur des actifs est supérieure à 100 millions d'euros.

- **Régimes d'aide médicale postérieure à l'emploi**

Le Groupe offre certains régimes de couverture médicale pour les retraités, dont le principal se situe en Belgique.

La valeur actualisée des obligations au titre de l'aide médicale postérieure à l'emploi s'élève à 71 millions d'euros au 31 décembre 2025, contre 75 millions d'euros au 31 décembre 2024.

7.c AUTRES AVANTAGES A LONG TERME

BNP Paribas consent à ses salariés divers avantages à long terme, principalement des primes d'ancienneté, la faculté d'épargner des jours de congé, et certaines protections en cas d'incapacité de travail. La provision nette correspondante s'élève à 466 millions d'euros au 31 décembre 2025, contre 465 millions d'euros au 31 décembre 2024.

Par ailleurs, dans le cadre de la politique de rémunération variable mise en œuvre au sein du Groupe, des plans annuels de rémunération différée sont établis au bénéfice de certains collaborateurs, dont la contribution aux performances du Groupe est significative, ou en application de dispositions règlementaires particulières. Ces plans prévoient le versement différé dans le temps de la rémunération variable et soumettent, le cas échéant, ce versement à des conditions de performance des métiers, des pôles et du Groupe.

Depuis 2013, BNP Paribas a mis en place un plan de fidélisation Groupe dont le versement en numéraire au terme d'une période d'acquisition de 3 à 4 ans évolue en fonction de la performance intrinsèque du Groupe. Ce plan de fidélisation a pour objectif d'associer différentes catégories de cadres aux objectifs de développement et de rentabilité du Groupe. Ces personnels sont représentatifs des talents du Groupe et de la relève de son encadrement : cadres dirigeants, cadres occupant un poste clé, responsables opérationnels ou experts, cadres à potentiel, jeunes cadres identifiés en raison de leurs performances et de leurs perspectives d'évolution professionnelle, et contributeurs clés aux résultats du Groupe.

Les montants attribués dans le cadre de ce plan sont pour 80 % indexés sur la performance opérationnelle du Groupe sur toute la durée du plan, et pour 20 % indexés sur l'atteinte d'objectifs liés à la Responsabilité Sociale et Environnementale (RSE) du Groupe. Ces objectifs, au nombre de 10, sont en ligne avec les 4 piliers formant la base de la politique RSE du Groupe. En outre, le paiement final est soumis à une condition de présence continue dans le Groupe entre la date d'attribution et la date de paiement, sous réserve que le Résultat d'exploitation et le Résultat avant impôt du Groupe l'année précédant le paiement soient strictement positifs. Pour les collaborateurs soumis à des dispositions réglementaires particulières, ce plan de fidélisation est adapté conformément aux exigences de la Directive européenne CRD.

La provision nette correspondant aux plans de rémunération variable du Groupe et aux plans de fidélisation s'élève à 1 449 millions d'euros au 31 décembre 2025, contre 1 152 millions d'euros au 31 décembre 2024.

En millions d'euros, au	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Provisions nettes au titre des autres avantages à long terme	1 915	1 617
Actif comptabilisé au bilan au titre des autres avantages à long terme	(86)	(92)
Obligation comptabilisée au bilan au titre des autres avantages à long terme	2 001	1 709

7.d INDEMNITES DE FIN DE CONTRAT DE TRAVAIL

BNP Paribas a mis en place un certain nombre de plans de départs anticipés reposant sur le volontariat de salariés répondant à certains critères d'éligibilité. Les charges liées aux plans de départs volontaires et aux plans d'adaptation des effectifs font l'objet de provisions au titre des personnels en activité éligibles dès lors que le plan concerné a fait l'objet d'un accord ou d'une proposition d'accord paritaire.

Ces provisions sont présentées en note 4.n.

7.e PAIEMENTS A BASE D'ACTIONS

Dans le cadre de la politique de rémunération variable mise en œuvre au sein de BNP Paribas, des plans annuels de rémunération différée établis au bénéfice de certains collaborateurs, dont la contribution aux performances du Groupe est significative, ou en application de dispositions réglementaires particulières, prévoient une rémunération variable sur une période pluriannuelle et payable en numéraire indexé sur le cours de l'action, le paiement étant reporté sur plusieurs années.

- Rémunération variable pour les collaborateurs soumis à des dispositions réglementaires particulières

Depuis la publication de l'arrêté du ministère de l'Économie et des Finances du 13 décembre 2010 et à la suite des dispositions de la directive européenne CRD 4 du 26 juillet 2013, modifiée par la Directive CRD 5 du 20 mai 2019, transposées en droit français dans le Code monétaire et financier, par l'ordonnance du 20 février 2014 et l'ordonnance du 21 décembre 2020, ainsi que les décrets et arrêtés du 3 novembre 2014 et du 22 décembre 2020 et le règlement délégué européen du 25 mars 2021, les plans de rémunération variable s'appliquent aux collaborateurs du Groupe exerçant des activités susceptibles d'avoir une incidence significative sur le profil de risque de l'entreprise.

Ces plans prévoient le versement différé dans le temps de la rémunération variable et le soumettent, le cas échéant, à des conditions de performance des métiers, des pôles et du Groupe.

Les sommes seront versées notamment en numéraire indexé sur l'évolution, à la hausse ou à la baisse, de l'action BNP Paribas.

- Rémunération variable différée pour les autres collaborateurs du Groupe

Les plans annuels de rémunération différée applicables aux collaborateurs dont la contribution aux performances du Groupe est significative sont en partie versés en numéraire indexé sur l'évolution, à la hausse ou à la baisse, de l'action BNP Paribas.

- Charge représentée par les paiements à base d'actions

Charge ou (produit) En millions d'euros	Exercice 2025	Exercice 2024
Plans de rémunération différée antérieurs	445	46
Plans de rémunération différée de l'exercice	665	600
Total	1 110	646

8. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

8.a EVOLUTION DU CAPITAL ET RESULTAT PAR ACTION

Le capital social de BNP Paribas SA s'élève au 31 décembre 2025 à 2 233 569 514 euros, divisé en 1 116 784 757 actions de 2 euros de nominal chacune (contre 1 130 810 671 actions au 31 décembre 2024).

- Actions émises par BNP Paribas détenues par le Groupe**

	Opérations pour compte propre		Opérations de négoce ⁽¹⁾		Total	
	en nombre	valeur comptable (en millions d'euros)	en nombre	valeur comptable (en millions d'euros)	en nombre	valeur comptable (en millions d'euros)
Actions détenues au 31 décembre 2023	721 971	38	224 558	13	946 529	51
Acquisitions effectuées	16 666 738	1 055			16 666 738	1 055
Réduction de capital	(16 666 738)	(1 055)			(16 666 738)	(1 055)
Mouvements nets		309 669		18	309 669	18
Actions détenues au 31 décembre 2024	721 971	38	534 227	31	1 256 198	69
Acquisitions effectuées	29 210 064	2 234			29 210 064	2 234
Réduction de capital	(14 025 914)	(1 084)			(14 025 914)	(1 084)
Mouvements nets		245 102		31	245 102	31
Actions détenues au 31 décembre 2025	15 906 121	1 188	779 329	62	16 685 450	1 250

⁽¹⁾ Transactions réalisées dans le cadre d'une activité de négoce et d'arbitrage sur indices boursiers.

La valeur comptable des actions émises par BNP Paribas détenues par le Groupe est portée en diminution des capitaux propres, à hauteur de 1 250 millions d'euros au 31 décembre 2025.

Au cours du deuxième trimestre 2025, BNP Paribas SA a racheté sur le marché 14 025 914 de ses propres actions conformément à la décision du Conseil d'Administration du 3 février 2025 de procéder au rachat de 1 084 millions d'euros de son capital. Ces actions ont été annulées par la suite, ce qui a entraîné le paiement de la taxe sur les réductions de capital consécutives aux opérations de rachat de titres pour un montant de 20 millions d'euros, porté en diminution des capitaux propres.

Au cours du quatrième trimestre 2025, BNP Paribas SA a racheté sur le marché 15 184 150 de ses propres actions conformément à la décision du Conseil d'Administration du 19 novembre 2025 de procéder au rachat de 1 150 millions d'euros de son capital. Ces actions détenues par le Groupe, qui sont portées en déduction des capitaux propres consolidés au 31 décembre 2025, ont été annulées le 21 janvier 2026.

- Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée (TSSDI) éligibles aux fonds propres prudentiels de catégorie Tier 1**

BNP Paribas SA a émis des Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée qui offrent aux souscripteurs une rémunération à taux fixe, fixe révisable ou variable et peuvent être remboursés à l'issue d'une période fixe puis à chaque date anniversaire du coupon ou tous les cinq ans.

Le 25 mars 2024, BNP Paribas SA a remboursé l'émission de mars 2019, pour un montant de 1 500 millions de dollars, soit à sa première date de call. Cette émission offrait aux souscripteurs une rémunération à taux fixe de 6,625 %.

Le 10 janvier 2025, BNP Paribas SA a remboursé l'émission de juillet 2019, pour un montant de 300 millions de dollars australiens, soit à sa première date de call. Cette émission offrait aux souscripteurs une rémunération à taux fixe de 4,5 %.

Le 19 août 2025, BNP Paribas SA a remboursé l'émission d'août 2015, pour un montant de 1 500 millions de dollars, soit à sa première date de call. Cette émission offrait aux souscripteurs une rémunération à taux fixe de 7,375 %.

Les caractéristiques de ces différentes émissions sont résumées dans le tableau suivant :

Date d'émission	Devise	Montant (en millions d'unités)	Périodicité de tombée du coupon	Taux et durée avant la première date de call		Taux après la première date de call
Novembre 2017	USD	750	semestrielle	5,125%	10 ans	Swap USD 5 ans + 2,838%
Août 2018	USD	750	semestrielle	7,000%	10 ans	Swap USD 5 ans + 3,980%
Février 2020	USD	1 750	semestrielle	4,500%	10 ans	US CMT 5 ans + 2,944%
Février 2021	USD	1 250	semestrielle	4,625%	10 ans	US CMT 5 ans + 3,340%
Janvier 2022	USD	1 250	semestrielle	4,625%	5 ans	US CMT 5 ans + 3,196%
Août 2022	USD	2 000	semestrielle	7,750%	7 ans	US 5 CMT ans + 4,899%
Septembre 2022	EUR	1 000	semestrielle	6,875%	7,25 ans	Mid-swap EUR 5 ans + 4,645%
Novembre 2022	USD	1 000	semestrielle	9,250%	5 ans	US CMT 5 ans + 4,969%
Janvier 2023	EUR	1 250	semestrielle	7,375%	7 ans	Mid-swap EUR 5 ans + 4,631%
Février 2023	SGD	600	semestrielle	5,900%	5 ans	SGD SORA 5 ans + 2,674%
Total au 31 décembre 2025 en contre valeur euro historique		10 614⁽¹⁾				

⁽¹⁾ Net des titres autodétenus par des entités du Groupe

Les intérêts normalement dus sur les Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée peuvent ne pas être payés. Les coupons non versés ne sont pas reportés.

Pour les émissions réalisées avant 2015, cette absence de paiement est conditionnée à l'absence de versement sur les actions ordinaires de BNP Paribas SA et sur les titres assimilés aux Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée au cours de l'année précédente. Les intérêts doivent être versés en cas de distribution de dividende sur les actions ordinaires de BNP Paribas SA.

Du fait de la présence d'une clause d'absorption de pertes, les modalités contractuelles des Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée prévoient qu'en cas d'insuffisance de fonds propres prudentiels le nominal des titres émis puisse être réduit pour servir de nouvelle base de calcul des coupons, tant que l'insuffisance n'est pas corrigée et le nominal d'origine des titres reconstitué.

Les capitaux collectés résultant de ces émissions sont repris sous la rubrique « Capital et réserves » au sein des capitaux propres. Les émissions réalisées en devises sont maintenues à la valeur historique résultant de leur conversion en euros à la date d'émission conformément aux prescriptions d'IAS 21. La rémunération relative à ces instruments financiers de capital est portée en diminution des capitaux propres.

Au 31 décembre 2025, le Groupe BNP Paribas détenait 10 millions d'euros de ses propres Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée qui ont été portés en diminution des capitaux propres.

- Résultat par action ordinaire**

Le résultat de base par action ordinaire correspond au résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période. Le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires est déterminé sous déduction du résultat attribuable aux porteurs d'actions de préférence.

Le résultat dilué par action ordinaire correspond au résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires, divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires ajusté de l'impact maximal de la conversion des instruments dilutifs en actions ordinaires. Il est tenu compte le cas échéant des options de souscription d'actions dans la monnaie, ainsi que des actions de performance allouées dans le Plan Global d'Intéressement en Actions dans le calcul du résultat dilué par action ordinaire. La conversion de ces instruments n'a pas d'effet sur le résultat net servant au calcul du résultat dilué par action ordinaire. L'ensemble des plans d'options de souscription d'actions et d'attribution d'actions de performance sont expirés.

	Exercice 2025	Exercice 2024
Résultat net pour le calcul du résultat de base et du résultat dilué par action (en millions d'euros) ⁽¹⁾	11 520	10 843
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice	1 119 493 901	1 133 302 357
Effet des actions ordinaires potentiellement dilutives	-	-
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le calcul du résultat dilué par action	1 119 493 901	1 133 302 357
Résultat de base par action ordinaire (en euros)	10,29	9,57
Résultat dilué par action ordinaire (en euros)	10,29	9,57

⁽¹⁾ Le résultat net pour le calcul du résultat de base et du résultat dilué par action ordinaire correspond au résultat net part du Groupe, ajusté de la rémunération des Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée assimilés à des actions de préférence émises par BNP Paribas SA, et des obligations convertibles contingentes, portée en diminution des capitaux propres, ainsi que du gain ou de la perte de change associé comptabilisé directement en capitaux propres en cas de rachat.

Le Conseil d'administration du 23 juillet 2025 a décidé le versement d'un acompte sur dividendes en septembre 2025, correspondant à 50 % du bénéfice net par action au 30 juin 2025, soit 2,59 euros par action.

Le montant de la distribution en numéraire s'est élevé à 2 891 millions d'euros au 30 septembre 2025, date de versement de l'acompte.

Le Conseil d'administration proposera à l'Assemblée Générale du 12 mai 2026 un dividende complémentaire par action de 2,57 euros au titre du résultat de l'exercice 2025, portant ainsi le montant total de dividende unitaire au titre de l'exercice 2025 à 5,16 euros (contre 4,79 euros au titre de l'exercice 2024).

Le montant de la distribution proposée en numéraire s'élèvera ainsi au total à 5 761 millions d'euros, contre 5 413 millions d'euros distribués au titre de 2024.

Le retour à l'actionnaire est porté à 60 % du résultat de l'exercice 2025 incluant le programme de rachat d'actions de 1 150 millions d'euros réalisé au cours du quatrième trimestre 2025.

8.b INTERETS MINORAIRES

En millions d'euros	Capital et réserves	Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres ne pouvant être reclassées en résultat	Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres pouvant être reclassées en résultat	Intérêts minoritaires
Situation au 31 décembre 2023	4 974	16	135	5 125
Affection du résultat de l'exercice 2023	(364)			(364)
Augmentations de capital et émissions	5			5
Rémunération des Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée (TSSDI)	(8)			(8)
Opérations internes affectant les actionnaires minoritaires				-
Mouvements de périmètre affectant les intérêts minoritaires	258			258
Opérations d'acquisition de participations complémentaires ou de cession partielle	192			192
Variation des engagements de rachat des participations aux actionnaires minoritaires	93			93
Autres variations	2			2
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres		7	195	202
Résultat net de l'exercice 2024	499			499
Situation au 31 décembre 2024	5 651	23	330	6 004
Affection du résultat de l'exercice 2024	(253)			(253)
Augmentations de capital et émissions	75			75
Rémunération des TSSDI	(7)			(7)
Opérations internes affectant les actionnaires minoritaires	35			35
Mouvements de périmètre affectant les intérêts minoritaires	3			3
Opérations d'acquisition de participations complémentaires ou de cession partielle	247			247
Variation des engagements de rachat des participations aux actionnaires minoritaires	(88)			(88)
Autres variations	(2)			(2)
Transfert en réserves d'éléments non recyclables	4			-
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres		5	8	13
Résultat net de l'exercice 2025	633			633
Situation au 31 décembre 2025	6 298	24	338	6 660

- Intérêts minoritaires significatifs**

L'appréciation du caractère significatif des intérêts minoritaires est fondée sur la contribution des filiales correspondantes au bilan (avant élimination des opérations réciproques) et au résultat du Groupe BNP Paribas.

En millions d'euros	31 décembre 2025	Exercice 2025						
	Total bilan avant élimination des opérations réciproques	Produit net bancaire	Résultat net	Résultat net et variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres	% d'intérêt des actionnaires minoritaires	Résultat net part des minoritaires	Résultat net et variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres - part des minoritaires	Dividendes versés aux actionnaires minoritaires
Contribution des entités du groupe BGL BNP Paribas	104 153	2 090	726	771	34%	249	262	148
Autres intérêts minoritaires						384	384	112
TOTAL						633	646	260

En millions d'euros	31 décembre 2024	Exercice 2024						
	Total bilan avant élimination des opérations réciproques	Produit net bancaire	Résultat net	Résultat net et variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres	% d'intérêt des actionnaires minoritaires	Résultat net part des minoritaires	Résultat net et variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres - part des minoritaires	Dividendes versés aux actionnaires minoritaires
Contribution des entités du groupe BGL BNP Paribas	100 365	2 019	670	697	34%	243	247	185
Autres intérêts minoritaires						256	454	187
TOTAL						499	701	372

Il n'existe pas de restriction contractuelle particulière sur les actifs de BGL BNP Paribas, liée à la présence de l'actionnaire minoritaire.

- Opérations de restructuration interne ayant modifié la part des actionnaires minoritaires dans le capital et les réserves**

En millions d'euros	Exercice 2025		Exercice 2024	
	Part du Groupe	Part des minoritaires	Part du Groupe	Part des minoritaires
BNP Paribas Asset Management Holding				
Cession interne des parts Fortis et BGL pour 33,33 %, portant le taux de détention de BNPP SA à 100 %	(35)	35		
Autres				
Total	(35)	35	-	-

- Opérations d'acquisition de participation complémentaire ou de cession partielle modifiant la part des actionnaires minoritaires dans le capital et les réserves**

En millions d'euros	Exercice 2025		Exercice 2024	
	Part du Groupe	Part des minoritaires	Part du Groupe	Part des minoritaires
BNP Paribas Bank Polska Cession partielle de 6 %, portant le taux de détention du Groupe à 81,26 %			7	196
BNP Paribas Bank Polska Cession partielle de 6,23 %, portant le taux de détention du Groupe à 75 %	6	255		
Autres	(4)	(8)	(3)	(4)
Total	2	247	4	192

- Engagements de rachat de participation aux actionnaires minoritaires**

Dans le cadre de l'acquisition de certaines entités, le Groupe a consenti à des actionnaires minoritaires des options de vente de leur participation.

La valeur totale de ces engagements, comptabilisés en diminution des capitaux propres, s'élève à 364 millions d'euros au 31 décembre 2025, contre 369 millions d'euros au 31 décembre 2024.

8.c PROCÉDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE

BNP Paribas (la « Banque ») est partie en tant que défenderesse à plusieurs litiges, différends et procédures (y compris des enquêtes par des autorités judiciaires ou de supervision) dans un certain nombre de juridictions, découlant du cours normal de ses activités commerciales, y compris entre autres en lien avec ses activités en qualité de contrepartie, prêteur, employeur, investisseur et contribuable.

Les risques y afférents ont été évalués par la Banque et font l'objet, le cas échéant, de provisions présentées dans les notes 4.n « Provisions pour risques et charges » et 4.e « Actifs financiers au coût amorti », une provision étant constituée lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation née d'un événement passé et lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Les principaux passifs éventuels représentatifs de procédures judiciaires, administratives ou arbitrales en cours à la date du 31 décembre 2025 sont quant à eux décrits ci-dessous. La Banque considère actuellement qu'aucune de ces procédures n'est de nature à avoir un impact défavorable significatif sur sa situation financière ou sa rentabilité, néanmoins l'issue de procédures judiciaires ou administratives est par nature imprévisible.

La Banque et certaines de ses filiales sont défenderesses dans plusieurs recours devant le tribunal des faillites américain (United States Bankruptcy Court Southern District of New York) intentés par le liquidateur de la société Bernard L. Madoff Investment Securities LLC (ci-après « BLMIS »). Ces recours, connus sous le nom de demandes de « clawback », s'apparentent aux divers recours introduits par le liquidateur de BLMIS en vertu du Code des faillites des États-Unis (U.S. Bankruptcy Code) et de la loi de l'État de New York à l'encontre de nombreuses institutions, et visent au recouvrement de sommes prétendument transférées aux entités du Groupe BNP Paribas par BLMIS ou indirectement par le biais de fonds liés à BLMIS et dans lesquels des entités du Groupe BNP Paribas détenaient des participations.

À la suite de certaines décisions du tribunal des faillites américain et de la « District Court » américaine entre 2016 et 2018, la majorité des actions du liquidateur de BLMIS ont été soit rejetées, soit considérablement limitées. Toutefois, ces décisions ont été soit infirmées, soit effectivement annulées par des décisions ultérieures de la Cour d'Appel des États-Unis pour le Deuxième Circuit rendues le 25 février 2019 et le 30 août 2021. Par conséquent, le liquidateur de BLMIS a réintroduit certains de ces recours et a fait valoir à fin mai 2023 des créances d'un montant global d'environ 1,2 milliard de dollars américains. Depuis mars 2025, à la suite du rejet de certains recours et demandes du liquidateur de BLMIS, le montant global des créances s'élève à environ 1,1 milliard de dollars américains. BNP Paribas dispose d'arguments très solides à opposer à ces recours, et se défend vigoureusement dans ces instances.

Une procédure judiciaire a été intentée en Belgique à la requête d'actionnaires minoritaires de l'ancien groupe Fortis contre la Société Fédérale de Participations et d'Investissement, Ageas et BNP Paribas, demandant notamment la condamnation de BNP Paribas à des dommages et intérêts à titre de restitution par équivalent d'une partie des actions de BNP Paribas Fortis, qui lui ont été apportées en 2009, au motif que le transfert de ces actions serait nul. Le Tribunal de l'entreprise de Bruxelles a décidé, le 29 avril 2016, de seconder à statuer jusqu'à l'issue de la procédure pénale en cours en Belgique dans le dossier Fortis. Dans cette procédure pénale, le ministère public a demandé un non-lieu. Elle est aujourd'hui définitivement clôturée, la Chambre du conseil du Tribunal de première instance de Bruxelles ayant constaté la prescription des charges dans une ordonnance du 4 septembre 2020, devenue définitive. Certains actionnaires minoritaires ont poursuivi la procédure judiciaire contre BNP Paribas et la Société Fédérale de Participations et d'Investissement devant le Tribunal de l'entreprise de Bruxelles. Par un jugement de première instance du 3 avril 2025, ce dernier a rejeté l'ensemble des demandes de ces actionnaires au motif qu'elles sont irrecevables, prescrites ou non-fondées. Ces actionnaires minoritaires ont interjeté appel de ce jugement de première instance le 27 janvier 2026.

Le 26 février 2020 le Tribunal correctionnel de Paris a jugé BNP Paribas Personal Finance coupable de pratique commerciale trompeuse et de recel de ce délit. BNP Paribas Personal Finance est condamnée à payer une amende de 187 500 euros et à verser un montant au titre des frais de défense ainsi que des dommages et intérêts en faveur des parties civiles. Par arrêt du 28 novembre 2023, la Cour d'appel de Paris a confirmé la condamnation des chefs de pratique commerciale trompeuse et de recel de ce délit. Sur le plan des dommages-intérêts alloués aux parties civiles, la méthodologie de calcul a été ajustée par la Cour, mais la majorité des dommages-intérêts avait déjà été versée par exécution provisoire du jugement de première instance. Par ailleurs, un accord a été trouvé avec l'association Consommation Logement Cadre de Vie pour proposer une solution amiable aux clients qui le souhaitent.

La Banque et l'une de ses filiales américaines sont défenderesses dans une action civile de groupe et des actions individuelles connexes en dommages-intérêts devant la Cour de district des États-Unis pour le district sud de New York (la « District Court ») intentée par d'anciens citoyens soudanais, aujourd'hui citoyens et résidents américains, affirmant avoir été lésés par le gouvernement soudanais entre 1997 et 2011. Les plaignants fondent leurs demandes

sur les faits historiques mentionnés dans les accords du 30 juin 2014 passés entre la Banque et les autorités américaines concernant le traitement de transactions financières pour des entités dans certains pays soumis aux sanctions économiques américaines. Début 2024, le Conseil des gouverneurs de la Réserve Fédérale des États-Unis et le Secrétariat Général de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution en France ont annoncé la fin de la période probatoire de BNP Paribas et le retrait de l'ordonnance dite 'Cease and Desist Order' de 2014, marquant le plein accomplissement par le Groupe de ses obligations au titre du plan de remédiation fixé par cette ordonnance. Les plaignants allèguent que les transactions traitées par la Banque, principalement par l'intermédiaire de sa filiale basée en Suisse (qui est aujourd'hui une succursale de la Banque), avec des entités soudanaises visées par les sanctions américaines rendent la Banque et sa filiale américaine responsables pour les dommages commis envers les plaignants par le gouvernement Soudanais. Le 9 mai 2024, la District Court a accepté la demande des plaignants d'exercer une action de groupe pour l'ensemble des réfugiés ou demandeurs d'asile admis par les États-Unis et ayant vécu au Soudan ou au Sud Soudan entre novembre 1997 et décembre 2011. La District Court a par la suite fixé au 8 septembre 2025 la date du procès concernant les demandes de trois des plaignants nommément désignés dans le cadre de cette action. Le 6 octobre 2025, la District Court a statué en faveur de la filiale américaine de la Banque en rejetant la demande présentée par les plaignants à son encontre. Le 17 octobre 2025, le jury a rendu un verdict à l'encontre de BNP Paribas S.A. accordant un montant total de 20,75 millions de dollars aux trois plaignants. Le 8 janvier 2026, la District Court a fait droit à la requête de la Banque de certifier sans délai un appel du verdict du jury. BNP Paribas continue de disposer d'arguments de défense très solides, notamment l'absence de responsabilité et de lien de causalité au regard du droit suisse qui régit ces actions. La Banque continuera de se défendre vigoureusement contre ces demandes et croit fermement que ce verdict doit être annulé en appel.

BNP Paribas Bank Polska détient des portefeuilles de prêts hypothécaires en franc suisse ou indexés sur le franc suisse. Les contrats de prêts en franc suisse, dont la majorité a été conclue entre 2006 et 2008, ont été contractés conformément aux pratiques du secteur en vigueur au moment de leur conclusion. Comme de nombreuses autres institutions financières en Pologne, BNP Paribas Bank Polska est défenderesse dans des actions civiles intentées par des clients ayant contracté ces prêts hypothécaires. BNP Paribas Bank Polska n'est partie à aucune action de groupe fondée sur ces contrats de prêt.

Au 31 décembre 2025, BNP Paribas Bank Polska était défenderesse dans 5 865 procédures judiciaires individuelles, pour lesquelles les demandeurs requièrent soit une déclaration de nullité du contrat de prêt hypothécaire, soit une déclaration de caducité permanente du contrat et le remboursement des montants déjà payés. Le nombre significatif de réclamations contre les banques en lien avec ces prêts hypothécaires est considéré comme ayant été influencé par les variations de taux de change depuis 2009 et les évolutions des décisions judiciaires au niveau de l'UE et de la Pologne depuis 2019. En particulier, les tribunaux polonais ont à ce jour, dans la grande majorité des procédures, jugé que ces contrats de prêt hypothécaire étaient invalides ou caducs.

Depuis décembre 2021, BNP Paribas Bank Polska mène des négociations individuelles avec les clients avec lesquels elle est en litige ou avec lesquels il existe un risque raisonnable d'entrer en litige.

Depuis 2024, les contentieux relatifs au crédit à la consommation en Espagne se concentrent principalement sur la question de la transparence contractuelle des contrats de crédit renouvelable.

Cette tendance a été confirmée par les arrêts de la Cour suprême du 30 janvier 2025. Les procédures en cours visent à faire préciser par les juridictions du fond l'application pratique, aux différentes générations de contrat, des exigences de transparence dégagées par la Cour Suprême.

Le 7 octobre 2025, la Financial Conduct Authority (« FCA ») au Royaume-Uni a soumis à consultation le document CP25/27, exposant un projet de dispositif d'indemnisation des consommateurs de crédits automobiles. Ce dispositif, destiné aux contrats de financement automobile régulés, vise à accorder une compensation aux clients ayant subi un traitement jugé inéquitable. De nombreux acteurs du secteur ont transmis leurs observations à la FCA avant la date butoir du 12 décembre 2025. À ce stade, le champ d'application du dispositif, la période couverte, les modalités de détermination de l'éligibilité et de calcul de l'indemnisation, ainsi que l'interprétation de certains concepts fondamentaux font encore l'objet de discussions avec la FCA et pourraient donner lieu à des modifications de la version définitive du dispositif. La FCA prévoit de publier les règles définitives et un exposé de sa politique en février ou mars 2026. Le Groupe demeure attentif à ces évolutions et répond aux exigences réglementaires.

Comme de nombreuses autres institutions financières dans les secteurs de la banque, de l'investissement, des fonds communs ou du courtage, la Banque a reçu ou est susceptible de recevoir des demandes d'information ou de faire l'objet d'enquêtes d'autorités de supervision, d'agences gouvernementales ou d'autorégulation. La Banque répond à ces requêtes, coopère avec les autorités et régulateurs en question et s'efforce de traiter et de remédier aux points soulevés.

Courant 2023, à l'instar d'autres établissements financiers, BNP Paribas a été perquisitionné par le parquet national financier et a été informé de l'ouverture d'une enquête préliminaire portant sur des opérations sur titres français.

Il n'existe pas d'autre procédure judiciaire, administrative ou d'arbitrage (y compris toute procédure qui est en suspens ou dont elle est menacée), susceptible d'avoir ou ayant eu, au cours des douze derniers mois, des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Banque.

8.d REGROUPEMENT D'ENTREPRISES ET PERTE DE CONTROLE OU D'INFLUENCE NOTABLE

Opérations 2025

- **Pinnacle Pet Holding**

Au 31 mars 2025, le pacte d'actionnaires a été modifié pour refléter le changement de nature de l'investissement dans le groupe Pinnacle Pet Holding (PPH), de partenariat industriel où l'expertise assurance de Cardif était clé à un pur investissement financier.

A la suite de la modification du pacte, entraînant une modification de la représentation de BNP Paribas Cardif dans la gouvernance de PPH et ses filiales, le Groupe BNP Paribas a perdu l'influence notable sur l'ensemble PPH.

La perte d'influence notable se traduit par la constatation d'un résultat de 158 millions d'euros.

- **Worldline Merchant Services Italia SpA**

Banca Nazionale del Lavoro SpA exerçait une influence notable sur Worldline Merchant Services Italia SpA (WMSI), consolidée par mise en équivalence.

Au 30 septembre 2025, une modification de la représentation du Groupe dans la gouvernance de WMSI a conduit à la perte d'influence notable sur l'entité.

Cette perte d'influence notable se traduit par la constatation d'un résultat de 70 millions d'euros.

- **AXA IM**

Le 1^{er} juillet 2025, BNP Paribas Cardif, filiale de BNP Paribas, a acquis 100 % du capital d'AXA Investment Managers (AXA IM) et signé un partenariat de long terme avec le Groupe AXA pour la gestion d'une large part de ses actifs.

Cette opération va permettre au Groupe BNP Paribas de créer une plateforme de gestion d'actifs européenne de premier plan avec plus de 1 600 milliards d'euros d'actifs sous gestion confiés par ses clients. Elle permettra de devenir le leader européen de la gestion d'épargne longue pour les assureurs et les fonds de pension avec environ 850 milliards d'euros d'actifs sous gestion, avec l'ambition de devenir le leader européen de la collecte de fonds pour les investissements en actifs privés et de se positionner parmi les principaux fournisseurs d'ETF en Europe.

En combinant les expertises d'AXA IM, de BNP Paribas Asset Management et BNP Paribas REIM, cette nouvelle plateforme disposera d'une large gamme d'actifs traditionnels et alternatifs, d'un réseau de distribution mondial élargi, d'une capacité renforcée d'innovation et d'une offre plus complète en matière d'investissement responsable. Elle bénéficiera de la position de marché et de l'expertise des équipes dédiées aux actifs privés d'AXA IM, facteurs de croissance future auprès des clients institutionnels et particuliers, ainsi que des savoir-faire d'AXA IM en gestion d'actifs long terme pour l'assurance et la retraite. Dans ce cadre, BNP Paribas Cardif s'appuiera sur cette nouvelle plateforme pour la gestion d'une large partie de ses actifs et, notamment de ses fonds généraux.

Dans cette transaction, le prix de l'opération globale de 5,1 milliards d'euros, réglé en numéraire, est réparti entre :

- le prix payé pour obtenir le contrôle exclusif d'AXA IM, soit 3,2 milliards d'euros et
- le prix payé au titre de l'accord de distribution par les entités d'AXA, d'une durée de 15 ans, soit 1,9 milliard d'euros.

L'exercice d'évaluation des actifs, passifs, éléments de hors bilan et passifs éventuels identifiables à la valeur de marché ou son équivalent a conduit à la détermination de l'écart d'acquisition suivant :

en millions d'euros	1 ^{er} juillet 2025
Prix d'acquisition	3 163
Actifs acquis et passifs repris des entités AXA IM au 1 ^{er} juillet 2025	1 598
Ecart d'acquisition	1 565

Le montant d'écart d'acquisition, alloué à l'ensemble homogène de métiers Asset Management (cf. note 4.m), s'explique principalement par des synergies de revenus et de coûts attendues reposant sur le modèle intégré du Groupe.

D'une part, les synergies de revenus permettront de capitaliser sur le modèle intégré pour accélérer la croissance du Groupe grâce à :

- l'internalisation des opérations et des expertises de gestion,
- l'accélération du développement commercial par les ventes croisées au sein du Groupe avec les 3 Pôles.

D'autre part, les synergies de coûts permettront de déployer une plateforme industrielle performante par :

- un alignement des expertises à la structure combinée,
- une optimisation du parc immobilier et des systèmes,
- ainsi qu'une rationalisation des dépenses externes.

Le Groupe AXA IM est consolidé par intégration globale depuis le 1^{er} juillet 2025. Son intégration dans le bilan du Groupe en date d'acquisition conduit à la reconnaissance de :

- 3,2 milliards d'euros liés au bilan consolidé contributif d'AXA IM
- 1,9 milliard d'euros liés au partenariat de long terme avec AXA

Le tableau ci-après présente le bilan consolidé d'AXA IM à la date de prise de contrôle établi selon les normes IFRS en tenant compte des retraitements opérés conformément aux règles applicables lors d'une acquisition d'entreprise telles que prescrites par les normes IFRS et aux normes et principes applicables au sein du Groupe BNP Paribas :

Bilan consolidé des entités AXA IM acquises en M€	1 ^{er} juillet 2025
Actifs en valeur de marché par résultat	669
Prêts et créances au coût amorti	681
Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres	21
Titres de dette au coût amorti	349
Titres des sociétés mises en équivalence	174
Immobilisations corporelles	156
Immobilisations incorporelles	193
Impôts actifs	228
Comptes de régularisation et actifs divers	767
TOTAL ACTIF	3 236
Passifs en valeur de marché par résultat	29
Dettes au coût amorti	915
Provisions pour risques et charges	212
Impôts passifs	162
Comptes de régularisation & passifs divers	316
Intérêts minoritaires	4
Capitaux propres part du Groupe	1 598
TOTAL PASSIF	3 236

Par ailleurs, le partenariat noué avec AXA, d'une durée de 15 ans, est considéré comme un accord séparé de l'acquisition d'AXA IM par le Groupe BNP Paribas, formalisant les conditions financières des prestations de service préexistantes entre AXA et AXA IM.

Le prix payé s'analyse comme un paiement représentatif :

- du montant payé d'avance à AXA au titre de la relation de mandat de gestion de fonds AXA par AXA IM ;
- du prépaiement de commissions d'apport d'affaires au titre de l'accord de distribution par AXA de fonds en unité de comptes gérés par AXA IM.

Ces actifs sont présentés en « Comptes de régularisation et actifs divers » pour un montant de 1 880 millions d'euros déterminé grâce à l'actualisation des flux du partenariat estimés sur la durée de ce dernier.

Ces actifs seront amortis dans les « Produits et charges de commissions » sur 15 ans, au fur et à mesure de la reconnaissance des revenus liés à ces prestations et de la réception des prestations d'apport d'affaires, et en produits d'intérêts pour la composante financement ; ils feront l'objet de tests de dépréciation.

La contribution des entités d'AXA IM aux résultats du Groupe BNP Paribas de l'exercice 2025 est présentée dans la note 3 Informations sectorielles.

Le 31 décembre 2025 les entités juridiques d'AXA IM, de BNP Paribas AM et de BNP Paribas REIM (Real Estate Investment) ont regroupé leurs activités pour donner naissance à la nouvelle plateforme détenue par BNP Paribas Cardif.

Opérations 2024

- **UkrSibbank**

L'allègement d'un certain nombre de restrictions imposées par la banque centrale ukrainienne permet de rétablir les conditions d'exercice du contrôle au sens d'IFRS 10 qui ont pour effet de modifier la méthode de consolidation de mise en équivalence à intégration globale.

Ce changement de méthode de consolidation s'est traduit par l'augmentation du bilan du Groupe de 3 milliards d'euros, notamment les actifs financiers au coût amorti.

L'écart d'acquisition négatif lié à cette opération est de 226 millions d'euros.

- **Cetelem SA de CV**

Le 27 mars 2024, BNP Paribas Personal Finance a cédé 80% de sa participation dans sa filiale mexicaine, Cetelem SA de CV.

Le Groupe BNP Paribas perd le contrôle exclusif de cette entité mais conserve une influence notable.

Cette cession partielle s'accompagne d'un accord de cession future de la participation résiduelle dont les caractéristiques privent le Groupe du rendement des actions détenues, et conduit à la comptabilisation d'une créance de 125 millions d'euros.

La perte de contrôle s'est traduite par la constatation d'un résultat de cession de 119 millions d'euros et par une diminution du bilan du Groupe de 3 milliards d'euros, principalement sur les actifs financiers au coût amorti.

- **BCC Vita SpA**

Le 15 mai 2024, BNP Paribas Cardif SA a acquis 51% du capital de BCC Vita, concomitamment à un accord d'achat de 19% de participation complémentaire.

Le Groupe BNP Paribas a pris le contrôle exclusif de cette entité à hauteur de 70% et l'a consolidée par intégration globale.

Cette opération a eu pour conséquence d'augmenter le bilan du Groupe en date d'acquisition de 4 milliards d'euros, notamment les Placements des activités d'assurance.

L'écart d'acquisition lié à cette opération est de 107 millions d'euros, dont 7 millions d'euros comptabilisés sur le premier semestre 2025.

- **Neuflize Vie**

Le 31 octobre 2024, BNP Paribas Cardif SA a acquis 100 % du capital de Neuflize Vie.

Le Groupe BNP Paribas a pris le contrôle exclusif de cette entité et l'a consolidée par intégration globale.

Cette opération a eu pour conséquence d'augmenter le bilan du Groupe en date d'acquisition de 12 milliards d'euros, notamment les Placements des activités d'assurance.

L'écart d'acquisition négatif lié à cette opération est de 63 millions d'euros, incluant un ajustement de mise à la juste valeur des actifs et passifs de 48 millions d'euros comptabilisé au premier semestre 2025.

8.e ACTIVITES DESTINEES A ETRE CEDEES

Le 7 décembre 2025, les Groupes BNP Paribas et Ageas ont signé un accord cadre prévoyant la sortie de BNP Paribas Fortis du capital d'AG Insurance concomitamment à l'augmentation de la participation de BNP Paribas Cardif dans le capital d'Ageas, détentrice d'AG Insurance. Le prix de cession attendue des parts d'AG Insurance, entité sous influence notable consolidée par mise en équivalence au sein du Groupe, est de 1,9 milliard d'euros. La finalisation de cette opération est attendue au 2^{ème} trimestre 2026, après obtention des autorisations réglementaires nécessaires.

Par ailleurs, le 12 décembre 2025, BNP Paribas a annoncé publiquement l'entrée en discussions exclusives avec le groupe Holmarcom en vue d'une éventuelle cession de sa participation de 67% au capital de la Banque Marocaine pour le Commerce et l'Industrie, et de ses filiales BMCI Leasing et BMCI Banque Offshore.

Compte tenu de l'avancée des négociations, le Groupe considère que la perte de contrôle de ces entités dans le délai d'un an est hautement probable. En application des dispositions de la norme IFRS 5 relative aux groupes d'actifs et de passifs destinés à la vente, les états financiers consolidés du Groupe sont adaptés pour présenter ces entités de manière séparées :

- les actifs sont reclassés sur une ligne distincte du bilan « Actifs destinés à être cédés » ;
- les passifs sont également reclassés sur une ligne distincte « Dettes liées aux actifs destinés à être cédés ».

- **Bilan des activités destinées à être cédées**

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2025
Actifs financiers au coût amorti	(6 267)
Participations dans les entreprises mises en équivalence	(621)
Autres	(917)
Actifs non courants destinés à être cédés	7 805
Passifs financiers au coût amorti	(4 855)
Autres	(1 217)
Dettes liées aux actifs destinés à être cédés	6 072

8.f PERIMETRE DE CONSOLIDATION

BNP Paribas, société anonyme, immatriculée en France, est la société tête du Groupe, qui détient des positions clés dans ses trois pôles opérationnels : Corporate & Institutional Banking (CIB), Commercial, Personal Banking & Services (CPBS) et Investment & Protection Services (IPS).

Au cours de l'exercice, la société mère n'a pas changé de dénomination sociale. BNP Paribas a son établissement principal en France et son siège social sis au 16 boulevard des Italiens 75009 Paris, France.

Métiers	Dénomination	Pays	31 décembre 2025				31 décembre 2024			
			Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.	Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.
	BNP Paribas SA	France	(1)				(1)			
	BNPP SA (succ. Afrique du Sud)	Afrique du Sud	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP SA (succ. Allemagne)	Allemagne	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP SA (succ. Arabie Saoudite)	Arab. Saoudite	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP SA (succ. Argentine)	Argentine	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP SA (succ. Australie)	Australie	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP SA (succ. Autriche)	Autriche	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP SA (succ. Bahreïn)	Bahreïn	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP SA (succ. Belgique)	Belgique	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP SA (succ. Bulgarie)	Bulgarie	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP SA (succ. Canada)	Canada	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP SA (succ. Danemark)	Danemark	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP SA (succ. Emirats Arabes Unis)	Emirats Arabes Unis	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP SA (succ. Espagne)	Espagne	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP SA (succ. Etats-Unis)	Etats-Unis	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP SA (succ. Finlande)	Finlande	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP SA (succ. Grèce)	Grèce	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP SA (succ. Guernesey)	Guernesey	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP SA (succ. Hong Kong)	Hong Kong	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP SA (succ. Hongrie)	Hongrie	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP SA (succ. Inde)	Inde	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP SA (succ. Irlande)	Irlande	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP SA (succ. Italie)	Italie	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP SA (succ. Japon)	Japon	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP SA (succ. Jersey)	Jersey	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP SA (succ. Koweït)	Koweït	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP SA (succ. Luxembourg)	Luxembourg	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP SA (succ. Malaisie)	Malaisie	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP SA (succ. Monaco)	Monaco	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP SA (succ. Norvège)	Norvège	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP SA (succ. Pays-bas)	Pays-Bas	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP SA (succ. Philippines)	Philippines	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP SA (succ. Pologne)	Pologne	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP SA (succ. Portugal)	Portugal	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP SA (succ. Qatar)	Qatar	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP SA (succ. République de Corée)	Rép. de Corée	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP SA (succ. République Tchèque)	Rép. Tchèque	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	

Métiers	Dénomination	Pays	31 décembre 2025				31 décembre 2024			
			Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.	Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.
	BNPP SA (succ. Roumanie)	Roumanie	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP SA (succ. Royaume-Uni)	Royaume-Uni	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP SA (succ. Singapour)	Singapour	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP SA (succ. Suède)	Suède	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP SA (succ. Suisse)	Suisse	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP SA (succ. Taïwan)	Taïwan	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP SA (succ. Thaïlande)	Thaïlande	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP SA (succ. Viêt Nam)	Viêt Nam	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
CORPORATE & INSTITUTIONAL BANKING										
EMEA (Europe, Moyen Orient, Afrique)										
France										
	BNPP Financial Markets	France	IG ⁽¹⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽¹⁾	100,0%	100,0%	
	Eurotitrisation	France	ME	22,4%	22,4%	V4	ME	22,0%	22,0%	
	Exane Asset Management	France	ME	35,0%	35,0%		ME	35,0%	35,0%	
	Exane Finance	France	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	FCT Juice ¹	France	IG	-	-		IG	-	-	
	Financière du Marché Saint Honoré	France	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	Parilease	France	IG ⁽¹⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽¹⁾	100,0%	100,0%	
	Services Logiciels d'Intégration Boursière	France	ME ⁽³⁾	66,6%	66,6%		ME ⁽³⁾	66,6%	66,6%	
	Services Logiciels d'Intégration Boursière (succ. Portugal)	Portugal	ME ⁽³⁾	66,6%	66,6%		ME ⁽³⁾	66,6%	66,6%	
	SNC Taitbout Participation 3	France	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	Société Orbaisienne de Participations	France	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	Uptavia SA	France	ME ⁽³⁾	50,0%	50,0%		ME ⁽³⁾	50,0%	50,0%	
Autres pays d'Europe										
	Allfunds Group PLC	Royaume-Uni	ME	12,7%	12,7%	V1	ME	12,5%	12,4%	V4
	Aries Capital DAC ^s	Irlande	IG	-	-		IG	-	-	
	AssetMetrix	Allemagne	ME	23,1%	23,1%		ME	23,1%	23,1%	V4
	BNP PUK Holding Ltd	Royaume-Uni	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Bank JSC	Russie	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Emissions Und Handels GmbH	Allemagne	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Fund Administration Services Ireland Ltd	Irlande	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Ireland Unlimited Co	Irlande	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Islamic Issuance BV	Pays-Bas	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Issuance BV	Pays-Bas	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Net Ltd	Royaume-Uni								S3
	BNPP Prime Brokerage International Ltd	Irlande	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Suisse SA	Suisse				S4	IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Suisse SA (succ. Guernesey)	Guernesey				S1	IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Technology LLC	Russie								S1
	BNPP Trust Corp UK Ltd	Royaume-Uni	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Vartry Reinsurance DAC	Irlande	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	Diamante Re SRL	Italie	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	Exane Solutions Luxembourg SA	Luxembourg	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	Expo Atlantico EAII Investimentos Imobiliarios SA ^s	Portugal	IG	-	-		IG	-	-	
	Expo Indico EIII Investimentos Imobiliarios SA ^s	Portugal	IG	-	-		IG	-	-	

Métiers	Dénomination	Pays	31 décembre 2025				31 décembre 2024			
			Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.	Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.
	FScholen	Belgique	ME ⁽³⁾	50,0%	50,0%		ME ⁽³⁾	50,0%	50,0%	
	Greenstars BNPP	Luxembourg	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	Kantox European Union SL	Espagne	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	Kantox Holding Ltd	Royaume-Uni	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	Kantox Ltd	Royaume-Uni	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	Madison Arbor Ltd ^t	Irlande	IG	-	-		IG	-	-	
	Matchpoint Finance PLC ^t	Irlande	IG	-	-		IG	-	-	
	Ribera Del Loira Arbitrage	Espagne	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	Securasset SA ^s	Luxembourg	IG	-	-		IG	-	-	
	Single Platform Investment Repackaging Entity SA ^s	Luxembourg	IG	-	-		IG	-	-	
	Volantis SARL ^s	Luxembourg	IG	-	-		IG	-	-	E1
Moyen-Orient										
	BNPP Investment Co KSA	Arab. Saoudite	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
AMÉRIQUES										
	Banco BNPP Brasil SA	Brésil	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Capital Services Inc	Etats-Unis				S3	IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Colombia Corporacion Financiera SA	Colombie	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP EQD Brazil Fund Fundo de Investimento Multimercado ^s	Brésil	IG	-	-		IG	-	-	
	BNPP Financial Services LLC	Etats-Unis	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP FS LLC	Etats-Unis								S1
	BNPP IT Solutions Canada Inc	Canada	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Mexico Holding	Mexique	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Mexico SA Institucion de Banca Multiple	Mexique	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Proprietario Fundo de Investimento Multimercado ^s	Brésil	IG	-	-		IG	-	-	
	BNPP RCC Inc	Etats-Unis	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Securities Corp	Etats-Unis	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP US Investments Inc	Etats-Unis	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP US Wholesale Holdings Corp	Etats-Unis	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP USA Inc	Etats-Unis	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP VPG Brookline Cre LLC ^s	Etats-Unis	IG	-	-		IG	-	-	
	BNPP VPG EDMC Holdings LLC ^s	Etats-Unis	IG	-	-		IG	-	-	
	BNPP VPG Express LLC ^s	Etats-Unis	IG	-	-		IG	-	-	
	BNPP VPG I LLC ^s	Etats-Unis	IG	-	-		IG	-	-	
	BNPP VPG II LLC ^s	Etats-Unis	IG	-	-		IG	-	-	
	BNPP VPG III LLC ^s	Etats-Unis	IG	-	-		IG	-	-	
	BNPP VPG IV LLC ^s	Etats-Unis	IG	-	-		IG	-	-	
	BNPP VPG Master LLC ^s	Etats-Unis	IG	-	-		IG	-	-	
	Corporation BNPP Canada	Canada	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	Decart Re Ltd	Bermudes	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	FSI Holdings Inc	Etats-Unis				S1	IG	100,0%	100,0%	
	Starbird Funding Corp ^t	Etats-Unis	IG	-	-		IG	-	-	
ASIE PACIFIQUE										
	Andalan Multi Guna PT	Indonésie	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	Bank BNPP Indonesia PT	Indonésie	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Arbitrage Hong Kong Ltd	Hong Kong	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	

Métiers	Dénomination	Pays	31 décembre 2025				31 décembre 2024			
			Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.	Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.
	BNPP Center of Expertise Nanjing Co Ltd	Chine	IG	100,0%	100,0%	E1				
	BNPP China Ltd	Chine	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Finance Hong Kong Ltd	Hong Kong	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Fund Services Australasia Pty Ltd	Australie	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Fund Services Australasia Pty Ltd (succ. Nouvelle-Zélande)	Nlle-Zélande	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP India Holding Private Ltd	Inde	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP India Solutions Private Ltd	Inde	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Malaysia Berhad	Malaisie	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Securities Asia Ltd	Hong Kong	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Securities China Ltd	Chine	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	E2
	BNPP Securities India Private Ltd	Inde	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Securities Japan Ltd	Japon	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Securities Korea Co Ltd	Rép. de Corée	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Securities Taiwan Co Ltd	Taiwan	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Sekuritas Indonesia PT	Indonésie	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BPP Holdings Pte Ltd	Singapour	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
COMMERCIAL, PERSONAL BANKING & SERVICES										
BANQUES COMMERCIALES DANS LA ZONE EURO										
Banque commerciale en France										
	2SF - Société des Services Fiduciaires	France	ME ⁽³⁾	33,3%	33,3%		ME ⁽³⁾	33,3%	33,3%	
	Banque de Wallis et Futuna	France	IG ⁽¹⁾	51,0%	51,0%		IG ⁽¹⁾	51,0%	51,0%	
	BNPP Antilles Guyane	France	IG ⁽¹⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽¹⁾	100,0%	100,0%	
	BNPP Développement	France	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Développement Oblig	France	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Factor	France	IG ⁽¹⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽¹⁾	100,0%	100,0%	
	BNPP Factor (succ. Espagne)	Espagne	IG ⁽¹⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽¹⁾	100,0%	100,0%	
	BNPP Factor (succ. Portugal)	Portugal	IG ⁽¹⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽¹⁾	100,0%	100,0%	
	BNPP Nouvelle Calédonie	France	IG ⁽¹⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽¹⁾	100,0%	100,0%	
	BNPP Réunion	France	IG ⁽¹⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽¹⁾	100,0%	100,0%	
	BNPP Services Monétiques	France	IG	100,0%	100,0%	E1				
	Compagnie pour le Financement des Loisirs	France	IG ⁽¹⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽¹⁾	100,0%	100,0%	
	Copartis	France	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	Estreem (Ex Partecis)	France	ME ⁽³⁾	50,0%	50,0%		ME ⁽³⁾	50,0%	50,0%	
	GIE Ocean	France	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	Jivago Holding	France	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	Paylib Services	France				S3	ME	14,3%	14,3%	
	Portzamparc	France	IG ⁽¹⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽¹⁾	100,0%	100,0%	
BNL banca commerciale										
	Banca Agevolari SPA	Italie				S4	IG	100,0%	100,0%	
	Banca Nazionale Del Lavoro SPA	Italie	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP BNL Equity Investment SPA	Italie	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	E1
	EMF IT 2008 1 SRL ^t	Italie	IG	-	-		IG	-	-	
	Era Uno SRL ^t	Italie	IG	-	-		IG	-	-	
	Eutimm SRL	Italie	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	Financit SPA	Italie	IG	60,0%	60,0%		IG	60,0%	60,0%	

Métiers	Dénomination	Pays	31 décembre 2025				31 décembre 2024			
			Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.	Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.
	Immera SRL ^l	Italie	IG	-	-	-	IG	-	-	-
	International Factors Italia SPA	Italie	IG	100,0%	100,0%	V1	IG	99,9%	99,9%	V1
	Permicro SPA	Italie	ME	21,9%	21,9%		ME	21,9%	21,9%	
	Servizio Italia SPA	Italie	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	Sviluppo HQ Tiburtina SRL	Italie	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	Tierre Securitisation SRL ^l	Italie	IG	-	-	-	IG	-	-	-
	Vela OBG SRL ^l	Italie	IG	-	-	-	IG	-	-	-
	Worldline Merchant Services Italia SPA	Italie				S2	ME	20,0%	20,0%	
Banque commerciale en Belgique										
	Axepa BNPP Benelux	Belgique	IG	100,0%	99,9%		IG	100,0%	99,9%	
	Bancontact Paytoniq Company	Belgique	ME	22,5%	22,5%		ME	22,5%	22,5%	
	BASS Master Issuer NV ^l	Belgique	IG	-	-	-	IG	-	-	-
	Batopin	Belgique	ME	25,0%	25,0%		ME	25,0%	25,0%	
	Belgian Mobile ID	Belgique	ME	12,2%	12,2%		ME	12,2%	12,2%	
	BNPP Commercial Finance Ltd	Royaume-Uni	IG	100,0%	99,9%		IG	100,0%	99,9%	
	BNPP Factor AS	Danemark	IG	100,0%	99,9%		IG	100,0%	99,9%	
	BNPP Factor GmbH	Allemagne	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	V4
	BNPP Factoring Support	Pays-Bas	IG	100,0%	99,9%		IG	100,0%	99,9%	
	BNPP Fortis	Belgique	IG	99,9%	99,9%		IG	99,9%	99,9%	
	BNPP Fortis (succ. Espagne)	Espagne								S1
	BNPP Fortis (succ. Etats-Unis)	Etats-Unis				S1	IG	99,9%	99,9%	
	BNPP Fortis Factor NV	Belgique	IG	100,0%	99,9%		IG	100,0%	99,9%	
	BNPP Fortis Film Finance	Belgique	IG	100,0%	99,9%		IG	100,0%	99,9%	
	BNPP Fortis Funding SA	Luxembourg	IG	100,0%	99,9%		IG	100,0%	99,9%	
	BNPP FPE Belgium	Belgique	IG	100,0%	99,9%		IG	100,0%	99,9%	
	BNPP FPE Expansion	Belgique								S3
	BNPP FPE Management	Belgique	IG	100,0%	99,9%		IG	100,0%	99,9%	
	BNPPF Credit Brokers	Belgique	IG	100,0%	99,9%		IG	100,0%	99,9%	
	Bpost Banque	Belgique								S4
	Credissimo	Belgique	IG	100,0%	99,9%		IG	100,0%	99,9%	
	Credissimo Hainaut SA	Belgique	IG	99,7%	99,7%		IG	99,7%	99,7%	
	Crédit pour Habitations Sociales	Belgique				S2	IG	81,7%	81,6%	
	Epimede ^s	Belgique	ME	-	-	-	ME	-	-	-
	Esmee Master Issuer ^l	Belgique	IG	-	-	-	IG	-	-	-
	Immobilière Sauveniere SA	Belgique				S4	IG	100,0%	99,9%	
	Investissements de Private Equity (a)	BE/FR/LU	VM	-	-	-	VM	-	-	-
	Isabel SA NV	Belgique	ME	25,3%	25,3%		ME	25,3%	25,3%	
	Microstart	Belgique	IG	43,9%	77,5%		IG	43,9%	77,5%	V4
	Sagip	Belgique	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	Sowo Invest SA NV	Belgique	IG	87,5%	87,5%		IG	87,5%	87,5%	
Banque commerciale au Luxembourg										
	BGL BNPP	Luxembourg	IG	66,0%	65,9%		IG	66,0%	65,9%	
	BGL BNPP (succ. Allemagne)	Allemagne				S1	IG	66,0%	65,9%	
	BNPP Lease Group Luxembourg SA	Luxembourg	IG	100,0%	65,9%		IG	100,0%	65,9%	
	BNPP SB Re	Luxembourg	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	

Métiers	Dénomination	Pays	31 décembre 2025				31 décembre 2024			
			Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.	Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.
	Compagnie Financière Ottomane SA	Luxembourg	IG	97,4%	97,4%		IG	97,4%	97,4%	V4
	i Hub SA	Luxembourg	ME ⁽³⁾	20,0%	13,2%	E1				
	Le Sphinx Assurances Luxembourg SA	Luxembourg	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	Luxhub SA	Luxembourg	ME	28,0%	18,5%		ME	28,0%	18,5%	
	Visalux	Luxembourg	ME	25,2%	16,6%		ME	25,2%	16,6%	
BANQUES COMMERCIALES DANS LE RESTE DU MONDE										
Europe Méditerranée										
	Bank of Nanjing	Chine	ME	18,1%	18,1%	V1	ME	16,2%	16,2%	V1/V3
	Banque Marocaine pour le Commerce et l'Industrie	Maroc	IG	67,0%	67,0%	D2	IG	67,0%	67,0%	
	Banque Marocaine pour le Commerce et l'Industrie Banque Offshore	Maroc	IG	100,0%	67,0%	D2	IG	100,0%	67,0%	
	Bantas Nakit AS	Turquie	ME ⁽³⁾	33,3%	16,7%		ME ⁽³⁾	33,3%	16,7%	
	BDSI	Maroc				S4	IG	100,0%	96,4%	
	BGZ Poland ABS1 DAC ^t	Irlande	IG	-	-		IG	-	-	
	BMCI Leasing	Maroc	IG	86,9%	58,2%	D2	IG	86,9%	58,2%	
	BNPP Bank Polska SA	Pologne	IG	75,0%	75,0%	V3	IG	81,3%	81,3%	V2
	BNPP El Djazair	Algérie	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Faktoring Spolka ZOO	Pologne	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Fortis Yatirimlar Holding AS	Turquie	IG	100,0%	99,9%		IG	100,0%	99,9%	
	BNPP Group Service Center SA	Pologne	IG	100,0%	81,2%	V3	IG	100,0%	81,3%	V3
	BNPP IRB Participations	France	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Yatirimlar Holding AS	Turquie	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	Dreams Sustainable AB	Suède								S2
	Joint Stock Company Ukrsbibank	Ukraine	IG	60,0%	60,0%		IG	60,0%	60,0%	D1
	TEB ARF Teknoloji Anonim Sirketi	Turquie	IG	100,0%	72,5%		IG	100,0%	72,5%	
	TEB Faktoring AS	Turquie	IG	100,0%	72,5%		IG	100,0%	72,5%	
	TEB Finansman AS	Turquie	IG	100,0%	72,5%		IG	100,0%	72,5%	
	TEB Holding AS	Turquie	IG	50,0%	50,0%		IG	50,0%	50,0%	
	TEB Portfoy Yonetimi AS	Turquie	IG	100,0%	72,5%	E1				
	TEB SH A	Kosovo	IG	100,0%	50,0%		IG	100,0%	50,0%	
	TEB Yatirim Menkul Degerler AS	Turquie	IG	100,0%	72,5%		IG	100,0%	72,5%	
	Towarzystwo Funduszy Inwestycyjnych Spolka Akcyjna	Pologne	IG	100,0%	75,0%	E1				
	Turk Ekonomi Bankasi AS	Turquie	IG	100,0%	72,5%		IG	100,0%	72,5%	
METIERS SPECIALISÉS										
Personal Finance										
	Alpha Crédit SA	Belgique	IG	100,0%	99,9%		IG	100,0%	99,9%	
	Auto ABS UK Loans PLC ^t	Royaume-Uni								S3
	AutoFlorence 1 SRL ^t	Italie	IG	-	-		IG	-	-	
	AutoFlorence 2 SRL ^t	Italie	IG	-	-		IG	-	-	
	AutoFlorence 3 SRL ^t	Italie	IG	-	-		IG	-	-	
	AutoFlorence 4 SRL ^t	Italie	IG	-	-	E2				
	Autonoria 2019 ^t	France								S1
	Autonoria DE 2023 ^t	France	IG	-	-		IG	-	-	
	Autonoria DE 2025 ^t	France	IG	-	-	E2				
	Autonoria Spain 2019 ^t	Espagne				S3	IG	-	-	
	Autonoria Spain 2021 FT ^t	Espagne	IG	-	-		IG	-	-	

Métiers	Dénomination	Pays	31 décembre 2025				31 décembre 2024			
			Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.	Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.
	Autonoria Spain 2022 FT ^t	Espagne	IG	-	-		IG	-	-	
	Autonoria Spain 2023 FT ^t	Espagne	IG	-	-		IG	-	-	
	Autonoria Spain 2025 ^t	Espagne	IG	-	-	E2				
	Axa Banque Financement	France	ME	35,0%	35,0%		ME	35,0%	35,0%	
	Banco Cetelem SA	Espagne	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BGN Mercantil E Servicos Ltda	Brésil								S4
	BNPP Personal Finance	France	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Personal Finance (succ. Autriche)	Autriche	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Personal Finance (succ. Portugal)	Portugal	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Personal Finance (succ. République Tchèque)	Rép. Tchèque				S1	IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Personal Finance (succ. Roumanie)	Roumanie	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Personal Finance (succ. Slovaquie)	Slovaquie				S1	IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Personal Finance BV	Pays-Bas	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Personal Finance South Africa Ltd	Afrique du Sud	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BON BNPP Consumer Finance Co Ltd	Chine	ME	31,7%	31,7%		ME	31,7%	31,7%	V3
	Cafineo	France	IG ⁽¹⁾	51,0%	50,8%		IG ⁽¹⁾	51,0%	50,8%	
	Carrefour Banque	France	ME	40,0%	40,0%		ME	40,0%	40,0%	
	Central Europe Technologies SRL	Roumanie	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	Cetelem America Ltda	Brésil								S4
	Cetelem Business Consulting Shanghai Co Ltd	Chine	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	Cetelem Gestion AIE	Espagne	IG	100,0%	96,5%	V4	IG	100,0%	96,0%	
	Cetelem SA de CV	Mexique	ME	20,0%	0,0%		ME	20,0%	0,0%	S2
	Cetelem Servicios Informaticos AIE	Espagne	IG	100,0%	81,5%	V4	IG	100,0%	81,0%	
	Cetelem Servicios Ltda	Brésil	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	Cofica Bail	France	IG ⁽¹⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽¹⁾	100,0%	100,0%	
	Cofiplan	France	IG ⁽¹⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽¹⁾	100,0%	100,0%	
	Creation Consumer Finance Ltd	Royaume-Uni	IG	100,0%	99,9%		IG	100,0%	99,9%	
	Creation Financial Services Ltd	Royaume-Uni	IG	100,0%	99,9%		IG	100,0%	99,9%	
	Crédit Moderne Antilles Guyane	France	IG ⁽¹⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽¹⁾	100,0%	100,0%	
	Crédit Moderne Océan Indien	France	IG ⁽¹⁾	97,8%	97,8%		IG ⁽¹⁾	97,8%	97,8%	
	Domofinance	France	IG ⁽¹⁾	55,0%	55,0%		IG ⁽¹⁾	55,0%	55,0%	
	E Carat 12 PLC ^t	Royaume-Uni								S3
	Ecarat DE SA ^t	Luxembourg	IG	-	-		IG	-	-	E2
	Ekspres Bank AS	Danemark	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	Ekspres Bank AS (succ. Norvège)	Norvège	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	Ekspres Bank AS (succ. Suède)	Suède	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	Eos Aremas Belgium SA NV	Belgique	ME	50,0%	49,9%		ME	50,0%	49,9%	
	Evolis	France	ME	48,8%	48,8%	V3	ME	49,2%	49,2%	
	Findomestic Banca SPA	Italie	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	Florence Real Estate Developments SPA	Italie	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	Florence SPV SRL ^t	Italie	IG	-	-		IG	-	-	
	Fonds Communs de Créances UCI et RMBS Prado (b) ^t	Espagne	ME ⁽³⁾	-	-		ME ⁽³⁾	-	-	
	Fonds Communs de Titrisation Genius (d) ^t	Chine				S2	ME ⁽³⁾	-	-	
	Fonds Communs de Titrisation Wisdom (e) ^t	Chine				S2	ME ⁽³⁾	-	-	
	GCC Consumo Establecimiento Financiero de Credito SA	Espagne	IG	51,0%	51,0%		IG	51,0%	51,0%	

Métiers	Dénomination	Pays	31 décembre 2025				31 décembre 2024			
			Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.	Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.
	Genius Auto Finance Co Ltd	Chine	ME	25,0%	25,0%	S2	ME ⁽³⁾	25,0%	25,0%	
	International Development Resources AS Services SA	Espagne	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	Loisirs Finance	France	IG ⁽¹⁾	51,0%	51,0%		IG ⁽¹⁾	51,0%	51,0%	
	Magyar Cetelem Bank ZRT	Hongrie								S2
	Neuilly Contentieux	France	IG	95,9%	95,6%		IG	95,9%	95,6%	
	Noria 2021 ^t	France	IG	-	-		IG	-	-	
	Noria 2023 ^t	France	IG	-	-		IG	-	-	
	Noria 2025 ^t	France	IG	-	-	E2				
	Noria DE 2024 ^t	France	IG	-	-		IG	-	-	E2
	Noria Spain 2020 FT ^t	Espagne	IG	-	-		IG	-	-	
	Opel Finance SA	Suisse								S3
	PBD Germany Auto Lease Master SA ^t	Luxembourg				S3	IG	-	-	
	Personal Finance Location	France	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	PF Services GmbH	Allemagne				S3	IG	100,0%	100,0%	
	Phedina Hypotheken 2010 BV ^t	Pays-Bas	IG	-	-		IG	-	-	
	RCS Botswana Pty Ltd	Botswana	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	RCS Cards Pty Ltd	Afrique du Sud	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	RCS Investment Holdings Namibia Pty Ltd	Namibie	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	Servicios Financieros Carrefour EFC SA	Espagne	ME	37,3%	40,0%		ME	37,3%	40,0%	
	Stellantis Bank SA	France	IG	50,0%	50,0%		IG	50,0%	50,0%	
	Stellantis Bank SA (succ. Allemagne)	Allemagne	IG	50,0%	50,0%		IG	50,0%	50,0%	
	Stellantis Bank SA (succ. Autriche)	Autriche	IG	50,0%	50,0%		IG	50,0%	50,0%	
	Stellantis Financial Services UK Ltd	Royaume-Uni	IG	100,0%	50,0%		IG	100,0%	50,0%	
	Union de Creditos Inmobiliarios SA	Espagne	ME ⁽³⁾	50,0%	50,0%		ME ⁽³⁾	50,0%	50,0%	
	United Partnership	France	ME ⁽³⁾	50,0%	50,0%		ME ⁽³⁾	50,0%	50,0%	
	Vauxhall Finance Ltd	Royaume-Uni								S3
	XFERA Consumer Finance EFC SA	Espagne				S4	IG	51,0%	51,0%	
	Zhejiang Wisdom Puhua Financial Leasing Co Ltd	Chine	ME	25,0%	25,0%	S2	ME ⁽³⁾	25,0%	25,0%	
Arval										
	Artel	France								S4
	Arval AB	Suède	IG	100,0%	99,9%		IG	100,0%	99,9%	
	Arval AS	Danemark	IG	100,0%	99,9%		IG	100,0%	99,9%	
	Arval AS Norway	Norvège	IG	100,0%	99,9%		IG	100,0%	99,9%	
	Arval Austria GmbH	Autriche	IG	100,0%	99,9%		IG	100,0%	99,9%	
	Arval Belgium NV SA	Belgique	IG	100,0%	99,9%		IG	100,0%	99,9%	
	Arval Brasil Ltda	Brésil	IG	100,0%	99,9%		IG	100,0%	99,9%	
	Arval BV	Pays-Bas	IG	100,0%	99,9%		IG	100,0%	99,9%	
	Arval Colombia SAS (Ex-Arval Relsa Colombia SAS)	Colombie	IG	100,0%	99,9%		IG	100,0%	99,9%	
	Arval CZ SRO	Rép. Tchèque	IG	100,0%	99,9%		IG	100,0%	99,9%	
	Arval Deutschland GmbH	Allemagne	IG	100,0%	99,9%		IG	100,0%	99,9%	
	Arval Fleet Services	France	IG	100,0%	99,9%		IG	100,0%	99,9%	
	Arval Fleet Services (succ. Monaco)	Monaco	IG	100,0%	99,9%		IG	100,0%	99,9%	
	Arval Hellas Car Rental SA	Grèce	IG	100,0%	99,9%		IG	100,0%	99,9%	
	Arval LLC	Russie	IG	100,0%	99,9%		IG	100,0%	99,9%	
	Arval Luxembourg SA	Luxembourg	IG	100,0%	99,9%		IG	100,0%	99,9%	

Métiers	Dénomination	Pays	31 décembre 2025				31 décembre 2024			
			Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.	Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.
	Arval Magyarorszag KFT	Hongrie	IG	100,0%	99,9%		IG	100,0%	99,9%	
	Arval Maroc SA	Maroc	IG	100,0%	89,0%		IG	100,0%	89,0%	
	Arval OY	Finlande	IG	100,0%	99,9%		IG	100,0%	99,9%	
	Arval Relsa SPA	Chili	IG	100,0%	99,9%		IG	100,0%	99,9%	
	Arval Schweiz AG	Suisse	IG	100,0%	99,9%		IG	100,0%	99,9%	
	Arval Service Lease	France	IG	100,0%	99,9%		IG	100,0%	99,9%	
	Arval Service Lease Aluger Operational Automoveis SA	Portugal	IG	100,0%	99,9%		IG	100,0%	99,9%	
	Arval Service Lease Italia SPA	Italie	IG	100,0%	99,9%		IG	100,0%	99,9%	
	Arval Service Lease Polska SP ZOO	Pologne	IG	100,0%	99,9%		IG	100,0%	99,9%	
	Arval Service Lease Romania SRL	Roumanie	IG	100,0%	99,9%		IG	100,0%	99,9%	
	Arval Service Lease SA	Espagne	IG	100,0%	99,9%		IG	100,0%	99,9%	
	Arval Slovakia SRO	Slovaquie	IG	100,0%	99,9%		IG	100,0%	99,9%	
	Arval Trading	France	IG	100,0%	99,9%		IG	100,0%	99,9%	
	Arval UK Group Ltd	Royaume-Uni	IG	100,0%	99,9%		IG	100,0%	99,9%	
	Arval UK Leasing Services Ltd	Royaume-Uni	IG	100,0%	99,9%		IG	100,0%	99,9%	
	Arval UK Ltd	Royaume-Uni	IG	100,0%	99,9%		IG	100,0%	99,9%	
	BNPP Fleet Holdings Ltd	Royaume-Uni	IG	100,0%	99,9%		IG	100,0%	99,9%	
	Cent ASL	France	IG	100,0%	99,9%		IG	100,0%	99,9%	
	Cofiparc	France	IG	100,0%	99,9%		IG	100,0%	99,9%	
	Comercializadora de Vehiculos SA	Chili	IG	100,0%	99,9%		IG	100,0%	99,9%	
	FCT Pulse France 2022 ¹	France	IG	-	-		IG	-	-	
	Greental Insurance DAC	Irlande	IG ⁽²⁾	100,0%	99,9%		IG ⁽²⁾	100,0%	99,9%	
	Locadif	Belgique	IG	100,0%	99,9%		IG	100,0%	99,9%	
	Louveo	France	IG	100,0%	99,9%		IG	100,0%	99,9%	
	Public Location Longue Durée	France	IG	100,0%	99,9%		IG	100,0%	99,9%	
	Pulse UK 2024 PLC ^s	Royaume-Uni	IG	-	-		IG	-	-	E2
	Rentaequipos Leasing Peru SA	Pérou	IG	100,0%	99,9%		IG	100,0%	99,9%	
	Rentaequipos Leasing SA	Chili	IG	100,0%	99,9%		IG	100,0%	99,9%	
	TEB Arval Arac Filo Kiralama AS	Turquie	IG	100,0%	75,0%		IG	100,0%	75,0%	
	Terberg Leasing Justlease Belgium BV	Belgique	IG	100,0%	99,9%		IG	100,0%	99,9%	
Leasing Solutions										
	Aprolis Finance	France	IG	51,0%	42,3%		IG	51,0%	42,3%	
	Artegy	France	IG	100,0%	83,0%		IG	100,0%	83,0%	
	BNL Leasing SPA	Italie	IG	100,0%	95,5%		IG	100,0%	95,5%	
	BNPP 3 Step IT	France	IG	51,0%	42,3%		IG	51,0%	42,3%	
	BNPP 3 Step IT (succ. Allemagne)	Allemagne	IG	51,0%	42,3%		IG	51,0%	42,3%	
	BNPP 3 Step IT (succ. Belgique)	Belgique	IG	51,0%	42,3%		IG	51,0%	42,3%	
	BNPP 3 Step IT (succ. Espagne)	Espagne	IG	51,0%	42,3%		IG	51,0%	42,3%	
	BNPP 3 Step IT (succ. Italie)	Italie	IG	51,0%	42,3%		IG	51,0%	42,3%	
	BNPP 3 Step IT (succ. Pays-Bas)	Pays-Bas	IG	51,0%	42,3%		IG	51,0%	42,3%	
	BNPP 3 Step IT (succ. Royaume-Uni)	Royaume-Uni	IG	51,0%	42,3%		IG	51,0%	42,3%	
	BNPP Finansal Kiralama AS	Turquie	IG	100,0%	82,5%		IG	100,0%	82,5%	
	BNPP Lease Group	France	IG ⁽¹⁾	100,0%	83,0%		IG ⁽¹⁾	100,0%	83,0%	
	BNPP Lease Group (succ. Allemagne)	Allemagne	IG ⁽¹⁾	100,0%	83,0%		IG ⁽¹⁾	100,0%	83,0%	
	BNPP Lease Group (succ. Espagne)	Espagne	IG ⁽¹⁾	100,0%	83,0%		IG ⁽¹⁾	100,0%	83,0%	

Métiers	Dénomination	Pays	31 décembre 2025				31 décembre 2024			
			Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.	Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.
	BNPP Lease Group (succ. Italie)	Italie	IG ⁽¹⁾	100,0%	83,0%		IG ⁽¹⁾	100,0%	83,0%	
	BNPP Lease Group (succ. Portugal)	Portugal	IG ⁽¹⁾	100,0%	83,0%		IG ⁽¹⁾	100,0%	83,0%	
	BNPP Lease Group Belgium	Belgique	IG	100,0%	83,0%		IG	100,0%	83,0%	
	BNPP Lease Group Leasing Solutions SPA	Italie	IG	100,0%	95,5%		IG	100,0%	95,5%	
	BNPP Lease Group Ltd	Royaume-Uni	IG	100,0%	83,0%		IG	100,0%	83,0%	
	BNPP Lease Group SP ZOO	Pologne	IG	100,0%	83,0%		IG	100,0%	83,0%	
	BNPP Leasing Services	Pologne	IG	100,0%	81,2% V3		IG	100,0%	81,3% V3	
	BNPP Leasing Solution AS	Norvège	IG	100,0%	83,0%		IG	100,0%	83,0%	
	BNPP Leasing Solutions	Luxembourg	IG	100,0%	83,0%		IG	100,0%	83,0%	
	BNPP Leasing Solutions AB	Suède	IG	100,0%	83,0%		IG	100,0%	83,0%	
	BNPP Leasing Solutions AS	Danemark	IG	100,0%	83,0%		IG	100,0%	83,0%	
	BNPP Leasing Solutions GmbH	Autriche	IG	100,0%	83,0%		IG	100,0%	83,0%	
	BNPP Leasing Solutions IFN SA	Roumanie	IG	100,0%	83,0%		IG	100,0%	83,0%	
	BNPP Leasing Solutions Ltd	Royaume-Uni	IG	100,0%	83,0%		IG	100,0%	83,0%	
	BNPP Leasing Solutions NV	Pays-Bas	IG	100,0%	83,0%		IG	100,0%	83,0%	
	BNPP Leasing Solutions Suisse SA	Suisse	IG	100,0%	83,0%		IG	100,0%	83,0%	
	BNPP Rental Solutions SPA	Italie	IG	100,0%	83,0%		IG	100,0%	83,0%	
	Claas Financial Services	France	IG ⁽¹⁾	51,0%	42,3%		IG ⁽¹⁾	51,0%	42,3%	
	Claas Financial Services (succ. Allemagne)	Allemagne	IG ⁽¹⁾	51,0%	42,3%		IG ⁽¹⁾	51,0%	42,3%	
	Claas Financial Services (succ. Espagne)	Espagne	IG ⁽¹⁾	51,0%	42,3%		IG ⁽¹⁾	51,0%	42,3%	
	Claas Financial Services (succ. Italie)	Italie	IG ⁽¹⁾	51,0%	42,3%		IG ⁽¹⁾	51,0%	42,3%	
	Claas Financial Services (succ. Pologne)	Pologne	IG ⁽¹⁾	51,0%	42,3%		IG ⁽¹⁾	51,0%	42,3%	
	Claas Financial Services Ltd	Royaume-Uni	IG	51,0%	42,3%		IG	51,0%	42,3%	
	CNH Industrial Capital Europe	France	IG ⁽¹⁾	50,1%	41,6%		IG ⁽¹⁾	50,1%	41,6%	
	CNH Industrial Capital Europe (succ. Allemagne)	Allemagne	IG ⁽¹⁾	50,1%	41,6%		IG ⁽¹⁾	50,1%	41,6%	
	CNH Industrial Capital Europe (succ. Belgique)	Belgique	IG ⁽¹⁾	50,1%	41,6%		IG ⁽¹⁾	50,1%	41,6%	
	CNH Industrial Capital Europe (succ. Espagne)	Espagne	IG ⁽¹⁾	50,1%	41,6%		IG ⁽¹⁾	50,1%	41,6%	
	CNH Industrial Capital Europe (succ. Italie)	Italie	IG ⁽¹⁾	50,1%	41,6%		IG ⁽¹⁾	50,1%	41,6%	
	CNH Industrial Capital Europe (succ. Pologne)	Pologne	IG ⁽¹⁾	50,1%	41,6%		IG ⁽¹⁾	50,1%	41,6%	
	CNH Industrial Capital Europe BV	Pays-Bas	IG	100,0%	41,6%		IG	100,0%	41,6%	
	CNH Industrial Capital Europe GmbH	Autriche	IG	100,0%	41,6%		IG	100,0%	41,6%	
	CNH Industrial Capital Europe Ltd	Royaume-Uni	IG	100,0%	41,6%		IG	100,0%	41,6%	
	ES Finance	Belgique	IG	100,0%	99,9%		IG	100,0%	99,9%	
	FL Zeebrugge ^s	Belgique	IG	-	-		IG	-	-	
	Fortis Lease	France	IG ⁽¹⁾	100,0%	83,0%		IG ⁽¹⁾	100,0%	83,0%	
	Fortis Lease Belgium	Belgique	IG	100,0%	83,0%		IG	100,0%	83,0%	
	Fortis Lease UK Ltd	Royaume-Uni	IG	100,0%	83,0%		IG	100,0%	83,0%	
	Fortis Vastgoedlease BV	Pays-Bas								S3
	Heffiq Heftruck Verhuur BV	Pays-Bas	IG	50,1%	41,5%		IG	50,1%	41,5%	
	JCB Finance	France	IG ⁽¹⁾	100,0%	41,6%		IG ⁽¹⁾	100,0%	41,6%	
	JCB Finance (succ. Allemagne)	Allemagne	IG ⁽¹⁾	100,0%	41,6%		IG ⁽¹⁾	100,0%	41,6%	
	JCB Finance (succ. Espagne)	Espagne	IG ⁽¹⁾	100,0%	41,6% E2					
	JCB Finance (succ. Italie)	Italie	IG ⁽¹⁾	100,0%	41,6%		IG ⁽¹⁾	100,0%	41,6%	
	JCB Finance Holdings Ltd	Royaume-Uni	IG	50,1%	41,6%		IG	50,1%	41,6%	
	JFL BNPP Agriculture And Technology Financial Leasing Co Ltd	Chine	ME	45,0%	37,3%		ME	45,0%	37,3% E2	

Métiers	Dénomination	Pays	31 décembre 2025				31 décembre 2024			
			Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.	Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.
	Manitou Finance Ltd	Royaume-Uni	IG	51,0%	42,3%		IG	51,0%	42,3%	
	MGF	France	IG ⁽¹⁾	51,0%	42,3%		IG ⁽¹⁾	51,0%	42,3%	
	MGF (succ. Allemagne)	Allemagne	IG ⁽¹⁾	51,0%	42,3%		IG ⁽¹⁾	51,0%	42,3%	
	MGF (succ. Italie)	Italie	IG ⁽¹⁾	51,0%	42,3%		IG ⁽¹⁾	51,0%	42,3%	
	Natio Energie 2	France	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	Natiocreditbail	France	IG ⁽¹⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽¹⁾	100,0%	100,0%	
	Pixel 2021 ¹	France			S3	IG	-	-	-	
	Same Deutz Fahr Finance	France	IG ⁽¹⁾	100,0%	83,0%		IG ⁽¹⁾	100,0%	83,0%	
	SNC Natiocredimurs	France	IG ⁽¹⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽¹⁾	100,0%	100,0%	
Nouveaux Métiers Digitaux										
	Financière des Paiements Electroniques	France	IG	95,0%	95,0%		IG	95,0%	95,0%	
	Financière des Paiements Electroniques (succ. Allemagne)	Allemagne	IG	95,0%	95,0%		IG	95,0%	95,0%	
	Financière des Paiements Electroniques (succ. Belgique)	Belgique	IG	95,0%	95,0%		IG	95,0%	95,0%	
	Financière des Paiements Electroniques (succ. Espagne)	Espagne	IG	95,0%	95,0%		IG	95,0%	95,0%	
	Financière des Paiements Electroniques (succ. Portugal)	Portugal	IG	95,0%	95,0%		IG	95,0%	95,0%	
	Floa	France	IG ⁽¹⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽¹⁾	100,0%	100,0%	
	Lyf SA	France	ME ⁽³⁾	46,3%	46,3%	V1	ME ⁽³⁾	44,8%	44,8%	V1
	Lyf SAS	France	ME ⁽³⁾	50,0%	50,0%		ME ⁽³⁾	50,0%	50,0%	
Personal Investors										
	Espresso Financial Services Private Ltd	Inde								S2
	Geojit Technologies Private Ltd	Inde	ME	35,0%	35,0%		ME	35,0%	35,0%	
	Human Value Developers Private Ltd	Inde								S2
	Sharekhan BNPP Financial Services Ltd	Inde								S2
	Sharekhan Ltd	Inde								S2
INVESTMENT & PROTECTION SERVICES										
Assurance										
	AEW Immocommercial ^s	France	VM	-	-		VM	-	-	
	AG Insurance	Belgique	ME	25,0%	25,0%	D2	ME	25,0%	25,0%	
	Agathe Retail France	France	VM	33,3%	33,3%		VM	33,3%	33,3%	
	AM Select ^s	Luxembourg	IG ⁽⁴⁾	-	-		IG ⁽⁴⁾	-	-	
	Astridplaza	Belgique	IG ⁽²⁾	100,0%	98,5%		IG ⁽²⁾	100,0%	98,5%	
	AXA IM Smart Euro Short Term Return ^s	France	IG ⁽⁴⁾	-	-	E1				
	Batipart Participations SAS	Luxembourg			S2	VM	29,7%	29,7%		
	BCC Vita SPA	Italie	IG ⁽²⁾	70,0%	70,0%		IG ⁽²⁾	70,0%	70,0%	E3
	Becquerel ^s	France	IG ⁽⁴⁾	-	-		IG ⁽⁴⁾	-	-	
	BNPP Actions Croissance ISR ^s	France	IG ⁽⁴⁾	-	-		IG ⁽⁴⁾	-	-	
	BNPP Actions Euro ISR ^s	France	IG ⁽⁴⁾	-	-		IG ⁽⁴⁾	-	-	
	BNPP Actions Monde ISR ^s	France	IG ⁽⁴⁾	-	-		IG ⁽⁴⁾	-	-	
	BNPP Actions Patrimoine ISR ^s	France	IG ⁽⁴⁾	-	-		IG ⁽⁴⁾	-	-	E1
	BNPP Actions PME ETI ^s	France								S3
	BNPP Aqua ^s	France	IG ⁽⁴⁾	-	-		IG ⁽⁴⁾	-	-	
	BNPP Best Selection Actions Euro ISR ^s	France	IG ⁽⁴⁾	-	-		IG ⁽⁴⁾	-	-	
	BNPP Bond 6M ^s	France	IG ⁽⁴⁾	-	-	E1				
	BNPP Cardif	France	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	BNPP Cardif BV	Pays-Bas	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	

Métiers	Dénomination	Pays	31 décembre 2025				31 décembre 2024			
			Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.	Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.
	BNPP Cardif Compania de Seguros y Reaseguros SA	Pérou	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	D1
	BNPP Cardif Emeklilik AS	Turquie	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	BNPP Cardif Hayat Sigorta AS	Turquie	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	D1	ME *	100,0%	100,0%	
	BNPP Cardif Livforsakring AB	Suède	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	BNPP Cardif Livforsakring AB (succ. Danemark)	Danemark	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	BNPP Cardif Livforsakring AB (succ. Norvège)	Norvège	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	BNPP Cardif Nordic AB (Ex- Cardif Nordic AB)	Suède	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	BNPP Cardif Pojistovna AS	Rép. Tchèque	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	BNPP Cardif Seguros de Vida SA	Chili	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	BNPP Cardif Seguros Generales SA	Chili	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	BNPP Cardif Services SRO	Rép. Tchèque	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	D1
	BNPP Cardif Servicios y Asistencia Ltda	Chili	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	D1
	BNPP Cardif Sigorta AS	Turquie	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	D1	ME *	100,0%	100,0%	
	BNPP Cardif TCB Life Insurance Co Ltd	Taiwan	ME	49,0%	49,0%		ME	49,0%	49,0%	
	BNPP Cardif Vita Compagnia di Assicurazione E Riassicurazione SPA	Italie	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	BNPP Convictions ^s	France	IG ⁽⁴⁾	-	-		IG ⁽⁴⁾	-	-	
	BNPP CP Cardif Private Debt ^s	France								S3
	BNPP Développement Humain ^s	France	IG ⁽⁴⁾	-	-		IG ⁽⁴⁾	-	-	
	BNPP Diversiflex ^s	France								S1
	BNPP Diversipierre ^s	France	IG ⁽²⁾	-	-		IG ⁽²⁾	-	-	
	BNPP Euro Climate Aligned ^s	France	IG ⁽⁴⁾	-	-		IG ⁽⁴⁾	-	-	E1
	BNPP France Crédit ^s	France	IG ⁽⁴⁾	-	-		IG ⁽⁴⁾	-	-	
	BNPP Global Senior Corporate Loans ^s	France	IG ⁽⁴⁾	-	-		IG ⁽⁴⁾	-	-	
	BNPP Indice Amerique du Nord ^s	France				S3	IG ⁽⁴⁾	-	-	
	BNPP Indice France ESG ^s	France				S3	IG ⁽⁴⁾	-	-	E1
	BNPP Infrastructure Investments Fund ^s	France	IG ⁽⁴⁾	-	-		IG ⁽⁴⁾	-	-	
	BNPP Multistratégies Protection 80 ^s	France								S3
	BNPP Obliselect Euro Dec 2028 ^s	France	IG ⁽⁴⁾	-	-		IG ⁽⁴⁾	-	-	E1
	BNPP Select ^s	France	IG ⁽⁴⁾	-	-		IG ⁽⁴⁾	-	-	E1
	BNPP Sélection Dynamique Monde ^s	France	IG ⁽⁴⁾	-	-		IG ⁽⁴⁾	-	-	
	BNPP Selection Patrimoine Responsable ^s	France	IG ⁽⁴⁾	-	-		IG ⁽⁴⁾	-	-	E1
	BNPP Smallcap Euroland ISR ^s	France	IG ⁽⁴⁾	-	-		IG ⁽⁴⁾	-	-	
	BNPP Social Business France ^s	France	IG ⁽⁴⁾	-	-		IG ⁽⁴⁾	-	-	
	BOB Cardif Life Insurance Co Ltd	Chine	ME	50,0%	50,0%		ME	50,0%	50,0%	
	C Santé ^s	France	IG ⁽²⁾	-	-		IG ⁽²⁾	-	-	D1
	CamGestion Convertibles Europe ^s	France	IG ⁽⁴⁾	-	-	E1				
	Capital France Hotel	France	IG ⁽²⁾	98,5%	98,5%		IG ⁽²⁾	98,5%	98,5%	
	Cardif Airstar Property & Casualty Insurance Co Ltd	Chine	ME	49,0%	49,0%	E2				
	Cardif Alternatives Part I ^s	France	IG ⁽²⁾	-	-		IG ⁽²⁾	-	-	
	Cardif Assurance Vie	France	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	Cardif Assurance Vie (succ. Allemagne)	Allemagne	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	Cardif Assurance Vie (succ. Autriche)	Autriche	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	Cardif Assurance Vie (succ. Belgique)	Belgique	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	Cardif Assurance Vie (succ. Bulgarie)	Bulgarie	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	Cardif Assurance Vie (succ. Espagne)	Espagne	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	

Métiers	Dénomination	Pays	31 décembre 2025				31 décembre 2024			
			Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.	Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.
Cardif Assurance Vie (succ. Italie)	Italie	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%			IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
Cardif Assurance Vie (succ. Pays-Bas)	Pays-Bas	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%			IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
Cardif Assurance Vie (succ. Portugal)	Portugal	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%			IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
Cardif Assurance Vie (succ. Roumanie)	Roumanie	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%			IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
Cardif Assurance Vie (succ. Suisse)	Suisse	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%			IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
Cardif Assurance Vie (succ. Taiwan)	Taiwan	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%			IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
Cardif Assurances Risques Divers	France	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%			IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
Cardif Assurances Risques Divers (succ. Allemagne)	Allemagne	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%			IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
Cardif Assurances Risques Divers (succ. Autriche)	Autriche	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%			IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
Cardif Assurances Risques Divers (succ. Belgique)	Belgique	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%			IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
Cardif Assurances Risques Divers (succ. Bulgarie)	Bulgarie	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%			IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
Cardif Assurances Risques Divers (succ. Espagne)	Espagne	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%			IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
Cardif Assurances Risques Divers (succ. Italie)	Italie	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%			IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
Cardif Assurances Risques Divers (succ. Pays-Bas)	Pays-Bas	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%			IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
Cardif Assurances Risques Divers (succ. Pologne)	Pologne	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%			IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
Cardif Assurances Risques Divers (succ. Portugal)	Portugal	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%			IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
Cardif Assurances Risques Divers (succ. Roumanie)	Roumanie	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%			IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
Cardif Assurances Risques Divers (succ. Suisse)	Suisse	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%			IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
Cardif Assurances Risques Divers (succ. Taiwan)	Taiwan	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%			IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
Cardif Biztosito Magyarorszag ZRT	Hongrie									S3
Cardif BNPP AM Emerging Bond ^s	France	IG ⁽⁴⁾	-	-			IG ⁽⁴⁾	-	-	
Cardif BNPP AM Euro Paris Climate Aligned ^s	France	IG ⁽⁴⁾	-	-			IG ⁽⁴⁾	-	-	D1
Cardif BNPP AM Global Environmental Equity ^s	France	IG ⁽⁴⁾	-	-			IG ⁽⁴⁾	-	-	
Cardif BNPP AM Sustainable Euro Equity ^s	France	IG ⁽⁴⁾	-	-			IG ⁽⁴⁾	-	-	D1
Cardif BNPP AM Sustainable Europe Equity ^s	France					S3	IG ⁽⁴⁾	-	-	D1
Cardif BNPP IP Signatures ^s	France	IG ⁽⁴⁾	-	-			IG ⁽⁴⁾	-	-	
Cardif BNPP IP Smid Cap Euro ^s	France									S3
Cardif Colombia Seguros Generales SA	Colombie	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%			IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
Cardif Colombia Servicios SA (Ex- Cardif Servicios de Colombia SAS)	Colombie	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%			IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	E1
Cardif CPR Global Return ^s	France					S2	IG ⁽²⁾	-	-	
Cardif do Brasil Seguros e Garantias SA	Brésil	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%			IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
Cardif do Brasil Vida e Previdencia SA	Brésil	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%			IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
Cardif Edrim Signatures ^s	France	IG ⁽²⁾	-	-			IG ⁽²⁾	-	-	
Cardif El Djazair	Algérie	ME *	85,0%	85,0%			ME *	85,0%	85,0%	V2
Cardif Forsakring AB	Suède	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%			IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
Cardif Forsakring AB (succ. Danemark)	Danemark	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%			IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
Cardif Forsakring AB (succ. Norvège)	Norvège	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%			IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
Cardif IARD	France	IG ⁽²⁾	66,0%	66,0%			IG ⁽²⁾	66,0%	66,0%	
Cardif Insurance Holdings PLC	Royaume-Uni	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%			IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
Cardif Life Insurance Co Ltd	Rép. de Corée	IG ⁽²⁾	85,0%	85,0%			IG ⁽²⁾	85,0%	85,0%	
Cardif Life Insurance Japan	Japon	IG ⁽²⁾	75,0%	75,0%			IG ⁽²⁾	75,0%	75,0%	
Cardif Ltda	Brésil	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%			IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	D1
Cardif Lux Vie	Luxembourg	IG ⁽²⁾	100,0%	88,6%			IG ⁽²⁾	100,0%	88,6%	
Cardif Mexico Seguros de Vida SA de CV	Mexique	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%			IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	D1
Cardif Mexico Seguros Generales SA de CV	Mexique	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%			IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	D1

Métiers	Dénomination	Pays	31 décembre 2025				31 décembre 2024			
			Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.	Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.
	Cardif Non Life Insurance Japan	Japon	IG ⁽²⁾	100,0%	75,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	75,0%	
	Cardif Polska Towarzystwo Ubezpieczen Na Zycie SA	Pologne								S3
	Cardif Retraite	France	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	Cardif Services AEIE	Portugal								S1
	Cardif Servicios SAC	Pérou								S3
	Cardif Support Unipessoal Lda	Portugal	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	Cardimmo	France	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	Carma Grand Horizon SARL	France	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	Centre Commercial Francilia	France	VM	21,7%	21,7%		VM	21,7%	21,7%	
	CFH Alexanderplatz Hotel Sarl	Luxembourg	IG ⁽²⁾	100,0%	93,5%		IG ⁽²⁾	100,0%	93,5%	
	CFH Algonquin Management Partners France Italia	Italie	IG ⁽²⁾	100,0%	98,5%		IG ⁽²⁾	100,0%	98,5%	
	CFH Bercy	France	IG ⁽²⁾	100,0%	98,5%		IG ⁽²⁾	100,0%	98,5%	
	CFH Bercy Hotel	France	IG ⁽²⁾	100,0%	98,5%		IG ⁽²⁾	100,0%	98,5%	
	CFH Bercy Intermédiaire	France	IG ⁽²⁾	100,0%	98,5%		IG ⁽²⁾	100,0%	98,5%	
	CFH Berlin GP GmbH	Allemagne	IG ⁽²⁾	100,0%	98,5%		IG ⁽²⁾	100,0%	98,5%	
	CFH Berlin Holdco SARL	Luxembourg	IG ⁽²⁾	100,0%	98,5%		IG ⁽²⁾	100,0%	98,5%	
	CFH Boulogne	France	IG ⁽²⁾	100,0%	98,5%		IG ⁽²⁾	100,0%	98,5%	
	CFH Cap d'Ail	France				S2	IG ⁽²⁾	100,0%	98,5%	
	CFH Hostel Berlin Sarl	Luxembourg	IG ⁽²⁾	100,0%	93,5%		IG ⁽²⁾	100,0%	93,5%	
	CFH Hotel Project Sarl	Luxembourg	IG ⁽²⁾	100,0%	93,5%		IG ⁽²⁾	100,0%	93,5%	
	CFH Milan Holdco SRL	Italie	IG ⁽²⁾	100,0%	98,5%		IG ⁽²⁾	100,0%	98,5%	
	CFH Montmartre	France	IG ⁽²⁾	100,0%	98,5%		IG ⁽²⁾	100,0%	98,5%	
	CFH Montparnasse	France	IG ⁽²⁾	100,0%	98,5%		IG ⁽²⁾	100,0%	98,5%	
	Clariance & Partenaires (Ex- Korian et Partenaires Immobilier 2)	France	VM	24,5%	24,5%		VM	24,5%	24,5%	
	Corosa	France	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	Darnell DAC	Irlande	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	Défense CB3 SAS	France				S1	VM	25,0%	25,0%	
	Diversipierre DVP 1	France	IG ⁽²⁾	100,0%	95,3%	V4	IG ⁽²⁾	100,0%	94,6%	V4
	Diversipierre Germany GmbH	Allemagne	IG ⁽²⁾	100,0%	95,3%	V4	IG ⁽²⁾	100,0%	94,6%	D1/V4
	DVP European Channel	France	IG ⁽²⁾	100,0%	95,3%	V4	IG ⁽²⁾	100,0%	94,6%	D1/V4
	DVP Green Clover	France	IG ⁽²⁾	100,0%	95,3%	V4	IG ⁽²⁾	100,0%	94,6%	D1/V4
	DVP Haussmann	France	IG ⁽²⁾	100,0%	95,3%	V4	IG ⁽²⁾	100,0%	94,6%	D1/V4
	DVP Heron	France	IG ⁽²⁾	100,0%	95,3%	V4	IG ⁽²⁾	100,0%	94,6%	D1/V4
	EP L ^s	France	IG ⁽²⁾	-	-		IG ⁽²⁾	-	-	
	EP1 Grands Moulins ^s	France	IG ⁽²⁾	-	-		IG ⁽²⁾	-	-	D1
	Fleur SAS	France								S1
	Foncière Partenaires ^s	France	VM	-	-		VM	-	-	
	Fondev	France	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	Fondo BNPP Aqua Protetto ^s	France				S3	IG ⁽⁴⁾	-	-	E1
	Fonds d'Investissements Immobiliers pour le Commerce et la Distribution	France	VM	25,0%	25,0%		VM	25,0%	25,0%	
	FP Cardif Convex Fund USD ^s	France	IG ⁽²⁾	-	-		IG ⁽²⁾	-	-	
	Fundamenta ^s	Italie	IG ⁽²⁾	-	-		IG ⁽²⁾	-	-	
	GIE BNPP Cardif	France	IG ⁽²⁾	99,8%	99,8%	V4	IG ⁽²⁾	99,7%	99,7%	
	GPinvest 10	France	VM	50,0%	50,0%		VM	50,0%	50,0%	
	Harewood Helena 2 Ltd	Royaume-Uni	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	

Métiers	Dénomination	Pays	31 décembre 2025				31 décembre 2024			
			Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.	Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.
	Harmony Prime ^s	France	IG ⁽⁴⁾	-	-	-	IG ⁽⁴⁾	-	-	-
	Hemisphere Holding	France	ME	20,0%	20,0%	-	ME	20,0%	20,0%	-
	Hibernia France	France	IG ⁽²⁾	100,0%	98,5%	-	IG ⁽²⁾	100,0%	98,5%	-
	Horizon Development GmbH	Allemagne	VM	66,7%	65,1%	V4	VM	66,7%	64,9%	V4
	Icare	France	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	-	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	-
	Icare Assurance	France	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	-	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	-
	ID Cologne A1 GmbH	Allemagne	IG ⁽²⁾	100,0%	97,9%	V4	IG ⁽²⁾	89,2%	86,8%	D1/V4
	ID Cologne A2 GmbH	Allemagne	IG ⁽²⁾	100,0%	97,9%	V4	IG ⁽²⁾	89,2%	86,8%	D1/V4
	Karapass Courtege	France								S3
	Korian et Partenaires Immobilier 1	France	VM	24,5%	24,5%	-	VM	24,5%	24,5%	-
	Luzaseg Seguros SA	Brésil	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	-	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	-
	Natio Assurance	France								S4
	Natio Fonds Ampère 1 ^s	France	IG ⁽⁴⁾	-	-	-	IG ⁽⁴⁾	-	-	-
	NCVP Participacoes Societarias SA	Brésil	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	-	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	-
	Neuflize Vie	France				S4	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	E3
	New Alpha Cardif Incubator Fund ^s	France	IG ⁽²⁾	-	-	-	IG ⁽²⁾	-	-	-
	OC Health Real Estate GmbH	Allemagne	VM	35,0%	31,0%	-	VM	35,0%	31,0%	-
	Opéra Rendement ^s	France	IG ⁽²⁾	-	-	-	IG ⁽²⁾	-	-	-
	Paris Management Consultant Co Ltd	Taiwan								S3
	Permal Cardif Co Investment Fund ^s	France	IG ⁽²⁾	-	-	-	IG ⁽²⁾	-	-	-
	Pinnacle Pet Holdings Ltd	Royaume-Uni				S2	ME	24,7%	24,7%	-
	Poistovna Cardif Slovakia AS	Slovaquie								S3
	Preim Healthcare SAS ^s	France	VM	-	-	-	VM	-	-	-
	PWH	France	VM	47,5%	47,5%	-	VM	47,5%	47,5%	-
	Reumal Investissements	France	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	-	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	-
	Rubin SARL	Luxembourg	VM	50,0%	50,0%	-	VM	50,0%	50,0%	-
	Rueil Ariane	France	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	-	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	-
	Sanso Carbon Initiative Trends (Ex- Cedrus Carbon Initiative Trends) ^s	France	IG ⁽²⁾	-	-	-	IG ⁽²⁾	-	-	-
	SAS HVP	France								S4
	Schroder European Operating Hotels Fund 1 ^s	Luxembourg	VM	-	-	-	VM	-	-	-
	SCI 68/70 rue de Lagny Montreuil	France	IG ⁽²⁾	99,9%	99,9%	-	IG ⁽²⁾	99,9%	99,9%	-
	SCI Alpha Park	France								S2
	SCI Batipart Chadesrent	France	VM	20,0%	20,0%	-	VM	20,0%	20,0%	-
	SCI Biv Malakoff	France	VM	23,3%	23,3%	-	VM	23,3%	23,3%	-
	SCI BNPP Pierre I	France	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	-	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	-
	SCI BNPP Pierre II	France	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	-	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	-
	SCI Bobigny Jean Rostand	France								S4
	SCI Bouleragny	France	VM	50,0%	50,0%	-	VM	50,0%	50,0%	-
	SCI Cardiff Logements (Ex- SCI Cardiff Logement)	France	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	-	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	-
	SCI Citylight Boulogne	France				S4	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	-
	SCI Clichy Nuovo	France	VM	50,0%	50,0%	-	VM	50,0%	50,0%	-
	SCI Défense Etoile	France	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	-	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	-
	SCI Défense Vendôme	France	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	-	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	-
	SCI Etoile du Nord	France	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	-	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	-
	SCI Fontenay Plaisance	France	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	-	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	-

Métiers	Dénomination	Pays	31 décembre 2025				31 décembre 2024			
			Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.	Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.
	SCI Imefa Vélizy	France	VM	21,8%	21,8%		VM	21,8%	21,8%	
	SCI Le Mans Gare	France								S4
	SCI Nanterre Guillemeries	France								S4
	SCI Nantes Carnot	France	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	SCI Odyssee	France	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	SCI Pantin Les Moulins	France	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	SCI Paris Batignolles	France	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	SCI Paris Cours de Vincennes	France	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	SCI Paris Grande Armée	France	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	SCI Paris Turenne	France	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	SCI Portes de Claye	France	ME	45,0%	45,0%		ME	45,0%	45,0%	
	SCI Rue Moussorgski	France	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	SCI Rueil Caudron	France	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	SCI Saint Denis Landy	France	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	SCI Saint Denis Mitterrand	France	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	SCI Saint-Denis Jade	France	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	SCI SCOO	France	VM	46,4%	46,4%		VM	46,4%	46,4%	
	SCI Vendôme Athènes	France	VM	50,0%	50,0%		VM	50,0%	50,0%	
	SCI Villeurbanne Stalingrad	France								S4
	Secar	France	VM	55,1%	55,1%		VM	55,1%	55,1%	
	Seniorenzentren Deutschland Holding SARL	Luxembourg	VM	20,0%	17,7%		VM	20,0%	17,7%	
	Seniorenzentren Reinbeck Oberursel München Objekt GmbH	Allemagne	VM	35,0%	31,0%		VM	35,0%	31,0%	
	Seniorenzentrum Butzbach Objekt GmbH	Allemagne	VM	35,0%	31,0%		VM	35,0%	31,0%	
	Seniorenzentrum Heilbronn Objekt GmbH	Allemagne	VM	35,0%	31,0%		VM	35,0%	31,0%	
	Seniorenzentrum Kassel Objekt GmbH	Allemagne	VM	35,0%	31,0%		VM	35,0%	31,0%	
	Seniorenzentrum Wolfratshausen Objekt GmbH	Allemagne	VM	35,0%	31,0%		VM	35,0%	31,0%	
	Services Epargne Entreprise	France	ME	50,0%	50,0%	V1	ME	36,8%	36,8%	V1
	SNC Batipart Mermoz	France	VM	25,0%	25,0%		VM	25,0%	25,0%	
	SNC Batipart Poncelet	France	VM	25,0%	25,0%		VM	25,0%	25,0%	
	Société Française d'Assurances sur la Vie	France	ME	50,0%	50,0%		ME	50,0%	50,0%	
	Société Immobilière du Royal Building SA	Luxembourg	IG ⁽²⁾	100,0%	88,6%		IG ⁽²⁾	100,0%	88,6%	
	Theam Quant Europe Climate Carbon Offset Plan ^s	France								S3
	Tikehau Cardif Loan Europe ^s	France	IG ⁽²⁾	-	-		IG ⁽²⁾	-	-	
	Valeur Pierre Epargne	France	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	Valtitles FCP ^s	France	IG ⁽⁴⁾	-	-		IG ⁽⁴⁾	-	-	D1
	Vélizy Holding	France	VM	33,3%	33,3%		VM	33,3%	33,3%	
Wealth Management										
	BNPP Wealth Management Monaco	Monaco								S4
Asset Management										
	Alfred Berg Kapitalforvaltning AS	Norvège	IG	100,0%	75,0%	V4	IG	100,0%	73,7%	
	Alfred Berg Kapitalforvaltning AS (succ. Suède)	Suède	IG	100,0%	75,0%	V4	IG	100,0%	73,7%	
	Architas Multi Manager Europe Ltd	Irlande	IG	100,0%	100,0%	E3				
	Artemid	France	IG	100,0%	100,0%	E3				
	Atalante	France	IG	100,0%	93,4%	E3				
	Atalante (succ Allemagne)	Allemagne	IG	100,0%	93,4%	E3				

Métiers	Dénomination	Pays	31 décembre 2025				31 décembre 2024			
			Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.	Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.
	Atalante (succ Espagne)	Espagne	IG	100,0%	93,4%	E3				
	Atalante (succ Italie)	Italie	IG	100,0%	93,4%	E3				
	Atalante (succ. Pays-Bas)	Pays-Bas	IG	100,0%	93,4%	E3				
	Atalante Invest 1	France	IG	100,0%	93,4%	E3				
	Atalante Invest 2	France	IG	100,0%	93,4%	E3				
	Atalante Invest 3	France	IG	100,0%	93,4%	E3				
	Axa IM Architas	France					E3/S4			
	AXA IM Benelux	Belgique	IG	100,0%	100,0%	E3				
	AXA IM Benelux (succ. Pays-Bas)	Pays-Bas	IG	100,0%	100,0%	E3				
	Axa IM Paris	France					E3/S4			
	AXA IM Paris (succ Italie)	Italie					E3/S1			
	AXA IM Paris (succ Pays-Bas)	Pays-Bas					E3/S1			
	AXA IM Paris (succ. Luxembourg)	Luxembourg					E3/S1			
	AXA IM Prime	France	IG	100,0%	100,0%	E3				
	AXA IM Prime (succ. Allemagne)	Allemagne	IG	100,0%	100,0%	E3				
	Axa IM Select Asia Ltd	Hong Kong	IG	100,0%	100,0%	E3				
	AXA IM Select Belgium SA And NV	Belgique	IG	100,0%	100,0%	E3				
	AXA IM Select France	France					E3/S4			
	AXA IM US Group Holding LLC	Etats-Unis	IG	100,0%	100,0%	E3				
	Axa Investment Managers	France					E3/S4			
	AXA Investment Managers Asia Ltd	Hong Kong	IG	100,0%	100,0%	E3				
	Axa Investment Managers Australia Ltd	Australie	IG	100,0%	100,0%	E3				
	AXA Investment Managers Deutschland GmbH	Allemagne	IG	89,9%	89,9%	E3				
	AXA Investment Managers Deutschland GmbH (succ. France)	France	IG	100,0%	89,9%	E3				
	AXA Investment Managers GS Ltd	Royaume-Uni	IG	100,0%	100,0%	E3				
	AXA Investment Managers IF	France					E3/S4			
	AXA Investment Managers Japan Ltd	Japon	IG	100,0%	100,0%	E3				
	AXA Investment Managers Ltd	Royaume-Uni	IG	100,0%	100,0%	E3				
	AXA Investment Managers Private Fund Management Shanghai Ltd	Chine	IG	100,0%	100,0%	E3				
	AXA Investment Managers Schweiz AG	Suisse	IG	100,0%	100,0%	E3				
	Axa Investment Managers UK Holdings Ltd	Royaume-Uni	IG	100,0%	100,0%	E3				
	AXA Investment Managers UK Ltd	Royaume-Uni	IG	100,0%	100,0%	E3				
	AXA Investment Managers US Inc	Etats-Unis	IG	100,0%	100,0%	E3				
	AXA Real Estate Investment Managers	France					E3/S4			
	Axa Real Estate Investment Managers Australia Pty Ltd	Australie	IG	100,0%	100,0%	E3				
	Axa Real Estate Investment Managers Japan KK	Japon	IG	100,0%	100,0%	E3				
	Axa Real Estate Investment Managers UK Ltd	Royaume-Uni	IG	100,0%	100,0%	E3				
	AXA REIM France	France					E3/S4			
	AXA REIM Luxembourg SA	Luxembourg	IG	100,0%	100,0%	E3				
	Axa REIM SGP	France					E3/S4			
	AXA REIM SGP (succ. Italie)	Italie					E3/S1			
	AXA Spdb Investment Managers Company Ltd	Chine	ME	39,0%	39,0%	E3				
	Bancoestado Administradora General de Fondos SA	Chili	ME	50,0%	50,0%	V4	ME	50,0%	49,1%	
	Baroda BNPP AMC Private Ltd	Inde	ME ⁽³⁾	49,9%	49,9%	V4	ME ⁽³⁾	49,9%	49,1%	V4
	BNPP ABC Wealth Management Co Ltd	Chine	ME ⁽³⁾	51,0%	51,0%	V4	ME ⁽³⁾	51,0%	50,1%	

Métiers	Dénomination	Pays	31 décembre 2025				31 décembre 2024			
			Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.	Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.
	BNPP Agility Fund Equity SLPs	France	IG ⁽⁴⁾	-	-		IG ⁽⁴⁾	-	-	
	BNPP Agility Fund Private Debt SLPs	France	IG ⁽⁴⁾	-	-		IG ⁽⁴⁾	-	-	
	BNPP AM Hedged Strategies ^s	France	IG ⁽⁴⁾	-	-	E1				
	BNPP AM International Hedged Strategies ^s	France	IG ⁽⁴⁾	-	-		IG ⁽⁴⁾	-	-	
	BNPP Asset Management Asia Ltd	Hong Kong	IG	100,0%	100,0%	V4	IG	100,0%	98,3%	V4
	BNPP Asset Management Be Holding	Belgique	IG	100,0%	100,0%	V4	IG	100,0%	98,3%	V4
	BNPP Asset Management Brasil Ltda	Brésil	IG	100,0%	100,0%	V4	IG	100,0%	99,6%	V4
	BNPP Asset Management Europe	France	IG	100,0%	100,0%	V4	IG	100,0%	98,3%	V4
	BNPP Asset Management Europe (succ. Allemagne)	Allemagne	IG	100,0%	100,0%	V4	IG	100,0%	98,3%	V4
	BNPP Asset Management Europe (succ. Autriche)	Autriche	IG	100,0%	100,0%	V4	IG	100,0%	98,3%	V4
	BNPP Asset Management Europe (succ. Belgique)	Belgique	IG	100,0%	100,0%	V4	IG	100,0%	98,3%	V4
	BNPP Asset Management Europe (succ. Espagne)	Espagne	IG	100,0%	100,0%	E2				
	BNPP Asset Management Europe (succ. Italie)	Italie	IG	100,0%	100,0%	V4	IG	100,0%	98,3%	V4
	BNPP Asset Management Europe (succ. Luxembourg)	Luxembourg	IG	100,0%	100,0%	E2				
	BNPP Asset Management Europe (succ. Pays-Bas)	Pays-Bas	IG	100,0%	100,0%	V4	IG	100,0%	98,3%	V4
	BNPP Asset Management Europe (succ. Pologne)	Pologne	IG	100,0%	100,0%	V4	IG	100,0%	98,3%	E2
	BNPP Asset Management Holding	France	IG	100,0%	100,0%	V4	IG	100,0%	98,3%	V1
	BNPP Asset Management Japan Ltd	Japon	IG	100,0%	100,0%	V4	IG	100,0%	98,3%	V4
	BNPP Asset Management Luxembourg	Luxembourg	IG	99,7%	99,7%	V4	IG	99,7%	98,0%	V4
	BNPP Asset Management Property Solutions	France	IG	100,0%	100,0%	E1				
	BNPP Asset Management PT	Indonésie	IG	100,0%	100,0%	V4	IG	100,0%	98,3%	V4
	BNPP Asset Management Taiwan Co Ltd	Taiwan	IG	100,0%	100,0%	V4	IG	100,0%	98,3%	V4
	BNPP Asset Management UK Ltd	Royaume-Uni	IG	100,0%	100,0%	V4	IG	100,0%	98,3%	V4
	BNPP Asset Management USA Holdings Inc	Etats-Unis	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Asset Management USA Inc	Etats-Unis	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP B Institutional II ^s	Belgique	IG ⁽⁴⁾	-	-		IG ⁽⁴⁾	-	-	
	BNPP Dealing Services	France	IG	100,0%	100,0%	V4	IG	100,0%	98,3%	V4
	BNPP Easy ^s	Luxembourg	IG ⁽⁴⁾	-	-		IG ⁽⁴⁾	-	-	
	BNPP Flexi I ^s	Luxembourg	IG ⁽⁴⁾	-	-		IG ⁽⁴⁾	-	-	
	BNPP Funds ^s	Luxembourg	IG ⁽⁴⁾	-	-		IG ⁽⁴⁾	-	-	
	BNPP Real Estate Investment Management France	France	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Real Estate Investment Management Germany GmbH	Allemagne	IG	94,9%	94,9%		IG	94,9%	94,9%	
	BNPP Real Estate Investment Management Germany GmbH (succ. Espagne)	Espagne	IG	94,9%	94,9%		IG	94,9%	94,9%	
	BNPP Real Estate Investment Management Germany GmbH (succ. Italie)	Italie	IG	94,9%	94,9%		IG	94,9%	94,9%	
	BNPP Real Estate Investment Management Germany GmbH (succ. Portugal)	Portugal	IG	94,9%	94,9%		IG	94,9%	94,9%	
	BNPP Real Estate Investment Management Luxembourg SA	Luxembourg	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Real Estate Investment Management Luxembourg SA (succ. Italie)	Italie	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	Capza Transition	France	IG	100,0%	79,4%	E3				
	Colisee Gerance	France	IG	100,0%	100,0%	E3				
	Drypnir AS	Norvège	IG	100,0%	0,1%		IG	100,0%	0,1%	
	Dynamic Credit Group BV	Pays-Bas	IG	100,0%	100,0%	V4	IG	75,0%	73,7%	V4
	Gambit Financial Solutions	Belgique	IG	100,0%	100,0%	V4	IG	100,0%	98,3%	V4
	Haitong Fortis Private Equity Fund Management Co Ltd	Chine	ME	33,0%	33,0%	V4	ME	33,0%	32,4%	
	Harewood Helena 1 Ltd	Royaume-Uni	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	

Métiers	Dénomination	Pays	31 décembre 2025				31 décembre 2024			
			Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.	Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.
	HFT Investment Management Co Ltd	Chine	ME	49,0%	49,0%	V4	ME	49,0%	48,2%	V4
	Impax Asset Management Group PLC	Royaume-Uni	ME	13,8%	13,8%	V4	ME	13,8%	13,5%	
	Kyobo AXA Investment Managers Company Ltd	Rép. de Corée	ME	50,0%	50,0%	E3				
	Master Seeder Fund ^s	France	IG ⁽⁴⁾	-	-	E3				
	SME Alternative Financing DAC ^s	Irlande	IG	-	-		IG	-	-	
	Theam Quant ^s	Luxembourg	IG ⁽⁴⁾	-	-		IG ⁽⁴⁾	-	-	
	W Capital Management LLC	Etats-Unis	IG	100,0%	100,0%	E3				
Real Estate										
	Allium Investments SL	Espagne	ME	65,0%	65,0%	E3				
	Auguste Thouard Expertise	France								S4
	BNPP Immobilier Promotion	France	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	BNPP Immobilier Résidences Services	France	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	BNPP Real Estate	France	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	BNPP Real Estate (succ. Emirats Arabes Unis)	Emirats Arabes Unis	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	BNPP Real Estate Advisory & Property Management Ireland Ltd	Irlande	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	BNPP Real Estate Advisory & Property Management Luxembourg SA	Luxembourg	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	BNPP Real Estate Advisory & Property Management UK Ltd	Royaume-Uni	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	BNPP Real Estate Advisory France (Ex- BNPP Real Estate Transaction France)	France	IG ⁽²⁾	97,6%	97,6%	V1	IG ⁽²⁾	97,4%	97,4%	V1
	BNPP Real Estate Advisory Italy SPA	Italie	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	BNPP Real Estate Advisory Netherlands BV	Pays-Bas	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	BNPP Real Estate Belgium SA	Belgique	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	BNPP Real Estate Conseil Habitation & Hospitality	France				S4	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	BNPP Real Estate Consult France	France				S4	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	BNPP Real Estate Consult GmbH	Allemagne	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	BNPP Real Estate Facilities Management Ltd	Royaume-Uni	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	BNPP Real Estate Financial Partner	France				S2	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	BNPP Real Estate GmbH	Allemagne	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	BNPP Real Estate Holding GmbH	Allemagne	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	BNPP Real Estate Investment Management Belgium	Belgique								S4
	BNPP Real Estate Investment Management Italy SPA	Italie	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Real Estate Investment Management Ltd	Royaume-Uni	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	BNPP Real Estate Investment Management Spain SA	Espagne				S4	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	BNPP Real Estate Investment Management UK Ltd	Royaume-Uni	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	BNPP Real Estate Poland SP ZOO	Pologne	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	BNPP Real Estate Portugal Unipersonal LDA	Portugal	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	BNPP Real Estate Property Development & Services GmbH	Allemagne	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	BNPP Real Estate Property Development UK Ltd	Royaume-Uni	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	BNPP Real Estate Property Management France SAS	France	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	BNPP Real Estate Property Management GmbH	Allemagne	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	BNPP Real Estate Property Management Italy SRL	Italie	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	BNPP Real Estate Singapore Pte Ltd	Singapour	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	BNPP Real Estate Spain SA	Espagne	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	BNPP Real Estate Valuation France	France	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	Cariboo Development SL	Espagne	ME	65,0%	65,0%		ME	65,0%	65,0%	

Métiers	Dénomination	Pays	31 décembre 2025				31 décembre 2024			
			Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.	Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.
	Exeo Aura & Echo Offices Lda	Portugal				S1	ME	31,9%	31,9%	
	GIE BNPP Real Estate	France	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	Horti Milano SRL	Italie	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	Nanterre Arboretum	France	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	Parker Tower Ltd	Royaume-Uni	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	Partner's & Services	France								S4
	REPD Parker Ltd	Royaume-Uni	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	Sociétés de Construction Vente (c)	France	IG / ME ⁽²⁾	-	-		IG / ME ⁽²⁾	-	-	
	Sviluppo Residenziale Italia SRL	Italie	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	Wapiti Development SL	Espagne	ME	65,0%	65,0%		ME	65,0%	65,0%	
AUTRES ACTIVITÉS										
Sociétés Immobilières d'Exploitation et Autres										
	Antin Participation 5	France	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Home Loan SFH	France	IG ⁽¹⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽¹⁾	100,0%	100,0%	
	BNPP Partners for Innovation	France	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Partners for Innovation Belgium	Belgique	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Partners For Innovation Global Connect	France	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	E1
	BNPP Partners for Innovation Italia SRL	Italie								S3
	BNPP Procurement Tech	France	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Public Sector SA	France	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	FCT Capucines 2025 ^l	France	IG	-	-	E2				
	FCT Lafayette 2021 ^l	France				S1	IG	-	-	
	FCT Laffitte 2021 ^l	France	IG	-	-		IG	-	-	
	FCT Opera 2023 ^l	France	IG	-	-		IG	-	-	
	FCT Pyramides 2022 ^l	France	IG	-	-		IG	-	-	
	GIE Groupement Auxiliaire de Moyens	France	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	GIE Groupement d'Etudes et de Prestations	France	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	

(a) Au 31 décembre 2025, 11 entités d'Investissements de Private Equity versus 13 entités d'Investissements de Private Equity au 31 décembre 2024.

(b) Au 31 décembre 2025, les Fonds Communs de Créances UCI et RMBS Prado composés de 9 fonds (FCC UCI 12, 14 à 17, RMBS Prado VIII à XI et RMBS Belem No 2) versus 13 fonds (FCC UCI 11, 12, 14 à 17, RMBS Prado VII à XI, Green Belém I et RMBS Belem No 2) au 31 décembre 2024

(c) Au 31 décembre 2025, 89 Sociétés de Construction Vente (63 IG et 26 ME) versus 102 Sociétés de Construction Vente (71 IG et 31 ME) au 31 décembre 2024.

(d) Au 31 décembre 2025, les Fonds Communs de Titrisation Genius ne sont plus affichés dans le périmètre en raison de la rupture de chaîne de contrôle du Groupe sur leur entité holding, désormais consolidée en mise en équivalence sur le périmètre prudentiel.

(e) Au 31 décembre 2025, les Fonds Communs de Titrisation Wisdom ne sont plus affichés dans le périmètre en raison de la rupture de chaîne de contrôle du Groupe sur leur entité holding, désormais consolidée en mise en équivalence sur le périmètre prudentiel.

(f) Au 31 décembre 2025, le compartiment général Aries Capital DAC est composé de 14 silos consolidés.

(g) Au 31 décembre 2025, le compartiment général Securasset est composé de 8 silos consolidés.

(h) Au 31 décembre 2025, le compartiment général SPIRE est composé de 1 silo consolidé.

Conformément au règlement ANC 2016, la liste exhaustive des entités contrôlées, contrôlées conjointement et sous influence notable exclues de la consolidation compte tenu de leur caractère négligeable pour l'établissement des comptes, et la liste des titres de participation sont disponibles dans la section *Information Réglementée* du site : <https://invest.bnpparibas.com>.

Mouvements de périmètre

Entrées (E) de périmètre

- E1 Franchissement des seuils de consolidation
- E2 Création d'entité
- E3 Acquisition, prise de contrôle ou d'influence notable

Sorties (S) de périmètre

- S1 Cessation d'activité (dissolution, liquidation, etc.)
- S2 Cession, perte de contrôle ou d'influence notable
- S3 Franchissement des seuils de consolidation
- S4 Fusion-absorption, Transmission Universelle du Patrimoine

Variations (V) de taux

- V1 Acquisition complémentaire
- V2 Cession partielle
- V3 Dilution
- V4 Relution

Divers

- D1 Changement de méthode de consolidation non lié à une variation de taux
- D2 Entités destinées à être cédées
- IG Intégration Globale
- ME Mise en Equivalence
- ME * Entités contrôlées faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de leur caractère peu significatif.
- VM Participation dans une entité contrôlée conjointement ou sous influence notable évaluée en valeur de marché par résultat.
- s Entités structurées
- t Fonds commun de titrisation

Périmètre prudentiel de consolidation

- (1) Entités françaises dont la surveillance des exigences prudentielles est assurée dans le cadre de la surveillance sur base consolidée de BNP Paribas SA, conformément aux dispositions de l'article 7.1 du règlement (UE) n°575/2013 du Parlement européen et du Conseil.
- (2) Entités mises en équivalence dans le périmètre prudentiel.
- (3) Entités contrôlées conjointement consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle dans le périmètre prudentiel.
- (4) Fonds de placements collectifs exclus du périmètre prudentiel.